Le Monde

LE MONDE ÉCONOMIE

■ Tony Blair : un an sans faute
■ Immobilier : 2 pages d'annonces

▼ Taux de chômage en %
1990 92 94 96 98

CINQUANTE-QUATRIÈME ANNÉE – Nº 16557 – 7,50 F | MARDI 21 AVRIL 1998 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

THE UNIVERSITY OF JORDAN SERIALS DIVISION



© LUTFI OZKOK/SIPA

■ Octavio Paz est mort

L'écrivain mexicain, Prix Nobel de littérature, est mort dans la nuit du dimanche 19 au lundi 20 avril à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. p. 25

■ Pékin expulse un dissident

Figure emblématique du mouvement étudiant de 1989, Wang Dan a été libere pour « raisons médicales » et expulsé vers les Etats-Unis dimanche 19 avril. p. 3

■ Enquête sur les tribunaux de commerce

Une commission d'enquête parlementaire passe au crible le fonctionnement des tribunaux de commerce. Elle relève de graves anomalies. p. 10

■ La Belgique tolère le cannabis

L'usage, la détention et la culture du cannabis à titre privé ne seront plus, à partir du 20 avril, sanctionnés pénalement en Belgique. p. 30

■ L'union des Amériques

Les trente-quatre pays des deux Amériques envisagent de créer une zone de libre-échange à partir de 2005. p. 5

■ La SNCF à l'échelle régionale

L'expérimentation, dans six régions, de la décentralisation ferroviaire est un succès. p. 11

■ Pour le contrat d'union sociale

Les maires des grandes villes refusent de signer la pétition contre le contrat d'union sociale. p. 9

■ La fortune du prince Charles

Le prince de Galles est aussi duc de Cornouailles. Les terres de ce duché lui rapportent 50 millions de francs par an avant impôts. p. 13

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 3 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 421 - 7,50 F



Lionel Jospin s'explique sur ses projets

● Réformes des scrutins régional, européen et sénatorial ● Tous les mandats électifs limités à cinq ans, y compris pour l'Elysée ● Le Sénat est « une anomalie parmi les démocraties » ● Réduction de la taxe d'habitation pour les plus modestes ● « Le chômage baissera » en 1998

UN AN après la décision de Jacques Chirac de dissoudre l'Assemblée nationale, Lionel Jospin s'explique sur sa politique dans un entretien au *Monde*. Le premier ministre veut s'appuyer *« sur la situation née des régionales, qui crée une phase de consensus sur certains sujets »*, pour faire avancer des réformes institutionnelles, notamment sur les modes de scrutin et la limitation de la durée des mandats électifs à cinq ans. Il estime que le Sénat est *« une anomalie parmi les démocraties »*.

Mais il ajoute que les réponses aux grands problèmes de la société française sont *« d'abord économiques, sociales et culturelles »*. *« Ces champs d'action restent la priorité du gouvernement »*, affirme le premier ministre.

A la veille du débat à l'Assemblée nationale sur l'euro, M. Jospin refuse de dramatiser les dissensions au sein de sa majorité : *« Comme il n'y a pas de surprise, il n'y aura pas de drame. »*

Le pemier ministre résume le pilotage économique pour 1999 par une formule : *« Ni rigorisme, ni laxisme. »* Le budget 1999, annonce-t-il, doit *« permettre une progression maîtrisée des dépenses publiques »*, *« une nouvelle réduction du déficit »* et *« une action favorable à l'emploi »*. Pour M. Jospin, il traduira le respect des priorités du gouvernement, *« en réalisant une stabilisation, voire une baisse légère, des prélèvements »*. Pour aider les ménages les moins favorisés, M. Jospin compte agir sur la fiscalité locale *« et sans doute sur la taxe d'habitation »*.

Dans les prévisions que le ministère de l'économie devait soumettre, lundi 20 avril, à la Commission des comptes de la nation, le gouvernement tablerait sur 600 000 à 700 000 créations nettes d'emplois en 1998 et 1999. La réduction du temps de travail, devrait contribuer à créer 35 000 emplois à la fin 1998 et 115 000 emplois à la fin 1999.



Lire pages 7, 8 et 9

Rwanda : une cellule de l'Elysée a géré la crise en direct de 1990 et 1994

SOUS LA PRÉSIDENCE de François Mitterrand, une cellule spéciale gérait la crise du Rwanda en direct de l'Elysée. Elle centralisait les renseignements et court-circuitait l'encadrement de l'armée française. Cet aspect de la politique française menée au Rwanda entre 1990 et 1994 sera-t-il évoqué devant la mission d'information parlementaire que dirige Paul Quilès ? Elle entend, mardi 21 avril, Edouard Balladur, ancien premier ministre, et trois ministres de l'époque, ainsi que, mercredi, Jean-Christophe Mitterrand, ancien conseiller à l'Elysée pour l'Afrique. L'Elysée et Matignon ont donné leur feu vert à une liste de cinquante-deux premiers témoins. On ne sait pas encore si les agents des services de renseignement seront appelés à témoigner.

Lire page 2

Wittgenstein, philosophe, camarade de classe d'Hitler et espion soviétique

L'hypothèse semble à peine croyable : l'un des plus illustres penseurs du XXᵉ siècle, le philosophe Ludwig Wittgenstein, serait aussi l'un des plus grands espions, le « cinquième homme » qui aurait recruté à Cambridge, au début des années 30, pour le compte de l'URSS, Kim Philby, Guy Burgess, Donald MacLean et Anthony Blunt. Et l'œuvre la plus spectaculaire de Wittgenstein ne serait pas son *Tractatus logico-philosophicus*, mais sa contribution à la défaite nazie.

Jusqu'à la publication de l'ouvrage de Kimberley Cornish, un jeune philosophe australien disciple de Paul Feyerabend, intitulé *Le Juif de Linz* (Ed. Century, Londres), Wittgenstein passait pour un excentrique plutôt conservateur et peu soucieux de politique. Outre son fameux *Tractatus*, ne mit-il pas sur pied une maison à Vienne pour sa sœur, un vocabulaire pour enfants lorsqu'il était instituteur en Basse-Autriche, des légumes et des roses quand il fut jardinier, une cabane en Norvège pour s'y réfugier, des jeux de langage déconcertants pour ses étudiants de Cambridge ? Ne préférait-il pas les romans policiers aux revues d'épistémologie, les films d'aventures aux conversations de professeurs ?

L'enquête menée par Kimberley Cornish établit qu'il n'était sûrement pas apolitique. Elle débute à la Realschule de Linz, en Autriche, où le jeune Wittgenstein fut envoyé à quatorze ans et où il côtoya Adolf Hitler. Une photo de classe stupéfiante montre les deux adolescents presque côte à côte. Il n'est pas exclu qu'ils aient été amis, tous deux partageant la même passion pour Schopenhauer et Wagner. Plus troublant encore : dans *Mein Kampf*, Hitler évoque un jeune juif avec lequel il aurait été lié à Linz, qui l'aurait trahi et qui serait à l'origine de son antisémitisme. Hitler, le 12 mars 1938, après l'Anschluss, regrettera, dans un discours à Linz, que ce *« chercheur de vérité »* qu'il connaissait si bien ne soit pas là pour tirer quelques leçons de l'histoire.

Si Hitler n'a jamais perdu de vue son ancien condisciple, Wittgenstein, dès 1929, retourne à Cambridge, non pour y enseigner la philosophie – il estimait que c'était une occupation souvent immorale et toujours inutile –, mais chargé d'une mission par le Komintern. C'est à Trinity College, dans la Société des Apôtres où se retrouvent les étudiants les plus snobs, les plus brillants de Cambridge, qu'il se liera avec les futurs espions britanniques qui contribueront à la défaite de l'Allemagne nazie. Wittgenstein, certes, n'a jamais été marxiste, mais il a vite pensé que Staline était seul en mesure d'arrêter la peste brune.

Selon de nombreux témoignages recueillis par Kimberley Cornish, il a songé à émigrer en Union soviétique, et l'université de Kazan lui a proposé la chaire de philosophie en 1935, ce qui laisserait supposer qu'il a rendu de grands services à la patrie du socialisme.

« Ce dont on ne peut parler, il faut le taire », écrivait Wittgenstein en conclusion de son *Tractatus*. Ce pourrait être la règle d'or de tout espion.

Roland Jaccard

Bruxelles contre l'aide au Lyonnais

LE DÉSACCORD semble total entre le gouvernement français et la Commission européenne sur le dernier plan de sauvetage du Crédit lyonnais. Bruxelles pourrait qualifier d'« illégales » les aides accordées à la banque publique. La Commission estime entre 145 et 190 milliards de francs le coût du renflouement. Le commissaire à la concurrence exige des cessions d'actifs supplémentaires par la banque et, surtout, sa privatisation rapide et de gré à gré. Une vente à l'encan dont Paris ne veut pas entendre parler. Bruxelles s'interroge aussi sur la privatisation du CIC.

Lire page 16 et notre éditorial page 14

POINT DE VUE

Gandhi aujourd'hui *par Salman Rushdie*

UN Indien filiforme presque chauve, aux dents gâtées, est assis tout seul à même le sol, vêtu en tout et pour tout d'un pagne et de lunettes bon marché : il tient une liasse de feuillets manuscrits qu'il étudie. La photo en noir et blanc occupe une pleine page d'un journal anglais. Dans le coin gauche supérieur, on repère une petite pomme rayée aux couleurs d'arc-en-ciel. En dessous, une injonction américaine vaguement argotique : *« Think different »* (Pensez différemment). Tel est le pouvoir du grand capital international de nos jours : il peut enrégimenter les plus illustres des morts dans ses campagnes publicitaires. Jadis ou naguère, il y a un demi-siècle, cet homme qui n'avait que la peau sur les os conduisit la lutte de tout un peuple pour la liberté. Mais cela, comme on dit, c'est une vieille histoire. Aujourd'hui, Gandhi pose pour Apple. Ses pensées ne comptent guère dans ce nouveau rôle. Ce qui compte, c'est qu'il ait l'air d'être dans la ligne de la culture d'entreprise du Mac.

Cette publicité est assez étrange pour mériter une petite analyse. Elle est pleine d'une ironie involontaire. M. K. Gandhi, comme le démontre la photo elle-même, était un adversaire farouche du modernisme et de la technologie, il préférait le crayon à la machine à écrire, le pagne au costume trois-pièces, le champ labouré à l'usine vomissant sa fumée noire. Le traitement de texte eût-il été inventé de son vivant, il l'aurait sans aucun doute trouvé odieux. Cette expression même, « traitement de texte », avec sa connotation ouvertement technologique, n'aurait probablement pas trouvé grâce à ses yeux.

« Pensez différemment. » Gandhi, avocat raffiné et occidentalisé dans ses jeunes années, changea assurément de mode de pensée, et plus radicalement que la plupart des gens.

Lire la suite page 15

Salman Rushdie *est écrivain.*
(Traduit de l'anglais par Guillaume Villeneuve)
© Salman Rushdie

EDUARDO MENDOZA



Prix du Meilleur Livre Étranger pour l'ensemble de son œuvre.

Editions du Seuil

De l'audace face à la Suède



AIMÉ JACQUET

L'ÉQUIPE DE FRANCE de football affronte la Suède, mercredi 22 avril, à Stockholm, en match préparatoire à la Coupe du monde. Cette rencontre offre au sélectionneur l'occasion de tester des joueurs un temps éloignés des Bleus, comme le gardien Bernard Lama ou le défenseur Bixente Lizarazu. Dans un entretien au *Monde*, Aimé Jacquet souhaite que ses hommes retrouvent la voie de *« l'audace »*.

Lire page 21

AFRIQUE *La Mission d'information sur le Rwanda*, après un mois de témoignages d'universitaires, entend, mardi 21 avril, M. Balladur, premier ministre de 1993 à 1995, et trois de ses ministres : M. Juppé, M. Léotard et M. Roussin. Jean-Christophe Mitterrand, ancien chef de la cellule africaine de l'Elysée, sera entendu le 22 avril. Les députés tentent d'élucider le rôle de la France avant et pendant le génocide de près de un million de Tutsis au printemps de 1994. ● **52 TÉMOINS** ont été sélectionnés, selon une liste adressée aux parlementaires. Tous les hauts responsables politiques et *militaires* de l'époque y figurent. Mais le mystère demeure quant aux témoignages des *militaires* et des officiers de renseignement présents au Rwanda entre 1990 et 1994. ● **L'OPÉRATION** militaire française au « pays des mille collines » était commandée directement de l'Elysée par une cellule spéciale.

Les députés enquêtent sur le rôle trouble de la France au Rwanda

La Mission d'information dirigée par Paul Quilès entend, mardi, Edouard Balladur, Alain Juppé, François Léotard, Michel Roussin, et, le lendemain, Jean-Christophe Mitterrand sur la politique française avant et pendant le génocide des Tutsis, au printemps de 1994

CHARGÉE *de faire* la lumière sur le rôle joué par la France au Rwanda entre 1990 et 1994, la Mission d'information parlementaire dirigée par Paul Quilès (PS) commence l'audition de personnalités politiques au pouvoir à l'époque. Elle *doit entendre mardi 21 avril* l'ancien premier ministre Edouard Balladur et trois membres de son gouvernement : Alain Juppé (affaires étrangères), François Léotard (défense) et Michel Roussin (coopération). Elle auditionnera le lendemain Jean-Christophe Mitterrand, ancien conseiller pour les affaires africaines à l'Elysée. Les parlementaires, qui ont entendu des universitaires *depuis un mois, doivent* ensuite poursuivre leurs travaux jusqu'à l'été, et rendre un rapport à l'automne. La France est accusée, notamment par le nouveau pouvoir de Kigali et des organisations humanitaires, d'avoir soutenu in*conditionnellement* le *pouvoir* hutu, auteur du génocide qui allait faire près d'un million de morts, essentiellement Tutsis, en avril 1994.

Ces auditions de responsables politiques arrivent trop tôt. La mission d'information présidée par Paul Quilès n'en est encore qu'à la phase d'instruction du dossier, celle où, avec l'aide d'experts ou de personnes qui se trouvèrent en position d'observateurs sur le terrain, elle s'efforce d'établir les faits et élabore les questions à poser aux acteurs et responsables du moment.

SANS HUIS CLOS

Conformément à cette démarche, elle avait prévu d'auditionner le 21 avril un témoin des événements, Jean-Hervé Bradol, de Médecins sans frontières. Si cette audition a *été reportée, c'est parce* qu'Edouard Balladur, comme Jean-Christophe Mitterrand, ont demandé à Paul Quilès à être entendus d'urgence. Ils n'ont pas réclamé de déposer à huis clos, comme ils en avaient la possibilité. Au contraire, *ils souhaitaient s'exprimer* publiquement au plus vite, afin de couper court aux interrogations et insinuations qui les mettent en cause.

M. Balladur a ébauché, dans de récentes déclarations à la presse, l'axe principal de l'argumentaire qu'il va développer. En substance : la mise en cause de la France est particulièrement injuste alors que ce pays a été le seul à avoir le courage d'intervenir au Rwanda lorsque s'y perpétraient les massacres du printemps 1994. L'ancien premier ministre devrait rappeler la mission humanitaire de l'opération « Turquoise » : mettre un terme aux tueries en cours contre les Tutsis, éviter (alors que les rebelles tutsis étaient déjà maîtres des deux tiers du pays et que les Hutus fuyaient en masse) que ne s'amorcent de sanglantes représailles, puis porter *secours aux frontières à l'énorme* population des réfugiés ravagée par les épidémies, et finalement charrier les cadavres, par dizaines de milliers.

De cela, effectivement, la France n'a pas à rougir. L'ancien premier ministre, s'il est précis, devrait malgré tout rappeler que lui-même se montra très hostile à l'opération « Turquoise », pour des raisons qui avaient peu à voir avec les événements du Rwanda et plus avec la gestion économe des deniers publics, et qu'il se battit pour qu'elle soit le plus possible limitée dans le temps.

ENSEMBLE

Le ministère de la défense et l'état-major des armées n'y étaient pas non plus favorables, parce qu'ils y voyaient, après l'ex-Yougoslavie, *la réédition d'une mission* à vocation humanitaire qui place les militaires dans des situations mal définies. Alain Juppé était, en revanche, interventionniste, comme il le fut en Bosnie, au nom d'une certaine idée de ce que la France ne peut pas *laisser faire*.

Quoi qu'il en soit, si l'on en reste, lors de l'audition de mardi, à cette unique séquence de l'intervention française au Rwanda, à l'aspect officiel, connu, de l'opération « Turquoise », on n'aura guère fait avancer l'enquête. M. Balladur est arrivé à l'hôtel Matignon en mars 1993. Une partie des faits qui demandent à être élucidés sont antérieurs à ce début de cohabitation. A l'Elysée, François Mitterrand conduisait personnellement, *depuis* plusieurs années, la politique menée au Rwanda.

L'essentiel dont M. Balladur doit parler est cette période d'un an qui sépare son arrivée à Matignon du génocide du printemps 1994 au Rwanda. Qui conduisait la politique française ? Y avait-il une vraie concertation ? Eut-il, lui ou ses ministres, des motifs de s'opposer à l'Elysée ? Quand la décision de suspendre les livraisons d'armes au régime Habyarimana a-t-elle été prise, à l'initiative de qui, sur *la base* de quelles informations ? Cette décision a-t-elle pu être violée ? Lui ou ses anciens ministres ont-ils reçu officiellement durant cette période et pendant le génocide des représentants de Kigali ou des Forces armées rwandaises (FAR) ? *Quelle* était la mission réelle des soldats français au Rwanda ? Qui a donné les instructions pour évacuer certains extrémistes du régime hutu et abandonner à Kigali les employés tutsis de l'ambassade de France ? Comment *explique-t-on, en ce qui* concerne « Turquoise », que l'opération ait également servi à couvrir la fuite hors du Rwanda de l'armée et de l'administration du régime génocidaire, dont certains responsables furent rapatriés en France ?

L'audition de M. Balladur, M. Juppé, M. Léotard et M. Roussin *va permettre* de voir si les *députés* de la Mission d'information sont prêts à poser toutes les questions, y compris les plus délicates, à des responsables politiques avec lesquels ils travaillent chaque jour, au Parlement, dans les régions, dans les par*tis politiques*. Certains parlementaires membres de la mission ont manifesté une agressivité de mauvais aloi, lors des premières séances d'auditions, envers des universitaires qui posaient des questions très critiques sur le comportement *de la France au Rwanda. Le fait* même que les quatre anciens ministres témoignent ensemble est peu propice à la mise au jour de la vérité.

Rémy Ourdan et Claire Tréan

Les personnalités convoquées

● **Les responsables politiques :** les premiers ministres Michel Rocard, Edith Cresson et Edouard Balladur ; *les ministres des affaires* étrangères Roland Dumas et Alain Juppé ; les ministres de la défense Jean-Pierre Chevènement, Pierre Joxe et François Léotard ; les ministres de la coopération Jacques Pelletier, Edwige Avice, Marcel Debarge *et Michel Roussin* ; l'ancien secrétaire général de l'Elysée et actuel ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine ; et l'actuel ministre de la coopération Charles Josselin.

● **Les diplomates :** Jean-Christophe Mitterrand et Bruno Delaye, chefs de la cellule africaine de l'Elysée ; Michel Levêque, Paul Dijoud et Jean Rochereau de la Sablière, directeurs « Afrique » au Quai d'Orsay ; Jean-Pierre Laffont, directeur « Nations unies » au Quai d'Orsay ; Jean-Bernard Mérimée, ambassadeur à l'ONU ; Georges Martre et Jean-Philippe Marlaud, ambassadeurs à Kigali ; les ambassadeurs de France dans les pays voisins (Ouganda, Burundi, Zaïre et Tanzanie) ; Patrick Pruvot et Michel Cuingnet, chefs de la mission de coopération *au Rwanda*.

● **Les militaires :** les chefs d'état-major des armées, le général Maurice Schmitt et l'amiral Jacques Lanxade ; le chef de l'état-major particulier de l'Elysée, le général Christian Quesnot ; les chefs *d'état-major de l'armée de terre*, les généraux Gilbert Forray et Marc-Amédée Monchal ; les chefs du cabinet militaire du ministère de la défense, les généraux Jean Ranou et Philippe Mercier ; et le commandant de l'opération « Turquoise », le général Jean-Pierre Lafourcade.

● **Les étrangers :** Boutros Boutros-Ghali et Kofi Annan, anciens secrétaire général et directeur du département des opérations de maintien de la paix de l'ONU ; le général canadien Roméo Dallaire, ancien commandant de la Minuar ; Sergio Vieira de Mello et Filipo Gandi, du *Haut*-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

● **Les universitaires :** Claudine Vidal, André Guichaoua, José Kagabo, Jean-Pierre Chrétien et Filip Reyntjens, et un militant des droits de l'homme, Eric Gillet, ont été entendus.

Seront appelés Jean-Hervé Bradol, de Médecins sans frontières, le Père Guy Theunis, responsable des Pères Blancs au Rwanda, et deux journalistes, Colette Braeckmann du *Soir* et Patrick de Saint-Exupéry *du Figaro*.

M. Chirac et M. Jospin ont donné leur accord pour cinquante-deux premiers témoins

LA MISSION d'information sur le Rwanda a commencé à constituer une liste des témoins qui seront auditionnés par les parlementaires. Dans une première liste de cin*quante-deux personnes*, que *Le Monde* a pu se procurer *(lire ci-contre)*, on trouve des responsables politiques et militaires, des diplomates, des responsables de l'ONU, des universitaires, des représentants de l'Eglise et d'organisations humanitaires, des journalistes. D'autres personnes seront entendues, *dont l'identité n'a pas encore été communi*quée aux députés par le président de la Mission d'information, Paul Quilès. Les parlementaires pourront également réclamer à M. Quilès de contacter des témoins supplémentaires. Cette première liste de cinquante-deux noms a reçu un feu vert de l'Elysée et de *Matignon, Jacques Chirac et Lionel Jospin sui*vant *« de très près »*, selon un député, les travaux sur le rôle de la France au Rwanda. La seule restriction est que les fonctionnaires et les agents de l'Etat témoigneront à huis clos.

La Mission d'information compte d'ores et déjà ajouter à cette liste d'autres universitaires, membres d'organisations humanitaires et journalistes. Elle compte appeler des Rwandais : ambassadeurs du Rwanda en France, responsables du FPR, opposants à l'ancien et au nouveau régime de Kigali, et, s'ils sont localisés, des proches du président assassiné Juvénal Habyarimana. Certaines personnalités de l'ex-clan présidentiel hutu se trouveraient sur le sol français. Enfin, la Mission effectuera trois voyages d'étude au cours desquels elle procédera à des auditions : la Belgique et le siège des Nations unies à New York en juillet, et la région des Grands Lacs en septembre. Des contacts vont être pris avec Kigali. *Certains députés souhaiteraient* également aller en Ouganda, au Burundi et en République démocratique du Congo (ex-Zaïre).

DES ABSENCES

L'absence la plus frappante dans cette liste *préliminaire est celle du général Jean-Pierre* Huchon, adjoint du général Quesnot à l'état-major particulier de l'Elysée puis chef de la Mission militaire de coopération (MMC), fréquemment décrit comme un ardent défenseur de l'aide inconditionnelle aux Forces armées rwandaises. Le général Huchon est, avec Jean-Christophe Mitterrand et Christian Quesnot, considéré comme une pièce incontournable du dispositif élyséen pour le Rwanda. Il est également surprenant qu'il ne soit pas prévu d'entendre son prédécesseur à la MMC, le général Jean Varret, qui avait été écarté pour avoir, semble-t-il, manifesté son désaccord avec la politique de l'Elysée au Rwanda.

Aucun militaire présent lors des opérations au Rwanda et aucun officier des services de renseignement ne figurent sur cette liste initiale. Les colonels qui commandèrent les opérations « Noroît » et « Amaryllis » ? Les lieutenants-colonels Chollet et Maurin qui, en tant que *« conseillers »* du président Habyarimana, ont joué un rôle-clé dans la guerre rwandaise ? Le commandant Saint-Quentin, qui arriva près de la carcasse fumante de l'avion présidentiel rwandais le 6 avril 1994 ?

Aucun « électron » plus ou moins libre des *réseaux franco-africains n'est, en outre*, appelé à témoigner. Certains ont pourtant joué un rôle important dans les milieux hutus, notamment Paul Barril et Pierre-Yves Gilleron, ces anciens collaborateurs de François Mitterrand ayant travaillé à la frontière de la France officielle et de la France de l'ombre. *« Pour les agents de la DGSE et les individus comme Barril, c'est le mystère*, reconnaît un député. *Nous ne savons pas s'ils seront autorisés à témoigner si jamais nous souhaitons les entendre. Pour ceux-là, le feu vert de l'Elysée et de Matignon sera délivré au cas par cas. »*

Les responsables de la Mission d'information affirment qu'aucune audition n'est, a priori, écartée. Des requêtes visant à obtenir des documents ont été adressées à la DGSE et aux ministères des affaires étrangères, de la défense et de la coopération. Dans un courrier adressé le 15 avril aux parlementaires, Paul Quilès précise : *« Nous aurons accès à tous les documents utiles pour l'établissement des faits. Ceux qui sont classés "secrets" devraient être, ainsi que vient de me le confirmer officiellement le premier ministre, déclassifiés. Plusieurs milliers de pages de documents sont en cours d'examen. »* Une équipe de huit personnes a été créée pour étudier ces documents *et avoir des entretiens* avec des témoins que les députés n'auditionneront pas. Elle mènera également des enquêtes spécifiques ordonnées par les parlementaires. Deux enquêtes sont déjà engagées, l'une sur les circonstances de l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, l'autre sur les livraisons d'armes françaises au Rwanda.

Rémy Ourdan

Une crise gérée en direct par une « cellule » de l'Elysée

LA FRANCE et le Rwanda étaient liés par un *« accord particulier d'assistance militaire » qui a été signé* le 18 juillet 1975 sans avoir fait l'objet d'une ratification au Parlement. C'est au nom de ce texte, dont on ignore le contenu détaillé, que, par exemple, Valéry Giscard d'Estaing, alors président de la République, *inaugure, en mai 1979, une école* rwandaise de gendarmerie bâtie par la France à Ruhengeri, limitrophe de l'Ouganda.

En 1989, peu avant la guerre civile qui débute en octobre 1990 et débouchera sur les événements de 1994, cet accord d'*assistance fut mis* en attente de révision par les deux contractants. A l'époque, la collaboration entre la France et les ministères de la défense et de l'intérieur, à Kigali, était totale. Elle s'est traduite par une aide en matériels militaires évaluée à environ 4 millions de francs par an.

Après le déclenchement de la guerre civile, le régime du président Habyarimana, dès 1991, réclame de la France un soutien accentué qui lui est consenti par François Mitterrand. Sont alors invoquées la défense de l'intégrité territoriale du pays, l'aide à un Etat en proie à de violents troubles intérieurs, la sé*curité des ressortissants étrangers* mais, aussi, la protection personnelle des autorités politiques en place.

Les demandes rwandaises portent sur des matériels censés contribuer au maintien de l'ordre, à *l'équipement des Forces armées* rwandaises (FAR) que commande le chef de l'Etat Juvenal Habyarimana et, d'une manière générale, à la sta*bilité des institutions. Entre la fin* 1990 et novembre 1993, l'opération « Noroît », avec quatre cents parachutistes de l'infanterie de marine et de la Légion étrangère, va appuyer la mission française de coopération militaire au Rwanda. Les *soldats français aideront les FAR* à faire le coup de feu : on les verra servir les pièces d'artillerie rwandaises contre les forces du Front patriotique rwandais (FPR) dirigées par Paul Kagamé.

CONSEILLERS ET COOPÉRANTS

Outre le détachement opérationnel « Noroît », le Rwanda recevra une assistance militaire de la France qui passera, entre 1991 et 1993, de 7 millions de francs à 55 millions – l'une des progressions les plus importantes jamais constatées en Afrique – et qui mobilisera jusqu'à vingt-quatre conseillers français permanents auxquels il faut ajouter jusqu'à soixante-dix-huit coopérants militaires pour des séjours de l'ordre de deux à six mois.

Sur quoi s'est alors fondé l'Elysée pour accorder ces livraisons exceptionnelles de matériels et l'envoi de renforts à un Etat avec lequel l'ac*cord d'assistance militaire était* en instance de révision depuis 1989 ? Essentiellement sur des renseignements centralisés par l'état-major particulier de la présidence de la République où, au fil des mois, deux officiers, le général Christian Ques*not et le colonel, puis général Jean*-Pierre Huchon, vont jouer un rôle de premier plan dans les prises de décisions de François Mitterrand. *C'est une véritable chaîne de ren*seignement et d'action qui prend pied à l'Elysée. Elle utilise en direct les services de cadres dépêchés sur place par le 1er Régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMa) – une unité vouée aux opérations *spéciales et discrètes – basé à* Bayonne (Pyrénées-Atlantiques). Le colonel Huchon l'avait commandé entre 1984 et 1986. C'est donc une « antenne » militaire de crise consacrée au Rwanda qui s'est constituée auprès de François Mitterrand. Les *détracteurs de cette « cellule »* l'accuseront de faire écran entre le président et les armées, qui sont court-circuitées et mises fréquemment devant le fait accompli.

L'idée qui prévaut, et qui est contestée, à Paris même, par la Mis*sion militaire de coopération* (MMC) parce qu'elle est fondée sur une vision unilatérale d'une réalité locale autrement plus complexe, est que la guerre au Rwanda est le fait de violences ethniques perpétrées par l'opposition tutsie du Front patriotique rwandais (FPR) au régime hutu de Kigali. Ce mouvement opère depuis le nord-ouest du Rwanda, mais surtout depuis l'Ouganda, où il bénéficie du soutien actif du président Yoweri Museveni. De fait, le FPR et ses miliciens recrutés à Kampala – les services de renseignement rwandais fourniront des preuves de cette intrusion à Paris – obtiennent des succès militaires significatifs qui amènent la France à évacuer ses nationaux et les étrangers et à prolonger son effort militaire auprès des FAR au-delà *de ce qu'elle avait prévu*.

Malgré plusieurs cessez-le-feu sans résultats, l'implantation d'une centaine d'observateurs neutres pour contrôler une zone démilitarisée entre le Rwanda et l'Ouganda, des propositions de créer une force *d'interposition et malgré l'ouver*ture de discussions à N'Sele, Arusha et à Dar-es-Salaam (Tanzanie), les FAR et le FPR se livrent une guérilla sauvage, pratiquant la terreur et la déportation en masse de populations. Pillages, exactions et saccages se succèdent des deux côtés, mais, à l'« antenne » de crise, on considère que les deux protagonistes, forces régulières et « rebelles », ne sont pas à placer sur le même plan.

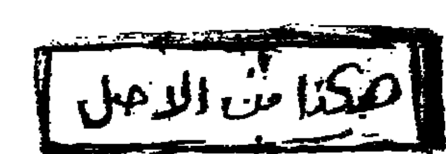
OPÉRATION « AMARYLLIS »

A *l'Elysée*, on s'en tiendra longtemps à la thèse selon laquelle le Rwanda a été envahi par un agresseur et on accusera le FPR de faire preuve d'intransigeance. Du même coup, on écarte d'autres informations qui, dès la fin 1990 et bien après *encore, signalent que* l'administration Habyarimana – elle l'admettra elle-même, en mars 1993, à Dar-es-Salaam – et les FAR n'ont pas été les dernières à perpétrer des massacres.

Après la signature des accords de Dar-es-Salaam, le 7 mars 1993, deux compagnies de la mission « Noroît » – soit deux cent cinquante hommes – restent cantonnées jusqu'à fin novembre à Kigali, aux côtés de vingt-quatre coopérants militaires. Nommé à la tête de la MMC, en mai 1993, où il remplace le géné*ral Jean Varret très réservé sur le* traitement de la crise rwandaise par l'Elysée, le général Huchon proposera, encore en 1994, de fournir pour 28 millions de francs d'aide militaire à Kigali. Le dispositif français sera relevé par une force de « casques bleus » qui évite d'intervenir sur le terrain et qui assistera l'arme au pied à la progression du FPR en direction de la capitale rwandaise. A Kigali même, après les accords d'Arusha, on retrouvera un bataillon du FPR fort d'un millier d'hommes.

Durant une dizaine de jours, à la mi-avril, le ministre de la défense, François Léotard, le ministre de la coopération, Michel Roussin, et le chef d'état-major des armées, l'amiral Jacques Lanxade, qui se sont accommodés de la gestion des affaires rwandaises en direct par l'Elysée, organisent l'opération « Amaryllis » : cinq cents *parachutistes* de l'infanterie de marine vont évacuer, au plus fort des violences, plus de mille quatre cents Français et étrangers et, sans consignes pour s'y opposer, ils devront assister aux tueries. « Amaryllis » cède la place, entre le 22 juin et le 22 août 1994 à l'opération « Turquoise » sous mandat de l'ONU, qui permet à des partisans du régime Habyarimana de *profiter de la débâcle des FAR* pour s'infiltrer, avec armes et bagages, en ex-Zaïre, d'où opèrent les troupes françaises.

Jacques Isnard



La Chine expulse le dissident Wang Dan vers les Etats-Unis pour « raisons médicales »

Cet élargissement à but diplomatique ne traduit pas un assouplissement politique

L'ancien étudiant Wang Dan, figure emblématique du « printemps de Pékin » sur la place Tiananmen, a été élargi, dimanche 19 avril, et mis à bord d'un avion pour les Etats-Unis, selon une procédure désormais bien rodée de bannissement des dissidents envoyés en exil en Occident. Les autorités chinoises n'entendent pas pour autant baisser la garde face à une montée des mécontentements, notamment en milieu ouvrier.

PÉKIN
de notre correspondant

Le scénario s'est répété à l'identique. Porte-parole emblématique du mouvement étudiant du printemps 1989, le jeune dissident Wang Dan (vingt-neuf ans) a été « libéré », c'est-à-dire expulsé de son pays, dimanche 19 avril, dans les mêmes conditions qui avaient vu le bannissement à l'automne 1997 d'une autre figure de la contestation chinoise, Wei Jingsheng. Unité du verbe : l'élargissement pour motif *« médical »*. Unité du lieu : l'admission de l'expulsé, dès son arrivée sur le sol américain, à l'hôpital Henry-Ford de Detroit, pour un bilan de santé. Unité du contexte : le marchandage diplomatique avec les Etats-Unis. Unité de la stratégie, enfin : l'offensive de charme de Pékin visant à se réhabiliter aux yeux de la communauté internationale sur le terrain des droits de l'homme.

Annoncée laconiquement par une dépêche de l'agence Chine nouvelle, reprise en six lignes par le quotidien anglophone *China Daily*, cette libération-expulsion n'est pas une surprise. On savait qu'elle était au cœur d'âpres tractations en coulisse entre Pékin et Washington, en vue d'assurer la réussite de la visite d'Etat en Chine de Bill Clinton, prévue fin juin. Plutôt que de l'annoncer à la veille de ce déplacement censé solenniser le retour en grâce diplomatique de Pékin, les autorités chinoises ont visiblement décidé d'accélérer les choses afin de tirer un profit maximal de deux événements : les travaux en cours de la commission des droits de l'homme de Genève et le débat en mai au sein du Congrès américain sur l'octroi à la Chine de la clause dite « de la nation la plus favorisée ».

Depuis l'élargissement de Wei, Wang Dan était le dernier dissident de notoriété internationale toujours détenu dans les geôles du régime. Le visage fin, chaussé de larges lunettes, le front ceint d'un bandeau marqué de slogans à la gloire de la démocratie, cet ancien étudiant en histoire avait rapidement imposé sa silhouette juvénile au sein des principaux animateurs du mouvement de Tiananmen. Il s'était notamment illustré par l'animation de « salons » de discussion sur les campus.

UN DOUBLE CALCUL

Au lendemain du massacre de Tiananmen, il est arrêté après une courte période de clandestinité. Condamné pour *« crimes contre-révolutionnaires »*, il est libéré en 1993 dans le cadre d'une opération de relations publiques de Pékin, alors candidat à l'organisation des Jeux olympiques de l'an 2000. Mais la Chine se voit préférer l'Australie, les autorités se raidissent et Wang, tout comme Wei, est à nouveau arrêté. En octobre 1996, on apprend finalement sa condamnation à onze ans de prison pour conspiration contre l'Etat.

Cet élargissement est riche d'enseignements. Il confirme que Pékin s'est rallié à la diplomatie de l'expulsion dans le traitement de ses dissidents les plus célèbres, comme autrefois l'Union soviétique. Le calcul du gouvernement chinois est double. D'une part, il parie sur un affaiblissement des dissidents réfugiés en Occident, désormais privés de symboles fédérateurs. L'expérience a montré que l'exil a souvent été fatal aux contestaires, en proie à de vives rivalités personnelles.

D'autre part, les autorités cherchent à accréditer l'idée que la situation des droits de l'homme s'est améliorée en Chine. La démarche n'est pas sans succès, à en juger par l'empressement avec lequel les gouvernements occidentaux se laissent convaincre. La principale des « avancées » louées à Paris, Londres ou Washington est que le gouvernement chinois accepte de *« discuter »* et de *« dialoguer »* sur cette question jadis considérée comme relevant de sa seule souveraineté nationale. On se félicite aussi dans ces capitales du souhait affiché par Pékin de signer – à une date non déterminée – la convention des Nations unies sur les droits civils et politiques.

Le problème est que la proclamation de ces belles intentions se réduit la plupart du temps à un *« habile exercice diplomatique »*, selon la formule d'un diplomate en poste à Pékin. Entre les propos urbains du ministère des affaires étrangères et les pratiques des différents ministères en charge de la sécurité, le décalage reste béant.

S'il est vrai qu'un très léger vent de liberté souffle à nouveau dans certaines publications universitaires à audience limitée autour du thème de la « réfome politique », le harcèlement, les arrestations et les condamnations de contestataires n'ont pas cessé. Selon Amnesty International, deux mille prisonniers de conscience sont toujours incarcérés en Chine. La récente condamnation du dissident shanghaïen Yang Qinheng à trois ans de camp de rééducation vient d'illustrer cette permanence de l'arbitraire en Chine. Le « crime » de Yang n'est autre que d'avoir diffusé un appel à la création de syndicats libres.

Enclin à la limite à tolérer d'aimables discussions académiques, le gouvernement chinois continuera vraisemblablement à mobiliser son appareil policier pour tuer dans l'œuf toute tentative visant à joindre revendication politique et revendication sociale. Alors que le chômage augmente dans les cités industrielles, il ne prendra pas le risque de laisser mûrir une contestation ouvrière d'autant plus périlleuse pour sa survie qu'elle peut aisément se proclamer d'idéaux qui sont toujours officiellement au fondement du régime.

Frédéric Bobin

Washington est « satisfait » et Wei Jingsheng critique

La Maison Blanche s'est félicitée de l'élargissement de Wang Dan, par la voix de son porte-parole. *« Nous parlons avec les Chinois des droits de l'homme et des dissidents depuis très longtemps. Nous leur avons dit que c'était très important pour nous et nous sommes satisfaits »* de cette mesure de clémence, a indiqué le porte-parole avant même l'arrivée du dissident sur le sol américain.

Le célèbre opposant Wei Jingsheng, pour sa part, s'est réjoui de cette mesure pour l'intéressé tout en soulignant qu'elle *« ne signifie rien »* quant au respect des droits de l'homme en Chine. A Rome où il se trouvait dimanche, il a relevé que Wang Dan *« n'a pas été autorisé à être libre dans son propre pays »*. L'ancien étudiant a remercié les Etats-Unis de leurs interventions en sa faveur, dans une déclaration écrite transmise à l'AFP exprimant le vœu que *« les partisans de la démocratie qui restent emprisonnés en Chine seront bientôt libérés »*. – (AFP, Reuters.)

Proche-Orient : l'Europe veut être « complémentaire » des Etats-Unis

Création d'un comité palestino-européen de sécurité

JÉRUSALEM
de notre correspondant

Surtout pas de vague. Tel était, au *« grand regret »*, discret mais bien réel, de plusieurs diplomates européens et personnalités palestiniennes très proches de Yasser Arafat, le mot d'ordre qui semblait avoir été adopté par l'entourage de Tony Blair pour la visite d'Etat de quarante-huit heures, commencée dimanche 19 avril en Israël et dans l'enclave palestinienne autonome de Gaza, par le premier ministre britannique. M. Blair, dont le pays préside jusqu'à fin juin l'Union européenne et dont la diplomatie avait promis, en janvier, le lancement d'une *« grande initiative européenne pour relancer le processus de paix israélo-arabe »*, était attendu dans la région avec un certain espoir.

Se voulant *« réaliste »*, le premier ministre britannique a refroidi cet enthousiasme. Présenté par la presse israélienne comme *« un grand ami »* de l'Etat juif, M. Blair aura tout mis en œuvre pour faire oublier les « bavures » de la visite controversée effectuée en mars, notamment sur le site de Har Homa, la nouvelle colonie juive de Jérusalem-Est, par son ministre des affaires étrangères, Robin Cook – M. Nétanyahou avait annulé le dîner officiel en l'honneur de M. Cook.

A la demande d'Israël, M. Blair a renoncé à passer une nuit dans l'enclave palestinienne de Gaza. Il n'a pu déposer une gerbe sur la tombe d'Itzhak Rabin, en compagnie de sa veuve Léah et surtout de Shimon Pérès et Ehoud Barak, l'ancien et le nouveau chef de l'opposition travailliste, qu'à la condition, exigée par Benyamin Nétanyahou, qu'un de ses ministres soit présent. Enfin, le premier ministre britannique, qui souhaitait s'adresser aux lycéens d'un établissement baptisé du nom de l'ancien premier ministre assassiné par l'extrême droite juive, a dû en choisir un autre.

L'OPTIMISME DE M. BLAIR

M. Blair a fixé les limites de sa mission, notamment dans un article publié dimanche par le *Jerusalem Post*. Rappelant que l'Union est, *« de loin, le principal fournisseur d'aide économique aux Palestiniens »*, il s'y affirmait *« déterminé à veiller à ce que l'Union* [joue un rôle] *complémentaire du rôle primordial des Américains »* dans la région, *« et non à le doubler »*. Après avoir reçu le diplomate américain Dennis Ross, la semaine dernière à Londres, M. Blair, qui a longuement *« discuté du processus de paix »* avec le président Bill Clinton, s'est rangé aux arguments de Washington.

En substance, les Etats-Unis lui ont affirmé qu'ils étaient sur le point d'aboutir à la relance des négociations. Dans l'entourage de M. Blair, on laissait entendre dimanche qu'un sommet réunissant M. Nétanyahou et M. Arafat, sous la houlette de Bill Clinton, pourrait avoir lieu aux Etats-Unis ou à Londres *« autour du 4 ou 5 mai »*. Plusieurs annonces similaires ont déjà été faites ces derniers mois sans jamais aboutir, puisqu'Israël rejette toujours *« le compromis du compromis »* américain – retrait de 13,1 % de la Cisjordanie et *« suspension »* de la colonisation juive dans les territoires occupés. Mais M. Blair veut y croire.

En conséquence, même si le premier ministre entend *« rappeler clairement »* à ses interlocuteurs israéliens *« les principes de base du processus engagé, à savoir l'échange de la paix contre des territoires, les retraits territoriaux prévus par les accords signés et notre position bien connue sur les colonies »* – *« illégales et contraires à la paix »* disait récemment Robin Cook –, il limite son rôle au strict minimum : *« essayer (...) d'avancer sur les questions intérimaires »*, jamais mises en œuvre par Israël depuis quatre ans. A savoir, l'ouverture de l'aéroport de Gaza – financé par les Quinze et terminé depuis des mois mais toujours fermé faute d'accord sécuritaire avec Israël –, la mise en œuvre d'un *« passage protégé »* permettant aux Palestiniens de circuler librement entre la Cisjordanie et Gaza et l'ouverture d'un parc industriel palestinien sur la ligne de démarcation entre Israël et Gaza.

En définitive, le seul résultat tangible qui devait être annoncé par M. Blair est la mise en place d'un « comité palestino-européen permanent de sécurité », auquel travaille l'envoyé spécial des Quinze, Miguel Angel Moratinos, depuis des mois. Cet organisme, auquel Israël n'entend pas adhérer parce que ses services participent déjà à sa version américaine, aura pour objet officiel de *« développer la coopération sécuritaire »* entre les deux parties.

En réalité, ce comité vise à permettre aux Palestiniens, qui bénéficient depuis longtemps de l'aide sécuritaire européenne, de ne plus se retrouver *« pris en sandwich entre Israël et son allié américain »*, chaque fois que M. Nétanyahou les accuse de ne pas lutter efficacement contre le terrorisme. Ayant ouvert ses prisons et ses services de sécurité au représentant de la CIA à Tel-Aviv, dans l'espoir d'obtenir une opinion « neutre » sur ses efforts anti-terroristes, l'Autorité palestinienne se plaint du silence de l'intéressé lorsqu'elle est prise à partie par Israël.

M. Nétanyahou ayant opposé son veto à la participation de l'Europe au comité tripartite, le nouvel organisme palestino-européen vise à contourner cette interdiction. Un officier de renseignement britannique a donc été nommé, les Palestiniens espérant qu'à la prochaine accusation lancée contre eux, il dira tout haut ce que l'Américain garde par devers lui.

Patrice Claude

Le pape réunit les évêques d'Asie pour la première fois à Rome

POUR la première fois, un synode des évêques d'Asie s'est ouvert à Rome, dimanche 19 avril, en présence du pape, composé d'environ cent cinquante délégués des conférences épiscopales, de dizaines d'experts et de responsables de la Curie romaine. Avant l'an 2000, Jean Paul II réunit, continent par continent, les épiscopats du monde entier. Il avait commencé par l'Amérique à l'automne 1997.

Celui qu'il va présider pendant un mois veut prendre la mesure des « défis » que rencontre le christianisme dans un continent asiatique où, à l'exception des Philippines, il est très minoritaire, passe pour une *« religion d'importation »* et se trouve exposé à des flambées d'extrémisme qui compromettent un dialogue interreligieux, devenu difficile, avec les grandes traditions orientales (bouddhisme, hindouisme et islam).

La principale déception de ce synode d'Asie viendra de l'absence probable de toute représentation de la Chine populaire. Dès l'ouverture du synode, Jean Paul II, qui a tenu à souligner que *« toutes nos pensées vont en ce moment à la Chine continentale et à leurs pasteurs »*, a cependant lancé une invitation à deux prélats chinois, Mgr Matthias Duan Yinming, évêque de Wanxian, et à son collaborateur Joseph Xu Zhixuan. *« J'espère*, a ajouté le souverain pontife, *qu'ils pourront bientôt prendre place parmi nous. »* Quoi qu'il en soit, la situation est loin d'être mûre pour un rétablissement des relations diplomatiques entre la Chine et le Saint-Siège.

Si l'on en juge par les contributions préparatoires, les rapports de l'Eglise avec les religions non chrétiennes seront le sujet principalement débattu, en raison de la montée des violences religieuses et des obstacles au dialogue avec des traditions aussi éloignées de la foi chrétienne. La consultation préalable au synode a révélé une crainte croissante des fondamentalismes et des « communautarismes » religieux. Les épiscopats s'inquiètent, en particulier, de l'intégrisme musulman Dans le sud des Philippines, au Pakistan et en Indonésie.

En Inde, le récent succès électoral des nationalistes hindous du Bharatiya Janata Party (BJP) est source d'anxiété pour les chrétiens, presque autant que pour les musulmans (12 %). Les assurances données par Atal Bihari Vajpayee, nouveau premier ministre – qui a inclus des sikhs, des musulmans et un chrétien dans son cabinet et affirmé que son gouvernement interdirait toute discrimination – n'ont pas apaisé les autorités chrétiennes qui attendent de lui, par exemple, des engagements quant au respect des droits (emplois, éducation) des *« dalits »*, c'est-à-dire des « intouchables » chrétiens.

Les relations avec le bouddhisme et les autres sagesses traditionnelles sont apparemment plus faciles. Toutefois, les documents adressés à Rome pour ce synode regrettent l'absence de *« débouché réel »* du dialogue interreligieux et la nécessité de réévaluer, dans le discours chrétien, la connaissance, la signification et le rôle des grandes religions orientales. Dans leur rapport à Rome, les évêques indiens n'hésitent pas à parler d'*« échec de la mission chrétienne en Orient, à cause de l'ignorance de la spiritualité et de la mystique des religions d'Asie »* et se désolent de voir croître à leur égard, dans l'Eglise catholique, *« un climat de crainte et de doute »*.

INADMISSIBLE « CHRISTO-CENTRISME »

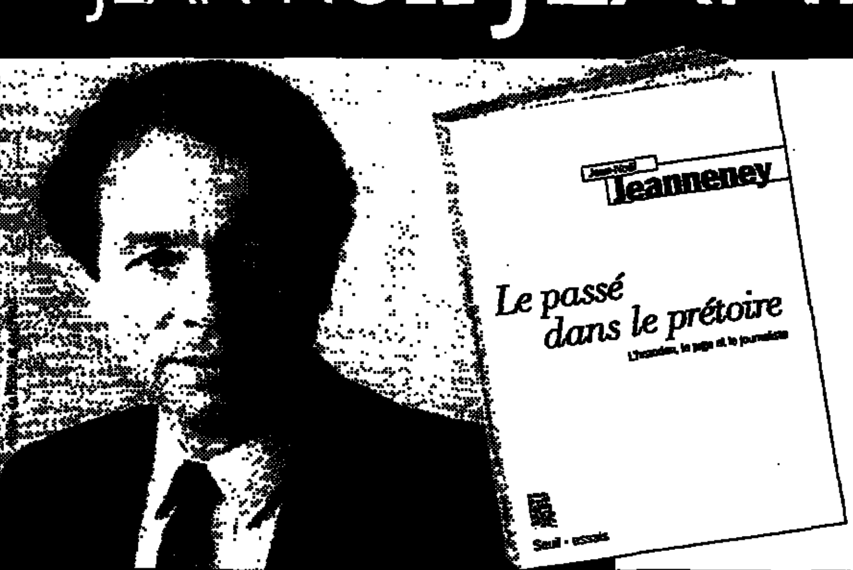
Sans doute faisaient-ils allusion à l'affirmation abrupte du document préparatoire, rédigé au Vatican (*Lineamenta*), selon laquelle *« Jésus-Christ est le seul et unique sauveur »* de l'humanité. Elle a fait sursauter tous les théologiens et bien des évêques asiatiques, pour lesquels une telle affirmation ne peut que choquer des religions non chrétiennes, qui ont une conception moins exclusive du salut de l'homme. Elle risque de remettre en question des habitudes de dialogue patiemment tissées. Ce « christocentrisme » est en contradiction avec la situation multiculturelle et multireligieuse de l'Asie, où *« Jésus-Christ n'est qu'un fondateur de religion parmi d'autres »*. Les théologiens indiens, comme Felix Wilfred ou Michael Amaladoss, et sri-lankais, comme Aloysus Pieris, réclament depuis longtemps la reconnaissance par Rome de théologies « contextualisées », incarnées dans plusieurs cultures. Comment concilier la centralité de l'Eglise romaine avec la prodigieuse diversité culturelle et religieuse de l'Asie ? Il ne faudra pas trop d'un mois de réflexion pour venir à bout d'une telle question.

Henri Tincq

Des Eglises très minoritaires en Asie

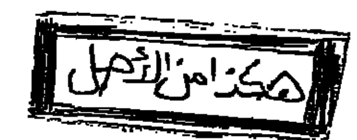
Les catholiques des Philippines, ancienne colonie espagnole, sont de loin les plus nombreux en Asie : 40 millions, soit plus de 80 % de la population, contre 1,9 % en Inde, 7,5 % au Sri Lanka, 3 % en Indonésie, et 7,5 % au Vietnam. En Corée du Sud, l'Eglise catholique représente 7 % de la population, moins que les protestants. Au Japon, elle n'en compte que 450 000 (0,35 %). En Chine populaire, les catholiques sont près de 12 millions, contre 20 à 30 millions de protestants. A Taïwan, ils ne sont que 300 000 (1,4 %). Le christianisme en Asie est réputé actif dans le domaine social et éducatif, mais menacé par la sécularisation liée aux performances économiques, par la montée de l'islam, la concurrence des sectes et surtout par une vision de l'homme et du monde très éloignée de la tradition occidentale et chrétienne.

JEAN-NOËL JEANNENEY



Le passé est obsédant. L'historien, le juge et le journaliste confrontent leurs logiques et leurs rôles. A chacun sa vérité ? L'enjeu civique de cette rencontre est grand.

Editions du Seuil



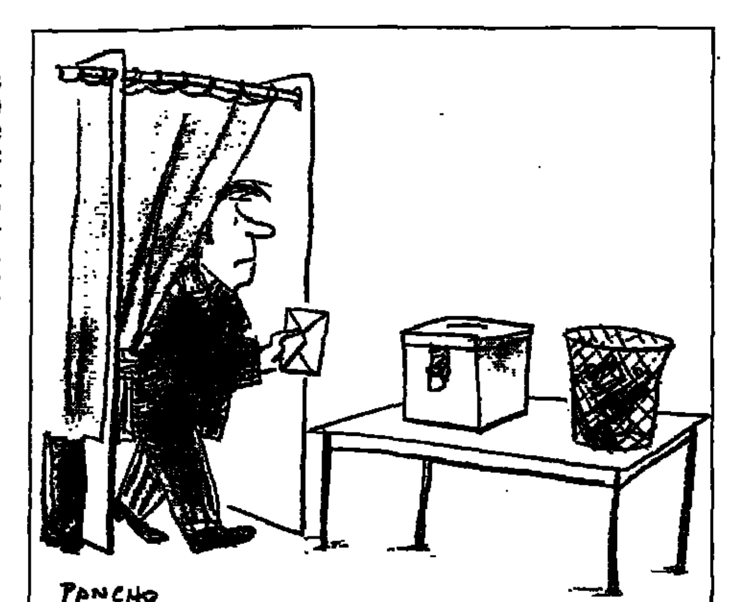
L'accord de paix en Irlande du Nord est entériné par le principal parti protestant

Le Sinn Fein donnera des consignes de vote avant le référendum

Fragile et incertain en soi, le processus de paix en Irlande du Nord sort renforcé par l'aval massif donné, *samedi 18 avril à Belfast*, par le conseil du Parti unioniste d'Ulster (UUP), principale formation protestante de la province, à l'accord de Stormont et par la modération dont a fait preuve la direction du Sinn Fein, la branche politique de l'Armée républicaine irlandaise, lors de ses assises qui se sont tenues à Dublin.

LONDRES
de notre correspondant

Le vote a été écrasant : 72 % des congressistes (540 voix contre 210) ont voté en faveur de l'accord de paix, et David Trimble, le président du Parti unioniste d'Ulster (UUP), a gagné son pari. Il a convaincu les membres du conseil de sa formation qu'ils avaient plutôt intérêt à accepter qu'à refuser l'accord historique conclu le 10 avril pour tenter de mettre fin à trente ans de guerre civile.



La tâche du chef protestant était pourtant loin d'être simple. Avant le vote, M. Trimble pouvait se prévaloir de sa grande popularité au sein de la communauté protestante d'Ulster ainsi que du soutien du journal *News Letter*, des milieux d'affaires protestants prédominants à la tête des grandes entreprises et de la hiérarchie de l'Eglise anglicane d'Irlande. Le soutien à l'accord des milices loyalistes clandestines avait par ailleurs fortement réduit la marge de manœuvre des partisans du « non » au référendum du 22 mai, à l'instar du Parti démocratique d'Ulster (DUP) du pasteur Ian Paisley, figure emblématique de l'antipapisme vociférant, ou des ultras de l'Eglise presbytérienne.

En dépit de son succès, cet avocat de cinquante-trois ans, en qui beaucoup voient le prochain premier ministre de l'exécutif régional à naître, doit néanmoins encore compter avec l'opposition de six députés sur les dix qu'il dirige à Westminster, de l'ordre d'Orange, consience morale de la communauté dont il fait lui-même partie, et d'une partie de sa base.

« On ne va pas être poussé à une décision à ce point critique de notre lutte » : lors de son congrès annuel (Ard Fheis), qui s'est déroulé pendant le week-end à Dublin, le Sinn Fein, pour sa part, a préféré remettre à plus tard la décision sur son attitude à l'égard d'un document qui, selon son président, Gerry Adams, *« marque un bouleversement du statu quo et peut-être une étape intermédiaire vers la réunification de l'Irlande »*. Le mouvement est confronté à deux sortes de pressions contraires. Celle tout d'abord de l'écrasante majorité de l'électorat catholique, qui souhaite une paix dont le principal bénéficiaire, pour l'instant – à en croire les sondages – n'est pas le Sinn Fein, mais son rival modéré, le SDLP de John Hume.

COMPROMIS COMPLEXE

Une reprise de la violence de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) pourrait coûter de surcroît à M. Adams l'appui financier et moral d'une partie des Américains et des Canadiens d'origine irlandaise. Enfin, la République d'Irlande n'offre plus de « sanctuaire » aux paramilitaires républicains à la cagoule. Il y a, par ailleurs, les gages à donner aux « durs », adversaires de tout compromis, à l'instar des militants de Dublin, du district d'Ardoyne à Belfast-ouest et du comté frontalier d'Armagh. Le second cessez-le-feu de l'IRA, proclamé le 20 juillet 1997, a entraîné la dissidence de petits groupes et la surenchère de l'INLA, l'Armée irlandaise de libération nationale, groupuscule gauchiste, qui serait à l'origine des derniers assassinats et d'actes de représailles. Si, pour ces raisons, le Ard Fheis a soufflé le chaud et le froid, beaucoup voient dans les propos de Gerry Adams un début de réponse positive, la décision finale sur la consigne de vote devant être annoncée lors d'une réunion extraordinaire à venir.

L'accord de Stormont est le résultat d'un compromis complexe qui s'efforce de répondre à la volonté de la majorité protestante de maintenir l'Ulster sous l'autorité de la Couronne britannique et de l'aspiration de la minorité catholique de bâtir des liens avec le Sud. A court terme toutefois, les véritables blocages viennent des « dossiers chauds » non réglés et confiés à trois commissions : la réforme de la police, la libération éventuelle des détenus et le sort de l'arsenal des milices des deux camps.

A ce jour, malgré des efforts louables de recrutement de policiers catholiques, les effectifs de la Royal Ulster Constabulary (RUC) sont à 77 % protestants, d'où les accusations de partialité de la part de la minorité nationaliste. Une solution « à la sud-africaine » préconisée par le Sinn Fein visant à intégrer les ex-*gunmen* de l'IRA comme ceux de la mouvance loyaliste au sein des forces de l'ordre est anathème aux yeux des unionistes. Il en est de même du scénario « à l'israélienne » consistant, dans un souci de pacification, à libérer de manière anticipée des prisonniers des deux bords condamnés à la perpétuité pour avoir participé à des attentats sanglants. Pareille mesure en effet se heurte à l'opposition, très médiatique, des groupes représentant les parents des victimes, en Irlande du Nord comme en Angleterre. Parmi ces détenus, figurent le républicain Patrick Magee, responsable de la destruction du Grand Hôtel de Brighton en 1984, qui avait failli coûter la vie à Mme Thatcher, ou du loyaliste Michael Stone, auteur du carnage du cimetière de Milltown, en 1988.

Enfin, la question du désarmement des groupes armés, jugée également primordiale par les unionistes modérés, se heurte à la suspicion viscérale de l'état-major de l'IRA à l'égard du RUC et de l'armée britannique, confondus dans la même haine. Pour tenter de rassurer David Trimble sur ce point, Tony Blair s'est engagé à interdire à Gerry Adams de faire partie, le cas échéant, de l'exécutif à venir, tant que l'IRA n'aurait pas remis ses armes.

Selon un sondage de l'hebdomadaire irlandais *Sunday Independent*, le « oui » ne recueillerait aujourd'hui que 52 % des voix, conséquence des réticences protestantes, un tiers des personnes se déclarant sans opinion. Comme l'évoque la célèbre chanson de marche des « tommies » de la première guerre mondiale, *« It's a long way to Tipperary... »*, la route est longue pour Tipperary – région symbole de la patrie irlandaise.

Marc Roche

Joute oratoire : Silvio Berlusconi contre Romano Prodi

ROME
de notre correspondant

Le 1er congrès de Forza Italia, qui s'est déroulé du 16 au 18 avril à Milan, a donné lieu à un duel à distance féroce entre Silvio Berlusconi et Romano Prodi. Les deux protagonistes n'ont pas ménagé leurs coups. Silvio Berlusconi est sorti de ses gonds le premier. Accusé d'*« incohérence »* par le président du conseil italien à la suite de ses tergiversations sur l'adoption des réformes institutionnelles, il a purement et simplement traité le chef du gouvernement de *« menteur »*.

« Je n'ai jamais changé d'avis. Je n'ai pas de leçon à recevoir de quelqu'un qui a juré qu'il ne gouvernerait jamais avec les votes de Rifondazione (communistes) *»*, a répliqué *Il Cavaliere* sur un ton acerbe. Romano Prodi s'est étonné de ce *« langage trivial »* et a estimé que le chef de l'opposition *« perdait le contrôle de ses nerfs »*, qu'il avait en quelque sorte... pété les plombs. Pour le président du conseil, *« le bipolarisme est fondé sur la civilité et la sérénité »*. *« Cette façon d'agir,* a-t-il ajouté, *a déjà amené une fois Silvio Berlusconi à la défaite et le conduira à la ruine définitive »*... Fin de la première manche disputée, vendredi 17 avril, à des centaines de kilomètres de distance. La confrontation, par médias interposés, *s'est poursuivie le lendemain. Romano Prodi a ouvert* le feu, estimant que le congrès de Forza Italia manquait de *« contenu et de réflexion. Il n'y a rien, rien, rien, vraiment rien ! »*. Le « contre » de Silvio Berlusconi est arrivé une demi-heure plus tard : *« ce mépris du chef du gouvernement pour un congrès qui représente un Italien sur quatre est quelque chose de grave »*. *« Lorsque j'ai parlé de rien, j'étais optimiste »*, lui a répondu avec sa tranquillité habituelle le chef du gouvernement. *« Ce rien a rempli le cœur de Milan »*, a alors rétorqué, quelques instants plus tard, son sparring partner depuis la place du Dôme, où une manifestation de 70 000 personnes, selon la police, a conclu ces trois jours d'un congrès aux allures de show à la gloire de Silvio Berlusconi.

Il Cavaliere a été élu président par acclamation et s'est fixé un objectif : recueillir 33 % des votes lors des prochaines élections. Mais il n'y a pas de scrutin majeur en vue, sinon des élections locales au mois de mai, contrairement à ce que laisse penser cet échange d'amabilités entre le chef de la majorité et le leader de l'opposition. Sivio Berlusconi a annoncé que, désormais, son opposition au pouvoir serait beaucoup plus dure. Le ton en a été donné.

Michel Bôle Richard

BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
AFRICAN DEVELOPMENT BANK



******* APPEL D'OFFRES - BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT *******

LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BAD) EST UNE INSTITUTION DE DEVELOPPEMENT MULTILATERALE AYANT POUR MISSION DE CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AU PROGRES DE L' AFRIQUE. LE GROUPE DE LA BAD COMPTE 77 PAYS MEMBRES, ET SON CAPITAL AUTORISE S' ELEVE A 21 MILLIARDS DE DOLLARS. LA BAD DONT LE BUDGET DES VOYAGES EST ESTIME A 6 MILLIONS DE DOLLARS US, DESIRE PASSER CONTRAT AVEC UNE AGENCE DE VOYAGES AYANT DES CAPACITES D'INTERVENTION A L'ECHELLE MONDIALE, POUR LA FOURNITURE INTEGRALE DES SERVICES DE GESTION DES VOYAGES AU PERSONNEL DE SON SIEGE SITUE A ABIDJAN, COTE D'IVOIRE.

LA BANQUE CHERCHE DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES TOUTES AGENCES DE VOYAGE AGREEES ETABLIES ET OPERANT DANS UN OU PLUSIEURS PAYS MEMBRES DU GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT . L'AGENCE DE VOYAGE DEVRA ETRE EN MESURE D' ENTREPRENDRE SES OPERATIONS A ABIDJAN LE 1ER SEPTEMBRE 1998. LES REPONSES PERMETTRONT DE PRESELECTIONNER LES AGENCES QUI PARTICIPERONT EFFECTIVEMENT A L'APPEL D'OFFRES. L'AGENCE DE VOYAGE DEVRA EXPRIMER SON INTERET PAR ECRIT ET LE SOUMETTRE A LA BANQUE AU PLUS TARD LE 04 MAI 1998 A L' ADRESSE SUIVANTE:

DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION, BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT, 01 BP 1387 ABIDJAN 01, COTE D'IVOIRE/ TELEX 23717/TELEFAX 225.21.64.28/ TELEPHONE 225.20.40.30.

LES AGENCES PRESELECTIONNEES SERONT INFORMEES PAR ECRIT AU PLUS TARD LE 06 MAI 1998. IL LEUR SERA DEMANDE ENSUITE LE PAIEMENT D'UNE SOMME NON REMBOURSABLE DE 200 USD, 1.236 FFR OU 123.600 FCFA. AFIN D'OBTENIR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES. LES REGLEMENTS POURRONT ETRE EFFECTUES PAR CHEQUES CERTIFIES OU TRANSFERT BANCAIRE.

NOTE: LES TRANSFERTS BANCAIRES SERONT CREDITES A L'ADRESSE BANCAIRE CI-DESSOUS CITEE. LA COPIE DU TRANSFERT DEVRA ETRE JOINTE A VOTRE SOUMISSION.

FRANCS FRANCAIS:	US DOLLARS:	FRANCS CFA:
CCF 116 AVENUE CHAMPS ELYSEES 75007 PARIS, FRANCE CPT N°CCF 00203581 381 CCF	CHASE MANHATTAN BANK 270 PARK AVENUE 7 TH FLOOR. NEW YORK 10017. CPT No. 400052563 KEY No. 37.	BIAO AGENCE CENTRALE ABIDJAN CPT N° 18.651.004 T

Les premiers pèlerins à Turin pour l'ostension du saint suaire

Trois millions de fidèles attendus jusqu'au 14 juin

TURIN
de notre envoyée spéciale

REPORTAGE
Devant la cathédrale, sur écran géant, le linceul est exposé sous toutes ses faces

Sous la houlette de leur sacristain, soixante-quatre pèlerins d'une paroisse de Trévise franchirent à 8 heures tapantes dimanche 19 avril la ligne de départ qui allait les conduire au saint suaire exposé à la dévotion derrière le grand autel du Duomo. Turin ouvrait au public son *« ostension »* sacrée, et la bannière de Trévise claquait avec la fierté des pionniers.

Bientôt lui succédèrent deux cent quatre Marseillais, puis quatre-vingts Américains de Virginie accompagnés de leurs curés en soutane. Tous ces groupes avaient su réserver leur place dès le mois de décembre, à l'ouverture des inscriptions par numéro vert ou sur Internet. Pour cette exposition, un an après l'incendie qui avait failli détruire le linceul sacré, vingt après sa précédente sortie publique, Turin, son Eglise et ses édiles ont su se doter d'un parcours sophistiqué, *« pour éviter des heures de queue »*.

Huit cents mètres de marche, d'abord à travers le jardin fleuri du Palais Royal, puis dans un sombre tunnel avant d'accéder à l'autel : ce long parcours *« permet la méditation, et nous prépare à la contemplation sacrée »*, explique le sacristain venu en pionnier. Un silence recueilli règne parmi ces fidèles de la première heure qui arpentent le sentier fait de planches, protégé d'un dais blanc, bordé de quelques bancs pour les plus âgés.

Des images de précédentes ostensions sont suspendues au dais, inclinant à une sainte érudition. Dans l'antre obscur qui précède l'entrée dans la cathédrale, un écran géant présente un documentaire, pour la *« prélecture »* de la vision tant attendue, exposé en cinq langues, où l'on peut voir en champ et contre-champ le saint suaire sous toutes ses faces. Une bonne demi-heure se passe ainsi, car des volontaires munis de *« compte-personnes »* veillent à ce que le groupe admis à déambuler devant le saint suaire ne dépasse pas quatre-vingts pèlerins. D'ailleurs ceux-ci se dispersent eux mêmes entre trois déambulatoires légèrement décalés, de façon à ce que chacun puisse contempler sans être gêné le spectacle sacré.

DEUX MINUTES EXTATIQUES

Une religieuse en cornette, assise en contrebas, récite une prière au micro, alors que les regards s'attardent sur le saint suaire, une toile de lin de 4,37 m sur 1,11, portant la trace d'un homme de 1,78 m, enserré dans une cage de verre placée dans un immense drapé violet. Deux minutes, seulement deux, de contemplation extatique, avant que les volontaires de service vous rappellent à l'ordre : *« Laissez votre place pour que d'autres puissent aussi vénérer Jésus-Christ »*.

Cela ne fait aucun doute, pour la plupart des visiteurs : *« Si vous croyez, cette vision est unique. Jésus-Christ, Dieu fait homme, dans la trace physique de ses souffrances nous rapproche de lui, de sa mort et de sa résurrection »*, confie une Marseillaise, venue grâce aux bons soins d'un marchand d'objets religieux de sa ville *« qui est spécialisé dans l'organisation de pèlerinages du monde entier »*. Ce commerçant n'a demandé que 695 francs, pour le voyage, quatre repas de qualité et une nuit dans un des meilleurs hôtels du centre. *« C'est un miracle »*, un de plus dans ces esprits dévôts qui se pressent devant le saint suaire.

La veille, ce samedi jour de l'inauguration par les officiels, le tout premier visiteur *« du peuple »* avait été Giorgio Tornatore, le pompier qui par une nuit d'avril 1997 et alors que les flammes ravageaient le lieu, avait osé fracturer d'un coup de marteau la cage qui emprisonnait le linceul. *« C'est un miracle, d'avoir pu sauver le saint suaire »*, confia à tous les micros du monde l'heureux héros, qui tenait par la main ses deux enfants. *« Moi qui croyais sans plus, j'ai vu le corps du Christ, Dieu a armé ma main »*, répéta-il, sans répit, alors que ses collègues en tenue veillaient au grain. Puis avait suivi à 16 heures la grand'messe célébrée par seize évêques et le cardinal Giovanni Saldarini, en présence du maire, Vincenzo Castellani, des responsables politiques du PDS (au pouvoir) et autres partis.

ANARCHISTES « À POIL »

Ce qui frappa encore l'imagination des pèlerins fut la présence de descendants royaux, comme Maria Gabrielle de Savoie, dont l'ancêtre avait rendu à l'Eglise le saint suaire détenu depuis des siècles par sa famille, ou le Duc d'Aoste et sa femme, formidablement applaudis à leur sortie sur le parvis.

Des traditionalistes, nombreux en ces jours d'inauguration, ont *« peu apprécié »* les rares manifestations d'irrespect qui ponctuèrent ces cérémonies. Pendant la grand'messe, deux anarchistes montés sur le toit de la cathédrale s'étaient, selon leur propos, *« mis à poil pour mieux défendre la cause »*. *« Assassins ! »* avait-on lu sur leur banderole, qui évoquait le suicide en prison la semaine passée d'un de leurs camarades. Dans la nef même de la cathédrale, alors que le cardinal commençait son prêche, un jeune agitateur avait brandi des préservatifs en hurlant *« Liberté pour les préservatifs »*. Les imposantes forces de l'ordre surent rapidement ramener la paix civile dans ce rassemblement de recueillement sacré.

Si le *marketing* mis en œuvre étonne par sa modernité – *« signe de l'Eglise cathodique »*, ricanent les plus contestataires –, la *« révolution »* opérée pour l'occasion par la municipalité offre à Turin *« des habits neufs »* : la place du Château est désormais interdite à la circulation et de nouvelles plate-bandes printanières accueillent les Turinois avides de *« passegiata »*. L'Ostension offre portes ouvertes de 7 h eures à 20 heures et ce, jusqu'au 14 juin, pour accueillir quelques trois millions de pèlerins.

Danielle Rouard

« Une icône, pas une relique »

Samedi 18 avril à 11 heures, le cardinal Saldartini a reçu les centaines de journalistes accourus du monde entier. A la question brutale d'un confrère britannique : *« Bref, c'est Jésus ou non, sur le linceul ? »*, d'une voix fluette comme un filet, le prélat a su répondre franchement : *« C'est une icône, non une relique. C'est une image inimitable qui raconte la Passion du Christ. Le Christ est une icône du Père, et nous sommes une icône du Christ. L'Eglise ne s'est jamais opposée à la science. Pourtant celle-ci ne peut expliquer certains points : la tridimensionnalité, la formation de l'image et son irréproductibilité. »* Puis le prélat a annoncé qu'il n'y aurait pas d'autres tests d'authenticité avant le début du siècle prochain.

Enfin, à une demande d'une consœur italienne, le cardinal a confirmé *« avoir donné l'autorisation aux confesseurs turinois d'absoudre les femmes qui avaient avorté, comme les médecins qui avaient pratiqué le geste prohibé »*. Cette déclaration a provoqué des levées de boucliers. Des féministes se dirent choquées de voir *« le corps des femmes mêlé à l'événement de l'ostension »*, et des traditionalistes se déclarèrent opposés par principe *« à un tel laxisme »*.

Thomas Klestil réélu président de l'Autriche

VIENNE. Thomas Klestil n'a eu besoin que d'un tour de scrutin, dimanche 19 avril, pour obtenir un second mandat de six ans comme président de la République fédérale autrichienne, avec une majorité de 63,5 % des voix. Trois mois avant que leur pays n'assume la présidence de l'Union européenne (UE), le 1er juillet, les Autrichiens ont voté pour un homme politique expérimenté, partisan déclaré de l'Europe et résolument favorable à l'abandon de la neutralité. M. Klestil, candidat du Parti populaire (conservateur), a obtenu un large soutien également dans l'électorat socialiste. Ni le Parti social-démocrate ni la droite nationaliste de Joerg Haider n'avaient présenté de candidat. Ses seuls concurrents étaient des outsiders. L'évêque Gertraud Knoll, chef de la petite Eglise protestante d'Autriche, qui a fait campagne pour la justice sociale, a réalisé un score honorable avec 13,5 % des suffrages, de même que Heide Schmidt, chef du petit parti d'opposition centriste Forum Liberal, qui a obtenu 11,1 % des voix. Karl Walter Nowak, farouchement hostile à l'Union européenne, à l'euro et à l'OTAN, a obtenu 2 % des suffrages. – *(Corresp.)*

De retour du Japon, Boris Eltsine va tenter de faire plier la Douma

MOSCOU. Le président russe Boris Eltsine a regagné Moscou, dimanche 19 avril au soir, après une visite de deux jours au Japon pour un sommet informel au cours duquel aucune avancée n'a été constatée sur le dossier des îles Kouriles, occupées par l'ex-URSS depuis 1945, et réclamées par le Japon. M. Eltsine et M. Hashimoto sont toutefois tombés d'accord pour inclure la question territoriale dans un vaste accord de coopération et d'amitié pour le XXIe siècle entre les deux pays, qui dépasserait le cadre d'un simple traité de paix. En raison du différend territorial, le Japon et la Russie n'ont jamais pu signer de traité de paix à la suite de la seconde guerre mondiale.

Apparemment en bonne forme physique, Boris Eltsine va tenter, cette semaine, de faire accepter par la Douma, la chambre basse du Parlement, la candidature de Sergueï Kirienko au poste de premier ministre. Vendredi, la Douma, dominée par les communistes, devra choisir entre accepter, enfin, de nommer à la tête du gouvernement Sergueï Kirienko, dont elle a déjà rejeté deux fois la candidature, ou bien être dissoute. La Constitution prévoit alors la convocation d'élections législatives dans les trois mois. – *(Corresp., AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : le président Vaclav Havel** se trouvait, dimanche 19 avril, dans un état général jugé bon par les médecins de l'hôpital universitaire d'Innsbruck, où il a subi deux interventions chirurgicales en moins d'une semaine. Opéré d'urgence, mardi, d'une perforation intestinale, l'ancien dissident, aujourd'hui âgé de soixante et un ans, a subi, samedi, une bronchoscopie. *« Son état général est bon parce que tous ses autres organes fonctionnent très bien »*, a déclaré le professeur Helmut Madersbacher, directeur de l'hôpital d'Innsbruck. – *(Reuter.)*

■ **ÉGYPTE - GRANDE-BRETAGNE : le premier ministre britannique Tony Blair** s'est engagé, samedi 18 avril au Caire, à ne pas permettre que son pays soit un *« sanctuaire pour les terroristes »*, soulignant que Londres se tient aux côtés de l'Égypte *« dans sa détermination à lutter contre le terrorisme, d'où qu'il vienne »*. Après l'attentat de Louxor le 17 novembre 1997, le président égyptien, Hosni Moubarak, avait accusé la Grande-Bretagne d'offrir un refuge aux activistes islamistes. – *(AFP.)*

■ **IRAN : l'écrivain français Roger Garaudy**, jugé et condamné en France pour contestation de crimes contre l'humanité, était, dimanche 19 avril, à Téhéran l'invité d'honneur d'un séminaire organisé par le ministère des affaires étrangères. Des sources iraniennes informées ont indiqué qu'il avait été reçu, la veille, par le président Mohammad Khatami. – *(AFP, Reuters.)*

■ **CISJORDANIE : un colon juif a été tué, dimanche 19 avril, et deux autres colons et un Palestinien ont été blessés par balles**, lors d'un accrochage au sud d'Hébron, en Cisjordanie. D'après la police israélienne, des Palestiniens et des colons s'affrontaient au sujet de serres érigées par ces derniers il y a un an sur des terres revendiquées par les Palestiniens. – *(AFP.)*

■ **THAÏLANDE : l'armée, qui a procédé à une identification de la dépouille de Pol Pot**, a catégoriquement démenti, dimanche 19 avril, que le tyran soit mort à la suite d'un empoisonnement, comme l'avait déclaré un membre anonyme de ses services de renseignement. D'autre part, vingt et un civils, dont douze Vietnamiens, ont été massacrés, dimanche, par des hommes armés sur la berge du Tonlé-Sap, dans le centre du Cambodge. Phnom Penh en a attribué la responsabilité aux Khmers rouges, pourtant absents du secteur depuis quelques années. – *(Corresp.)*

■ **AFGHANISTAN : les talibans accusent l'opposition afghane d'avoir violé la trêve** conclue, vendredi 17 avril, sous l'égide des Etats-Unis en ayant attaqué, samedi, leurs positions au nord-est de la capitale. Aucune confirmation indépendante de cette attaque n'a pu être obtenue, mais Radio Kaboul a affirmé que les talibans avaient repoussé cette offensive dans une vallée située à 60 kilomètres au nord-est de Kaboul. – *(AFP.)*

■ **NÉPAL : le nouveau premier ministre G. P. Koirala** a remporté, samedi 18 avril, un vote de confiance du Parlement en faveur de son gouvernement minoritaire en recevant le soutien de 144 des 205 députés de l'opposition. Le gouvernement minoritaire, dirigé par le Congrès népalais, a été formé la semaine dernière après que le premier ministre eut échoué à former un gouvernement de coalition. – *(AFP.)*

Surenchère des libéraux allemands sur la baisse des impôts

BONN. *« Nous ne sommes pas une édition en format de poche de la démocratie-chrétienne »* : cette formule de Wolfgang Gerhardt, président du Parti libéral allemand (FDP), résume bien le médiocre climat qui règne actuellement au sein de la coalition au pouvoir à Bonn. Désireux de regagner la confiance des électeurs à cinq mois des élections générales, les libéraux ont adopté, dimanche 19 avril à Berlin, un programme de réduction d'impôts beaucoup plus ambitieux que celui qu'ils avaient tenté sans succès de faire adopter par le Parlement allemand, au cours de l'été 1997. Ce programme continue d'être défendu par l'Union des chrétiens démocrates, principal partenaire de la coalition au pouvoir à Bonn.

Au même moment, un sondage indique que plus des deux tiers des dirigeants politiques, économiques et administratifs allemands pensent que Gerhard Schröder, candidat de l'opposition sociale-démocrate, deviendra chancelier lors des élections du 27 septembre. Cette enquête, publiée dimanche par le magazine *Capital*, a été réalisée par l'Institut Allensbach, qui a interrogé 611 personnes considérées par le magazine économique comme les principaux décideurs allemands.

Les Amériques confirment leur volonté de bâtir une vaste zone de libre-échange en 2005

Cuba était le grand absent du sommet de Santiago du Chili

Le deuxième sommet des Amériques qui s'est conclu après deux jours de travaux, dimanche 19 avril, à Santiago du Chili, a réaffirmé son ambition de faire de l'hémisphère américain une zone de libre-échange à l'aube du prochain millénaire. Mais le plus dur reste à faire : mener des négociations entre partenaires qui, depuis quelques années, ont emprunté des voies multiples dans leurs relations commerciales.

SANTIAGO DU CHILI
de notre correspondant

A l'issue de leur deuxième sommet qui s'est achevé, dimanche 19 avril à Santiago du Chili, les présidents et les chefs d'Etat des Amériques ont réaffirmé leur décision de *« faire des progrès concrets avant la fin du siècle »* en vue de la création d'une Zone de libre-échange des Amériques (ALCA), qui ira de l'Alaska à la Terre de feu. Dans une déclaration commune, signée par les trente-quatre dirigeants – *« démocratiquement élus »* –, réunis durant deux jours dans la capitale chilienne, les participants affirment leur volonté de conclure, *« au plus tard en 2005 »*, les négociations pour la création de ce que, dans son discours de clôture, le président chilien, Eduardo Frei, a appelé *« la plus grande zone de libre-échange de l'Histoire »*. Celle-ci devrait couvrir un marché de quelque 800 millions de personnes.

Dans cette perspective, le sommet a décidé la mise en place d'un comité de négociation commerciale qui tiendra sa première réunion le 30 juin, les négociations proprement dites devant commencer, au plus tard, le 30 septembre 1998. Pour donner de la crédibilité aux accords conclus autour des quatre points prévus par l'agenda officiel – éducation, renforcement de la démocratie, intégration économique et lutte contre la pauvreté –, les chefs d'Etat ont souligné leur engagement à conduire un plan d'action pour les trois années à venir. Son coût est estimé à 40 milliards de dollars (240 milliards de francs). Il sera financé, notamment, par des apports de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement (BID).

Interrogé sur la direction que devaient prendre les futures négociations, le premier ministre canadien, Jean Chrétien, dont le pays aura la responsabilité d'accueillir le prochain sommet et de présider la première phase des pourparlers, a prudemment écarté une négociation menée entre les blocs économiques régionaux que constituent l'Alena (Etats-Unis, Canada, Mexique), le Caricom (Caraïbes) et le Mercosur Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay). Plus catégorique, le président mexicain, Ernesto Zedillo, a tout simplement estimé l'idée *« inacceptable »*, prônant une négociation où *« chaque pays défendra ses intérêts »*.

Le président américain, Bill Clinton, qui n'a pas participé à la conférence de presse finale, a soigneusement évité le sujet lors de son allocution de clôture, au cours de laquelle il a renouvelé son engagement en faveur du *« fast-track »*, une procédure qui permet à l'exécutif américain d'avoir les coudées plus franches lors des négociations commerciales avec les pays étrangers, mais qui, jusqu'ici, lui a été refusée par le Congrès de Washington. Un handicap qui, tout au long du sommet, donnait l'impression qu'en matière de libre-échange dans les Amériques, les Etats-Unis étaient en-deçà de leur discours et de leur leadership traditionnel. Ce dernier a été également quelque peu écorné par la décision, exprimée dans la déclaration finale, d'*« établir une procédure objective pour faire l'évaluation multilatérale de la coopération destinée à prévenir et combattre les problèmes de drogue »*. Cette phrase alambiquée recouvre, en fait, l'irritation qu'éprouvent la plupart des pays de la région devant la procédure de *« certification »* pratiquée par l'Agence américaine de lutte contre la drogue (DEA).

Le président mexicain, dont le pays a été souvent aux prises avec ce qu'il appelle un système de *« punition unilatérale »*, a souligné sa particulière satisfaction face à un accord qui, selon lui, a le mérite de poser des questions de principe : respect de la souveraineté de chaque pays, respect de l'intégrité territoriale, décision de reconnaître que le problème de la drogue est *« un »* et engage solidairement les pays producteurs, les pays consommateurs et les pays de transit vers les grands marchés.

Pour beaucoup, cependant, l'espoir de voir les Etats-Unis jouer franchement la carte de la *« coresponsabilité »* en mettant un terme aux actions unilatérales, lorsqu'il s'agit de lutte contre la drogue, reste marqué par un certain scepticisme. Mais, faisait remarquer un diplomate colombien, *« avoir réussi à leur faire accepter officiellement l'idée est tout de même un grand pas en avant »*.

Eduardo Olivares

Le premier ministre canadien, Jean Chrétien, va se rendre à La Havane

***« Si le pape y est allé, je ne vois pas ce qui interdit à un autre Chrétien d'y aller »*, a déclaré, mi-amusé, mi-agacé, le premier ministre canadien, Jean Chrétien, qui venait d'annoncer qu'il se rendrait, lundi 27 avril à La Havane. *« Nous avons toujours exprimé notre intention de voir Cuba présente à la table commune des trois Amériques, mais le consensus nécessaire à sa présence n'était pas possible, et je crois qu'il ne l'est toujours pas »*, a-t-il encore expliqué lorsqu'on lui demandait si Fidel Castro serait présent lors du troisième sommet des Amériques qui se tiendra au Canada.**

L'absence de Cuba, qui a fait l'objet de nombreuses discussions à huis clos, a également suscité l'intervention du président brésilien Fernando Cardoso qui, tout en reconnaissant qu'il manquait à la réunion *« l'un de nos pays »*, a suggéré que Cuba fasse *« les pas nécessaires vers la démocratie, pour que nous puissions enfin dire que notre Amérique est une »*. – *(Corresp.)*

Des défenseurs des droits de l'homme assassinés en Colombie

BOGOTA
de notre correspondante

Sombre week-end pour les droits de l'homme en Colombie : Eduardo Umana Mendoza, avocat âgé de cinquante et un ans, célèbre pour sa défense des syndicalistes, des prisonniers politiques et des proches de personnes disparues, est mort, samedi 18 avril. Trois personnes qui s'étaient fait passer pour des journalistes l'ont assassiné par balles, à bout portant, dans son bureau de Bogota.

Deux jours auparavant, Maria Arango Fonnegra, ancien dirigeant du Parti communiste, âgé de cinquante-huit ans, avait été mortellement blessé par un tueur à gages, devant son domicile des environs de la capitale. Ces assassinats s'ajoutent à une longue liste de morts qui, périodiquement, rappellent qu'il ne fait pas bon s'occuper des droits de l'homme en Colombie. Ces crimes, officiellement attribués à des *« groupes d'extrême droite »*, n'ont, pour la plupart, jamais été élucidés.

EXPATRIATIONS

Les menaces contre les défenseurs des droits de l'homme, les dirigeants politiques et les fonctionnaires sont si lourdes que les victimes potentielles sont de plus en plus nombreuses à s'expatrier, en Europe ou au Canada. Selon des informations émanant de son entourage, mais que le gouvernement n'a pas officiellement confirmées, José Noé Rios, conseiller pour la paix du président Ernesto Samper, aurait lui-même été obligé de partir en catastrophe, samedi 18 avril, alors qu'il venait de rouvrir les négociations avec l'un des deux groupes de la guérilla colombienne.

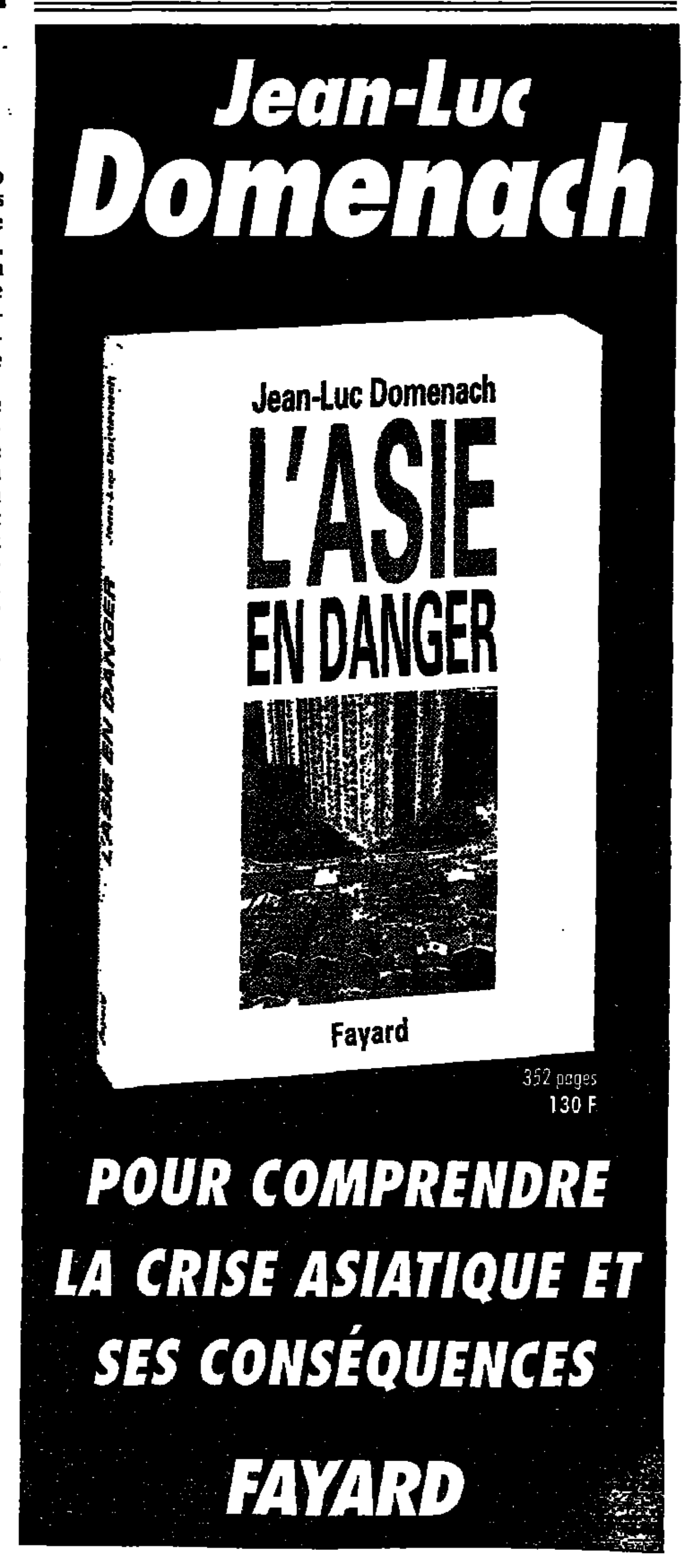
L'assassinat de militants politiques est une sinistre « tradition » de la politique locale. Plus de deux mille membres de l'Union patriotique (communiste) ont été tués en douze ans, et les dirigeants encore en vie sont, pour la plupart, réfugiés à l'étranger. Depuis un an, cependant, les victimes sont en priorité des personnes qui travaillent dans le secteur des droits de l'homme. Ainsi, Maria Arango Fonnegra, figure charismatique de la gauche communiste des années 60, ancien compagnon de Camilo Torres, le premier prêtre-guérillero latino-américain, n'exerçait plus d'activité politique depuis plus de dix ans. L'assassinat, le 19 mai 1997, de Mario et Elsa Calderon, un couple de chercheurs du Centre de recherche nationale pour l'éducation populaire (Cinep), avait marqué le début de cette nouvelle phase de terreur.

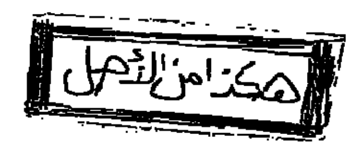
Plus d'un millier de personnes se sont recueillies, ce week-end, devant le cercueil d'Eduardo Umana Mendoza, veillé dans l'auditorium principal de l'Université nationale à Bogota, là où sont nés la plupart des mouvements d'opposition et d'insurrection de l'histoire colombienne. La victime avait fondé, il y a vingt ans, le Collectif d'avocats José Alvéar Restrepo, association de juristes colombiens qui avait reçu, en décembre 1996, le Prix des droits de l'homme de la République française. Eduardo Umana Mendoza avait, récemment, entrepris une étude juridique sur le meurtre, le 9 avril 1948, du leader populaire Jorge Eliecer Gaitan, qui demeure non élucidé, tout en défendant les familles des personnes disparues après la prise du palais de justice, en novembre 1985, épisode parmi les plus sanglants de l'histoire colombienne récente.

Son père, professeur de droit réputé de l'Université nationale, d'où est sortie toute une génération de démocrates colombiens, a dénoncé le *« pays des barbares et des assassins »*, appelant à faire de l'enterrement de son fils, lundi 20 avril, *« un petit acte de paix »*. L'Université nationale a décrété ce 20 avril *« journée de deuil »*, tandis que les syndicats du pétrole, des télécommunications, de l'électricité, de l'eau et de la justice, présents durant la veillée funèbre, appelaient à une grève nationale.

La plupart des ONG colombiennes et le Conseil national uni des centrales syndicales ont annoncé la formation d'un *« large front social »* qui invite tous les secteurs de la société colombienne à se mobiliser pour éviter *« une sortie autoritaire et militaire du conflit »* et *« défendre la vie des travailleurs et des militants des droits de l'homme »*.

Anne Proenza





GOUVERNEMENT Lionel Jospin s'explique, dans un entretien au *Monde*, sur sa politique, un an après la décision de Jacques Chirac de dissoudre l'Assemblée nationale. ● À LA VEILLE du débat au Parlement sur l'euro, le premier ministre estime à propos des positions critiques du PCF et du MDC que, *« comme il n'y a pas de surprise, il n'y aura pas de drame »*. ● M. JOSPIN veut *« s'appuyer sur la situation née des régionales, qui crée une phase de consensus sur certains sujets »* pour faire avancer des réformes institutionnelles méthodiquement et progressivement, notamment sur les modes de scrutin. ● LE CHEF DU GOUVERNEMENT veut *« construire une France plus harmonieuse »*. ● LE PROJET DE BUDGET 1999, indique-t-il, *« traduira le respect de nos priorités : emploi, logement, sécurité, justice, innovation économique, culture, éducation et recherche, en réalisant une stabilisation, voire une baisse légère des prélèvements »*.

Lionel Jospin donne la priorité à ses choix économiques et sociaux

Dans un entretien au « Monde », le premier ministre veut s'appuyer sur la situation née des régionales pour faire avancer progressivement des réformes institutionnelles. Mais les objectifs économiques, sociaux et de sécurité « demeurent essentiels »

« Après l'élection de quatre présidents de conseil régional grâce aux voix des élus du Front national, vous avez déclaré que nous étions en présence d'une crise de la droite. Ne pensez-vous pas qu'il s'agit, plus globalement, d'une crise de la politique ?

– Non. Les tentations d'alliance avec le Front national, parfois concrétisées, le plus souvent repoussées par les dirigeants nationaux de la droite, et la bataille de pouvoir qui vient de se déclencher à Paris, lieu très emblématique pour l'opposition, témoignent d'un sérieux mal-être à droite. Les partis de la droite ont, à la fois, des problèmes d'identité, de stratégie et de *leadership*.

» La crise plus large du politique est un thème récurrent. Il y a, indiscutablement, des éléments de trouble. Mais à mettre en cause de façon trop indifférenciée les politiques, on risque d'atteindre la démocratie. En tout cas, je suis convaincu que le gouvernement, lui, est et veut rester un pôle de stabilité dont la vie politique française a bien besoin. Je crois d'ailleurs que c'est ainsi qu'il est perçu.

« Une chambre comme le Sénat est une anomalie parmi les démocraties. Je la perçois comme une survivance des chambres hautes conservatrices »

– Que signifie "Le gouvernement doit être un pôle de stabilité" ?

– Précisément parce que l'opinion est désorientée par la crise de l'opposition, le besoin se fait plus pressant d'éléments de référence forts, de lieux qui structurent la vie politique. C'est la fonction de tout gouvernement, mais il y a eu des gouvernements faibles, ou impopulaires, ou déchirés. Ce n'est pas le cas de cette équipe qui travaille avec de vrais objectifs et de façon cohérente.

– N'y avait-il pas un risque, en intervenant, comme vous l'avez fait, avant l'élection des présidents de conseils régionaux, d'instrumentaliser le Front national ?

– Qui a voulu instrumentaliser le Front national ? Une partie de la droite. En boomerang, elle s'est trouvée elle-même instrumentalisée. Et en plus fracturée. Ni dans le traitement des thèmes de la vie publique ni par l'évocation permanente du Front national, je n'ai joué ni ne jouerai avec l'extrême droite. Il était bon que le premier ministre et le président de la République s'expriment de façon claire, pour mettre en garde contre les alliances qui se préparaient. L'opinion l'a bien compris.

– Dans votre déclaration de politique générale, le 19 juin 1997, vous aviez souhaité renouer le pacte républicain. Où en êtes-vous des réformes qui permettraient d'atteindre cet objectif ?

– La plupart des projets que j'ai engagés sont directement inspirés par cette préoccupation. Mais j'ai toujours dit, et encore au lendemain des élections régionales, que les grandes réponses aux problèmes de la société française seraient d'abord économiques, sociales et culturelles. Ces champs d'action restent la priorité du gouvernement. Pour autant, il faut s'appuyer sur la situation née des régionales, qui crée une phase de consensus sur certains sujets, pour faire avancer, dans l'ordre institutionnel, des réformes que je défends depuis longtemps. Nous avons l'intention de le faire méthodiquement et d'introduire ces réformes progressivement car il ne faut pas qu'elles envahissent le calendrier parlementaire au point de nous empêcher d'agir en vue des objectifs économiques, sociaux et de sécurité qui demeurent essentiels.

– Sur quelle période envisagez-vous d'étaler ces réformes ?

– Sur les deux années qui viennent.

– Vous avez commencé par le cumul des mandats. Par quoi allez-vous poursuivre ?

– Deux projets de loi ont déjà été examinés par le conseil des ministres sur le cumul des mandats. Je suis pour une limitation audacieuse. Au bout du compte, le Parlement nous dira à quel endroit s'arrêtera le curseur. Personnellement, je souhaite qu'il aille loin.

– Sur la limitation du cumul des fonctions des ministres, le président de la République vous invite à lui remettre un projet de caractère constitutionnel, étant entendu qu'il se montre encore plus restrictif que vous ne l'êtes vous-même, en souhaitant voir abolie toute fonction exécutive locale pour un membre du gouvernement.

– Soyons simples. Je suis le premier chef de gouvernement à avoir demandé à ses ministres, et à s'être appliqué à lui-même, le non-cumul de fonctions ministérielles avec des fonctions de maire, de président de conseil général ou régional. Ni moi ni mes ministres ne sommes maire de Bordeaux ou maire de Paris. Je n'ai donc aucun problème pour que les ministres soient simplement conseillers municipaux, conseillers régionaux ou conseillers généraux. C'est d'ailleurs mon cas. Mais je ne veux pas que l'arbre des ministres cache la forêt de tous les autres cumuls. Il est inutile de se focaliser sur ce problème qui, pour l'essentiel, est réglé. Le gouvernement présentera le texte sur les ministres au moment utile.

– Sur les modes de scrutin, deux thèses s'opposent : introduire de la proportionnelle là où il n'y en a pas ou introduire du majoritaire là où il n'y en a pas. Quelle est votre philosophie ?



LIONEL JOSPIN

– La vertu absolue de tel ou tel mode de scrutin n'existe pas. J'essaie de répondre, dans un ordre d'urgence raisonnable, à des problèmes pratiques posés par la vie politique. Cela me conduit à m'atteler d'abord au mode de scrutin régional. Puisque le consensus pour une réforme, que j'avais appelée de mes vœux avant les élections régionales, est maintenant, semble-t-il, réalisé, je proposerai d'étendre le type de scrutin municipal au scrutin régional. Cela permettra d'assurer une majorité claire, voulue par les électeurs, pour gouverner chaque région, tout en assurant la représentation des minorités.

– Dans le cadre de la circonscription départementale ou régionale ?

– La logique voudrait que le cadre régional soit choisi.

– Pour les élections européennes, deux types de réformes sont évoqués : soit élire les députés européens à la proportionnelle dans le cadre de régions élargies, soit découper autant de circonscriptions que les quatre-vingt-sept députés européens à désigner au scrutin majoritaire. Laquelle a votre préférence ?

– La réforme du scrutin européen est effectivement l'autre priorité. Cette fois-ci, agissons avant l'élection. La voie que je préconise est celle d'un vote qui s'exprimerait dans le cadre de circonscriptions régionales.

– Sur le mode de scrutin législatif, êtes-vous partisan d'un durcissement conduisant à ne retenir, pour le second tour, que les deux premiers candidats arrivés en tête au premier ?

– Autant l'échéance européenne nous presse, autant nous avons le temps pour les élections législatives. Les prochaines sont prévues en 2002 : c'est donc mon horizon de travail. Il faut bien réfléchir avant de changer le mode de scrutin actuel. Aucun système n'offre de garantie absolue, si certaines forces politiques ont une volonté d'alliance avec l'extrême droite. Je ne sens pas d'opinions stabilisées sur ce sujet.

– La vôtre non plus ?

– Non. Je ne serais pas très partisan de changer. Ou alors, pourquoi ne pas retenir la proposition du Parti socialiste : scrutin majoritaire avec une dose de proportionnelle ?

– Envisagez-vous, et si oui dans quel délai, une modification du mode de désignation des sénateurs ?

– Si on y réfléchit bien, et sans passion, une chambre comme le Sénat avec autant de pouvoirs, où l'alternance n'est jamais possible, qui n'est pas élue au suffrage universel direct et qui n'a même pas la caractéristique d'être une chambre fédérale – puisque nous sommes un Etat unitaire –, c'est une anomalie parmi les démocraties. Je la perçois comme une survivance des chambres hautes conservatrices.

» Faute de pouvoir changer plus fortement – mais peut-être faudra-t-il y venir un jour –, je pense qu'on peut apporter, au moins, quelques remèdes. Pour ce qui relève de ma compétence et de celle du Parlement, je proposerai d'élargir la proportionnelle actuelle aux départements comportant trois ou quatre sièges, de déterminer le nombre des grands électeurs en fonction de la population et non plus selon les effectifs des conseils municipaux, d'élire les délégués des conseils municipaux à la proportionnelle, de répartir le nombre de sièges en fonction de la population des départements. Si on fait cela, on aura un peu avancé. Il serait raisonnable que ces réformes aient lieu après le prochain renouvellement du mois de septembre.

– Allez-vous proposer des textes sur la réduction de la durée des mandats ?

– Là encore, je constate que la démocratie française est une exception. En plus, elle ne fait pas preuve de cohérence, car nous avons des mandats à cinq, six et sept ans, et même à neuf ans pour le Sénat. Ces durées n'obéissent à aucun principe particulier. Je suis favorable à une harmonisation de tous les mandats à cinq ans. C'est un bon rythme pour la respiration démocratique et une durée suffisante pour que les élus aient à rendre compte aux citoyens.

– Cette règle concerne aussi le mandat présidentiel ?

– Je l'avais proposée pendant la campagne présidentielle en 1995. Je n'ai pas changé d'avis.

– Parmi les thèmes que vous vous êtes fixés, il y a aussi la place plus importante faite aux femmes dans la vie politique et sociale.

– Effectivement, je souhaite proposer rapidement au président de la République l'inscription dans la Constitution de la parité, c'est-à-dire l'objectif de l'égal accès des femmes et des hommes à la vie politique, mais aussi économique et sociale. Une fois la révision constitutionnelle acquise, ce qui nécessite l'accord du président de la République, nous pourrions agir par la voie législative pour favoriser l'entrée des femmes en politique mais aussi leur promotion professionnelle et sociale.

– Vous avez déjà évoqué deux réformes constitutionnelles, d'autres sont nécessaires : une pour le traité d'Amsterdam, une pour le Conseil supérieur de la magistrature et une autre pour le statut de la Nouvelle-Calédonie. Souhaitez-vous qu'elles se fassent, toutes ou certaines, par la voie du Congrès ou par référendum ?

– Le choix du Congrès ou du référendum relève du président de la République. Je peux lui donner mon sentiment. Vous comprendrez que je ne m'exprime pas sur ce point aujourd'hui.

– A l'occasion des mouvements de chômeurs et de la régularisation des sans-papiers, des dissensions se sont fait jour dans votre majorité. Elles ont reparu sur le statut de la Banque de France et, aujourd'hui encore, sur l'euro. Ne craignez-vous pas qu'elles mettent de plus en plus à mal la cohabitation des cinq composantes de la majorité ?

– Il n'y a aucun problème de cohabitation, pour reprendre votre expression, au sein du gouvernement. Cette équipe travaille collectivement et de manière ordonnée. Chacun a sa place et respecte l'autre. Considérez le nombre de problèmes non réglés par les équipes précédentes que nous traitons de façon déterminée : le budget réputé impossible à faire, les problèmes industriels et financiers, l'emploi, la Corse, la Nouvelle-Calédonie... Quant à la majorité, elle est sortie renforcée par le résultat des dernières élections.

» Le débat sur la politique économique est maîtrisé. Sur l'euro, la position de chacun est connue depuis le début. Et comme il n'y a pas de surprise, il n'y aura pas de drame.

– Le fait qu'une partie de votre majorité ne vote pas les directives sur l'euro ne vous trouble pas ?

– Non. Cette question a déjà été tranchée par le peuple lors d'un référendum en 1992. Aujourd'hui vient le moment du passage. Nous avons su qualifier notre pays pour cela. Il est normal que chacun donne sa conviction. Je n'attends pas des membres de la majorité qu'ils disent le contraire de ce qu'ils pensent. En même temps, l'euro va se faire, chacun le sait. Le rôle du gouvernement est de veiller aux conditions de sa réussite.

– Et sur l'immigration et les sans-papiers ?

– Tous les partis de la majorité sont contre l'immigration clandestine et contre la régularisation de tous les sans-papiers. C'est la ligne qu'applique le gouvernement.

» Globalement, je suis convaincu que la majorité a tous les éléments en main pour durer et réussir. La qualité du travail qu'elle a d'ores et déjà accompli au Parlement le montre.

– Il n'en demeure pas moins que la ratification du traité d'Amsterdam, si la voie du Congrès est choisie, ce que laisse entendre le président de la République, nécessitera une majorité qualifiée des trois cinquièmes qui, pour le moment, n'existe pas.

– Je suis arrivé au gouvernement trop tard, quelques jours seulement avant le sommet d'Amsterdam, pour pouvoir renégocier ce projet de traité qui était et reste très imparfait. Je recommanderai sa ratification par raison, en sachant que nous devrons reprendre le travail et réviser les dispositifs institutionnels et les mécanismes de décision de l'Union, avant l'élargissement. Sinon, l'Europe élargie serait ingouvernable.

– Jusqu'où un ministre peut-il exprimer son désaccord sur tel ou tel aspect de la politique gouvernementale, comme, par exemple, les sans-papiers et l'euro ?

– C'est au premier ministre de le lui dire, si nécessaire. Jusqu'ici, je considère que je n'ai pas eu de problème.

« Le débat sur la politique économique est maîtrisé [au sein de la majorité]. Sur l'euro, la position de chacun est connue depuis le début. Et comme il n'y a pas de surprise, il n'y aura pas de drame »

– L'hypothèse d'une recomposition de la droite, et du centre en particulier, ne va-t-elle pas faire resurgir une tentation centriste chez certains socialistes ?

– Je ne vois pas aujourd'hui les éléments de recomposition dont vous parlez. Sur l'ouverture au centre, ma position est connue depuis longtemps. Le centre est un espace politique qu'il faut savoir gagner, à partir de la gauche. En aucun cas, ce n'est un projet ou une stratégie. La tentation, en termes d'alliance, est nulle.

– Quel bilan tirez-vous des dix premiers mois de cohabitation ?

– Il est satisfaisant. Pour moi, la cohabitation est une donnée, ce n'est pas un problème. Pour des raisons objectives, je me place dans la perspective d'un gouvernement de législature. J'agirai dans la durée. Quand je lis que nous aurions déjà réalisé l'essentiel de nos projets, je souris, parce qu'il reste devant nous tellement de choses à faire.

– Votre projet est-il d'assurer dans les meilleures conditions possibles l'entrée dans l'euro ou est-ce un volet de votre action qui appartient déjà au passé ? Qu'est-ce qui va guider votre action dans les prochains mois ?

– L'euro, c'est une étape historique de la construction de l'Europe. C'est un choix qui a été fait, une donnée du futur. Ce n'est pas en soi l'objectif central de ma politique. La politique économique et sociale du gouvernement a comme objectifs la croissance la plus forte possible, l'emploi, la justice sociale, la modernisation du pays et de la société, la préparation de l'avenir. Il s'agit aussi pour nous de construire une France plus harmonieuse, un pays dans lequel renaît la confiance en soi et l'engagement dans un projet collectif.

Le Sénat, fruit de l'histoire

Le Sénat est l'héritier des chambres des Pairs qui, dans les monarchies constitutionnelles françaises, de 1814 à 1848, étaient composées de par la seule volonté du Roi. Son nom vient des constitutions bonapartistes. Il est entré dans la tradition républicaine en 1875. Les notables provinciaux voulaient, au lendemain de la Commune, disposer d'une chambre qui ne se laisse pas emporter par les emballements révolutionnaires des villes. D'où sa composition qui, dès l'origine, a été, pour l'essentiel, confiée aux maires ruraux.

Au lendemain de la Libération, la Constitution de la IVe République a restreint les pouvoirs de cette deuxième chambre, qui n'a eu droit qu'au nom de Conseil de la République. Elle a retrouvé son titre et l'essentiel de ses prérogatives en 1958. Si, pour la plupart des projets de loi, les députés ont conservé le droit d'imposer leurs décisions, les sénateurs disposent d'un droit de veto sur les réformes constitutionnelles et les lois organiques les concernant. Les conseils municipaux des villages de moins de 500 habitants, où ne vivent que 8,4 % de la population, désignent 16,2 % des électeurs sénatoriaux, alors que ceux des villes de plus de 30 000, qui regroupent 31,4 % de la population, n'en fournissent que 15,8 %.

Les réformes « inévitables » pour le chef de l'Etat

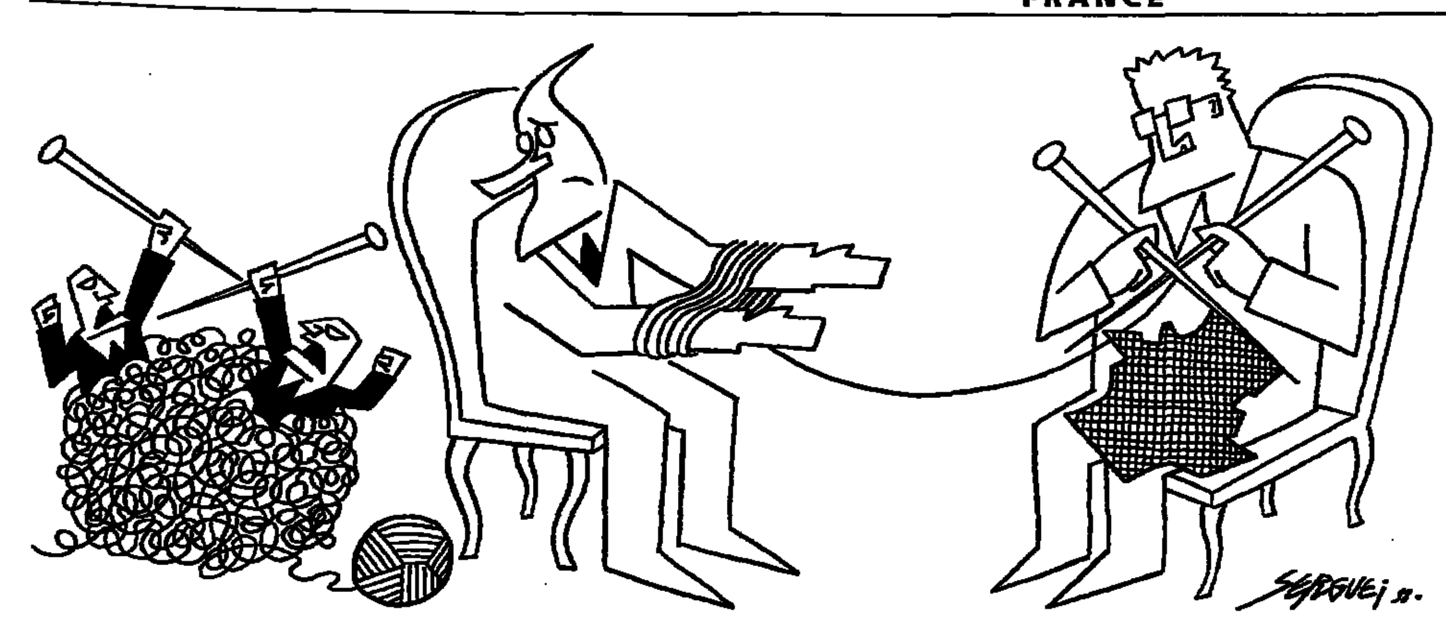
Dans le propos qui a précédé sa conférence de presse du 16 avril consacrée à l'Europe, le président de la République a indiqué que *« des réformes sont nécessaires »*. *« Elles sont inévitables. Elles doivent être lancées ou poursuivies quand elles sont engagées »*, a dit Jacques Chirac, fixant implicitement un agenda au premier ministre. Le chef de l'Etat a cité successivement *« la réforme de la Sécurité sociale, lancée par le gouvernement d'Alain Juppé et qui porte aujourd'hui ses fruits »* ; *« la professionnalisation de nos armées »* ; *« la réforme de l'Etat qui doit se recentrer sur ses vraies missions »* et *« l'adaptation de nos services publics »*.

M. Chirac a évoqué également *« la réforme de la justice »*, *« la baisse des impôts »* et *« la modernisation de notre vie démocratique »*, avant de noter que *« nous ne pouvons pas faire, dans le domaine économique et social, cavalier seul »*. *« La France*, a-t-il souligné, *doit s'inspirer de ce que font les pays qui réussissent le mieux dans la lutte pour l'emploi »*. Dans ce cadre, il a désigné la diminition des charges salariales, la liberté de négociation sociale et la réduction des emplois publics.

Quatre conditions pour l'euro

Le Parti socialiste avait posé, lors de sa convention sur la politique économique, en décembre 1996, quatre conditions au passage à la monnaie unique. Lionel Jospin, qui les avait esquissées quelques semaines plus tôt lors des journées parlementaires socialistes, en septembre, à Figeac (Lot), les avait reprises dans le programme de son parti, « Changeons d'avenir », pour les élections législatives du printemps 1997.

Comme première condition, le PS estimait que *« les adhésions de l'Italie et de l'Espagne nous paraissent nécessaires et possibles, ainsi que celle du Royaume-Uni, s'il le souhaite »*. Dans la seconde condition, le PS récusait tout *« pacte d'austérité »* et demandait *« un pacte de solidarité et de croissance, permettant une politique pour l'emploi et le progrès social »*. Troisième condition posée par les socialistes : *« Pour rétablir la politique et la démocratie dans leurs droits, il faut, à côté de la Banque centrale européenne, un gouvernement économique européen. »* Enfin, dans sa quatrième condition, le PS affirmait : *« Nous ne voulons pas d'un euro surévalué par rapport au dollar et au yen. »*



M. Chirac contre le cumul de fonctions des ministres

En remettant à l'Elysée, à la mi-février, deux avant-projets de loi visant à limiter le cumul des mandats des parlementaires, l'un organique et l'autre ordinaire, l'Hôtel Matignon avait joint une note résumant les propositions du chef du gouvernement sur les incompatibilités de fonctions exécutives locales avec celles de ministre. L'introduction de cette réforme nécessite une révision de la Loi fondamentale, donc un projet de loi constitutionnel.

La suggestion de Lionel Jospin d'interdire à un ministre d'être, en même temps, président de conseil régional, président de conseil général ou maire – il a demandé aux membres de son gouvernement de l'appliquer avant même le vote éventuel d'une loi –, n'a pas donné entière satisfaction à Jacques Chirac (*Le Monde* du 7 avril). Moins rigoureux pour les parlementaires, il veut, en effet, plus de fermeté pour les ministres. Le président de la République souhaite que ceux-ci ne puissent plus détenir aucune fonction exécutive, c'est-à-dire ne pas être non plus vice-président de conseil régional ou général, ou adjoint au maire. M. Chirac l'a indiqué officiellement au premier ministre, au conseil des ministres du 8 avril, en lui demandant un projet conforme à ses voeux.

– Le président de la République, dans sa conférence de presse, vous a défini un agenda déterminé par l'euro.

– Je ne veux pas débattre à travers votre journal avec le président de la République. L'euro, c'est un espace nouveau, c'est un moyen. Qu'est-ce que nous avons fait ? Nous avons stoppé la dérive budgétaire, aidé au retour de la croissance et réalisé par-là même les conditions d'une présence efficace de la France dans cet espace monétaire. Mais il reste primordial de centrer les préoccupations du pays sur les objectifs que se fixe notre communauté nationale.

– Vous aviez fixé quatre conditions impératives au passage à l'euro, avec notamment un pacte de croissance et un gouvernement économique. Est-ce que vous estimez qu'elles ont été remplies ?

– Grâce à l'action que nous avons conduite, depuis le mois de juin, sur la scène européenne, avec l'accord du président de la République, chacun conviendra que nous avons fortement avancé dans la réalisation de ces quatre objectifs. L'euro sera un euro large avec les pays du Sud et l'Italie. C'est sans doute le point le plus important. L'euro ne sera pas surévalué, même si on ne peut pas garantir constamment l'évolution du dollar, qui dépend aussi de la politique monétaire américaine. La coordination des politiques économiques est renforcée avec la création d'un conseil de l'euro, qui est l'ébauche, la matrice d'un gouvernement économique. Enfin, la priorité à l'emploi est désormais intégrée dans les priorités européennes, comme vient de le montrer l'établissement des différents plans nationaux d'action pour l'emploi.

» L'adoption d'une monnaie unique mettra fin à l'hégémonie du dollar et limitera les mouvements de spéculation. Elle va pousser à une harmonisation des politiques fiscales, sociales et environnementales, afin d'éviter les distorsions de concurrence. Or je suis convaincu que cette harmonisation se fera, en Europe, vers le haut, d'une part, parce qu'il y a beaucoup de gouvernements de gauche et, d'autre part, parce que ce sera l'exigence des peuples.

– La France pourrait-elle mettre son veto sur le choix du futur gouverneur de la Banque centrale européenne ?

– S'il n'y avait pas de compromis, certainement. Mais je pense qu'il y aura un compromis.

– Sur quoi pourrait-il porter ? Allez-vous couper le mandat en deux... ?

– C'est plutôt dans cette direction qu'il peut y avoir une solution.

– Vous aviez refusé, il y a quelques semaines, d'engager le débat sur la répartition des fruits de la croissance. Maintenant que la croissance annoncée, en 1998 et en 1999, semble forte, comment l'abordez-vous ?

– La croissance est plus forte parce qu'il y a une meilleure conjoncture internationale mais aussi parce que nos choix de politique économique et sociale ont permis à notre économie de déployer ses potentialités alors qu'elle était jusque-là bridée. Le débat sur la répartition des fruits de la croissance est un peu réducteur. On raisonne comme s'il y avait tout à coup une sorte de surplus. Or, en l'espèce, les fruits ne se distinguent pas de l'arbre. L'augmentation de la consommation, à laquelle on assiste, celle des salaires, que nous avons provoquée par le transfert des cotisations d'assurance-maladie sur la CSG, et nos mesures sociales sont autant un résultat de la croissance actuelle qu'un gage de la croissance future. Nous cherchons dans la durée le meilleur pilotage économique, au service de la population.

» Dans le budget 1998, la croissance plus forte va se traduire dans le logement, dans l'accord salarial dans la fonction publique – pourquoi l'Etat serait-il un mauvais patron ? –, dans les emplois-jeunes, la lutte contre les exclusions et les incitations à la négociation pour les 35 heures.

– Dans la logique du pacte de stabilité d'Amsterdam, le surplus de recettes fiscales procuré par la croissance ne devrait-il pas être affecté prioritairement à la réduction des déficits ?

Le budget 1999 traduira le respect de nos priorités en réalisant une stabilisation, voire une baisse légère des prélèvements

– En 1997, nous avons stoppé la dérive des comptes publics, tout en finançant nos mesures nouvelles et en stimulant la croissance. En 1998, nous poursuivons cette maîtrise des comptes publics, tout en finançant nos priorités et en favorisant le dynamisme de l'économie. Nous aurons le même choix de pilotage en 1999 : ni rigorisme ni laxisme.

– Une réduction des déficits à 2,3 % du produit intérieur brut, ce n'est pas du rigorisme ?

– Faire du déficit budgétaire, ce n'est pas la marque d'une politique de gauche. De 1993 à 1997, la dette publique est passée de moins de 40 % du PIB à près de 60 % du PIB ! Nourrir la dette, c'est boucher l'avenir. Or, par principe, la gauche se préoccupe de l'avenir. Servir des intérêts croissants de la dette, c'est servir la rente. Je ne suis pas pour une économie de rentiers. Laisser la dette croître au risque qu'elle devienne le premier poste du budget, c'est s'interdire à terme une politique active des dépenses publiques. Le budget 1999 doit nous permettre une progression maîtrisée des dépenses publiques – car la croissance, il faut l'installer –, une nouvelle réduction du déficit, une action favorable à l'emploi. Il traduira le respect de nos priorités (emploi, logement, sécurité, justice, innovation économique, culture, éducation et recherche), en réalisant une stabilisation, voire une baisse légère, des prélèvements. Cela nous éloignera des records du gouvernement précédent. C'est une politique d'équilibre dynamique.

– A terme, un excédent budgétaire est-il un objectif ?

– Ce débat n'est pas d'actualité.

– Vous avez parlé d'une baisse légère de la pression fiscale...

– Elle devrait être la résultante de nos choix de politique économique.

– La réduction des inégalités peut passer par la fiscalité. Quelles réformes allez-vous entreprendre en 1999 ?

– Les ménages les moins favorisés ne paient pas l'impôt sur le revenu. Si on veut les aider, c'est sur la fiscalité locale qu'il faut agir et sans doute sur la taxe d'habitation. Nous travaillons pour 1999 sur trois sujets : la fiscalité locale, la fiscalité du patrimoine, la fiscalité écologique.

– Vous venez de réaliser plusieurs privatisations. Avez-vous changé de philosophie ?

– Les privatisations ne sont pas un objectif de ce gouvernement. Certaines résultent de "coups partis" ou d'engagements pris précédemment vis-à-vis de l'Union européenne. Nous les réalisons si les intérêts patrimoniaux de l'Etat et l'argent des contribuables sont mieux préservés ainsi. Dans le champ industriel, nous avons réalisé des ouvertures de capital, quand c'était la condition de regroupements industriels français ou européens nécessaires pour bien figurer dans la bataille économique mondiale. Nous agissons sans dogmatisme, toujours dans le dialogue avec les personnels concernés, en cherchant l'intérêt de l'entreprise et l'intérêt général. C'est sans doute pourquoi cette démarche a été jusqu'ici peu contestée. Le secteur public et les services publics sont et restent pour nous tout à fait essentiels.

– Pensez-vous tenir votre objectif de réduire le chômage d'ici à la fin 1998 ?

– Des centaines de milliers d'emplois nouveaux seront créés en 1998 et, malgré la progression continue de la population en âge d'activité, le chômage baissera dans l'année. Il a d'ailleurs commencé à baisser.

– Le dialogue est-il vraiment rétabli avec le CNPF ? Comment cela peut-il se traduire dans les négociations sur les 35 heures ?

– Si ce dialogue a été rompu, ce n'était pas de mon fait. Je suis donc satisfait qu'il soit rétabli. Un gouvernement doit discuter avec le patronat comme avec les organisations syndicales. Mais le problème n'est pas seulement de se parler, il est de faire avancer les dossiers. Sur les emplois-jeunes dans le secteur privé, la formation professionnelle, l'indemnisation du chômage, le départ à la retraite des travailleurs ayant cotisé très tôt, je souhaite que le CNPF s'engage dans des négociations. Nous essayons, par notre politique économique, par nos choix budgétaires, de créer le contexte le meilleur pour nos entreprises. Aux chefs d'entreprise de prendre leur part de responsabilité.

» Sur les 35 heures, ma position est claire : nous tenons les engagements que nous avons pris devant les Français. Nous n'avons pas l'intention de faire les 35 heures en gênant les entreprises. Il faut que cette réforme soit un stimulant et non un frein. C'est pour cela que nous encourageons la négociation, notamment par des incitations financières.

– Sur les 35 heures, le président de la République estime, lui, que la France ne peut pas faire "cavalier seul"...

– Il ne faut pas faire cavalier seul, mais je ne suis pas mécontent quand je vois la France chevaucher en tête, dans ce domaine comme dans d'autres.

– En tête peut-être, mais seule...

– Assurément non. La convergence des plans d'action pour l'emploi le montrera en juin prochain au conseil de Cardiff. Notre refus d'un libre-échange transatlantique généralisé, notre souci d'affirmer l'identité culturelle trouvent un écho grandissant en Europe. Quant au processus de diminution du temps de travail, il s'engage aussi au-delà de nos frontières.

– Maintenez-vous votre projet de réforme de la part patronale de cotisation à l'assurance-maladie ?

– Le mode de fonctionnement de notre protection sociale souffre d'une assiette trop étroite, constituée par les salaires. C'est la raison pour laquelle nous avons transféré la part salariale de cotisation maladie sur la CSG, ce qui a permis de mettre à contribution les revenus du capital et d'augmenter le pouvoir d'achat des salariés.

» Pour les cotisations des employeurs, les questions posées sont les mêmes, mais les réponses semblent, techniquement, plus difficiles. J'ai demandé à un grand économiste, Edmond Malinvaud, de travailler sur ces questions pour éclairer nos choix futurs.

– Si l'assainissement des comptes sociaux se confirme, allez-vous rouvrir le chantier des réformes, notamment celui des régimes spéciaux de retraite ?

– L'assainissement de la Sécurité sociale n'est pas encore réalisé. Le rééquilibrage auquel nous assistons est le résultat mécanique de la croissance retrouvée. La progression des dépenses de santé doit durablement être maîtrisée.

» Quant aux retraites, elles posent à terme un très grand problème, que nous n'entendons pas esquiver. Nous allons agir, là aussi, en nous fondant sur le triptyque qui est le nôtre : diagnostic, dialogue, décision. Il sera demandé au Commissariat au plan de faire une analyse d'ensemble de la situation des régimes de retraite, en étant attentif aux inégalités entre retraités et sans se focaliser sur une opposition entre régime général et régimes spéciaux.

– Que comptez-vous faire pour l'épargne-retraite, dont la mise en place est en suspens ?

– Nous sommes, fondamentalement, pour un système de retraite par répartition. Nous ne sommes pas hostiles à ce que puissent s'ajouter à ce système des formules complémentaires, mais nous ne garderons pas les instruments législatifs – autrement dit, la loi Thomas – votés par la majorité précédente. Et nous n'emprunterons pas la démarche qui consisterait à déstabiliser le système de répartition ou à fonder le régime de retraite, non plus que l'assurance-maladie d'ailleurs, sur le système privé ou sur la capitalisation.

– La Seine-Saint-Denis concentre tous les éléments de ce que l'on appelle la "crise urbaine". Quelles sont vos priorités sur ce dossier ?

– Ce département a été négligé par les gouvernements précédents, notamment dans le secteur éducatif. Aujourd'hui, il bénéficie d'actions prioritaires ; or, selon un mécanisme que j'ai déjà observé dans le passé, c'est souvent quand on apporte quelque chose là où il n'y avait pas d'espoir que les gens se mettent à réagir, parce qu'ils espèrent obtenir davantage encore.

» Le système éducatif ne peut pas être déclaré responsable de l'ensemble des problèmes qui se posent dans ce département et dans quelques autres. Il faut un effort puissant, se développant sur plusieurs champs : éducation, sécurité, logement, services publics, urbanisme. Ces questions seront mises à l'ordre du jour d'un comité interministériel de la ville avant l'été.

» Vous voyez combien les défis sont nombreux dans la France d'aujourd'hui. Qu'est-ce que gouverner si ce n'est vouloir y répondre ?... »

Propos recueillis par Olivier Biffaud, Patrick Jarreau et Michel Noblecourt

La réforme de l'assiette des cotisations patronales

Les socialistes s'engageaient, dans leur programme pour les élections législatives du printemps 1997, à modifier *« progressivement l'assiette d'une partie des cotisations patronales, en les faisant reposer sur l'ensemble de la richesse produite par les entreprises et non sur le seul travail »*.

Lors de sa convention sur la politique économique, en décembre 1996, préparée par Henri Emmanuelli, le PS justifiait cette réforme en soulignant qu'*« ainsi seraient modifiés les arbitrages entre emploi et capital dans les décisions des entreprises »*. *« La mise en œuvre de cette réforme et son calendrier*, indiquait le texte adopté par les socialistes, *seront examinés avec le plus grand soin. Elle se traduira, évidemment, par des transferts plus ou moins importants selon les secteurs »*. *« Mais son objet*, poursuivait le PS, *est bien de modifier la répartition de la charge actuelle qui pèse exagérément sur les entreprises utilisant le plus de main d'œuvre, à faible ou à forte qualification »*. Le président du CNPF, Ernest-Antoine Seillière, s'est déclaré hostile à cette réforme confirmée par le premier ministre.

« L'arrêt des processus de privatisation »

Dans son programme pour les élections législatives du printemps 1997, le Parti socialiste voulait *« rénover les services publics »* et *« stopper les privatisations »*. *« Sécurité, éducation, transports, santé, poste, télécommunications : ces services publics doivent être garantis à tous les Français »*, soulignait le PS, qui ajoutait : *« Nous considérons que le service public à la française est un exemple. (...) Nous refusons*, concluait-il sur ce point, *la privatisation des services publics et leur transformation en objets de profit. Nous voulons préserver l'avenir des services publics, mais en les rénovant. »*

Dans leur déclaration commune, présentée le 29 avril 1997, le Parti socialiste et le Parti communiste affirmaient leur détermination *« à défendre et à promouvoir, en les rénovant et en les démocratisant, les services publics »* : *« Ainsi, par exemple*, écrivaient-ils, *pour France Télécom, Thomson, Air France, nous proposons l'arrêt des processus de privatisation. »*

La double clé des réformes constitutionnelles

POUR TOUTE RÉFORME de la Constitution, le chef de l'Etat et le chef du gouvernement ne peuvent agir qu'en plein accord. En vertu de l'article 89 de la Loi fondamentale, *« l'initiative de la révision »* appartient au *« président de la République sur proposition du premier ministre »*. Dans les faits, l'avant-projet de révision est préparé par le gouvernement, tout particulièrement par les services du ministère de la justice, mais c'est l'Elysée qui, *in fine*, l'accepte ou non.

Le projet en effet – contrairement à ceux des autres textes de lois – n'est pas un *« projet du premier ministre »*, mais un *« projet présenté au nom »* du président de la République par le premier ministre.

Ce texte doit, ensuite, être voté exactement dans les mêmes termes par le Sénat et l'Assemblée nationale. Au cours de cette étape du débat parlementaire, le gouvernement retrouve ses droits habituels : fixation des ordres du jour, proposition d'amendements. En revanche, il ne peut pas convoquer une commission mixte paritaire pour faciliter la rédaction d'un texte commun aux deux Chambres du Parlement. Il est toutefois obligé de tenir compte de la volonté présidentielle. Car, une fois ce vote conforme acquis, le chef de l'Etat redevient le maître du jeu. C'est lui qui souverainement décide de soumettre le projet, soit au peuple, par référendum, soit aux députés et aux sénateurs, réunis ensemble en Congrès à Versailles. Si le texte approuvé au Palais du Luxembourg et au Palais-Bourbon ne lui convient pas, le président de la République peut aussi arrêter là la procédure et enterrer la réforme constitutionnelle.

CINQ PROJETS

Cinq projets de révision constitutionnelle sont plus ou moins en cours de préparation. La modification de la composition et du rôle du Conseil supérieur de la magistrature a été adoptée par le conseil des ministres du mercredi 8 avril avec l'aval de Jacques Chirac. Les accords, en cours de négociation, sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, nécessiteront un changement de la Loi fondamentale pour accorder au Caillou une autonomie très large, impossible dans l'état actuel des textes.

La parité hommes-femmes dans la vie politique imposera aussi une telle réforme, le Conseil constitutionnel ayant, en 1982, interdit à la loi d'imposer un quota basé sur le sexe dans la composition des listes aux élections municipales. L'interdiction du cumul de fonctions ministérielles avec une responsabilité dans une collectivité locale doit aussi passer par une telle procédure, seule la Constitution pouvant imposer des incompatibilités aux membres du gouvernement. La ratification du traité d'Amsterdam devra, comme celle de Maastricht, être précédée par une révision constitutionnelle, les gardiens de la Constitution ayant estimé, en décembre 1997, que sur trois points il était contraire à celle-ci.

Les projets de modernisation de la vie politique peuvent aussi être soumis à référendum. L'article 11 de la Constitution prévoit, en effet, que cette procédure peut être utilisée pour les *« projets portant sur l'organisation des pouvoirs publics »*. A l'évidence, des changements de mode de scrutin, que ce soit pour les élections régionales ou les élections européennes, ou le durcissement de la la législation sur les cumuls de mandats des parlementaires et des élus locaux, relèvent de cette définition. Mais, pour ce faire, il faut aussi un accord entre les deux têtes de l'exécutif. La décision du référendum appartient au président de la République, mais il ne peut la prendre, au vu d'un projet préparé par le premier ministre, que *« sur proposition du gouvernement pendant la durée des sessions parlementaires ou sur proposition conjointe des deux Assemblées »*. Or, un accord entre le Sénat et l'Assemblée nationale paraît, sur ces points, difficilement imaginable actuellement.

Thierry Bréhier

Alain Madelin refuse de dissoudre la « famille libérale dans un magma au centre »

Les dirigeants de l'UDF ont rédigé les questions soumises à leurs militants

Alors que l'UDF a engagé une consultation de ses adhérents, Alain Madelin a exclu, dimanche 19 avril, que la famille libérale puisse accepter de se *« diluer dans un magma au centre »*. De son côté, le RPR doit arrêter une position sur la monnaie unique européenne, qui lui permettra *à la fois de dire « oui » à l'euro et « non » à la* déclaration que prononcera Lionel Jospin, mardi 21 avril, à l'Assemblée nationale.

LA PLUS GRANDE confusion continue de régner dans les rangs de l'UDF. Il a ainsi fallu plus d'une dizaine de jours pour que ses responsables parviennent, samedi 18 avril, à mettre au point un questionnaire relativement simple, qui offre aux adhérents le choix entre quatre options : le maintien du statu quo ; la création d'une nouvelle formation unifiant les cinq composantes actuelles ; la transformation en deux organisations, l'une centriste, l'autre libérale ; ou, enfin, la participation à une formation unique de l'opposition, dont, soit dit en passant, le RPR, ne veut pas.

Ce débat, pourtant, ne passionne pas tous les dirigeants de la confédération. Ainsi, Alain Madelin, président de Démocratie libérale (DL), dimanche 19 avril, sur TF 1, en parlant des structures internes de l'UDF, a remarqué : *« Tout le monde s'en fout. »* Quelques heures seulement après la publication du questionnaire, le président du Parti radical, Thierry Cornillet, a estimé, de son côté, que le procédé choisi *« verrouille l'expression militante au lieu de l'ouvrir »*. Enfin, dans un entretien publié, lundi 20 avril, par *Le Figaro*, Hervé de Charette, président du PPDF, explique que, si les cinq composantes actuelles se transforment en cinq courants différents au sein d'une formation unifiée, *« ce n'était pas la peine de faire tout ce tintouin »*. Voilà donc avec quels encouragements les militants de la confédération sont invités à réfléchir, avant la réunion, au mois de juin, d'un conseil national.

« L'UNION LA PLUS LARGE »

« Le piège du Front national, imaginé par François Mitterrand, a parfaitement fonctionné. Il s'est refermé sur l'opposition », a encore constaté M. Madelin, avant de recommander *« l'union la plus large de l'ensemble de l'opposition, avec, à l'intérieur de cette union, l'affirmation d'un grand rassemblement libéral »*. Une convention de DL sera réunie le 16 mai. M. Madelin lui proposera de *« ne pas diluer la grande famille libérale dans un magma au centre »*. *« S'il s'agit de reconstituer une nouvelle UDF, au centre, face à un vieux RPR, pour reprendre les rivalités d'hier, ce n'est pas une marche avant, c'est une marche arrière »*, a encore expliqué le député d'Ille-et-Vilaine.

Exclu de l'UDF, Charles Millon engage, de son côté, une certaine forme de *« rénovation »* en annonçant la création d'un nouveau parti de droite, qui oserait dire son nom : « La Droite ». *« Ce grand parti rassemblera tous les tempéraments et toutes les tendances de la droite, des nationaux aux européens, des girondins aux jacobins, des traditionalistes aux rénovateurs »*, a déclaré l'ancien ministre, vendredi à Lyon. M. Millon veut toutefois faire adopter son projet de budget par le conseil régional Rhône-Alpes, avant de jeter les bases de cette nouvelle formation, dont la naissance a été immédiatement saluée par le secrétaire général du FN, Bruno Gollnisch. Ce dernier a jugé *« intéressant qu'émerge, sur les ruines du RPR et de l'UDF, une droite décomplexée par rapport aux tabous dont la gauche l'accablait (...) et qui pourra passer des accords avec le Front national »*. M. Cornillet, qui est aussi conseiller régional de Rhône-Alpes, a estimé, en revanche, que l'initiative de M. Millon est *« une justification politique pour masquer une turpitude personnelle »*. Pendant ce temps, le RPR doit faire face, lui aussi, à d'autres turbulences. Il est fortement ébranlé par le conflit entre Jean Tiberi et Jacques Toubon à Paris. Il doit aussi passer le cap, dans les jours qui viennent, du débat sur l'acceptation par la France de l'euro. Dimanche sur Europe 1, le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, Jean-Louis Debré, a présenté les termes de l'alternative : *« Si le premier ministre ne nous demande que notre avis sur le passage à l'euro, nous dirons " oui ". Mais si le premier ministre étend son propos et aborde la politique économique du gouvernement, nous aurons une position différente. »*

En tout état de cause, jeudi au Sénat, Charles Pasqua se prononcera contre la déclaration de Lionel Jospin. Il ne reste dès lors que deux solutions pour les parlementaires RPR : soit apparaître divisés, soit se caler sur le « non », au risque d'être en opposition avec les propres choix du président de la République.

Jean-Louis Saux

M. Debré appelle M. Toubon et M. Tiberi à « cesser les affrontements »

JEAN-LOUIS DEBRÉ, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a déclaré dimanche 19 avril sur Europe 1 que *« les affrontements doivent cesser »* au sein de la majorité municipale de Paris. Ses membres, *« quelles que soient leurs responsabilités, leur ambition, leur rôle, doivent impérativement, dans la semaine qui vient, trouver un terrain d'entente, sinon, la majorité municipale n'aura pas le destin qu'elle espère »*, a déclaré M. Debré, qui, compte tenu de ses contacts étroits et réguliers avec Jacques Chirac, apparaît comme le porteur d'un message de l'Elysée à destination des principaux protagonistes de la bataille parisienne.

M. Debré envisage même d'*« essayer, très modestement »*, d'intervenir lui-même dans la querelle qui oppose depuis deux semaines le maire, Jean Tiberi, à Jacques Toubon. *« Peu importe de savoir qui a raison ou tort. Ces affrontements doivent cesser »*, estime-t-il, en admettant *« qu'à Paris comme ailleurs, il y a un besoin de rénovation, de renouvellement et d'union »*.

Vendredi, M. Tiberi avait semblé faire un pas en annonçant qu'il recevra, mercredi 22 avril, le président de chaque groupe de la majorité, ce qui revient à accorder à M. Toubon l'audience que celui-ci affirme réclamer depuis le 6 avril. Invité dimanche de l'émission « Polémiques », sur France 2, le maire de Paris a manié les mots de *« fermeté »* et de *« dialogue »*. Il a répété que M. Toubon était animé par des *« ambitions personnelles »*, et que s'il voulait être maire de Paris, il lui faudrait d'abord être réélu maire du 13e arrondissement. *« Malgré nos efforts, il a perdu la circonscription aux législatives, et le résultat des régionales n'a pas été bon dans le 13e »*, a souligné M. Tiberi. Interrogé sur les « affaires » qui ternissent l'image de la majorité municipale, le maire a estimé que ce n'était pas le problème, M. Toubon ne les ayant jamais évoquées. *« Qu'il le fasse, ce serait une manœuvre »*, a-t-il conclu sur ce point.

Le soir-même, invité de « Dimanche soir » sur France 3, M. Toubon a souhaité *« que les instructions judiciaires »* en cours, concernant la gestion de la Ville de Paris, *« aillent plus vite »*. *« Il faut que les affaires judiciaires soient purgées, que l'on dise qui est coupable et qui est innocent »*, a-t-il ajouté, notant qu'outre les procédures *« il y a des campagnes qui ont fait que l'image du maire est ternie, c'est une réalité »*. M. Toubon, qui devait réunir son groupe lundi après-midi sur le thème de la démocratie locale, a affirmé que son initiative relevait de *« la solidarité »*, et *« non de l'hostilité »* envers la municipalité. Evoquant sa rencontre de mercredi avec M. Tiberi, il a précisé *« ne rien avoir à négocier »*. *« Nous voterons ce qui sera bon à nos yeux, nous voterons contre en cas contraire »*, a-t-il prévenu, regrettant que *« depuis trois ans, les seules idées nouvelles mises en œuvre à Paris viennent des socialistes »*.

Pascale Sauvage

Bruno Mégret, délégué général du Front national, au « Grand jury RTL-"Le Monde"-LCI »

« Le RPR et l'UDF n'ont plus d'existence autonome »

« M. Millon a annoncé la création d'un mouvement national d'action politique qu'il souhaite baptiser "La Droite". Quel accueil réservez-vous à cette annonce ?

– Je pense que c'est une démarche qui est très intéressante. *(...)* Il y a, d'un côté, la gauche socialo-communiste, étatiste, mondialiste ; de l'autre, le Front national, qui défend des valeurs d'identité, de liberté ; et, entre les deux, le RPR et l'UDF n'ont plus d'existence politique autonome. Il faut qu'ils se tournent soit vers la gauche, soit vers le Front national. Et c'est exactement ce à quoi on a assisté lors de l'élection des présidents de région. La crise vient du fait que les dirigeants de ces états-majors RPR-UDF ont décidé de se tourner vers la gauche, c'est-à-dire d'offrir à la gauche les régions où pourtant elle était minoritaire alors que la base voulait, pour une large part, au contraire, se tourner vers le Front national et passer des accords pour maintenir les régions à droite. *(...)* La rénovation de la classe politique, ou plutôt la rénovation du RPR et de l'UDF, ne peut se faire que si on lève cette ambiguïté.

» Qu'il y ait d'un côté un grand parti ou plutôt un petit parti qui soit hostile au Front national ou hostile à des accords avec le Front national – c'est le projet de M. Bayrou –, je le respecte, c'est cohérent. Cela a au moins le mérite de la clarté et cela a vocation – ce parti – à rejoindre ou à soutenir la gauche, surtout lorsque les communistes auront été définitivement marginalisés. De l'autre côté, à ce moment-là, il y a place pour un parti politique de droite, différent du Front national mais qui serait prêt à passer des accords avec lui, et, si cela se produit, je suis convaincu que cette coalition est capable d'arriver au pouvoir très vite.

– M. Millon dit qu'il n'est pas question d'accord avec le Front national...

– C'est la raison pour laquelle je dis que l'initiative de M. Millon est très positive et très encourageante, encore faut-il qu'il clarifie son projet et que l'on sache exactement de quoi il s'agit. S'il s'agit de faire un vrai mouvement de droite qui soit d'accord pour des ententes électorales avec le Front national et qui accepte de ne plus rejeter hors du champ démocratique de façon ahurissante le Front national, c'est intéressant. Si c'est pour faire ce qui a déjà été fait, les mêmes causes produiront les mêmes effets, et ça n'ajoutera qu'à la confusion. *(...)* M. Millon va devoir choisir, car on ne peut pas à la fois prétendre défendre les valeurs nationales, vouloir défendre la France et ne pas reprendre l'essentiel, à ce moment-là, du programme du Front national et notamment la préférence nationale qui va de paire avec le patriotisme.

– Dans un entretien à l'hebdomadaire italien *Il Borgese*, vous avez donné le parti de M. Fini, l'Alliance nationale, comme modèle pour le Front national. Est-ce que cela veut dire que vous voulez que le Front national abandonne les parties les plus sulfureuses de son programme pour faire des alliances ?

– Je n'ai jamais pris M. Fini et l'Alliance nationale comme modèles pour le Front national. *(...)* Il y a trois éléments à examiner. Il y a la stratégie qui a été appliquée par M. Fini et que je prends en effet sinon comme modèle, du moins comme référence intéressante, parce que c'est vrai que l'Alliance nationale, l'ex-MSI, a connu un développement considérable dès lors qu'il s'est allié avec une fraction rénovée de la droite. Tout le monde est d'accord là-dessus au Front national. D'autre part, le MSI se référait au fascisme et, en effet, il a cessé de se référer au fascisme, mais le Front national ne s'est jamais référé au fascisme et nous n'avons absolument aucun aggiornamento à faire là-dessus. Troisièmement, M. Fini a totalement abandonné le programme qui était le sien. Actuellement, il est pour Maastricht, contre la préférence nationale, pour l'immigration et, paraît-il, pour le droit de vote des immigrés. Cela n'est évidemment pas notre modèle.

– Le président de la République a longuement parlé de l'Europe au cours d'une conférence de presse, jeudi 16 avril...

– Ce qui m'apparaît, c'est surtout que lui a peur des élections européennes. Je pense qu'il a bien raison d'avoir peur de ces élections pour son parti, pour les partis du RPR et de l'UDF, parce que ça pourrait bien être le troisième choc de déstabilisation de la classe politique française après la dissolution manquée et après les élections régionales. Et cela pour une raison de fond : le clivage qui passe à l'intérieur du RPR, à l'intérieur de l'UDF, sur la question du Front national *(...)*, c'est une question de fond qui porte notamment sur la souveraineté de la nation, sur le maintien de la France, sur l'avenir de la République française. Le problème pour ces élections européennes, c'est qu'au sein du RPR il y a des gens qui sont contre Maastricht, il y a des gens qui sont pour, des gens qui sont contre Amsterdam, des gens qui sont pour, des gens qui sont contre l'euro, des gens qui sont pour. Donc cela va exploser, cela ne peut pas durer. C'est à peu près la même chose au sein de la gauche dite « plurielle ». Seul le Front national a une position claire, limpide, transparente et cohérente sur la question de l'Europe.

– Le Parti communiste...

– Oui, mais il fait partie de la gauche « plurielle » et il soutient un gouvernement qui, lui, a des attitudes radicalement différentes. Nous sommes le seul mouvement politique cohérent sur une ligne de défense de la nation et de la souveraineté française. »

Propos recueillis par Christiane Chombeau, Anita Hausser et Olivier Mazerolle

FONCTIONNAIRES EUROPÉENS
(commission européenne)
Concours de recrutement sept. 98
(JOCE C97A du 31/03/98)
Options DROIT ou ÉCO
Niveau bac+4 avec ou sans expérience professionnelle
Date limite de candidature 4 mai 98
Préparation aux épreuves de de pré-sélection
IPESUP
18, rue du Cloître Notre-Dame 75004 Paris 01 43 25 63 30
Enseignement supérieur privé

Un accord sur la Nouvelle-Calédonie était attendu lundi 20 avril

L'ÉTAT, les indépendantistes du FLNKS et les anti-indépendantistes du RPCR ont abordé, lundi 20 avril, à Nouméa, la dernière phase des négociations sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, qui pourraient déboucher, dans les prochaines heures, sur un accord politique global (*Le Monde* daté 12-13 avril). Les consignes de discrétion données par Alain Christnacht, conseiller du premier ministre pour l'outre-mer, ont été scrupuleusement respectées. On sait cependant que la composition du nouveau corps électoral et la durée du futur statut soulèvent encore des difficultés. Le député (RPR) Jacques Lafleur a toute latitude pour mener à son idée les négociations, mais la délégation indépendantiste doit rendre compte de chaque étape de la discussion devant le bureau politique élargi du FLNKS. Si la date-butoir du 20 avril est respectée, Lionel Jospin devrait venir officialiser l'accord le 4 mai à Nouméa. – (*Corresp.*)

Actions symboliques contre le chômage

TROIS CENTS REPRÉSENTANTS des mouvements de lutte contre le chômage et l'exclusion, venant d'une douzaine de pays de l'Union européenne se sont réunis, samedi 18 et dimanche 19 avril, à Bruxelles pour discuter d'une plate-forme commune et planifier de nouvelles manifestations. Selon l'un des principaux animateurs de ce mouvement, Christophe Aguiton, *« l'organisation d'une nouvelle marche contre le chômage et l'exclusion, réunissant plusieurs dizaines de milliers de personnes comme en 1997 lors du sommet européen d'Amsterdam, n'est pas à l'ordre du jour »*. Le collectif européen envisage en revanche quelques actions symboliques, comme une rencontre, le 8 mai, de militants anti-chômage français et allemands sur le pont de l'Europe à Strasbourg, et la présence de fortes délégations de ces mouvements dans les rues de Cardiff, le 13 juin, à l'occasion du sommet européen. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **EURO : *Georges Sarre, président délégué du Mouvement des citoyens, s'est dit « très satisfait »*** de constater que *« le gouvernement actuel a commencé à amorcer une réorientation de la construction européenne »*. Interrogé sur RMC lundi 20 avril, à la veille de l'intervention de Lionel Jospin à l'Assemblée nationale sur l'euro, M. Sarre a indiqué que les députés du Mouvement des citoyens détermineraient leur vote du 22 avril *« en fonction de ce que dira le premier ministre »*. *« Nous maintenons intactes toutes les critiques et nous pratiquons le doute méthodique »*, a-t-il ajouté. M. Jospin sera l'invité du journal de 20 heures de TF 1, jeudi 23 avril.

■ **MONTLUÇON : Jean-Claude Micouraud (PCF) a été élu**, samedi 18 avril, maire de Montluçon (Allier). Il succède à Pierre Goldberg (PCF), maire depuis 1977. Député et conseiller régional, l'ancien maire, qui reste conseiller municipal, explique sa décision par sa volonté d'*« anticiper la loi sur le cumul des mandats »*. Agé de cinquante ans, élu municipal depuis 1983, conseiller général, Jean-Claude Micouraud était l'un de ses plus fidèles collaborateurs au sein de cette municipalité qui demeure un bastion communiste. – *(Corresp.)*

■ **PRÉFETS : Lionel Jospin devait s'adresser, mardi 21 avril**, aux préfets, réunis par Martine Aubry au ministère de l'emploi. Le premier ministre entendait les mobiliser sur les emplois-jeunes et la mise en œuvre des 35 heures, qui ont fait l'objet, jeudi 16 avril, de la réunion bimensuelle du gouvernement.

■ **DROITE : Albin Chalandon (RPR), ancien garde des sceaux** du gouvernement Chirac pendant la première cohabitation (1986-88), estime que *« la recomposition »* de la droite passe par *« la création d'un tiers parti qui représente authentiquement la droite »*. Dans une tribune publiée dans *Le Figaro* du lundi 20 avril, l'ancien ministre affirme que *« plus le Front national se renforce, moins il devient dangereux »*.

Trois élections cantonales partielles

ARIÈGE
Canton de La Bastide-de-Sérou (premier tour)
L, 1 661 ; V., 1 090 ; A., 34,37 % ; E., 1 002.
André Rouch, PS, m. d'Azen, 747 (74,55 %)... ÉLU
Paul Bégou, PC, m. d'Aigues-Juntes, 174 (17,36 %) ; Pierre Fournié, CNIP, 81 (8,08 %).

[Non renouvelable en 1998, ce canton a néanmoins fait l'objet d'un nouveau scrutin après la démission du maire de Labastide-de-Sérou, Henri Nayrou (PS), qui s'est emparé, à l'occasion des cantonales de mars, du canton voisin, plus urbain, de Saint-Girons. Elu au premier tour, comme son prédécesseur, André Rouch (PS), maire d'Azen, obtient même cinq points de plus que lui. Le communiste Paul Bégou apparaît comme son seul véritable « opposant ». L'UDF et le RPR n'avaient pas accordé leur investiture au candidat du CNIP.

20 mars 1994 : L, 1 631 ; V., 1 174 ; A., 28,02 %. E, 1 093 ; Henri Nayrou, PS, 764 (69,89 %) ; Paul Bégou, 115 (10,52 %) ; Hubert Malterre, UDF, 111 (10,15 %) ; Thierry de Noblens, Verts, 78 (7,13 %) ; Catherine Vidal, FN, 25 (2,28 %).]

NORD
Valenciennes-Sud (premier tour)
I., 31 258 ; V., 12 567 ; A., 59,79 % ; E., 12 086.
Michel Kaczmarek, PC, m. de Rouvignies, 4 369 (36,14 %) ; Michel François, PS, m. de Querenaing, 2 424 (20,05 %) ; Philippe Baudrin, div. d., m., 2 414 (19,97 %) ; Jacques Deschamps, FN, 1 303 (10,78 %) ; Jean-Claude Kikos, div. d., m., 1 181 (9,77 %) ; Jean-Claude Borgogno, MDC, 226 (1,87 %) ; Yann Wannepain, ext. d., 169 (1,39 %)... *BALLOTTAGE.*

[Cette cantonale partielle a été organisée pour remplacer le conseiller général sortant et maire de Trith-Saint-Léger, Elie Salengros (PC), condamné en juin 1997 à un an de prison avec sursis pour prise illégale d'intérêt et abus de confiance. Déclaré inéligible, il avait dû abandonner ses deux mandats. Le Parti communiste n'aura aucune difficulté à conserver ce canton – l'un de ses bastions – car son candidat arrive largement en tête et la droite, partie divisée, ne pourra être présente au second tour. Aucun des deux candidats divers droite n'a franchi la barre des 12,5 % des suffrages exprimés.

20 mars 1994 : L, 31 162 ; V., 20 099 ; A., 35,50 % ; E., 18 854. Elie Salengros, PC, 7 387 (39,18 %) ; Bernard Godin, RPR, 5 271 (27,95 %) ; Michel François, PS, 3 779 (20,04 %) ; Jean-Louis Baudelot, FN, 2 417 (12,82 %).]

MAINE-ET-LOIRE
Angers-Est (premier tour)
I., 19 298 ; V., 5 628 ; A., 70,83 % ; E., 5 459.
Gérard Pilet, PS, 2 506 (45,90 %) ; Yves Spiesser, div. d., 1 350 (24,73 %) ; Olivier Drehard, FN, 449 (8,22 %) ; André Riera, PC, 429 (7,85 %) ; Yves Thibaut, div. d., 382 (6,99 %) ; Xavier Roux, Verts, 343 (6,28 %)... BALLOTTAGE.

[Désigné pour succéder, à la fin de l'année, à Jean Monnier à la mairie d'Angers, Jean-Claude Antonini (PS), adjoint au maire et conseiller régional, a devancé la loi qui le contraindra de donner sa démission de l'un de ses mandats, en abandonnant le conseil général où il représentait ce canton détenu par la gauche depuis sa création. Moins de 30 % des électeurs inscrits ont participé au vote. Autre adjoint de M. Monnier, Gérard Pilet (PS) améliore toutefois de deux points le score de son prédécesseur et se trouve en ballottage très favorable. Le candidat soutenu par le RPR et l'UDF, Yves Spiesser, perd, lui, six points au bénéfice d'un autre divers droite.

20 mars 1994 : L, 26 976 ; V., 14 878 ; A., 44,84 % ; E., 14 037 ; Jean-Claude Antonini, PS, 6 009 (42,80 %) ; Daniel Houlle, UDF, 4 311 (30,71 %) ; André Riera, PC, 1 344 (9,57 %) ; Josette Gonzales, FN, 1 223 (8,71 %) ; Jacky Guillemet, écol., 1 150 (8,19 %).]

هكذا من الأصل

Les maires des grandes villes refusent la pétition contre le contrat d'union sociale

De nombreux élus sont prêts à appliquer la décision du Parlement

Si le tiers des maires ont signé la pétition contre le contrat d'union sociale, de nombreux autres, parmi lesquels ceux des grandes villes (Paris, Lyon, Amiens, Mulhouse, etc.), ont refusé de se joindre à ce mouvement. Jean Tiberi et Raymond Barre veulent laisser le Parlement régler ce *« problème de société »*.

SUR LES 36 000 MAIRES, 12 000 ont signé la Déclaration des maires de France pour le mariage républicain, s'opposant à leur implication, en tant qu'officier d'état civil, dans *« la célébration d'un contrat d'union pour les personnes de même sexe »*. L'agence de communication qui gère la collecte, au nom du collectif constitué pour l'occasion, a même reçu deux courriers dénonçant l'initiative. Le premier émane de Roger Mas, maire (PS diss.) de Charleville-Mézières (Ardennes), qui indique que, *« ayant été cosignataire d'une proposition de loi,* [il] *ne peu*[t] *pas recevoir cette argumentation »*. Le second est signé de Jean-Marc Etienne, maire sans étiquette de Pontèves, un village de 451 habitants du Var, qui s'oppose *« formellement à cette démarche passéiste »*, car *« il vaut certainement mieux*, ajoute-t-il, *qu'un enfant soit aimé dans un couple homosexuel que de se trouver démuni et abandonné par tous »*.

Les signataires de la pétition représentent le tiers des maires de France mais en aucun cas le tiers de la population française. Les maires des grandes villes sont relativement peu nombreux à avoir répondu positivement au collectif. Contactés par *Le Monde*, certains ont expliqué les raisons de leur refus. Jean Tiberi considère qu'*« il s'agit d'un problème de société qui ne peut être réglé que par le Parlement »*. Dans un communiqué, il indique que *« ce n'est pas à* [lui], *en tant que maire de Paris (...), d'aller contre la loi »*. Il juge que l'*« attitude de certains maires est dans ce domaine totalement irresponsable »*.

A Lyon, la mairie indique que la position de Raymond Barre sur ce sujet n'a pas changé. En décembre 1995, un rapport remis au maire avait conclu que la question des certificats de vie commune pour les concubins homosexuels relevait de la compétence du législateur et non des maires. C'est en reprenant ce raisonnement que le maire de Lyon a refusé de signer le texte du collectif.

« VIDE JURIDIQUE »

Pour Gilles de Robien, maire (UDF) d'Amiens (Somme), *« le législateur ne peut pas rester indifférent aux questions de bail, d'héritage, etc., qui se posent pour les couples vivant en concubinage. Il ne faut pas laisser dans le vide juridique des situations de fait. »*

Refusant toute législation spécifique pour les homosexuels, il estime qu'*« il y a matière à légiférer pour des personnes qui vivent ensemble »*. *« Arrêtons de fantasmer*, conclut M. de Robien, *on cherche à se faire peur les uns les autres sur un débat qui n'a pas encore de fond spécifique. Aujourd'hui, on fait des procès d'intention. Il faut avoir un texte. »*

A Mulhouse (Haut-Rhin), Jean-Marie Bockel (PS) n'a pas signé non plus cet appel, qui *« relève du procès d'intention »*. Se déclarant *« très réticent sur le projet »* de contrat d'union sociale, il a ajouté que *« Mme Guigou, ministre de la justice, l'a fait fortement évoluer, notamment sur l'adoption, un des points qui, pour* [lui], *faisait blocage »*.

Roger Madec, maire (PS) du 19e arrondissement de Paris, dont la mairie délivre depuis trois ans des certificats de vie commune aux concubins homosexuels qui en font la demande, a dénoncé dans un communiqué *« l'opération de désinformation* [du collectif des maires de France pour le mariage républicain], *visant à dénaturer l'enjeu de la proposition de loi sur le contrat d'union sociale et à masquer une entreprise d'exclusion et de discrimination »*. M. Madec appelle les *« élus progressistes et républicains à rejeter cette tentative de discrimination, qui masque mal l'attrait de ses auteurs pour un retour à l'ordre moral »*.

Michèle Aulagnon

Le gouvernement escompte plus de 600 000 créations d'emplois d'ici la fin de 1999

La réduction du temps de travail contribuerait à 115 000 embauches

L'ÉCONOMIE française est entrée dans un cercle « vertueux »... C'est, en résumé, ce que suggèrent les nouvelles prévisions que le ministère de l'économie et des finances devait soumettre, lundi 20 avril, à la Commission des comptes de la nation, un organisme consultatif qui est composé d'experts des principaux instituts français de conjoncture et devant lequel le gouvernement présente périodiquement ses principales hypothèses économiques.

Pour une part, ce diagnostic ne crée pas la surprise car on savait déjà que le gouvernement escompte une croissance robuste pour 1998 et 1999. Dominique Strauss-Kahn a répété à plusieurs reprises, ces dernières semaines, qu'il n'entendait pas réviser sa prévision de 3 % de croissance pour l'année en cours. Et, lors du « cadrage » effectué pour le projet de loi de finances pour 1999, il a révélé que ses services escomptaient une croissance de 2,8 % pour l'an prochain. Sans surprise, ces deux chiffres figurent donc dans les nouvelles simulations établies par la direction de la prévision.

Mais on ne disposait pas encore d'une appréciation fiable des effets induits par la reprise économique qui, selon les experts, pourrait donc être durable. Seul, l'Insee, dans une étude récente (*Le Monde* du 28 mars), avait donné une indication partielle : l'institut estimait que le dynamisme de l'activité pourrait conduire à la création de 140 000 emplois dans les secteurs marchands non agricoles, au cours du premier semestre de 1998, et près de 200 000 tous secteurs confondus.

C'est donc sur ce point que Bercy apporte une donnée nouvelle : ses simulations suggèrent que cette tendance favorable devrait se prolonger. Selon *La Tribune-Desfossés*, le gouvernement tablerait, au total, sur des créations nettes d'emplois comprises entre 300 000 et 350 000 aussi bien en 1998 qu'en 1999, soit de 600 000 à 700 000 au cours des deux années.

CONSOLIDATION

Traditionnellement, le gouvernement ne présente jamais, dans le cadre de ses hypothèses économiques, de prévisions portant sur le chômage. Mais on peut raisonnablement penser que si l'économie française recommence à créer des emplois, dans des proportions que l'on n'a pas connues depuis l'époque faste du contre-choc pétrolier, le chômage devrait poursuivre son mouvement de décrue. A titre d'indication, l'Insee estime que la population active devrait être en hausse de 160 000 sur l'ensemble de l'année 1998.

Le gouvernement fera cependant valoir qu'il ne se borne pas à engranger les dividendes de la croissance et que sa politique économique consolide le mouvement de reprise. Sur ce total de 300 000 à 350 000 créations nettes d'emplois par an, le secteur marchand devrait, en effet, en fournir 225 000 au cours de chacune des deux années sous revue. Autrement dit, le politique de l'emploi, et notamment les emplois-jeunes dans les secteurs non marchands, devrait consolider fortement le mouvement de reprise de l'emploi. En deuxième lieu, le gouvernement estime, selon un scénario moyen, que la réduction du temps de travail, devrait, elle-même, conforter cette tendance, en contribuant à créer, 35 000 emplois à fin 1998 et 115 000 emplois à fin 1999.

Quoiqu'il en soit, ces effets favorables de la croissance confirment ce que les experts pressentent depuis plusieurs mois : si le moteur de l'économie devait tourner à un bon régime, malgré un environnement international un peu moins porteur et donc une hausse moins vive des exportations (+4,8 % en 1999, après +6,2 % en 1998), c'est que la demande intérieure devrait se raffermir. Longtemps atone, la consommation des ménages devrait être soutenue en 1998 et 1999 (respectivement +2,4 % et +2,3 %). L'investissement des entreprises, lui même, s'accélérerait : +4 % et +4,6 %.

Et ce n'est pas le seul bienfait de la croissance. Comme en réponse à Jacques Chirac, qui, lors de sa récente conférence de presse, a reproché au gouvernement de ne pas baisser les impôts, les nouvelles hypothèses économiques du gouvernement font apparaître que les prélèvements obligatoires devraient diminuer : du niveau record atteint en 1997, à 46,1 % du produit intérieur brut, ils devraient reculer à 45,7 % en 1998.

Or, rituellement, en période de reprise, l'évolution des recettes ne suit qu'avec retard celle de l'activité. Sans avoir baissé les impôts, le gouvernement peut espérer un recul des prélèvements obligatoires, puis leur stabilité (45,7 %) en 1999.

Laurent Mauduit

De nombreux artistes ont participé au défilé contre le Front national à Montpellier

MONTPELLIER
de nos envoyés spéciaux

Environ 18 000 personnes – 25 000 à 30 000 selon les organisateurs – ont défilé, samedi 18 avril, à Montpellier pour exiger la démission de Jacques Blanc, président de la région Languedoc-Roussillon élu avec les voix du Front national. Le défilé était appelé par les artistes du Collectif du 20 mars et les militants syndicaux et associatifs du Comité de vigilance contre l'extrême droite. Il était soutenu par les partis de gauche. Le 28 mars, une manifestation avait rassemblé 15 000 personnes.

Le Collectif du 20 mars avait demandé aux élus de se disséminer dans le cortège. Georges Frêche, le maire (PS) de Montpellier, a évoqué une jeunesse qui *« est en train de se repolitiser face à l'ombre de l'extrême droite qui commence à flotter en France, en Autriche et dans d'autres pays comme la Belgique »*. A ses côtés, Frédérique Bredin, députée de Seine-Maritime, est venue en tant que secrétaire nationale du PS chargée de la culture, pour dire que *« la culture a été prise comme ennemi symbolique par le Front national, comme tout ce qui concerne la solidarité et l'action sociale »*.

Nouveau président de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Michel Vauzelle a apporté le soutien d'une région *« où la démocratie a été respectée en dépit de toutes les tentations d'une alliance entre la droite et le Front national »*. Dans une ambiance plutôt détendue, la foule a clamé son hostilité au FN, sans se faire d'illusions sur une démission de M. Blanc.

« EXISTENCE RÉSISTANCE »

Les artistes avaient pris place en tête, représentant un grand nombre d'institutions culturelles régionales : les festivals du Cinéma méditerranéen, de Montpellier-danse ou du Printemps des comédiens, le Théâtre des Treize-Vents, le Centre chorégraphique national, l'Ecole des beaux-arts, les théâtres de Sète, de Nîmes, d'Alès... Un collectif local de graphistes, Le Cri de la cocotte-minute, avait préparé de grands panneaux : *« Le F Haine se nourrit de la misère, affamons-le »* ; *« Existence résistance »*.

L'association Toulon Culture était venue avec deux représentants du Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauvallon. Le Théâtre du Soleil avait apporté le manifeste rédigé par Ariane Mnouchkine et d'autres metteurs en scène, le 6 avril : *« Nous, citoyens, femmes et hommes de culture exigeons la dissolution des conseils régionaux dont l'exécutif a été porté au pouvoir par le Front national et (...) constituons un comité de vigilance. »*

Le metteur en scène Didier Bezace se trouve en tournée à Montpellier avec son spectacle *C'est pas facile*, qui réunit deux pièces de Bertolt Brecht. Certains passages de *Grand'peur et misère du IIIe Reich* ont été très applaudis par les spectateurs montpelliérains, à quelques jours de la manifestation. *« Au fur et à mesure que nous tournons, nous sentons l'angoisse des spectateurs, comme si le texte de Brecht témoignait pour eux. »*

Une centaine d'artistes et de responsables culturels ont envoyé des messages de soutien, depuis le comédien et cinéaste Patrice Chéreau jusqu'au directeur du Festival d'Avignon, Bernard Faivre d'Arcier, et plusieurs metteurs en scène et chorégraphes de renom comme Karine Saporta, Maguy Marin, Stanislas Nordey, Daniel Mesguich.

A la fin du parcours, face à l'hôtel de région, le comédien Philippe Caubère et sa consoeur Claire Engel ont déclamé un texte du Collectif du 20 mars : *« Non à la haine, oui à la vie. Non à la préférence nationale, oui au métissage culturel... »* Pour se faire entendre, le Collectif du 20 mars et le Comité de vigilance envisagent de défiler le 1er mai à La Canourgue, village de Lozère dont M. Blanc est le maire.

Catherine Bédarida et Jacques Monin



DEPART DE PARIS
MILAN 890F
LISBONNE 990F
DUBROVNIK 1200F
HERAKLION 1250F
TOZEUR 1520F
TEL AVIV 1690F
LOUXOR 1900F
NEW YORK 1980F
CAYENNE 2590F
COTONOU 2890F
KILIMANDJARO 3050F
*LA REUNION 3380F
MEXICO 3470F
SYDNEY 5280F

ALLER RETOUR
A CERTAINES DATES
HORS TAXES AERIENNES
* DEPART DE LYON ET MARSEILLE 3 480 F
180 AGENCES EN FRANCE
0 803 33 33 33 (1,09F LA MINUTE)
3615 NF (à partir de 0,65F LA MINUTE)
(1,29F la minute et 0,65F en semaine de 19h à 8h, du samedi 12h au lundi 8h)
http://www.nouvelles-frontieres.fr
NOUVELLES FRONTIERES
distributeur d'énergie



JUSTICE Depuis le 28 janvier, la commission d'enquête parlementaire sur les tribunaux de commerce passe au crible le fonctionnement des 227 juridictions consulaires françaises.

● **PREMIER CONSTAT :** l'impartialité des juges n'est pas garantie. La *« proximité économique »* entre juges et justiciables est d'autant plus inquiétante que de nombreux juges consulaires sont des cadres salariés de grandes entreprises ou de grandes institutions financières.

● ***SEUL ÉLÉMENT DE CONSENSUS :*** chacun s'accorde à reconnaître l'incongruité du mode de rémunération des administrateurs *judiciaires.*

● **DANS UN RAPPORT** adressé le *30 mars* à la commission d'enquête, le procureur général d'Aix-en-Provence Gabriel Bestard s'inquiète de la *recrudescence* de certaines pratiques douteuses et de l'inefficacité des contrôles. Au total, 36 enquêtes judiciaires sont actuellement en cours.

Les tribunaux de commerce passés au crible d'une commission d'enquête

Lorsqu'elle aura achevé ses travaux, en juillet, la commission présidée par le député (PS) François Colcombet devrait proposer au gouvernement une profonde réforme du mode de fonctionnement de la justice consulaire. Pour l'heure, le constat est pour le moins calamiteux

SCÈNES de genre au tribunal de commerce de Saint-Brieuc. Le 14 avril, au lendemain du long week-end pascal, le député (PS) de Saône-et-Loire, Arnaud Montebourg, a déboulé au siège de la juridiction consulaire des Côtes-d'Armor, dans une petite Citroën AX conduite par un chauffeur de la préfecture. Rapporteur de la commission d'enquête parlementaire sur les tribunaux de commerce, le député use de son pouvoir de *« vérification sur place et sur pièces »*. Escorté par deux fonctionnaires de l'Assemblée et une sténotypiste, il questionne les juges, les mandataires de justice, consulte les dossiers.

Trouvaille : le jugement ordonnant la cession d'une entreprise a été tapé sur une machine à écrire de l'étude du mandataire-liquidateur, et faxé au tribunal de commerce deux jours avant l'annonce de la décision... Malaise : mis en cause par la presse locale, visé par plusieurs plaintes, un autre mandataire a favorisé l'un de ses partenaires en affaires dans la reprise d'une société du cru. Il admet une certaine *« confusion des genres »*, qu'il estime *« maladroite »*, mais refuse de livrer le montant annuel de ses revenus. Inquiétude : la liquidation d'une entreprise de vingt-cinq salariés a été adoptée sur la base d'un rapport de l'administrateur judiciaire long d'une page et demie...

« L'état des lieux était incomplet, explique Arnaud Montebourg. *Au départ, nous souhaitions faire une analyse. Mais nous avons découvert la réalité du terrain. »* Inaugurée le 28 janvier, la commission d'enquête parlementaire s'est donnée pour mission de proposer au gouvernement *« des pistes d'action »*. Présidée par le député (PS) de l'Allier François Colcombet, ancien dirigeant du Syndicat de la magistrature, elle doit rendre son rapport au mois de juillet. Mais son attitude offensive bouscule dès à présent le monde fermé de la justice commerciale, déjà secoué par une série d'affaires judiciaires.

Les chiffres transmis par le ministère de la justice sont abrupts : 36 enquêtes sont actuellement en cours, dans le ressort de 24 tribunaux de commerce, visant aussi bien administrateurs judiciaires et mandataires de justice que juges consulaires. La règle de la séparation des pouvoirs interdit aux députés d'examiner les dossiers dont la justice est déjà saisie. *« Mais rien ne nous empêche, à l'inverse, de saisir le procureur si nous découvrons des faits délictueux »*, confie, avec gourmandise, le député Montebourg, qui s'était fait connaître en tant qu'avocat en réclamant au parquet de Paris des poursuites contre Alain Juppé, alors premier ministre, dans l'affaire de son appartement.

Les investigations de la commission ont d'ores et déjà révélé de profondes divergences. Entendus par les députés le 10 février, les représentants du Conseil national du patronat français (CNPF) ont dressé un portrait calamiteux de la justice consulaire. Vice-président de la commission juridique de l'organisation patronale et secrétaire général du Crédit lyonnais, Jean-François Verny a proposé, pour éviter les conflits d'intérêts, de soumettre les juges consulaires à la signature d'une *« déclaration générale de leurs intérêts économiques dans le monde des affaires »*. A voix haute, il a formulé des soupçons contre les juges consulaires : *« Le bénévolat,* a-t-il déclaré, *ne consiste pas seulement à exercer son activité sans rétribution immédiate, mais aussi à faire en sorte que tout soit bien clair et qu'il ne puisse pas y avoir de contrepartie, même différée dans le temps. »*

Invité à répondre à ces déclarations, le 3 mars, au cours d'une audition publique, le président de la Conférence générale des tribunaux de commerce, Jean-Pierre Mattei, qui préside la juridiction parisienne, s'est contenté d'une sèche contre-attaque : *« M. Verny, comme secrétaire général du Crédit lyonnais, n'a pas de leçons à nous donner. »* Le même jour, le président du tribunal de commerce de Toulouse admettait néanmoins que, dans les petites juridictions provinciales au moins, la question de *« l'impartialité »* des décisions pouvait être posée, compte tenu de la *« proximité économique »* entre juges et justiciables. Depuis, son homologue d'Auxerre a raconté, lors d'une *« descente »* de la commission d'enquête en Bourgogne, le quotidien de *« juges sous influence »*...

Un haut magistrat de la chancellerie a d'ailleurs précisé, devant les députés enquêteurs, que *« dans les grands tribunaux de commerce, le nombre de juges consulaires qui ne sont en réalité que des cadres salariés de grandes entreprises ou de grandes institutions à caractère financier tend dangereusement à augmenter »*. Certes, le nombre des sanctions disciplinaires est très faible – 4 au cours des cinq dernières années –, mais il en a donné la raison : sur 63 juges poursuivis, 59 ont démissionné, ce qui a interrompu la procédure menée à leur encontre. Certains se sont ensuite représentés et ont été réélus. *« La commission d'enquête aura des propositions à faire pour empêcher de telles pratiques »*, assure l'un de ses membres.

Derrière ces critiques sur l'impartialité des juges consulaires se profile l'idée de l'*« échevinage »*, c'est-à-dire de l'intégration de magistrats professionnels au sein des tribunaux de commerce. Appliquée en Alsace et en Moselle, recommandée par les services de la chancellerie, nuancée par le CNPF, cette recomposition se heurte à l'opposition vigoureuse de la conférence générale des tribunaux de commerce, qui n'aspire qu'au renforcement de la présence du parquet dans les procédures commerciales. Les représentants des juges consulaires ont déjà menacé de démissionner collectivement au cas où un tel projet serait adopté. *« Je ferais partie de ceux qui démissionneraient »*, a prévenu M. Mattei, devant les députés.

« RÉMUNÉRATION NORMALISÉE »

Seule la critique des excès du corps des administrateurs judiciaires et mandataires de justice a jusqu'ici semblé porteuse de consensus. Après les porte-parole du CNPF, Jean-Pierre Mattei a, lui aussi, critiqué le mode de rémunération des héritiers des anciens *« syndics de faillite »*, payés sur les fonds des entreprises en difficulté dont ils sont censés assurer le redressement ou la liquidation. Face aux députés enquêteurs, M. Mattei, réclamant l'instauration d'une *« rémunération normalisée »* pour ces professions, a cité l'exemple du mandataire chargé du dossier de La Cinq, défunte chaîne de télévision du groupe Lagardère, qui avait présenté au tribunal de commerce de Paris *« une facture de 70 millions de francs »*. Le montant en avait été ramené *« entre 27 et 30 millions de francs, après audit explicite »* d'un grand cabinet international.

Les soupçons portent aussi sur la gestion par les administrateurs judiciaires des fonds des entreprises qui leur sont confiés. Aux députés de la commission, la chancellerie a indiqué qu'un seul magistrat était chargé, place Vendôme, de la surveillance de ces professions, qui comptent pourtant 481 membres. Depuis 1986, 18 études d'administrateurs seulement ont fait l'objet d'une inspection, généralement sollicitée par les parquets, eux-mêmes incapables de mettre en œuvre ce contrôle. Depuis deux ans, une multitude d'enquêtes judiciaires est venue combler ce manque d'attention.

En guise d'amélioration, la chancellerie ne propose, sur ce sujet, qu'un décret ouvrant l'accès à ces professions aux avocats, experts-comptables et autres *« professionnels qualifiés »*. Soucieux de rétablir leur réputation, les représentants des administrateurs et mandataires de justice ont présenté aux députés leurs propres propositions, suggérant notamment la création d'une commission de formation au sein de leur Conseil national et l'interdiction formelle de placer les fonds qui leur sont confiés ailleurs qu'à la Caisse des dépôts et consignations. Après l'affaire Goulletquer, du nom d'un administrateur de Nanterre (Hauts-de-Seine), incarcéré depuis un an et soupçonné d'avoir détourné quelque 200 millions de francs (*Le Monde* du 3 octobre 1997), l'ensemble des administrateurs français a été mis à contribution pour rembourser les sommes disparues. *« J'ai expliqué à la commission d'enquête que nous ne voulions plus en arriver là,* assure Jean-Yves Aubert, président du conseil national des administrateurs. *Nous sommes pour la prévention. Nous avons payé pour ça. »*

Hervé Gattegno

Un renforcement du contrôle du parquet

***« Le renforcement de la présence du ministère public dans les procédures collectives et de son contrôle sur l'activité des mandataires de justice est indispensable pour prévenir des comportements qui portent gravement atteinte à l'ordre public économique »*, écrit le directeur du cabinet d'Elisabeth Guigou, Christian Vigouroux, dans une circulaire adressée aux parquets généraux, datée du 20 octobre 1997. Insistant sur la nécessité de la présence des représentants du parquet aux audiences *« lors desquelles se décide l'avenir de l'entreprise »*, le texte précise les qualifications pénales applicables, notamment dans les affaires mettant en cause des mandataires et administrateurs judiciaires. *« Le fait d'utiliser à leur profit, fût-ce en partie seulement, des sommes perçues dans l'accomplissement de leur mission constitue l'élément matériel »* du délit de *« malversation »*, rappelle la circulaire.**

227 tribunaux de commerce

● La France comprend 227 tribunaux de commerce. En Alsace et en Moselle, 7 tribunaux de grande instance (TGI) disposent de chambres commerciales « échevinées », c'est-à-dire présidées par un magistrat professionnel. Leur budget annuel est de 35 millions de francs – soit moins de 160 000 francs par tribunal.

● Chargées de statuer sur les litiges relatifs aux actes de commerce, les juridictions consulaires ont aussi la responsabilité d'organiser le redressement des entreprises en difficulté. 80 % des redressements judiciaires aboutissent à une liquidation. Quelque 2 000 affaires contentieuses leur sont soumises chaque année, ainsi qu'environ 71 000 procédures collectives. Un juge consulaire traite ainsi 16 affaires par an, alors qu'un magistrat professionnel en juge 327.

● Les 3 150 juges consulaires sont élus par les commerçants, sur la même liste que les membres des chambres de commerce et d'industrie. 62 % d'entre eux sont des chefs d'entreprise, 23 % sont des cadres, 15 % des commerçants en nom personnel.

● Héritiers des anciens syndics de faillite, les mandataires de justice et administrateurs judiciaires, au nombre de 481, sont désignés par les tribunaux de commerce pour assister, surveiller ou remplacer les dirigeants des entreprises qui ont déposé leur bilan. Ils préparent les plans de redressement ou de reprise, et, dans l'intervalle, administrent les fonds disponibles dans la trésorerie desdites entreprises.

EUROSTAF
Europe Stratégie Analyse Financière

Deux publications récentes dans le secteur du LUXE :

► L'industrie mondiale du luxe

Notre nouvelle étude dresse sur plus de 500 pages un panorama complet de la sphère du luxe, secteur par secteur, et analyse les enjeux auxquels sont confrontés les acteurs du luxe.

Un deuxième axe d'étude porte sur les performances comparées de 30 groupes du luxe et sur les perspectives du secteur.

► Le luxe ou l'écho du désir

Dans le prolongement de l'expertise d'EUROSTAF sur ce secteur, un premier livre référence vient de paraître, réalisé par Alain PETIT JEAN. Rétablir le luxe dans sa réalité économique comme dans l'esprit symbolique qui l'anime est l'ambition de cet essai.

Sur simple appel, le plan détaillé de ces ouvrages vous sera adressé :

EUROSTAF
60-62, rue d'Hauteville - 75010 PARIS - Tél. : 01.44.79.91.20 - Fax : 01.47.70.11.93

Le cri d'alarme du procureur général Gabriel Bestard

INSUFFISANCE des effectifs du parquet, inefficacité des contrôles sur les administrateurs judiciaires, recrudescence des pratiques douteuses : les difficultés de la justice consulaire dans le Sud-Est, recensées par le procureur général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence, Gabriel Bestard, sont sans doute communes aux autres grandes régions judiciaires. Dans un rapport adressé, le 30 mars, à la commission d'enquête parlementaire, l'ancien procureur de Paris, désormais à la tête d'un ressort comptant huit parquets, répond aux interrogations des députés sur le rôle joué par le ministère public dans les juridictions commerciales. Disposant d'une *« information satisfaisante »* sur les procédures en cours, les parquets *« reconnaissent qu'ils ne disposent pas d'effectifs ni des moyens suffisants pour exercer pleinement leurs prérogatives »*, écrit M. Bestard.

Le ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence compte seize tribunaux de commerce. Seul celui de Marseille dispose en permanence d'un *« interlocuteur »*. *« Pour les autres parquets, la situation est plus critique »*, indique le rapport, qui cite l'exemple du parquet de Draguignan (Var), dont l'effectif se limite à cinq magistrats, alors que son ressort comprend quatre tribunaux de commerce (Draguignan, Brignoles, Fréjus, Saint-Tropez), et que *« la durée minimum du trajet entre Draguignan et Saint-Tropez est de quarante-cinq minutes »*... M. Bestard signale qu'au niveau de la cour d'appel deux magistrats suivent en permanence les procédures commerciales et que, depuis le mois de mars 1997, le parquet général intervient dans toutes les procédures de sanction (faillite personnelle, interdiction de gérer, action en comblement de passif). *« Cette démarche,* explique le rapport, *a été engagée après la constatation que, trop fréquemment dans ce domaine, la cour infirmait les jugements rendus en premier ressort dont la motivation était insuffisante et n'était confortée par aucune pièce. »*

Le procureur général brosse un tableau sévère des activités des mandataires et administrateurs judiciaires, qui, selon lui, *« n'ont pas toujours conscience, alors qu'il sont investis d'un mandat de justice, de participer à l'exécution d'un service public »*. Rappelant que *« neuf redressements judiciaires sur dix environ sont convertis en liquidation judiciaire »*, M. Bestard estime que le mode de calcul des honoraires des administrateurs – à partir du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise à redresser – *« peut conduire à prolonger de manière abusive la période d'observation »*. Il relève aussi que *« la rémunération de l'administrateur lui est plus favorable lorsque le tribunal adopte un plan de cession plutôt qu'un plan de continuation »*, ce qui pourrait constituer un obstacle objectif au redressement des entreprises en difficulté.

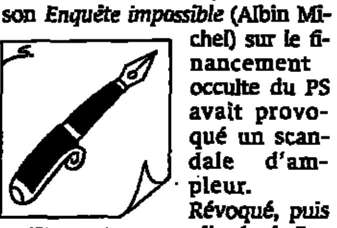
PRATIQUE « INACCEPTABLE »

Enfin, il qualifie d'*« inacceptable et choquante »* la pratique consistant à *« faire supporter par la trésorerie déjà obérée de l'entreprise des honoraires supplémentaires d'un intervenant extérieur qui ne fait parfois qu'accomplir la tâche normalement dévolue à l'administrateur »*. Ce procédé a entraîné la mise en examen pour *« malversations »*, par un juge aixois, de l'un des principaux administrateurs parisiens, Hubert Lafont. Quatre autres membres de la profession sont actuellement mis en examen dans le ressort de la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Estimant *« limités, insuffisants, malaisés »* les contrôles des parquets sur les mandataires et administrateurs, et *« décevants »* ceux organisés par les instances de la profession, Gabriel Bestard tient *« la réforme du contrôle de ces professionnels »* pour *« une absolue nécessité »*.

H. G.

La nouvelle croisade de l'ex-inspecteur Antoine Gaudino

ANCIEN INSPECTEUR de police à la brigade financière de Marseille, Antoine Gaudino est reparti en croisade. En 1990, le récit de son *Enquête impossible* (Albin Michel) sur le financement occulte du PS avait provoqué un scandale d'ampleur.


BIBLIOGRAPHIE

Révoqué, puis réintégré, il a démissionné de la police pour fonder, en 1994, un cabinet privé d'investigations financières dont le chiffre d'affaires fait des envieux. C'est ainsi qu'il a découvert les méandres de la justice consulaire, parfois ses injustices. En 26 chapitres, l'enquêteur indigné relate les étapes les plus édifiantes d'une sorte de tour de France des tribunaux de commerce, dont il ne cache pas vouloir faire le point de départ d'un mouvement général de protestation contre cette *« vieille machine infernale aux effets destructeurs incontrôlables »*.

« Vous n'avez rien à envier à Saint-Just » lui avait lancé, en 1987, l'assistant d'un mandataire-liquidateur, garagiste de son état, qui s'était abondamment servi dans le matériel d'une entreprise de ravalement qu'il était censé expertiser. Onze ans plus tard, l'ex-inspecteur décrit, sans nuances, les outrances d'un système dans lequel *« aucun garde-fou n'a été envisagé pour empêcher la spirale de leurs honoraires, qui demeure une des causes presque naturelles du passage du redressement à la liquidation »*.

De Saint-Brieuc, où un avocat qui s'était élevé contre l'emprise des administrateurs sur la juridiction locale fut incarcéré, à Cannes, où un petit promoteur s'est fait déposséder de son terrain et de ses droits par des *« crocodiles »* bien introduits, Antoine Gaudino détaille, en une série de saynètes révélatrices, les mille et un aspects des détournements qui lui ont été rapportés : détournements de stocks, de fonds, ou simplement de la loi...

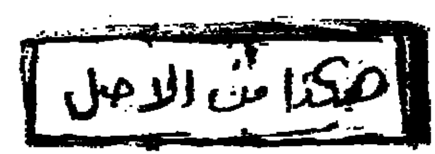
« Une politique efficace contre le chômage ne peut faire l'économie de la réforme d'un système dont la dérive est la cause d'une impressionnante et insoutenable destruction d'emplois », conclut l'ancien policier.

Son livre a d'ores et déjà suscité l'indignation des représentants de la justice consulaire, ainsi que du Conseil national des administrateurs judiciaires : les premiers ont demandé au garde des sceaux d'engager des poursuites ; les seconds assurent que des plaintes sont en préparation. Antoine Gaudino les attend, sûr que ces batailles à venir assureront à son nouveau combat un surcroît de médiatisation.

H. G.

★ *La Mafia des tribunaux de commerce*, éditions Albin Michel, 241 pages, 98 francs.





La régionalisation de la SNCF ouvre un nouvel âge du transport de proximité

Le trafic et la fréquentation des trains ont nettement augmenté dans les six régions où est expérimentée la décentralisation de la gestion ferroviaire. Grâce aussi à la mise en service de nouveaux matériels roulants, le rail tente de damer le pion à l'automobile

AVEC ses puissantes ramures et sa trajectoire décoiffante, le TGV a rejeté dans l'ombre les convois plus ordinaires. Petit effet pervers d'une grande réussite : en propulsant l'image de la vénérable SNCF dans la modernité, la locomotive de la grande vitesse a donné un coup de vieux aux autres lignes du réseau. Alors qu'aucune fermeture de ligne n'est intervenue depuis quinze ans, l'idée s'était ainsi répandue que le train à vitesse normale était en voie d'essoufflement et son réseau, frappé de désuétude, une peau de chagrin.

Le paysage est en train de changer, justement. Les limites, essentiellement financières, du développement des TGV se révèlent désormais avec netteté. En même temps apparaissent les frémissements d'un redéploiement offensif de la SNCF qui s'opère dans le Transport express régional (TER), c'est-à-dire les liaisons intra ou interrégionales, et notamment, pour les grandes villes, la desserte des banlieues. L'expérience de régionalisation des services régionaux voyageurs, lancée début 1997 et pour trois ans par la SNCF, est loin d'y être étrangère. A mi-parcours, elle apparaît déjà fort concluante.

Les six régions qui avaient été retenues par le gouvernement – Alsace, Centre, Nord - Pas-de-Calais, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes – ont, jusqu'ici, parfaitement joué le jeu. Au-delà d'un effort d'amélioration des services (en termes d'infrastructures, d'accueil, d'intermodalité, de matériel et de dessertes) et de l'orchestration d'opérations de communication, elles ont aussi mis la main à la poche. A la dotation financière de base déléguée par l'Etat et majorée d'un relèvement de crédits exceptionnels (2 780 millions de francs en 1997, 2 813 millions en 1998), chacune des six régions a ainsi ajouté sa propre contribution, essentiellement consacrée à l'achat de matériel roulant.

Rhône-Alpes, sans doute la plus en pointe parce qu'elle avait pris de l'élan (*Le Monde* du 31 décembre 1996), a acquis ou rénové du matériel et créé de nombreux trains sur des destinations de banlieue, proche ou lointaine, jusque-là négligées ; Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est vigoureusement attaqué à la fraude en renforçant les « équipes de proximité » ; l'Alsace a mis en place des « comités de lignes » pour engager une concertation « au plus près » *(lire ci-dessous)* ; le Centre a fait porter ses efforts sur la modernisation des gares ; les Pays de la Loire ont mis au point, en coopération avec les départements, une politique tarifaire et un « abonnement régional travail » (ART) qui connaît un vif succès, tandis que le Nord - Pas-de-Calais (région pionnière puisque Pierre Mauroy fut, en 1978, le père spirituel du premier schéma régional de transport détaillé) « investissait » dans le matériel. Autant d'initiatives et d'innovations *in vivo* porteuses d'enseignements et éventuellement généralisables.

Si l'opération régionalisation a été mise sur les rails en 1997, sur la base des recommandations du rapport du sénateur Hubert Haenel, Jacques Chauvineau, directeur de l'action régionale à la SNCF, se plaît à souligner que l'idée d'une décentralisation remonte au milieu des années 70 et au premier choc pétrolier qui ouvrait « accidentellement » un nouvel espace de réflexion autour des transports collectifs. Déjà, à partir de 1983, et dans le cadre de la loi d'orientation des transports intérieurs (Loti) conçue par Charles Fiterman, alors ministre des transports, la quasi-totalité des régions avait progressivement pris des responsabilités en matière d'organisation et de gestion des services régionaux sur la base de conventions. Mais ce pouvoir ne s'exerçait qu'à la marge, l'Etat continuant à verser directement à la SNCF les enveloppes financières afférentes aux services.

Un pas décisif a été franchi avec le lancement du test de régionalisation à grande échelle qui permet de mettre en lumière les ressources et les potentialités d'une gestion décentralisée intégrant mieux la notion d'aménagement du territoire régional. Les six régions expérimentales ont en effet la responsabilité politique et financière des services et se comportent en autorités organisatrices du transport. Ce sont elles qui choisissent un niveau de service et définissent un cahier des charges auquel la SNCF doit se conformer en établissant un devis. La double fonction d'exploitation et d'expertise de la société nationale l'amène, dès lors, à prendre un risque industriel, clairement sanctionné par un système de bonus et de malus à partir d'objectifs de qualité (ponctualité, propreté, etc.). Un enjeu apparemment stimulant. En se rapprochant du local et en renouant avec le sens de la proximité, la SNCF, dont la « culture » est historiquement jacobine, donne une nouvelle pertinence à ses directions régionales pour lesquelles les paramètres de maîtrise des coûts et de productivité sont devenus plus lisibles. Les quelques réticences initialement observées parmi les personnels semblent aujourd'hui dépassées. En visualisant mieux sur le terrain l'impact de leurs actions quotidiennes, les cheminots semblent même y puiser un surcroît de motivation.

> En se rapprochant du local, la SNCF, dont la « culture » est historiquement jacobine, donne une nouvelle pertinence à ses directions régionales

La déconcentration de la gestion, qui autorise une écoute plus fine des besoins et des attentes de la clientèle, n'aurait pas eu les mêmes effets si elle n'avait coïncidé avec l'entrée en fonction d'une nouvelle génération de matériel roulant très attractif. Cette modernisation concrétise le concept de TER, lancé en 1987.

Grâce une politique d'aide à l'innovation impulsée par l'Etat et à des modalités de conception menées en étroite collaboration avec les conseils régionaux, l'autorail TER et le TER à deux niveaux (TER2N), pour le réseau électrifié, comme le nouvel automoteur TER Diesel offrent aujourd'hui un niveau de confort et de performance capable de séduire et de fidéliser une clientèle qui n'est pas forcément « captive », 43 % des usagers des TER disposant d'une automobile. Les régions expérimentales l'ont bien compris, qui ont prévu d'investir au total 5,9 milliards de francs en matériel pour acquérir, notamment, 49 automoteurs, 55 autorails et 80 TER2N.

Les indicateurs sont encourageants. En 1996-1997, l'accroissement du trafic a été de 4,4 % dans les six régions expérimentales et seulement de 1,5 % dans les quatorze autres régions. Quant aux recettes, sur l'exercice 1997, elles ont augmenté de 4,2 % dans les six régions contre 2,2 % dans le reste du territoire. Les meilleurs résultats étant enregistrés dans les régions Centre et Rhône-Alpes, où la progression de l'offre a été la plus importante.

Le 1er octobre, le Limousin entrera dans l'expérimentation au côté des régions pionnières. Six autres régions (Aquitaine, Bourgogne, Lorraine, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie et Picardie) ont signé des conventions intermédiaires au terme desquelles elles élaborent la politique des transports régionaux tandis que la SNCF continue d'assurer la conception, la gestion, la production et la commercialisation. Cette phase de préfiguration les prépare à s'engager dans la régionalisation. En 1999, le Parlement devra se prononcer sur une éventuelle généralisation de l'expérimentation, de plus en plus prévisible même si des incertitudes demeurent à propos de la liberté tarifaire, l'attribution des sillons, la maîtrise des coûts.

Robert Belleret

Le TER en chiffres

- **Trafic** : 4 500 trains TER par jour (sur 5 500 trains de voyageurs), 500 000 personnes transportées. 70 % des déplacements quotidiens par le train ; 56 % des déplacements effectués par des moins de vingt-six ans.
- **Chiffre d'affaires** : 9 milliards de francs, dont 5,7 milliards en provenance de l'Etat et des régions.
- **Principaux utilisateurs** : les étudiants (26 %), les collégiens et lycéens (16 %), les employés (15 %) et les professions intermédiaires (13 %).
- **Types de trajets** : 44 % des usagers résident dans des banlieues urbaines et 18 % dans des communes rurales périurbaines. 36 % habitent dans des villes-centres. 90 % des trajets régionaux sont directs, sans correspondance. 11 % sont en correspondance avec un train de grande ligne.

L'Alsace s'est remise sur les rails

STRASBOURG
de notre correspondant

Il n'y eut qu'un seul conseiller régional de l'Alsace, le 14 janvier 1997, pour voter contre le transfert à la région de l'organisation des transports ferroviaires. Le sénateur (UDF) Henri Goetschy disait pis que pendre de *« cette addition du bouc émissaire et de la vache à lait »* ; en clair, de la SNCF et de la région.

Depuis quinze mois, les faits semblent lui donner tort. Le trafic voyageurs régional, qui stagnait ou se dégradait, s'est redressé. D'octobre 1997 à février, cette progression est même de plus 6 % en trafic et de plus 2 % en recettes. Est-ce dû à la reprise ou à la régionalisation ? En tout cas, le rail régional alsacien a entamé une sérieuse remise en forme.

Le réseau est organisé autour de l'axe Nord-Sud Strasbourg-Mulhouse-Bâle, qui draine 50 % du trafic régional. La vitesse y est de 200 km/h. Le trafic sera cadencé cet automne, à l'heure en période creuse, à la demi-heure en période de pointe. Un éventail de petites lignes convergent vers Strasbourg et représentent environ 30 % du trafic. Plusieurs lignes de vallée descendent vers la plaine. Enfin, trois lignes sautent les frontières : au-delà de Bâle en Suisse, vers le Palatinat au nord, et entre Strasbourg et Offenburg à l'est, une courte ligne qu'on appelle le Métro-Rhin. En tout, 10 millions de voyages par an, 330 trains par jour et 18 liaisons routières, 165 gares et points d'arrêt, un peu plus de 200 millions de francs de recettes, mais... 500 millions de charges. Région et SNCF ont désormais un intérêt commun à la réduction de cet écart. L'une des spécificités alsaciennes est le développement des *« comités de lignes »*. Poussés par le conseil régional et notamment par le sénateur (RPR) Hubert Haenel, vice-président de la région et administrateur de la SNCF, ils sont aujourd'hui trois dans le Haut-Rhin et quatre dans le Bas-Rhin. Animés par un élu, ils regroupent la région, la SNCF, des élus locaux, des représentants des usagers et des cheminots. Leur mission est de réfléchir et de débattre sur les aménagements de desserte.

RÉDUCTION DES TARIFS

« C'est un exercice d'échanges extrêmement intéressant, juge Joëlle Redor, directrice commerciale voyageurs de la région SNCF. *De plus, des cadres de la SNCF ont été nommés responsables de lignes et ont pour mission, notamment, de démarcher les entreprises, les milieux scolaires, de voir ce qu'il faudrait améliorer sur la ligne pour en renforcer la fréquentation. »* Ces débats ont permis aussi de faire découvrir le train à ceux qui l'avaient délaissé. La reprise du trafic va permettre de s'intéresser non seulement aux trajets domicile-travail ou domicile-études, mais aussi aux heures creuses et aux week-ends. Ce sera le cas sur la ligne Colmar-Metzeral, qui joint la préfecture du Haut-Rhin à la vallée de Munster. Ce tronçon ne comptait que 6 allers et retours par jour – cinquante-deux minutes de trajet en montée, quarante en descente –, avec d'antiques michelines en semaine, des autocars le week-end et seulement 600 voyageurs par jour. Alors que la vallée de Munster est l'une des plus peuplées et des plus touristiques de la région.

Les élus ont commandé une étude au printemps 1996. L'unanimité s'est faite autour d'une option « tout rail », avec un objectif de 1 700 voyageurs par jour. La région a proposé du matériel nouveau avec 4 autorails légers de 80 places, 50 millions de travaux pour atteindre une vitesse de 120 km/h entre Colmar et Munster, 60 km/h au-delà, de nouveaux points d'arrêt et, à terme, un train par heure et par sens, voire davantage aux heures de pointe. Tout cela a fait grincer des dents dans une autre vallée, plus au nord : la ligne Sélestat - Sainte-Marie-aux-Mines, fermée, est actuellement en cours de déclassement. Le début des travaux d'enlèvement des rails a provoqué à l'automne 1997 une très vive émotion.

La régionalisation à l'alsacienne a joué aussi sur les tarifs. Les réductions, applicables sur tous les trains, portent leurs fruits : 30 000 cartes « tarif jeune » ont été vendues en six mois. La région a suscité des tarifs « escapade » pour les randonneurs et des tarifs spéciaux ponctuels pour l'étape du Tour de France à Colmar, cet été ou pour les festivités de Noël à Strasbourg, en accord avec les transports urbains.

Enfin, la région a commandé 20 autorails modernes à l'entreprise De Dietrich et pris une option pour 18 autres. Et elle a décidé d'injecter chaque année 5 millions de francs dans la rénovation des gares, en y associant les communes et la SNCF.

Jacques Fortier

Dominique Voynet plaide pour le tramway à Paris

EN OUVRANT, samedi 18 avril, les travaux du colloque sur les transports parisiens, organisé par la mairie du vingtième arrondissement, Dominique Voynet, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, s'est faite l'ardent défenseur du retour des tramways à Paris, solution à laquelle *« il faut penser sérieusement »* pour faciliter les transports et lutter contre la pollution de l'air et les nuisances *« qui s'aggravent les unes les autres, notamment pour les gens les plus modestes »*.

« Le tramway est un instrument privilégié de reconquête des transports en commun » a encore indiqué Dominique Voynet avant de regretter que le maire de Paris ait abandonné le projet de tramway sur le boulevard des Maréchaux.

La ministre de l'environnement a également vivement insisté sur l'élaboration rapide des plans de déplacements urbains (PDU), rendus obligatoires par la loi sur l'air de décembre 1996 dans toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants.

FAVORISER LA PERSUASION

« L'élaboration des PDU – seuls outils spécifiques qui lient gestion des transports, environnement et santé –, doit être l'occasion de donner un coup de fouet à une nouvelle politique des transports dans la ville », a-t-elle affirmé. Si le PDU vise à repenser la place de la voiture en ville, en la limitant, il ne faut pas, cependant, a assuré Mme Voynet *« pénaliser les automobilistes, mais bien les persuader »* qu'une autre politique des transports est nécessaire pour respecter l'environnement de tous en facilitant *« les circulations non polluantes »*. *« L'effort prioritaire »* portera sur les déplacements de banlieue à banlieue et sur l'utilisation de véhicules moins polluants en surface.

Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement des transports et du logement, qui clôturait les débats de ce premier colloque sur les transports parisiens, s'est lui aussi montré favorable à la réintégration du tramway *« sans exclusivité »*.

Ali Habib

DU 20 AVRIL AU 2 MAI

...et plein de cadeaux.

Pour tout achat* d'un Nokia 1611 dans votre **Agence France Télécom**, bénéficiez de votre Pass Réductions :

-20 % au choix sur le kit découverte Wanadoo ou sur les fax de la gamme Galéo.

OU

-15 % sur la gamme des téléphones répondeurs de France Télécom (sauf Iléa SF "coupe du monde").

ET

Le kit confort auto Nokia (offre limitée à 12 000 kits) à **299 F** TTC, au lieu de 890 F TTC.

ET

Une batterie solaire offerte si vous utilisez rapidement votre Pass Réductions (offre limitée à 16 000 batteries).



*Offre valable du 20 avril au 2 mai 1998 pour tout achat d'un Nokia 1611 et sous condition de la souscription d'un abonnement Itineris (à partir de 205 F/mois) d'une durée minimum de 12 mois. Frais de mise en services : 422 F TTC. Forfaits de communications en France Métropolitaine (au-delà du forfait 2F la minute); les appels vers certains numéros inclus dans le forfait font en outre l'objet d'une tarification spécifique. Options en sus. Offre non cumulable avec une autre (chéquiers créateurs d'entreprise, club Actionnaires, personnel France Télécom...) ni avec une autre promotion. Pour pouvoir bénéficier de la batterie solaire en cadeau, le client doit avoir souscrit à l'une des offres privilégiées du Pass Réductions.

France Telecom

380 129 866 RCS Paris S.A. au capital de 25 000 000 000 F

DISPARITIONS

Armand Jammot

La mémoire de la télévision

ARMAND JAMMOT est mort, dimanche 19 avril. Né le 4 avril 1922, à Alfortville (Val-de-Marne), il venait d'avoir soixante-seize ans. D'abord journaliste, dès 1944, à Orléans, puis à *L'Aurore*, aux côtés de Pierre Sabbagh, Armand Jammot se fait connaître sur Europe 1 où, à partir de 1954, il réalise l'émission « Vous êtes formidables », présentée par Pierre Bellemare. En 1956, il rejoint RTL, où il dirigera les informations jusqu'en 1965. Le 19 septembre 1965, il lance « Le mot le plus long ». Ce jeu, très populaire, est aujourd'hui la plus ancienne émission de la télévision française. Rebaptisé « Des chiffres et des lettres », il est toujours diffusé sur France 2, trente-trois ans après sa création. Pour les téléspectateurs, Armand Jammot incarne la télévision d'avant l'Audimat. Les fameux « Dossiers de l'écran » en sont la preuve. A la base, une idée simple : prolonger la diffusion d'un film par un débat. L'émission, lancée le 6 avril 1967, accompagnera pendant vingt-quatre ans les mutations de la société française. Présentés par Alain Jérôme, les « Dossiers de l'écran » ont disparu de l'antenne en 1991. Mais Planète Forum, toute nouvelle télévision thématique diffusée sur CanalSatellite, a repris l'idée d'Armand Jammot. A longueur d'antenne, la chaîne propose des documentaires accompagnés d'un débat. Mieux : pour les présenter, Planète Forum a fait appel à Alain Jérôme.

Homme de télévision, Armand Jammot savait parfois faire des infidélités au petit écran pour flirter avec le cinéma. En 1960, il a écrit le scénario du *Passage du Rhin*, un film interprété par Charles Aznavour et Nicole Courcel. Il récidivera en 1967, en rédigeant le script des *Risques du métier*, joué cette fois par Jacques Brel et Emmanuelle Riva. Deux longs métrages, mis en scène par André Cayatte, et respectivement récompensés par un Lion d'or du Festival de Venise et une médaille d'or du cinéma français.

Guy Dutheil

Tom Cora

Un violoncelliste d'exception et d'avant-garde

RÉSIDENT en France depuis plusieurs années, le violoncelliste américain Tom Cora est mort, jeudi 9 avril, des suites d'un cancer de la peau. Il a été incinéré, samedi 11 avril, dans un petit village du Var, où il vivait avec sa compagne, la chanteuse Catherine Jauniaux. Tom Cora était né à Yancey Mills, dans l'Etat de Virginie, en 1952.

Batteur, puis guitariste, avant de choisir le violoncelle comme son principal instrument, Tom Cora avait fait ses débuts dans la musique country et le jazz avant de s'installer à New York à la fin des années 70, où il devint l'un des musiciens les plus sollicités par la scène avant-gardiste. Ainsi, Tom Cora va jouer et enregistrer avec Andrea Centazzo, Eugene Chadbourne ou John Zorn, participer au big band de Karl Berger, avant de former le groupe Curlew avec le saxophoniste George Cartwight. Il fonde ensuite Skeleton Crew avec le guitariste Fred Frith, un duo où les deux musiciens interviennent chacun sur plusieurs instruments, qui se transformera en trio à l'arrivée de la harpiste Zeena Parkins. Se succéderont ensuite de nombreuses rencontres et participations, entre autres dans le Dense Band de David Moss, avec le chef d'orchestre et compositeur Butch Morris, des musiciens japonais, européens, et toujours les musiciens qui gravitent autour de Zorn et Frith. Dans le même temps, Tom Cora réfléchit à des concerts de violoncelle solo, où il pourra mettre en œuvre sa pratique de la musique improvisée, une recherche sur les timbres, un travail d'appréhension des cordes qu'il développera tout au long de sa carrière.

A la fin des années 80, il fonde, avec le batteur Sam Bennett, Third Person, un duo complété d'un troisième improvisateur selon les nécessités musicales. Puis il rejoint en invité quasi permanent le groupe free-punk néerlandais The Ex et cofonde The Roof avec Phil Minton, Luc Ex et Michael Vatcher, l'un des quartettes les plus impressionnants des musiques actuelles.

En France, Tom Cora collaborait régulièrement à diverses structures artistiques comme l'association Aide aux musiques innovatrices (AMI) à La Friche de Marseille ou le Festival Musique Action, de Vandœuvre-lès-Nancy (un hommage lui sera rendu le 23 mai), des festivals comme l'Europa du Mans ou Jazz à Mulhouse. Musicien d'exception, d'une grande culture musicale, aussi à l'aise dans l'écriture de pièces pour grands ensembles orchestraux que dans les musiques improvisées ou le rock le plus dévastateur, il avait toujours des gestes d'une grande élégance. Personnalité discrète et attachante, Tom Cora portait au monde qui l'entourait une attention permanente, curieux de tous les arts comme de ceux qui les pratiquaient.

Sylvain Siclier

■ **SANDRO SEQUI**, metteur en scène lyrique et dramatique italien, est mort, mardi 14 avril, dans un accident de voiture en Turquie, à l'âge de soixante-cinq ans. Né à Rome, diplômé de l'Académie nationale d'art dramatique, il appartenait à une famille théâtrale marquée par les tendances esthétisantes de Visconti. Il signait des mises en scène pour le théâtre et pour l'opéra sur les plus grandes scènes lyriques (d'Italie à New York, Chicago, Sidney, Londres, Vienne, Baalbeck et Athènes), avec les plus grands chefs (Abbado, Muti). En France, pendant les années 60, il avait monté *Orfeo* de Monteverdi au Mai de Versailles et au Festival d'Aix-en-Provence et, dans les années 70, *Norma*, de Bellini, avec Caballe, *Aïda* et *Macbeth*, de Verdi, pour les Chorégies d'Orange. A Paris, il mit en scène au théâtre la chanteuse Barbara et fit ses débuts à l'Opéra à la demande de son compatriote Massimo Bogianckino, qui lui confia en 1983 la délicate tâche de porter sur les fonts baptismaux, avec le chef Seiji Ozawa, le premier et unique opéra d'Olivier Messiaen, *Saint-François d'Assise*, qui connut un immense succès. Il avait constitué une troupe dans les années 80 et dirigé le Centre théâtral Bresciano à Brescia dans les années 90, curieux d'auteurs aussi bien baroques, classiques que contemporains. Grand ami de Joan Sutherland, il accompagna souvent la cantatrice australienne, qu'il dirigea notamment dans *La Fille du régiment*, de Donizetti. Il a signé en mars 1998 sa dernière production, *Le Barbier de Séville*, de Rossini, à l'Opéra du Caire, avec son décorateur favori, Guiseppe Grisolini.

■ **ANDRÉ BRUYÈRE**, personnalité atypique de l'architecture française, est mort dimanche 12 avril à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Né le 17 avril 1912 à Orléans, ancien élève de l'Ecole spéciale d'architecture (ESA), il s'était fait le défenseur d'une pratique à l'opposé des barres et des modèles de la reconstruction. Adepte de formes courbes au caractère organique souligné, il était notamment l'auteur d'un centre de post-cure à Fleury-Mérogis (1948), d'un hôtel (La Caravelle) à la Guadeloupe (1963), de plusieurs agences de la BNP, d'un laboratoire à la faculté des sciences d'Orsay (1968). Après avoir proposé un gratte-ciel en forme d'œuf pour Manhattan, il s'était trouvé davantage sollicité par l'édition que par la promotion. Après *Pourquoi des architectes ?* (J.-J. Pauvert, 1968), *L'Œuf-The Egg* (Albin-Michel, 1978), un magnifique ouvrage, *Sols*, fait découvrir sous une lumière nouvelle les pavements de la basilique Saint-Marc à Venise (Imprimerie nationale, 1989). En 1991, il livre un ensemble de logements sociaux commandés par la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP). C'est la dernière commande significative de cet architecte haut en couleur, avec l'Orbe, centre de séjour pour personnes âgées, à l'hôpital Charles-Foix d'Ivry (1990).

■ **OCTAVIO PAZ**, écrivain mexicain et prix Nobel de littérature, est mort dans la nuit du dimanche 19 au lundi 20 avril à l'âge de quatre-vingt-quatre ans (*lire page 25*).

■ **LINDA McCARTNEY**, femme de l'ex-chanteur des Beatles Paul McCartney, est morte vendredi 17 avril à Santa Barbara, aux Etats-Unis, des suites d'un cancer. Elle était âgée de cinquante-six ans. Après avoir mené dans les années 60 une carrière de photographe, elle avait fondé avec son mari le groupe Wings qui remporta plusieurs succès de 1971 à 1980 et dans lequel elle jouait du synthétiseur.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 16 avril sont publiés :

● **Alsace-Moselle** : une loi relative au régime local d'assurance-maladie des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

● **Pompiers** : un arrêté relatif aux sapeurs-pompiers volontaires recrutés pour la surveillance des baignades et des activités nautiques.

● **Architecture** : un arrêté portant nomination à la commission culturelle, scientifique et technique pour les formations en architecture.

● **Sécurité sociale** : un arrêté relatif aux feuilles de soins utilisant un support électronique ; un arrêté relatif aux conditions de réception et de conservation des feuilles de soin transmises par la voie électronique, aux modalités d'envoi des messages adressés en retour et aux conditions d'exercice du droit d'accès et de rectification aux données contenues dans ces documents électroniques ; un arrêté relatif aux spécifications physiques et logiques de la carte de professionnel de santé.

Au *Journal officiel* du vendredi 17 avril sont publiés :

● **Accord international** : un décret portant publication de l'accord entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République populaire de Chine en matière de coopération dans le domaine de la médecine et de la santé, signé à Pékin le 15 mai 1997.

● **Bourses** : un arrêté portant majoration des plafonds de ressources (1,9 %) ouvrant droit à l'attribution de bourses nationales d'études du second degré de lycée pour l'année scolaire 1998-1999.

● **Secteur public** : un arrêté portant nomination du secrétaire général du Haut Conseil du secteur public. Il s'agit de Guy Worms, administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), qui remplace André Le Thomas.

AU CARNET DU « MONDE »

Anniversaires de naissance

Les Tardieux, Les Espinades.

Vingt ans, heureux anniversaire,

Fabien !

Toussie and Co.

Décès

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. René BASSOLE,
chevalier de la Légion d'honneur,
ancien contrôleur d'Etat,

survenu le 13 avril 1998, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Montreuil dans l'intimité.

8 *bis*, boulevard Henri-Barbusse,
93100 Montreuil.

– Mme B. Bruyère,
son épouse,
Claire Bruyère-Rospars
et Jean-Paul Rospars,
Isabelle et Charles Baladier,
ses enfants,
Aurélien et Eva Baladier,
ses petits-enfants,
François et Hélène Berthoz,
ses frère et belle-sœur,
Et leurs enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès, le 12 avril 1998, de

André BRUYÈRE,
architecte DESA.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Louise FAURE,
née VITRY,
officier de la Légion d'honneur,

survenu en son domicile parisien, le 16 avril 1998.

Les obsèques religieuses ont été célébrées le samedi 18 avril, à Taulignan (Drôme).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– On nous prie d'annoncer la mort, dans sa quatre-vingt-treizième année, de

Mme Marcelle
MAOUS-RENAUDOT,

survenue à Paris, le 15 avril 1998.

De la part de
Patrick et Christophe Renaudot,
ses fils et petit-fils,
Sa famille et ses proches.

Une pensée à son époux décédé en 1967,

Eddy MAOUS.

– Mme Charles Minguet,
son épouse,
M. Pierre Minguet,
M. et Mme Thomas Patris,
ses enfants,
Benjamin Minguet,
son petit-fils,
M. et Mme Louis Minguet,
son frère et sa belle-sœur,
M. et Mme Jean Pupponi,
sa sœur et son beau-frère,
M. Jacques Pupponi et ses enfants,
ses neveux,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles MINGUET,
professeur émérite des universités,
président d'honneur des Archives
de la littérature latino-américaine,

survenu à Paris, le mercredi 15 avril 1998, dans sa soixante-treizième année.

Selon sa volonté, M. Minguet sera incinéré, au crématorium du Père-Lachaise, Paris-20e, le mercredi 22 avril, à 12 h 15.

Ni fleurs ni couronnes.

15, avenue de Guyenne,
92160 Antony.

– Le Comité scientifique international,
Et le conseil d'administration du programme Archives de la littérature latino-américaine, des Caraïbes et africaine du XXe siècle,
ont la grande tristesse d'annoncer le décès de leur ami,

Charles MINGUET,

qui en 1971 fonda, et soutint avec persévérance, au sein de l'Université française, ce projet de recherches et d'éditions critiques qui lui doit son essor et son affirmation internationaux.

– La direction internationale du programme Archives (université Paris-X-Nanterre) et l'URA 2007 (université de Poitiers)
font part du décès du

professeur Charles MINGUET,

et s'associent à la peine de sa famille.

Ses amis Amos Segala, Fernando Colla, Sylvie Josserand, Ricardo Navarro, Jean-Pierre Clément, Giuseppe Tavani, Giuseppe Bellini, Florence Callu, Gerald Martin, Bernard Pottier, Carmen Ruiz Barrionuevo, Augusto Seabra, Bernard Sesé, Paul Verdevoye, Leopoldo Zea, Janine Potelet, Fernando Ainsa, Rafael Gómez López Egea, Carmen Lachwa et Paloma Redondo,
souhaitent témoigner ici leur profonde tristesse et leur perdurable reconnaissance pour celui qui est à l'origine d'une collection qui honore la recherche latino-américaniste française.

SOUTENANCES DE THÈSE
67 F HT la ligne
Tarif Etudiants 98

– Le docteur Christine Filippi,
Les docteurs Bruno et Marie-Laure Fléchet,
M. Charles Henri Filippi,
M. et Mme Pierre Filippi,

Saskia, Alix, Sabine, François, Saveria, Pauline, Ella, Marie, Juliette, Jean et Thomas,

ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jean FILIPPI,
née Elisabeth de MONTAL,

leur mère et grand-mère,

survenu le 17 avril 1998, en son domicile, à Paris.

Une cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 21 avril, à 10 h 30, en la basilique Sainte-Clotilde, 23 *bis*, rue Las-Cases, Paris-7e.

Les obsèques auront lieu en l'église de Vescovato (Haute-Corse), le jeudi 23 avril, à 10 h 30.

8, rue de Courty,
75007 Paris.

– Après une longue lutte contre sa *maladie, le*

colonel Aimé NAVARRO

nous a quittés, le 17 avril 1998.

Les obsèques auront lieu ce mardi 21 avril 1998, dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

André PAVLOVITCH

nous a quittés, laissant à ses collègues et *amis de Saclay le souvenir d'un chercheur* exceptionnel et d'une personnalité hors du commun.

Nous partageons la tristesse de sa famille.

Ses collègues du CEA Saclay.

– *Paulette Peccoud,*
son épouse,
Robert Peccoud,
son fils,
Renaud Peccoud,
son petit-fils,
Marie Thérèse Bianchi,
la compagne de son fils,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean PECCOUD,

survenu le 12 avril 1998, dans sa quatre-vingt-sixième année.

Selon la volonté du défunt, la *cérémonie d'incinération a eu lieu dans la* plus stricte intimité, le 20 avril, au cimetière du Père-Lachaise.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Lucien Tournier,
son époux,
Lilia Tournier et André Bayle,
Martine Tournier, Patrice et Christiane Tournier, Laurent et Catherine Tournier,
ses enfants,
Florian, Daphné, Audrey, Pierre-Marie, Clément et Jean-Baptiste Tournier,
ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Lucien TOURNIER,
née Marie-Gracieuse POLI,

survenu à Paris, le 14 avril 1998.

La cérémonie religieuse a été célébrée le samedi 18 avril, à 10 h 30, en l'église Saint-François-de-Sales.

L'inhumation a eu lieu au cimetière des Batignolles, Paris-17e, dans le caveau de famille.

Remerciements

– *Touchées des nombreuses marques* de sympathie adressées à l'occasion du décès de

Mère Marie-Anna DUCASSE,

Les dominicaines de Monteils,
Et la famille,

remercient les parents, élèves et amis qui se sont associés par leur présence ou par le cœur à leur prière.

Institution Jeanne-d'Arc,
44, rue Gabriel-Péri,
92120 Montrouge.

Anniversaires de décès

– Il y a dix ans,

Michel

s'en est allé.
Que ceux qui l'ont connu et aimé aient pour lui une pensée particulière.

Garches, le 20 avril 1998.

– Il y a sept ans, le 20 avril 1991,

Philippe PERRONO

quittait ce monde pour rejoindre son père,

Pierre PERRONO

décédé le 24 décembre 1990.

Que ceux qui les ont connus et aimés s'unissent d'intention à Monique, Patricia, Pascal et Paola.

– Le 21 avril 1987,

François TRONIK

nous quittait.
Il reste vivant dans nos cœurs.

Messes anniversaires

– La famille,
Et les amis du

colonel François
de LA ROCQUE,

de

Mme de LA ROCQUE,

de leurs deux fils, morts pour la France,
des deux vice-présidents du PSF,

Jean MERMOZ,
Noël OTTAVI
(mort en déportation en avril 1945),

et de tous leurs amis disparus,

feront célébrer une messe à leur mémoire, le samedi 25 avril 1998, à 11 heures, en l'église Saint-Augustin, chapelle de la Vierge, Paris-8e.

Les Amis de La Rocque,
17, rue Constant-Coquelin,
95120 Ermont.

Séminaires

COLLÈGE INTERNATIONAL
DE PHILOSOPHIE

● **Séminaires**
Hélène Cixous : **« Vues sur mers ou la mère à voir ».**
25 avril, 9 mai, 9 h 30-15 h 30, salle des commissions, 2e étage, Sorbonne, 46, rue Saint-Jacques, Paris.

Danielle Cohen-Levinas : **« Peinture et musique : une esthétique de la singularité ».**
28 avril, 18 heures-20 heures, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Marie-Louise Mallet : **« Nietzsche. Ce qu'entend la troisième oreille ».**
23 avril, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Pierre-Damien Huyghe et Pierre Jullien : **« Art et mécanique ».**
24 avril, 18 heures-20 heures, Ecole nationale d'ingénieurs, île du Saulcy, Metz.

Marie-Françoise Notz : **« Marginalia : poétique et anthropologie du lieu au Moyen Age (2) ».**
23 avril, 18 h 30-20 h 30, salle RC4, université Paris-VII-D.-Diderot, 4, place Jussieu, Paris.

Jacques Rancière : **« L'idée esthétique ».**
25 avril, 9 mai, 10 heures-12 heures, salle Pupey-Girard, Usic, 18, rue de Varenne, Paris.

Jean-Michel Rey : **« La notion d'œuvre ».**
27 avril, 4 mai, 18 heures-20 heures, salle Pupey-Girard et salle Jean-XXIII, Usic, 18, rue de Varenne, Paris.

Marcel Drach : **« La dette et l'échange. Destitution et institution de la raison économique ».**
27 avril, 13 heures-15 heures, salle 214, *Maison des sciences de l'homme*, 54, boulevard Raspail, Paris.

Elisabeth Rigal : **« Questions wittgensteiniennes II : de la certitude ».**
24 avril, 20 h 30-22 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Catherine Audard : **« Citoyenneté et individualité morale ».**
24 avril, 18 h 30-20 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Eric Lecerf : **« La raison au risque du chômage (entre contingence et nécessité) ».**
28 avril, 12 mai, 18 h 30-20 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Hélène Merlin et Gérald Sfez : **« La déliaison de l'histoire ».**
24 avril, 18 heures-20 heures, amphi B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Monique David-Menard : **« Fantasme et métaphysique II ».**
23 et 30 avril, 20 h 30-22 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Jean-Claude Milner : **« La positivité de l'antiphilosophie ».**
28 avril, 18 h 30-20 h 30, salle RC3, université Paris-VII-D.-Diderot, 4, place Jussieu, Paris.

René Guitart, René Lew et Didier Vaudene : **« Psychanalyse et réforme de l'entendement III (Qu'un discours tienne...) ».**
28 avril, 20 h 30-22 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Pascal Michon : **« Conditions théoriques d'une histoire du sujet III. Gadamer et Habermas ».**
29 avril, 18 h 30-20 h 30, Eglise réformée (salle 2), 58, rue Madame, Paris.

Marc Lachieze-Rey : **« Origine : causalité et temporalité ».**
Intervention de Michel Paty : « L'invention de l'espace-temps ».
28 avril, 18 h 30-20 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Samedi autour d'un livre
La géométrie des passions. Peur, espoir, bonheur : de la philosophie à l'usage politique de Remo Bodei,
sous la responsabilité de Gérald Sfez,
avec R. Bodei, D. Kambouchner, M. Prigent, G. Sfez et A. Tosel.
25 avril, 9 h 30-12 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles).
Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. Autres renseignements : 01-44-41-46-80.

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**

صكنا من الأصل

Charles Inc.

Propriété traditionnelle de l'héritier de la couronne d'Angleterre depuis 1337, le duché de Cornouailles fait du prince de Galles l'une des personnalités les plus riches du royaume. Les profits avant impôts ont dépassé les 50 millions de francs lors du dernier exercice

SON Altesse royale, le prince Charles Philip Arthur George, prince de Galles, comte de Chester, duc de Cornouailles : à lire la notice biographique du Debrett's, équivalent anglais du Bottin mondain, le titre de vingt-quatrième duc de Cornouailles apparaît comme le moins prestigieux des distinctions nobiliaires du fils aîné d'Elizabeth II. Peut-être s'agit-il du fait que sa seule résidence officielle dans cette région desheritée et isolée, blottie à la pointe occidentale du royaume, sont les ruines du château de Tintagel, là où est né, selon la légende, le roi Arthur ? Ou bien que les quelques pittoresques privilèges féodaux dont bénéficie le titulaire, comme la propriété des baleines échouées sur les 300 kilomètres de plage ou le droit de lever un impôt sur les vins importés en Cornouailles, sont aujourd'hui tombés en désuétude.

Moins connue que le « *Je sers* », la tonitruante devise du prince de Galles, celle du duché, qui se contente de proclamer benoîtement « *Honneur* » (Houmont), n'en est pourtant pas moins intéressante. Cette figure emblématique dissimule en fait un joli patrimoine, l'un des plus vastes en Europe, qui fait de l'héritier au trône l'une des personnalités les plus riches d'Angleterre. « *Si Charles se flatte de ne pas aimer l'argent, c'est qu'il n'en a pas besoin. Ce domaine lui évite de devoir mendier auprès de sa mère ou du gouvernement* », insiste le « buckinghamologue » Harold Brooks-Baker.

Le duché dépasse largement les frontières des Cornouailles, comté, entre la Manche et le canal de Bristol, d'aventuriers, de pirates, de hardis navigateurs devenus de paisibles cultivateurs et pêcheurs. La plus grande partie des 51 885 hectares de cette propriété sont, en effet, situés dans les régions du sud et du sud-ouest de l'Angleterre, la moitié de sa superficie étant constituée par la forêt de Dartmoor. Cette affaire d'or, c'est aussi le village de Poundbury (Dorset), la Home Farm, laboratoire de l'agriculture biologique adjacent à la principale résidence princière de Highgrove, dans le Gloucestershire, et la société commerciale Duchy Originals, qui produit des aliments naturels.

Parmi ses autres biens figurent enfin des appartements et un stade de cricket à Kennington, dans le sud de Londres, des bureaux, toujours à Londres, dans la City, à Manchester et à Bristol, ainsi qu'un portefeuille d'actions et d'obligations bien rempli. En résumé, une sorte de scène de théâtre permettant à Charles de répéter son futur rôle de monarque : ainsi apparaît cette institution créée en 1337 par Edouard III dans le but spécifique de garantir à son fils, le Prince noir, vainqueur à Crécy, un revenu indépendant de celui de la Couronne.

A l'évidence, l'entreprise Duchy of Cornwall est bien gérée. Lors du dernier exercice, son profit avant impôts s'est élevé à 54 millions de francs, directement versés sur le compte du prince à la Coutts Bank (agence du Strand). Deux tiers de cette somme servent à couvrir les dépenses de fonctionnement – comme les salaires de ses soixante-dix collaborateurs ou l'entretien de ses appartements de St James Palace à Londres ou de son manoir de Highgrove. Le tiers restant sert à régler les dépenses privées, par exemple les frais de scolarité de ses deux fils, William et Harry, les voitures de sport, les vacances ou, jusqu'à l'accident du tunnel de l'Alma, la pension de 4 millions de francs versée annuellement à son ancienne épouse...

« *Le duché a le statut de trust, ce qui nous impose des contraintes. Il faut concilier les considérations commerciales et l'interdiction de toucher au capital, conformément à la loi, et les préoccupations sociales ou écologiques du prince* » : s'il fallait mettre un visage à « Charles PLC », le secrétaire du duché, Bertie Ross, quarante-sept ans, pourrait prêter le sien. Sous les lambris du 10 Buckingham Gate, au milieu de meubles monumentaux et vieillots et de gravures de chasse jaunies, le « Secretary-Keeper of the Records », selon l'appellation médiévale, un instant ferme les yeux : « *Le prince définit les grands principes ; moi, je me charge de l'intendance de cette grosse société qui n'a qu'un seul actionnaire.* »

Placé sous la surveillance tatillonne du ministère des finances, le directeur général doit diversifier les actifs sous sa garde pour protéger les revenus des fluctuations des prix des loyers. Sa marge de manœuvre est limitée par une législation qui interdit notamment les placements en Ecosse (le duché ayant été constitué avant l'Acte d'union de 1701) ou à l'étranger, ou risqués. Les investissements en actions, autorisés depuis une décennie, sont cependant limités aux grandes sociétés britanniques, sûres et solides. La hausse de 10 % du revenu par rapport à l'année précédente illustre le savoir-faire de Bertie Ross, qui sert cette « société » comme on sert un pays, comme on ne sert plus.

QUANT au prince, le président du conseil, dont les compétences financières restent bien minces, malgré le gavage auquel il s'est soumis, il suit de près les grands dossiers (architecture, environnement...) qui l'intéressent.

« *A l'inverse des autres propriétaires terriens comme les fonds de pensions ou les compagnies d'assurances, nous existons depuis longtemps, ce qui nous permet de développer une stratégie à long terme, favorable aux fermiers* » : à écouter Roger Halliday, *land steward* (intendant), responsable du district occidental, il est doux d'être le locataire du duc. Si, comme le veut la réglementation, les loyers doivent refléter l'état du marché, les baux sont en général trois ou quatre fois plus longs que la moyenne. Quand un tenancier vend ou quitte le métier, ses enfants ou, à défaut, les jeunes se lançant dans la profession ont la priorité absolue dans l'attribution des terres.

En Grande-Bretagne, une certaine tendresse protège les excentriques, et ce *landlord*, croisé de l'agriculture organique, qui a avoué un jour, pour s'en repentir à jamais, méditer en parlant aux arbres, n'échappe pas à la règle. Malgré son côté écolo d'Epinal, ses fermiers cultivent ce qu'ils veulent, et le *mixed farming* (bétail-blé) est la règle, le long du littoral et des massifs pauvres comme des riches plaines.

Pourtant réputé économe, le châtelain les invite régulièrement à un banquet de campagne, où il met tout le monde à l'aise en jouant de sa voie enrouée des inépuisables nuances de l'humour britannique. Tantôt amusant tantôt grinçant, mais jamais méchant. « *C'est un peu comme une grande famille* », glisse, lyrique, Tony Barrett, qui loue à Liskeard 70 hectares de terres ingrates, en pente, balayées par des vents perfides. Son épouse exhibe fièrement les dernières étrennes offertes par Sa Seigneurie à chacun de ses cent soixante-sept fermiers : six sous-plats décorés de paysages verts et innocents peints de l'auguste main du propriétaire, dont l'aquarelle, comme chacun le sait, est le violon d'Ingres.

> « Le duché a le statut de trust, ce qui nous impose des contraintes. Il faut concilier les considérations commerciales et l'interdiction de toucher au capital, conformément à la loi, et les préoccupations sociales ou écologiques du prince »
>
> **Bertie Ross, secrétaire du duché**

Poundbury, la cité qui sort de terre à la périphérie de Dorchester, dans le sud-ouest du pays, est une illustration du style « Revival », ce courant conservateur en architecture dont le prince est l'un des porte-parole attitrés. Dans ce village témoin, l'accent est mis sur l'utilisation de matériaux nobles, l'harmonie des formes, l'enterrement des câbles inesthétiques, la conservation de l'énergie, et surtout le mélange d'habitations privées et de logements sociaux.

Conçue par l'architecte Léon Krier, promoteur de la reconstruction du réseau médiéval des rues et ruelles autour d'un point central, Poundbury, qui compte actuellement deux cent cinquante résidents, devrait en accueillir cinq mille à son achèvement. Mais, sollicitude ou pas, il ne faudrait pas se figurer ce prince, qui traîne derrière lui une image d'homme complexe, déchiré, romantique et rêveur, sous les traits d'un philanthrope bénin.

Pour rentabiliser les lourds investissements d'infrastructure et attirer les promoteurs, les prix de vente des habitations sont 15 % plus chers qu'ailleurs dans la région, les maisons sont collées les unes aux autres, et l'ensemble est un peu oppressant. Le label « Prince Charles » se révèle toutefois un excellent argument de vente : toutes les maisons de la seconde phase, sauf une, ont été achetées sur plan. Et seuls les plus aisés pourront s'offrir les appartements de la maison de retraite construite par un consortium privé local.

« *Poundbury engrange des bénéfices satisfaisants* » : devant Bertie Ross, il paraît de mauvais goût d'évoquer les questions de gros sous. Les Charlie boys se recrutent principalement au sein de l'establishment *born to rule* (né pour gouverner), qui vit plutôt en cercle fermé. Ainsi, au conseil de présidence siègent de vénérables figures de proue de la haute société, Lord Peel, Lord Cairns, ancien patron de la banque Warburg, le marquis de Shelburne. Bertie Ross, gentleman farmer écossais, qui a fait ses premières armes de manager sur les terres du duc de Buccleuch et qui a été moulé au collège d'Eton, fréquenté par le prince William, représente la jeune garde de cette Cour *bis* installée avec ses codes et sa morale.

Une seule femme, Fiona Shackleton, qui fut le conseiller juridique du prince lors de son divorce, fait partie du premier cercle des conseillers, chargée des œuvres charitables. Le dilettantisme gentry, l'amour de la campagne et de la chasse à courre, la méfiance envers l'argent nouvellement acquis ou à l'encontre de la réussite à tout prix aux dépens d'autrui imprègnent subtilement la conception que ces grands courtisans se font de la gestion du duché. Ils sont, cela va sans dire, extrêmement discrets et se cachent derrière la délicatesse de manières, le raffinement et l'élégance naturelle pour éviter toute confidence à propos des Windsor.

LES aides de la politique agricole commune européenne, le système fiscal relativement libéral, la récente flambée des prix de terres cernant les agglomérations, la hausse de l'immobilier à Londres et la bonne tenue de la Bourse expliquent l'état de santé florissant du Duchy of Cornwall. Mais, depuis quelque temps, des lézardes sont apparues dans cet empire respirant tradition et civilité.

Faute d'abonnés, la revue *Perspective*, qui reflète sur papier glacé les idées architecturales de « SAR », est au bord de la banqueroute après avoir perdu 20 millions de francs en cinq ans. Le Prince of Wales Institute for Architecture, l'académie de Regent Park, fondé par le futur roi, éprouve du mal à recruter des étudiants. Engagée en 1996 pour redresser les finances mal en point de la firme Duchy Originals, la directrice a été brutalement remerciée par le prince. Motif invoqué : la presse a découvert que des fruits servant à fabriquer les confitures avaient été traités aux pesticides et que des graisses d'origine animale avaient été utilisées dans la confection des biscuits secs.

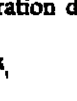
Les chaînes de supermarchés, qui figurent parmi les gros sponsors des organisations d'aide aux jeunes défavorisés que Charles a mises sur pied, tels le Prince's Trust ou Business in the Community, rechignent, dit-on, à participer au financement de son dernier projet, la mise sur pied d'une fondation visant à entraver leur développement dans les zones rurales. Enfin, comme le dit Ian Mac Nicols, président de l'association Country Landowners, représentant cinquante mille propriétaires terriens, « *la maladie de la vache folle et la surévaluation du sterling ont fait chuter dramatiquement les revenus agraires, ce qui devrait entraîner à terme une baisse des loyers* ».

« *Il a un profond sens du devoir vis-à-vis de ce domaine, qu'il entend gérer selon les normes de qualité qui sont les siennes. Mais je ne pense pas qu'il se lève tous les jours en criant de joie : "Hourra, je suis duc de Cornouailles !"* » Comme le note drôlement son biographe attitré, Jonathan Dimbleby, le prince William n'a guère de soucis à se faire à propos de l'héritage qui lui reviendra dès que son père montera sur le trône.

Dans la dernière livraison de la *Duchy Review*, Charles affirme sans détour son ambition : « *J'entend léguer à mon fils un patrimoine dont il pourra être fier.* » Et, après tout, son blason noir flanqué de deux corneilles, une plume au bec, n'est-il pas frappé de pièces d'or ?

Marc Roche

Dessin : Brian Cronin





Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

Les trois scandales du Crédit lyonnais

QUELQUES jours après l'attaque de Jacques Chirac contre l'un des commissaires européens, Leon Brittan, Bruxelles pourrait à son tour mettre en cause Paris. Karel Van Miert, le commissaire européen à la concurrence, a sur le dossier du Crédit lyonnais quelques raisons pour menacer la France. Le coût du sauvetage de la banque publique française, évalué entre 145 et 190 milliards de francs, est à lui seul un scandale. Non seulement l'ampleur des aides est sans précédent en Europe mais il s'agit aussi d'une distorsion de concurrence incontestable. Les autres banques européennes ont subi pendant des années une concurrence déloyale de la part du Lyonnais. Conséquence inévitable d'une gestion désastreuse, la banque s'est retrouvée en quasi-faillite. Puis, après un soutien massif de l'Etat, elle est redevenue un adversaire commercial.

M. Van Miert a aussi quelques raisons de se méfier du gouvernement français. Depuis 1994, trois plans de sauvetage successifs lui ont été soumis. Il devait s'agir à chaque fois du dernier, prélude à une privatisation rapide de la banque.

Depuis dix ans, les gouvernements français et, avec eux, le Trésor, les autorités de contrôle et de tutelle, la Commission bancaire, la Banque de France, la Commission des opérations de Bourse (la COB) et les dirigeants de la banque portent tous, à des degrés divers, une part de responsabilité dans ce désastre bancaire. Mais est-ce une raison pour flouer une nouvelle fois le contribuable français ? A-t-il englouti, à son corps défendant, au moins 140 milliards dans le sauvetage du Lyonnais pour voir finalement cette banque vendue à l'encan au premier établissement capable d'aligner 30 milliards ?

Le Lyonnais a été sauvé par le gouvernement français parce qu'une banque d'une telle importance pour l'économie nationale ne peut pas faire faillite. Dans une situation comparable, d'autres gouvernements en ont fait de même : les Etats-Unis ont apporté 500 milliards de francs à leurs caisses d'épargne en faillite, les autorités suédoises 100 milliards à la Nordbanken.

Il y a en fait deux scandales dans l'affaire du Crédit lyonnais. Le premier tient à la façon dont la folle expansion de la banque à la fin des années 80, avec l'encouragement des pouvoirs publics, a mené à la catastrophe. Le second concerne le laborieux sauvetage de la banque. Pour ne pas avoir voulu reconnaître leurs erreurs, les pouvoirs publics ont longtemps refusé d'assumer leurs responsabilités et contribué ainsi à augmenter la facture finale. Ce n'est pas une raison pour y ajouter un troisième scandale : la vente à la sauvette de la banque. Le contribuable français a le droit d'espérer que son effort, colossal, serve au moins à sauver le Lyonnais. Il peut aussi souhaiter, une bonne fois pour toute, que la banque ne soit plus le jouet de calculs et de lâchetés politiques, français ou européens.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du Monde ». Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

La défaite du Front populaire en Italie

AU FUR et à mesure que parviennent les résultats des élections italiennes, trois faits semblent acquis : la démocratie chrétienne l'emporte ; le Front démocratique populaire est battu ; M. De Gasperi restera président du conseil.

La Démocratie chrétienne, qui a mené une campagne d'une extrême vigueur, sort victorieuse de loin de la bagarre, dont chacun est libre maintenant de minimiser la portée sur le plan européen.

M. De Gasperi a obtenu un succès qui dépasse ses espérances. Cette victoire est d'une telle ampleur que, sans attendre les chiffres définitifs du scrutin, on estime que le parti de M. De Gasperi réunira à lui seul une majorité à la Chambre et peut-être même au Sénat.

Le Front démocratique populaire, qui comptait sur un minimum de 40 % des suffrages, ne semble pas devoir atteindre le pourcentage de 28 %. Le Parti socialiste italien de M. Nenni, qui s'est affilié aux communistes dans le Front, sort effondré de l'épreuve. C'en est dramatique. Il ne semble pas qu'il puisse s'en relever de sitôt. En regard, l'Unité socialiste de Saragat et de Lombardo a obtenu une nette affirmation.

Dans les autres partis, on note en gros que le bloc national-libéral et qualunquiste maintient ses discrètes positions, ainsi que le Parti républicain historique. En revanche, tous les groupements de droite et d'extrême droite cèdent du terrain. Le MSI, fasciste et néofasciste, dont on faisait un épouvantail, a pris un bien timide départ.

Jean d'Hospital
(21 avril 1948.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS
Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC ou 08-36-29-04-56
Le Monde sur CD-ROM : renseignements par téléphone, 01-44-08-78-30
Index et microfilms du Monde : renseignements par téléphone, 01-42-17-29-33
Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE
Adresse Internet : http://www.lemonde.fr
Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

Hypermarchés : la fin des dinosaures ?

L'HYPERMARCHÉ, grand prédateur du paysage commercial français depuis trois décennies, est-il une espèce menacée ? La question peut paraître incongrue, alors que la grande distribution affiche une santé financière insolente. En 1997, les 1 105 « hypers » (magasins à dominante alimentaire de plus de 2 500 m²) de l'Hexagone ont accru leurs ventes de 3,2 %, à 476 milliards de francs. Ils représentant deux tiers du chiffre d'affaires du « grand commerce » et dominent le marché des produits alimentaires, dont ils détiennent plus de 32 %.

Et pourtant. Depuis trois ans, la construction d'hypermarchés a été quasiment stoppée par la loi Raffarin, qui subordonne toute création de surface commerciale supérieure à 300 mètres carrés à l'obtention d'une autorisation administrative. Ce coup d'arrêt autoritaire à l'expansionnisme effréné de la grande distribution – chargée pêle-mêle de tous les maux de la société française : la crise des banlieues, la délocalisation des industries, la précarisation de l'emploi, etc. – l'a peut-être sauvée de sa propre boulimie, l'obligeant, comme le souligne l'Institut de liaison et d'études de la consommation (ILEC), à « s'interroger sur la pertinence de la course aux mètres carrés [...] et des formats de ses points de vente ».

Inventé au début des années 60 pour répondre aux besoins naissants de la consommation de masse, l'hypermarché ressemble aujourd'hui à un paquebot lancé sur son erre, mais qui ne saurait plus quel cap adopter. « On assiste à un rétrécissement de la base économique sur laquelle le distributeur exerce son métier, note Emmanuel Quainon, économiste à Paribas, auteur d'une étude sur le sujet. La part de l'alimentation dans la consommation des ménages français est passée d'un tiers en 1960 à moins de 18 % aujourd'hui. Le textile-habillement a connu la même évolution, pour baisser de 11 % à 5 %. Et le taux d'équipement en réfrigérateur, lave-linge et téléviseur est proche de 100 %. » Les hypermarchés n'ont pas attendu ce déclin pour élargir leur offre : ils sont aujourd'hui les plus gros vendeurs de livres, de disques, de micro-ordinateurs, de téléphones portables, de bijoux... Mais cette fuite en avant ne règle pas le problème quasi existentiel de ce format de magasin : il est désormais battu en brèche sur les deux monopoles de fait qu'il s'était arrogés au fil des ans, les prix et le choix.

MÉTHODES ORIGINELLES COPIÉES

Les prix : dans l'alimentaire, ils sont aujourd'hui autant, sinon plus, l'apanage du maxidiscompte *(hard discount)* que des hypers. Ces petits supermarchés ont retrouvé les méthodes des pionniers de la grande distribution : magasins spartiates, nombre limité de produits référencés, rotation rapide, prix cassés. Selon l'institut Nielsen, le maxidiscompte a conquis en France une part de marché de 8,4 % en 1997, affichant une progression de 15 % de son chiffre d'affaires. L'écart de prix se resserre aussi entre hypermarchés et supermarchés classiques, qui adhèrent de plus en plus aux mêmes centrales d'achat, du fait des concentrations que connaît le secteur.

Le choix : hors l'alimentaire, l'offre la plus complète par produit se trouve désormais dans les grandes surfaces spécialisées. Dans le sport, les chaînes comme Décathlon ou Go Sport sont passées entre 1995 et 1997 de 51 % à 56 % du marché, alors que les enseignes à dominante alimentaire reculaient de 18 % à 13 %. Dans le textile-habillement, la reprise observée en 1997 n'a pas profité aux hypermarchés : leur chiffre d'affaires n'y a augmenté que de 0,1 %, après avoir baissé de 3,5 % en 1996, tandis que celui des chaînes de magasins de vêtements (Kiabi, C & A, etc.) progressait de 6 %. Ironie : ces nouveaux opérateurs copient les méthodes des hypers – saturer l'offre –, mais appliquées à une seule spécialité.

Les hypermarchés se trouvent donc dans une position défensive, inédite pour eux. Outre sa puissance de feu, qui lui permet de peser sur ses fournisseurs, l'hyper a un atout maître : il peut s'adapter instantanément à la demande en modifiant son assortiment. C'est aussi son handicap, face à des consommateurs aujourd'hui moins avides de quantité que d'identité. D'où les politiques de différenciation menées par les enseignes, avec le développement de marques propres et la réintroduction de services au client.

Inventeur de l'hypermarché « à la française » en 1963, seul Carrefour pouvait aller plus loin et s'attaquer au concept même. En 1997, trois de ses hypermarchés ont troqué leurs vieilles gondoles au profit d'espaces thématiques – on dit « univers » –, regroupant les produits par grandes familles ou par moments de consommation (loisirs, culture, sport, maison, repas, etc.), littéralement mis en scène dans des décors raffinés. Une révolution copernicienne suivie de près par la concurrence, qui, mine de rien, a déjà commencé à prendre ses distances avec la monoculture de l'hypermarché.

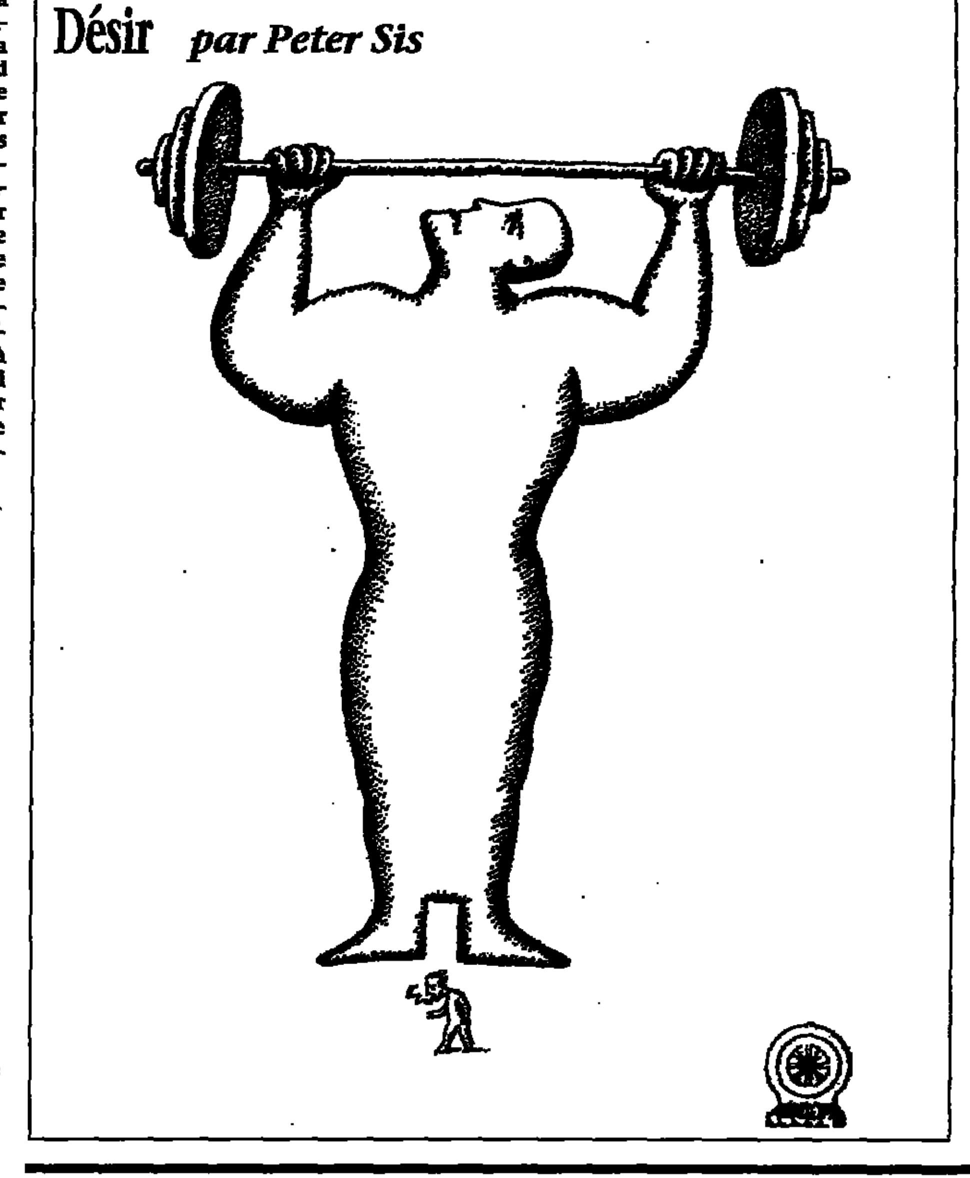
OFFRIR UNE GAMME DE SURFACES

Promodès, Casino ou Leclerc sont, historiquement, les adeptes d'une stratégie multiformat, qui se révèle – chance ou flair ? – pertinente, à l'heure de la réhabilitation des centres-villes et du commerce de proximité. Généralistes à dominante alimentaire, ils déclinent leur offre dans toutes les tailles de magasins, de l'hyper à la supérette. Les enseignes Continent, Champion, Shopi, 8 à Huit, cohabitent chez Promodès, tout comme Géant, Casino et Leader Price au sein du groupe Casino. Plus significatif : Auchan, l'autre grand de l'hypermarché, en rachetant le groupe Docks de France en 1996, s'est converti à son tour au supermarché, avec l'enseigne Atac, qu'il a décidé de garder, après mûre réflexion. A vrai dire, la famille Mulliez, fondatrice d'Auchan, pratique depuis longtemps la diversification masquée. Les nombreux gendres et cousins ont mis le concept de l'hyper à toutes les sauces, avec Norauto (accessoires automobiles), Saint-Maclou (moquettes), Décathlon (sport), Kiabi (vêtements), Leroy-Merlin (bricolage), Boulanger (électroménager), etc.

Arc-bouté sur son dogme du « tout sous le même toit », Carrefour a beau jeu de souligner qu'il demeure le premier groupe français de distribution (hors groupements type Leclerc) et le seul d'envergure mondiale. Il a essaimé à l'étranger dès 1969 et exploite aujourd'hui 323 magasins dans 17 pays. Pourtant, le « modèle » français n'a vraiment réussi à s'exporter que dans les pays émergents. Signe des temps : l'Espagne, naguère la plus florissante filiale étrangère de Carrefour, est désormais dépassée par le Brésil. Dans les pays développés, les « trente glorieuses » de l'hypermarché sont terminées. Le dinosaure n'a certes pas dit son dernier mot. Mais, après avoir tout écrasé sur son passage, il doit maintenant apprendre à faire des claquettes.

Pascal Galinier

Désir *par Peter Sis*



Pol Pot, le diable le plus secret du XXe siècle

LE DIABLE avait teint ses cheveux. La dépouille mortelle de Pol Pot aborait une tignasse noire alors qu'avant sa mort il était coiffé de blanc, le blanc de ses soixante-treize ans.

Pol Pot a été le diable le plus secret du XXe siècle. Pendant près de quarante ans, il s'est caché dans la forêt. Ses rencontres avec des journalistes se comptent sur les doigts d'une main et les trois dernières, depuis 1997, lui ont été imposées. Au lendemain de sa prise du pouvoir, en 1975, on ne savait même pas qu'il s'agissait de Saloth Star. De rares films réalisés pour la propagande ou à l'occasion de deux visites à Pékin en ont brossé un portrait physique un peu flou et changeant.

Il ne laisse pratiquement aucun texte théorique et les seuls documents de sa main sont des ordonnances et des instructions. A telle enseigne qu'on se demande encore les parts respectives, dans son projet, de plusieurs facteurs : du retour à une société agraire, au « Khmer originel », ou à la grandeur passée ; de la peur, qui explique en partie l'évacuation tragique des villes ; de l'influence de la Révolution culturelle chinoise ; de la paranoïa croissante du complot, qui se traduit par des massacres de minorités (Chinois, Chams, Vietnamiens) ou de membres de « classes » honnies (ceux qui portent des lunettes, qui parlent une langue étrangère, etc.) et par de sanglantes purges ; d'une fuite des réalités, avec des chantiers sans logique ou des attaques contre le Vietnam.

En subissant un ravalement capillaire, le vieillard malade a-t-il cru pouvoir, encore une fois, falsifier son identité ? Ou a-t-il voulu se redonner la vigueur attribuée, en Asie, à la santé de la chevelure ? Quoi qu'il en soit, ainsi s'en est allé un dictateur sanguinaire à qui seul sans doute un concours de circonstances – la guerre – permit de torturer un peuple. Au bas mot, l'homme a éliminé un quart des Cambodgiens, infligé des tortures physiques et mentales aux survivants et à leurs descendants.

Après sa disparition, il continuera d'imposer, non seulement à la mémoire des Khmers, mais aussi à la planète tout entière, une question qui n'est pas du seul ressort des politiciens : comment une telle tragédie a-t-elle pu se produire sans engendrer de réaction occidentale, en dépit des cris d'alarme lancés par quelques témoins ? Pourtant, après le communisme russe, la Shoah, le maoïsme, et leurs cortèges de victimes, le pire pouvait être sûr. Encore fallait-il être à l'écoute.

Avant même d'étendre leur autorité à l'ensemble du pays, Pol Pot et ses collaborateurs avaient élaboré la redoutable théorie du « peuple nouveau ». Ce seul libellé remet en mémoire l'aphorisme prêté par Bertolt Brecht au dictateur absolu : quand le peuple ne convient plus à ses gouvernants, il faut dissoudre le peuple. Dès lors, comment et pourquoi hésite-t-on encore à prononcer le seul mot qui désigne l'« œuvre » de Pol Pot : un génocide ? Sans qualificatif-excuse, sans recours à une hiérarchie établie au vu du nombre de victimes, mais dans le sens communément admis d'extermination totale ou partielle d'un peuple ou d'un groupe ethnique, social ou religieux, quatre critères qui s'appliquent au drame cambodgien.

VAINCRE LES RÉSISTANCES

Si le terme génocide doit être retenu, ses implications actuelles doivent être prises en compte et les démarches entreprises doivent dépasser le cadre strict du Cambodge, au même titre que la tragédie elle-même le dépasse : non par amnésie mais par intérêt, par peur ou, plus simplement, parce qu'ils se sentent encore trop pris par la tragédie, les dirigeants cambodgiens, toutes tendances confondues, ne pousseront pas à ce qui serait, à leurs yeux, un exorcisme.

Mais la disparition de Pol Pot n'absout pas ses anciens compagnons. Il n'y a pas prescription, sauf à jeter un discrédit sur les efforts entrepris pour établir une juridiction internationale ayant autorité sur les crimes contre l'humanité. Certes, la répartition des responsabilités dans la tragédie khmère en sera plus difficile. Certains acteurs en mesure de témoigner ou de débloquer des barrages administratifs vont résister. Or chacun sait, ici comme ailleurs, combien le blanc et le noir ont tendance, en pareilles circonstances, à se mêler.

Le fait qu'il n'y aura pas de réponses simples aux questions d'un jury ne doit pas occulter l'aveuglement de ceux qui, encore une fois, ne voulurent pas savoir à temps. Bonne conscience, intentions louables et sentiments de culpabilité ont toujours fait partie du ciment scellant la complicité coupable avec des abominations. Il y a peut-être naïveté à imaginer qu'on puisse ainsi réglementer l'Histoire alors même qu'elle se fait. Mieux vaudrait pourtant le tenter que d'envisager sans réagir l'éventualité de voir quelque nouveau Pol Pot quitter la scène en toute impunité après une dernière visite chez le coiffeur.

Francis Deron et Jean-Claude Pomonti

Gandhi aujourd'hui

Suite de la première page

Ghanshyam Das Birla, l'un des gros négociants qui le soutenaient, déclara un jour : « *Gandhi était plus moderne que moi. Mais il choisit délibérément de revenir au Moyen Age.* » Telle n'est pas, on le subodore, l'inflexion révolutionnaire que les braves gens d'Apple souhaitent encourager dans la pensée de leurs clients.

Il est probable que les auteurs de cette publicité ignoreront mes sarcasmes : ce qu'ils avaient en vue, c'était « *l'icône* », un homme si célèbre qu'il est instantanément reconnaissable un demi-siècle après son assassinat. Cliquez sur l'icône et vous ouvrez une panoplie de « *valeurs* » auxquelles Apple souhaite à l'évidence s'associer dans l'espoir qu'elles déteindront sur lui : la morale, l'étoffe du chef, la sainteté, le succès et ainsi de suite. Pour eux, le « mahatma » Gandhi, la « grande âme », incarne la vertu au même titre que, disons, Mère Térésa, le dalaï-lama ou le pape.

On peut aussi imaginer qu'ils s'identifient à ce petit bonhomme qui triompha d'un grand empire. Il est vrai que Gandhi lui-même voyait dans le mouvement indépendantiste une sorte de David indien luttant contre les Philistins de l'« empire sur lequel le soleil ne se couche jamais », qu'il l'appelait la « *bataille du droit contre le pouvoir* ». La compagnie Apple, qui ferraille contre les cohortes du tout-puissant Bill Gates, a peut-être voulu se rassurer en songeant que si « *un monsieur à moitié nu* » – selon la formule du vice-roi anglais Lord Willingdon – avait pu abattre les Anglais, eh bien ! il se pourrait peut-être, à la limite, qu'une pomme bien ajustée puisse encore faire tomber le Goliath Microsoft.

> Gandhi est devenu un concept flottant, une partie du stock de symboles culturels disponibles, une image qu'on peut emprunter, utiliser, détourner, réinventer dans toutes sortes de buts, et peu importent l'historicité et la vérité !

En d'autres termes, Gandhi est bon à prendre. Il est devenu abstrait, a-historique, postmoderne, ce n'est plus un homme de son temps pris dans celui-ci, mais un concept flottant, une partie du stock de symboles culturels disponibles, une image qu'on peut emprunter, utiliser, détourner, réinventer dans toutes sortes de buts, et peu importent l'historicité et la vérité !

Lors de sa sortie, *Gandhi*, le film chargé d'Oscars de Richard Attenborough, m'avait paru typique de cette démarche de sanctification occidentale qui tourne le dos à l'histoire. On était confronté à un Gandhi gourou offrant ce produit à la mode, la sagesse de l'Orient ; un Gandhi Christ mourant (et avant cela ayant fait maints jeûnes) pour que d'autres vivent. Sa philosophie non-violente semblait contraindre les Anglais au départ à force de les embarrasser ; la liberté peut se gagner, suggérait apparemment le film, quand on est plus juste que son oppresseur, dont le propre code moral finira par l'obliger à céder.

Or telle est l'efficacité du Gandhi symbolique que ce film, malgré son schématisme hollywoodien, a joué un rôle puissant et positif dans bien des mouvements de libération de l'époque. Les militants contre l'apartheid d'Afrique du Sud, bien des démocrates dans toute l'Amérique latine m'ont souvent dit combien ce film les avait galvanisés. Ce Gandhi international, posthume et idéal, s'est mué à l'évidence en totem d'énergie et d'inspiration réelles.

L'ennui du Gandhi idéalisé, c'est qu'il soit si fichtrement rasant, rien de plus qu'un pourvoyeur d'homélies et de panacées (« *œil pour œil rendra aveugle le monde entier* ») rarement émaillées d'un éclair d'ironie. (Comme on lui demandait ce qu'il pensait de la civilisation occidentale, il eut ce mot fameux : « *Je pense que ce serait une bonne idée.* ») L'homme véritable, s'il est encore possible d'en parler après des générations d'hagiographie et de réinvention, était infiniment plus intéressant, l'une des personnalités les plus complexes et contradictoires du siècle. Son nom complet, Mohandas Karamchand Gandhi, a été littéralement traduit en anglais, on s'en souvient, par le romancier G. V. Desani sous cette forme : « *Esclave de l'Agir Lune-Fascination Epicier* ». Le personnage était aussi riche et tortueux que le suggère ce nom glorieux.

Totalement intrépide face aux Anglais, il avait malgré tout peur du noir et dormait toujours avec une lumière allumée près de son lit.

Il croyait passionnément à l'unité de tous les peuples de l'Inde, et pourtant il ne sut pas garder le chef musulman Jinnah dans le bercail du Congrès, ce qui provoqua la partition du pays. (L'opposition refusa à Jinnah la présidence du Congrès, ce qui aurait pu l'empêcher de prendre la tête de la Ligue musulmane séparatiste ; pressé par Nehru et Patel, Gandhi dut retirer l'offre de la dernière chance, celle du poste même de premier ministre à Jinnah, qui aurait peut-être permis d'éviter la partition. En dépit de sa célèbre abnégation et de toute sa modestie, il ne fit pas un geste pour défendre le musulman lorsque le Congrès reprocha à ce dernier de l'avoir appelé « *Mr Gandhi* » tout simplement, au lieu d'avoir recours au pieux « Mahatma ».)

Il était décidé à vivre en ascète, mais, comme l'a dit plaisamment le poète Sarojini Naidu, la vie de pauvreté de Gandhi a coûté une fortune au pays. Sa philosophie tout entière mettait au pinacle les mœurs villageoises. Or il ne cessa pas de dépendre de l'aide financière d'industriels milliardaires comme Birla. Ses grèves de la faim ne réussissaient pas à arrêter les émeutes et les massacres ; et ne jeûna-t-il pas une fois pour obliger les employés de son mécène capitaliste à interrompre leur grève contre leurs dures conditions de travail ?

Il chercha à améliorer la condition des intouchables de l'Inde, mais dans l'Inde d'aujourd'hui ceux-ci, qui s'appellent les Dalits et ont constitué un groupe politique de mieux en mieux organisé et efficace, se sont rassemblés autour du souvenir de leur propre chef, le Dr Ambedkar, un vieux rival de Gandhi. L'étoile montante d'Ambedkar chez les Dalits a réduit la stature de Gandhi.

Créateur des philosophies politiques de résistance passive et de non-violence active, il passa l'essentiel de sa vie loin de l'arène politique, à élaborer ses théories végétariennes plus excentriques sur le transit intestinal et les propriétés bénéfiques des excréments humains.

A jamais blessé par le souvenir d'avoir fait l'amour à sa femme Kasturba au moment même où mourait son père – il avait seize ans –, Gandhi renonça aux relations sexuelles, non sans poursuivre jusque dans son vieil âge ce qu'il appelait ses « *expériences de brahmacharya* » au cours desquelles de jeunes femmes nues, souvent les épouses d'amis ou de collègues, étaient invitées à s'allonger près de lui toute la nuit afin qu'il puisse se prouver qu'il avait maîtrisé le désir sexuel (il croyait que la conservation des « *fluides vitaux* » approfondirait sa compréhension spirituelle).

C'est lui et lui seul qui fit en sorte que la soif d'indépendance se transforme en un mouvement national de masse mobilisant chaque classe de la société contre l'impérialisme ; toutefois, l'Inde libre qui naquit, divisée et engagée dans un programme de modernisation et d'industrialisation, n'était pas l'Inde de ses rêves. Son disciple d'autrefois, Jawaharlal Nehru, fut l'artisan suprême de la modernisation, et c'est sa vision, pas celle de Gandhi, qui l'emporta finalement, peut-être inévitablement.

Gandhi avait d'abord cru que la politique de résistance passive et de non-violence pouvait triompher dans n'importe quelle situation, n'importe quand, même contre une force aussi néfaste que celle de l'Allemagne nazie. Il fut plus tard contraint de réviser son jugement et d'admettre que si les Anglais avaient réagi à semblable technique, grâce à leur nature même, ce pouvait n'être pas le cas d'autres oppresseurs. Cette position n'est pas très différente de celle offerte par le film d'Attenborough, et elle est fausse, bien sûr.

La non-violence gandhienne, croit-on en général, est la méthode qui permit à l'Inde de gagner son indépendance (cette idée est ardemment propagée tant à l'intérieur de l'Inde qu'en dehors). Or la révolution indienne a bien connu la violence, laquelle déçut si violemment Gandhi qu'il n'assista pas aux fêtes de l'indépendance en signe de désapprobation. En outre, l'impact économique ruineux de la seconde guerre mondiale sur le Royaume-Uni et – comme l'observe l'auteur anglais Patrick French dans un livre récent – l'effondrement graduel de la bureaucratie du Raj eurent au moins autant d'importance dans l'avènement de la liberté que n'importe laquelle des initiatives de Gandhi, voire du mouvement nationaliste en son entier. Il est probable, en fait, que les techniques gandhiennes ne furent pas les causes déterminantes de l'entrée de l'Inde au port de la liberté. Elles donnèrent à l'indépendance sa visibilité et en furent les motifs apparents, mais les forces historiques qui avaient produit l'effet recherché étaient plus obscures et profondes.

Rares, de nos jours, sont ceux qui s'attardent à considérer le caractère complexe de la personnalité de Gandhi, la nature ambiguë de sa réussite et de sa postérité, ou même les raisons réelles de l'indépendance de l'Inde. Nous vivons dans une époque de hâte, de slogans, et n'avons plus le temps ni – c'est plus grave – le désir d'assimiler des vérités aux multiples facettes. La vérité la plus désagréable, c'est que Gandhi est de plus en plus anachronique dans le pays dont il était le Bapu, le « petit père ». Sunil Khilnani le souligne bien, l'Inde est venue à l'existence comme un Etat séculier, alors que la perspective de Gandhi était essentiellement religieuse. Pourtant, le nationalisme hindou lui inspirait du dégoût. Son intention était de créer une identité indienne à partir du corpus commun d'antiques récits. « *Il eut recours aux légendes et aux histoires des traditions religieuses populaires car il préférait leurs leçons à celles, hypothétiques, de l'histoire.* »

> Rares, de nos jours, sont ceux qui s'attardent à considérer le caractère complexe de la personnalité de Gandhi, la nature ambiguë de sa réussite et de sa postérité, ou même les raisons réelles de l'indépendance de l'Inde

Ce fut un échec. Le dernier politicien gandhien qui ait exercé un certain pouvoir est J. P. Narayan, qui conduisit le mouvement qui déposa Indira Gandhi à la fin de l'état d'urgence (1974-1977). Dans l'Inde d'aujourd'hui, le nationalisme hindou est florissant sous les auspices du Baharatiya Janata Party (BJP) et de sa branche d'assaut, le Shiv Sena. Au cours des récentes élections, c'est à peine si l'on a mentionné Gandhi et ses idées. La plupart de ceux qui refusent le sectarisme politique sont aux mains d'une force tout aussi puissante et anti-gandhienne : l'argent. Quant au crime organisé, il a pénétré également la sphère publique. Au cœur des campagnes chères à Gandhi, on élit de véritables gangsters aux charges publiques.

Il y a vingt et un ans, l'écrivain Ved Mehta s'adressait à l'un des principaux alliés politiques de Gandhi, un ancien gouverneur général de l'Inde indépendante, C. Rajagopalachari. Son verdict sur la postérité du sage était amer, mais il reste pertinent dans l'Inde actuelle, qui file à toute allure sur la route de l'économie de marché : « *La magnificence de la technologie moderne, de l'argent et du pouvoir est si séduisante que personne – je dis bien personne – ne peut lui résister. La poignée de disciples gandhiens qui croient encore à sa philosophie d'une existence simple dans une société simple sont presque tous des charlatans.* »

Qu'est-ce donc que la grandeur ? En quoi réside-t-elle ? Si l'entreprise d'un homme échoue ou ne survit que sous une forme irrémédiablement ternie, la force de son exemple peut-elle encore mériter l'accolade suprême ? Pour un Jawaharlal Nehru, l'image emblématique de Gandhi fut « *lorsque je le vis partir, bâton à la main, pour Dandi au moment de la Marche du sel de 1930. Tel était le pèlerin dans sa quête de la vérité, calme, paisible, décidé et sans peur, qui poursuivrait quête et pèlerinage, sans se soucier des conséquences.* » La fille de Nehru, Indira Gandhi, devait déclarer plus tard : « *Plus que ses paroles, sa vie fut son message.* » De nos jours, ce message est mieux écouté en dehors de l'Inde. Albert Einstein fut l'un des nombreux admirateurs de l'œuvre gandhienne ; Martin Luther King Jr, le dalaï-lama et tous les mouvements pour la paix de la planète lui ont emboîté le pas.

Gandhi, qui renonça au cosmopolitisme pour gagner un pays, s'est mué en citoyen du monde dans son étrange vie posthume. Son esprit s'avérera peut-être assez élastique, malin, solide, sournois et – certes – assez moral pour échapper à l'assimilation par la culture mondiale du McDo (et celle du Mac aussi). Contre ce nouvel empire, l'intelligence gandhienne est une meilleure arme que la piété gandhienne. Et quant à la résistance passive ? Nous verrons.

Salman Rushdie



L'Instit, série la plus regardée de la chaîne.

Vous êtes ici chez vous.

France 2 s'adresse à vous tous. Rassembler toutes les catégories de public, sans distinction d'âge ou de milieu social, partager et enrichir une identité culturelle commune, en faisant de la télévision un élément à part entière de la culture contemporaine, voilà notre mission.

Son investissement dans la création française est reconnu du public qui ne s'y trompe pas. Quand L'Instit rassemble plus de 8 millions de téléspectateurs, il réussit une performance comparable à celle des meilleurs longs métrages.

De même, quand les téléspectateurs choisissent Envoyé Spécial ou Savoir plus Santé, ils sont des millions à opter pour un label de qualité.

Entre qualité et audience, France 2 ne choisit pas, elle veut concilier les deux.

Pour remplir totalement son rôle, une télé ne doit pas seulement être éducative, culturelle, informative et divertissante. Elle doit aussi être regardée.

Photo : France 2 - Robert Picard

BANQUES La Commission européenne doit se prononcer dans les prochaines semaines sur les aides accordées par la France au Crédit lyonnais. Le désaccord avec Paris sur les contreparties et les modalités de la privatisation à venir de la banque publique reste entier. ● BRUXELLES et Paris s'opposent sur l'évaluation du montant des aides publiques consenties, sur l'étendue des cessions d'actifs à accepter par le Lyonnais et, surtout, sur les modalités de la vente par l'Etat de l'établissement. ● SI PARIS accepte de privatiser rapidement, le gouvernement veut garder la maîtrise de l'opération en internationalisant prudemment le capital de la banque avec des partenaires librement choisis. ● LES SYNDICATS du Crédit lyonnais (CGT, CFDT, FO, CFTC et SNB) ont appelé les salariés à manifester le 28 avril à Bruxelles pour « *sauver* » les emplois *(lire aussi notre éditorial page 14)*.

Bruxelles pourrait juger illégales les aides françaises au Crédit lyonnais

Selon la Commission, l'Etat aurait engagé entre 145 et 190 milliards de francs dans le sauvetage de la banque publique. Ce chiffre, sans précédent dans l'Union européenne, est contesté à la fois par les dirigeants du Lyonnais et le ministère de l'économie

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Se dirige-t-on vers l'irrémédiable, à savoir une décision négative de la Commission européenne, qui déclarerait illégale les aides publiques accordées au Crédit lyonnais, remettant ainsi en cause le redressement de l'entreprise ? La Commission doit se prononcer au courant du mois de mai. Même si des soucis tactiques ne sont pas absents de la dramatisation actuelle, il est clair que Paris comme Bruxelles envisagent désormais comme possible, voire probable, une telle issue.

La méfiance est à son comble. « *Bruxelles organise la non-viabilité de la banque ; leur objectif principal est de mettre le Crédit lyonnais aux enchères* », accuse Jean Peyrelevade, PDG du Lyonnais. Le jeu destructeur de prédateurs étrangers est clairement dénoncé. La Commission, de son côté, regrette la mauvaise volonté, la mauvaise foi, de la direction de l'entreprise française.

Cependant le seul interlocuteur officiel de la Commission est le gouvernement français. Les relations de Karel Van Miert, commissaire chargé de la politique de concurrence, avec Dominique Strauss-Kahn, ministre français de l'économie et des finances, sont meilleures que celles entretenues avec ses prédécesseurs, mais néanmoins les récents échanges de lettres entre Paris et Buxelles révèlent la persistance d'un désaccord profond.

Il porte sur le montant total des aides publiques consenties, sur l'étendue des contreparties – donc des cessions d'actifs – à accepter par le Lyonnais pour atténuer les distorsions de concurrence que ces aides ont provoquées et, enfin et surtout, car c'est sur ce point que se focalise le débat, sur les modalités de la privatisation.

Dans le plan de redressement approuvé par la Commission en 1995, ces aides étaient évaluées à 45 milliards de francs. Elle a ensuite avalisé, en 1996, dans des conditions qu'elle estime déjà acrobatiques, une aide d'urgence. En novembre 1997, tardivement (les changements de gouvernements n'ont évidemment pas facilité les choses), Paris a présenté un nouveau programme de restructuration qu'aujourd'hui, malgré des aménagements successifs, elle estime toujours ne pas pouvoir autoriser.

La Commission maintient ses chiffres : les aides d'État fournies se situent entre 145 et 190 milliards de francs. Ce sont, souligne-t-on, de très loin les aides d'État les plus importantes jamais accordées à une entreprise au sein de l'Union. La Banque conteste ces montants, faisant notamment valoir qu'il est anormal de lui imputer les pertes du CDR (le consortium de réalisation, où avaient été rassemblés les actifs douteux du Lyonnais), alors que la décision de 1995 avait enlevé à la banque la gestion dudit CDR.

Selon la Commission, compte tenu d'un tel volume d'aides, une stricte proportionnalité devrait conduire à exiger la vente de la totalité des activités de la Banque hors de France ! Elle n'en demande pas tant, mais entend que l'essentiel des actifs du Lyonnais en Europe, soit 620 milliards de francs, soit vendu, y compris, répète-t-elle, les filiales belge et allemande (la BfG). Contrairement à la formule que cherche à faire valoir Paris, l'opération chirurgicale doit porter aussi bien sur l'activité de « banque de détail » que sur la « banque de gros » (services aux grandes entreprises).

MÉFIANCE

M. Strauss-Kahn demandait qu'en Europe, 103 milliards d'actifs « *correspondant aux activités du cœur stratégique qu'il est impossible de céder* », (implantations à Londres, Milan, Francfort, au Luxembourg et en Suisse) puissent être conservés, étant entendu qu'à la place, d'autres actifs, américains ou asiatiques, seraient cédés. La Commission n'accepte une telle dérogation que pour Londres et Luxembourg. Au total, les services de M. Van Miert trouvent qu'il manque encore environ 100 milliards de francs dans le programme de cession proposé par Bercy. En France l'écart est modeste : le ministère des finance propose de ramener le nombre de guichets à 1 920, alors que la Commission demande qu'on se limite à 1 850…

Mais à la limite, ces débats sophistiqués sur le périmètre d'activités tolérables n'ont plus qu'une importance secondaire. « *Le Crédit lyonnais a reçu tellement d'argent, on ne trouvera jamais assez de contreparties* », insiste M. Van Miert. En d'autres termes la viabilité de la banque, compte tenu des indispensables cessions d'actifs, ne peut pas être assurée sans qu'elle s'adosse à un partenaire stratégique majoritaire.

Les Français sont d'accord pour privatiser, mais ils veulent garder la maîtrise de l'opération en internationalisant prudemment avec des partenaires librement choisis. La Commission se méfie. « *Ils mijotent une solution franco-française ; la procédure de privatisation devra être ouverte, transparente, non discriminatoire* », dit-on dans l'entourage de M. Van Miert.

Là est bien l'enjeu. La Commission veut obtenir une procédure de gré à gré, du type de celle appliquée pour le CIC. Paris renâcle. Le gré à gré signifie que le Lyonnais sera vendu au plus offrant, pour une quarantaine de milliards de francs ; dans deux ans, avec offre publique de vente, il vaudra 15 à 20 milliards de plus.

La direction du Crédit lyonnais ne comprend pas « *l'acharnement* » de la Commission, alors « *qu'une solution raisonnable est à portée de la main* ». La loyauté de M. Van Miert n'est pas remise en cause, mais on s'interroge sur ses raisons, sur l'étendue des pressions qu'il subit. « *Pourquoi tordre les choses pour favoriser un concurrent ?* » On souligne que « *la Deutsche Bank fait un ram-dam phénoménal pour emporter le morceau* ».

M. Van Miert constate, lui, que que les plaintes se multiplient, que « *tout ça depuis longtemps n'est plus une affaire française* », que ce que décidera la Commission sera observé de très près. La Commission, c'est clair, redoute un recours juridique.

Philippe Lemaître

La Commission s'interroge aussi sur la privatisation du CIC

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre correspondant

Apparemment, les services de la direction générale de la concurrence à Bruxelles n'ont rien à redire à la manière dont s'est déroulée la privatisation du CIC, repris par le Crédit mutuel (*Le Monde* du 16 avril). Au contraire, ils insistent pour que ce soit la même procédure de gré à gré, « *ouverte, transparente, non discriminatoire* », qui soit retenue pour le Crédit lyonnais.

Pourtant, comme si elle voulait garder un moyen de pression, la Commission reconnaît qu'elle n'a pas encore dit son dernier mot à propos du CIC. A la suite d'une plainte ancienne déposée par l'Association française des banques (AFB), elle avait ouvert une enquête qu'il va falloir maintenant « boucler ». Dans l'entourage de Karel Van Miert, on considère comme pratiquement acquis que les deux candidats malheureux à la reprise du CIC – la Société générale et ABN Amro – vont à leur tour porter plainte. Il n'est pas exclu que l'enquête aboutisse à la conclusion que le Crédit mutuel ait à rembourser des aides indûment perçues, mais, affirme-t-on, une telle issue ne devrait pas remettre en cause la reprise du CIC.

La Commission n'en a pas fini avec les établissements financiers français. Ses services semblent épouvantés par les turpitudes que fait apparaître l'enquête sur la Société marseillaise de crédit. « *Toute proportion gardée, c'est un petit Crédit lyonnais ; le trou accumulé pourrait se monter à 10 milliards de francs* », commente un proche du dossier. Les efforts déployés par Paris pour trouver un repreneur n'ont jusqu'à présent rien donné. Bruxelles s'efforce, en vain, d'aider à trouver une solution. La stricte application des dispositions du traité de Rome sur les aides d'État pourrait aboutir rapidement à une décision négative de la Commission. Autrement dit, les pouvoirs publics français seraient contraints de liquider l'entreprise !

Ph. L.

Une procédure laborieuse

● **29 mars 1993 :** le Crédit lyonnais annonce une perte de 1,8 milliard de francs pour 1992.
● **26 mars 1994 :** premier plan de sauvetage et cantonnement de 41 milliards de francs d'actifs douteux.
● **17 mars 1995 :** deuxième plan de sauvetage. Création du Consortium de réalisation (CDR), qui reprend 135 milliards d'actifs douteux.
● **26 juillet 1995 :** la Commission de Bruxelles approuve le plan de sauvetage qui prévoit la privatisation dans les cinq ans à venir. Le Lyonnais s'engage à céder la moitié de son réseau européen.
● **25 septembre 1996 :** le gouvernement élabore un « *plan de préparation à la privatisation* », qui prévoit une aide d'urgence de 3,6 milliards de francs.
● **31 juillet 1998 :** le gouvernement Jospin transmet un plan de redressement du Lyonnais à Bruxelles.
● **19 mars 1998 :** la banque annonce un bénéfice de 1 milliard de francs pour 1997.
● **31 mars 1998:** Karel Van Miert reçoit l'aval de la Commission pour adresser à l'Etat français une lettre qui lui donne un mois pour communiquer à Bruxelles un dernier plan prévoyant la cession de 620 milliards de francs d'actifs.

Le redressement du Lyonnais complique le règlement du dossier

QUE VEUT la Commission de Bruxelles dans le dossier du Crédit lyonnais ? Cherche-t-elle à prendre une revanche sur Paris, qui n'a certes, pas toujours été à la hauteur, ou à trouver avec le ministère de l'économie français une solution définitive, acceptable par les concurrents du Crédit lyonnais et les contribuables français ?

ANALYSE
Plus les discussions avec Bruxelles traînent en longueur, plus elles sont déconnectées de la réalité…

On ne sait plus très bien. Selon nos informations, l'Etat français vient de s'engager, vis-à-vis de Bruxelles, à détenir moins de 10 % du capital du Crédit lyonnais à la fin de l'année 1999 et à faire en sorte que la banque dispose, à cette date, d'un actionnariat privé de référence. Paris venait déjà d'accepter d'accélérer le repli commercial du Crédit lyonnais en Europe.

Tout le monde comprend l'irritation du commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert. La banque a reçu la plus grande aide d'Etat en Europe. A plusieurs reprises, la France a menti à la Commission, et souvent aussi au contribuable. Le mensonge le plus flagrant peut être attribué à Edmond Alphandéry, ministre des finances du gouvernement Balladur, en mars 1995 : il avait alors affirmé que le Lyonnais ne coûterait rien au contribuable français et avait transmis à Bruxelles un plan alambiqué et non viable. Il y a eu ensuite une série de demi-vérités plus complexes. En 1996, le président du Crédit lyonnais, Jean Peyrelevade, demande un aménagement du plan de 1995, afin que la « bonne banque » Crédit lyonnais et la « mauvaise banque », le Consortium de réalisation, soient séparées non seulement sur le plan fonctionnel mais aussi sur le plan financier. Noircissant le tableau, il réclame une nouvelle injection de l'ordre de 15 milliards de francs. L'Etat lui refuse cette recapitalisation. Cela n'empêche pas la banque de s'en sortir. Bruxelles émet des réserves sur le montage. Bercy se dit aujourd'hui prêt à revoir les conditions de séparation de la bonne et de la mauvaise banque, afin qu'elles soient un peu moins favorables au Lyonnais.

Pour expliquer ces tâtonnements, M. Peyrelevade plaide qu'il a été prudent et que l'on ne peut pas reprocher au Crédit lyonnais de se redresser plus vite que prévu. Son redressement s'explique en partie par des éléments conjoncturels qui profitent à toutes les banques françaises, et que peu d'experts avaient prévus. M. Van Miert estime qu'on s'est moqué de lui.

Cela illustre l'un des principaux paradoxes des discussions avec Bruxelles : plus elles trainent en longueur et plus elles sont déconnectées de la réalité. Elles portent aujourd'hui sur un Crédit lyonnais qui n'a plus grand-chose à voir avec ce qu'il était en 1994 lors du premier plan de sauvetage. Ce qui n'est guère étonnant : les plans ont été mis en place pour sauver le Crédit lyonnais et la banque a travaillé à son redressement.

Le Crédit lyonnais d'aujourd'hui a beaucoup réduit sa présence commerciale dans le monde. Il est moins agressif car il manque de fonds propres, la matière première des banques. Mais il est aussi plus fort qu'il y a quatre ans : il a beaucoup diminué ses effectifs, réduit ses coûts, reconfiguré son réseau d'agences en France, signé des accords avec les partenaires sociaux pour réduire le temps de travail et ouvrir ses agences six jours sur sept, appris à ne pas gaspiller ses fonds propres. Il n'a finalement pas perdu trop de parts de marché en France, ce qui prouve la valeur de son réseau d'agences.

CONVOITISES

Le Crédit lyonnais commence donc à attirer les convoitises. La Société générale et la BNP, qui ne s'étaient pas vraiment battues pour mettre la main sur le Crédit lyonnais au moment où celui-ci était au fond du trou, ont changé d'état d'esprit. Les banques allemandes et britanniques aussi.

Plutôt que de s'opposer, Paris et Bruxelles doivent profiter de ces marques d'intérêt pour privatiser rapidement la banque. Il leur faut pour cela faire preuve de souplesse. Le plan de 1995 n'étant pas viable, Bruxelles s'entête à demander au Crédit lyonnais de céder des activités vitales pour sa stratégie et veut ainsi le conduire à s'adosser à un autre groupe. Paris n'y est pas opposé, conscient que le Crédit lyonnais n'a pas d'avenir seul. Jean Peyrelevade l'a lui-même avoué en présentant ses résultats pour 1997. Mais la France ne peut pas accepter de se voir dicter les conditions de la privatisation d'une de ses entreprises par Bruxelles, alors même que l'article 22 du traité de Rome précise : « *Le présent traité ne préjuge en rien du régime de la propriété des entreprises des Etats membres.* »

Paris offre donc la privatisation du Lyonnais à une commission libérale comme un engagement que la banque ne demandera plus de nouvelle aide. Mais Bercy veut pouvoir la gérer en douceur d'ici à fin 1999, et décider de privatiser de gré à gré ou de tenter de vendre le Crédit lyonnais en Bourse, tout en lui donnant de grands actionnaires de référence. Une telle privatisation permettrait d'organiser plus souplement le mariage amical de la banque publique à une banque française ou étrangère. L'opération se faisant alors par échange d'actions, les banques françaises auraient autant de chances que les établissements étrangers. Si Paris est en revanche contraint de vendre le Lyonnais rapidement, de gré à gré, la banque ira au plus offrant : un groupe allemand ou britannique plus riche que toutes les banques françaises.

Le vrai débat est donc là. Le droit communautaire et le droit de la concurrence permettent-ils à la commission d'imposer une procédure mise aux enchères à l'Etat français. Certains affirment que le montant extravagant d'aides publiques reçues par le Lyonnais donne tous les droits à Bruxelles. Paris répond que les contreparties ont, elles aussi, été hors du commun. Mais tout le monde sait que le sauvetage d'une banque ne peut être comparé au sauvetage d'aucune autre entreprise. Il aurait coûté encore plus cher, et pas seulement en termes sociaux, de déclarer le Crédit lyonnais en faillite.

Sophie Fay

Amiens veut devenir la « capitale des centres d'appel »

SITUÉE à plus d'une heure au nord de Paris, snobée par le TGV, Amiens ne dispose pas d'atouts majeurs, si ce n'est la magnificence de sa cathédrale. Partant de ce constat, le maire, Gilles de Robien (UDF), et son équipe décident en 1989 de faire d'Amiens une « *ville du savoir* ». Neuf ans après, les chiffres sont éloquents. Sur une population de 135 000 habitants, Amiens abrite environ 30 000 étudiants dont une grande partie en centre-ville.

Si des industriels comme le groupe d'électroménager américain Whirlpool se sont récemment implantés dans l'agglomération, la ville souffre encore d'un déficit dans les services. C'est pourquoi Amiens et les villes qui l'environnent ont décidé de miser sur le développement des centres d'appels téléphoniques. Ces plateformes de renseignements téléphoniques sont en pleine expansion (*Le Monde* du 3 avril). Votre concessionnaire automobile vous a remis un numéro vert que vous pouvez appeler 24h/24 en cas de problème ? Composez le numéro, vous serez relié à un centre d'appel. Vous voulez passer par téléphone une commande auprès de votre entreprise de vente par correspondance ? Là encore, la personne qui vous répondra travaille dans un centre d'appel. Votre service public préféré est en grève et a mis en place un numéro vert de renseignements téléphoniques ? Idem. On compterait aujourd'hui 4 000 centres d'appels en France, employant 50 000 salariés. Dans 90 % des cas, les entreprises gèrent en interne leurs centres d'appel mais des sociétés se spécialisent dans ce marché porteur (Téléperformances, Mattrix, Atos…).

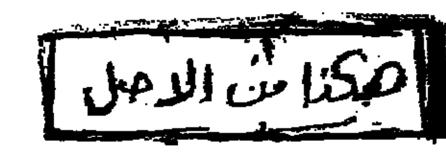
CROISSANCE EXPONENTIELLE

Tout indique qu'en Europe, sa croissance va être exponentielle. « *Aux Etats-Unis, ces nouvelles technologies font travailler plus de 3 % de la population active. En France : 0,14 %. Le marché est énorme car les Français découvrent le téléphone et les entreprises, qui considéraient jusqu'à présent les centres d'appel comme des centres de coût, se rendent compte qu'ils représentent également un outil commercial de première importance* », expliquent Joël Péron et Eric Dadian, deux des professionnels que la mairie d'Amiens a débauchés comme maîtres d'ouvrage.

Selon eux, ces centres d'appel peuvent créer dans les années à venir pas moins de 100 000 emplois en France… ou à Dublin ou Londres, deux villes très présentes sur ce marché. « *L'informatique et les télécommunications représentent 20 % des coûts des centres d'appel. L'infrastructure 20 % et les frais de personnel 60 %* » détaille M. Dadian. Pour réduire ces coûts, la ville s'est associée au géant canadien Nortel qui lui apporte la technologie la plus performante. Elle va ouvrir en septembre un « *hôtel d'entreprises* » de 3 000 mètres carré qui pourra abriter, en zone franche et donc avec des conditions fiscales avantageuses, une centaine de postes de téléopérateurs. Surtout, la ville veut se différencier des anglo-saxons en misant sur la formation des téléopérateurs. « *Le turnover est de 37 % dans les centres d'appel parisiens et de 50 % à Dublin. Notre objectif est de le réduire au maximum* » explique M. Péron. D'où l'atout de la « *ville du savoir* ». En partenariat avec Nortel, France Télécom, Cabletron et l'école supérieure de commerce, Amiens vient de créer Sup Média Com, un centre de formation spécialisé à ces nouveaux métiers. Actuellement, ses 70 élèves se destinent à être ingénieurs d'affaires Télécom ou téléopérateurs. En contrats de qualification, ceux-ci sont actuellement formés tout en travaillant pour le 612 de Bouygues Télécom, des publications du groupe Emap (Modes & Travaux, Top Santé, 30 millions d'amis…), Cetelem ou le groupe US Robotic 3 Com. A terme, 250 personnes devraient formées chaque année et Gilles de Robien espère créer 1 500 emplois.

Comme le montrera le Salon européen des centres d'appel qui se tiendra à Paris du 27 au 30 avril, la concurrence promet d'être vive. D'ores et déjà, France Télécom a annoncé vendredi 17 avril la création d'un « *hôtel centres d'appels* » en région parisienne pour le second semestre 1998.

Frédéric Lemaître





Comment Nissan compte sortir en force de la crise asiatique

Stratégie. Le numéro deux japonais se rationalise, s'internationalise et multiplie le lancement de nouveaux modèles

SUPRÊME HUMILIATION pour son président, Yoshikazu Hanawa, pour la première fois de son histoire, le constructeur nippon Nissan s'est fait doubler par Honda sur son marché domestique. Même si le lancement en février 1998 de son micro-van Cube lui a permis, depuis, de reprendre l'avantage, Nissan n'est pas près d'oublier cette dégringolade.

Le groupe a payé sa venue tardive sur le segment des véhicules de loisirs, fort prisés au Japon, et a enregistré une forte chute de ses modèles haut de gamme. Dans le terrible contexte japonais – la hausse de la TVA de 3 à 5 % le 1er avril 1997, conjuguée à la chute de la consommation, a provoqué une baisse des immatriculations de 5 % à un peu plus de 6,7 millions d'unités l'an dernier –, Nissan a souffert plus que les autres.

Même constat en Amérique du Nord, où le groupe a perdu 45 milliards de yens (plus de 2 milliards de francs) alors que cette région du monde contribuait traditionnellement fortement à ses profits consolidés. Les autres marques japonaises et notamment Toyota et Honda, profitant de la baisse du yen, y ont amélioré leurs performances. *« Nous n'avions pas de bons modèles "sport et loisirs" alors que la demande pour ce type de véhicules est relativement forte »*, a reconnu récemment Kanemitsu Anraku, l'un des directeurs exécutifs de Nissan, lors d'une conférence de presse à Tokyo. Le marché américain des berlines est, lui, en régression et les marges y sont très faibles compte tenu de l'importance des rabais consentis. En outre, ce terrain est attaqué agressivement par la concurrence coréenne.

Seules bonnes nouvelles, le groupe a renoué avec les bénéfices en Europe, où les véhicules de loisirs ont moins le vent en poupe, et au Mexique.

Mais l'échec commercial a pesé sur le bilan : loin des 100 milliards de yens (4,6 milliards de francs) qu'il attendait pour l'exercice clos au 31 mars 1998, le groupe nippon a annoncé, vendredi 17 avril, qu'il estimait désormais son bénéfice net consolidé à 16 milliards de yens (736 millions de francs), en chute de 79 % sur l'année précédente. L'agence américaine d'évaluation financière Moody's a immédiatement réagi en plaçant sous surveillance la note accordée à Nissan Motor.

M. Hanawa, dont le groupe était sorti du rouge en 1996-1997 après quatre ans de pertes, n'entend pas laisser la situation se dégrader plus avant. Objectif pour l'an 2000 : détenir 25 % du marché japonais, contre environ 20 % actuellement, et 6 % du marché mondial, contre 5,4 % en 1996. A cette échéance, Nissan veut vendre 1,3 million de véhicules au Japon et 2 millions à l'étranger, dont 900 000 en Amérique du Nord (contre 642 000 lors du dernier exercice) et 600 000 en Europe (contre 490 000 en 1997).

Un programme ambitieux de lancement de produits a été mis en place. Pour la seule année en cours, Nissan doit en lancer neuf nouveaux au Japon, dont cinq sont sur le créneau porteur des véhicules de sport et loisirs. En Europe, les capacités de production sont augmentées et le groupe prévoit d'introduire vingt modèles avant 2002. Nissan doit également remplacer l'ensemble de ses moteurs Diesel par des moteurs Diesel à injection directe, beaucoup plus économiques.

MOINS DE CHASSIS

Parallèlement, les modèles seront standardisés. Le nombre total de plates-formes (chassis) utilisées dans le monde sera ramené de vingt-quatre actuellement à cinq en 2005. Au passage, les usines seront rationalisées et le temps de développement des nouveaux modèles réduit sensiblement. Avec l'aide d'un nouveau système informatique, Nissan a prévu de ramener celui-ci de dix-neuf mois aujourd'hui dans le meilleur des cas à douze mois dès l'an 2000. Les constructeurs occidentaux, qui affichent en moyenne un temps de développement de trente-six mois pour leurs voitures, auront du mal à rivaliser.

La crise asiatique va fouetter à nouveau les ambitions des constructeurs japonais. De la hausse du yen, au tournant des années 90, ils sont sortis avec une indiscutable supériorité sur leurs concurrents en matière de compétitivité. De la récession actuelle au Japon, ils repartent avec des programmes d'internationalisation à marche forcée.

Virginie Malingre

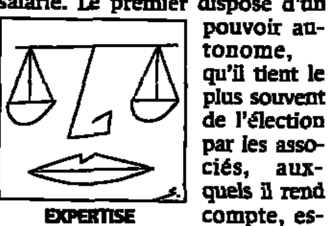
Toyota et Mitsubishi affectés

Nissan n'est pas le seul constructeur japonais à avoir revu ses prévisions à la baisse. Toyota a récemment reconnu que la morosité de l'économie nippone, cumulée à la crise asiatique, allait entamer ses profits plus qu'il ne le croyait à la fin de l'année dernière. En novembre 1997, le groupe estimait que son bénéfice net consolidé augmenterait, sur l'exercice clos au 31 mars 1998, de 27 %, à 490 milliards de yens (22,5 milliards de francs). Mitsubishi Motors a, pour sa part, récemment annoncé qu'il prévoyait une perte de 110 milliards de yens (5 milliards de francs) pour l'exercice clos au 31 mars 1998, soit trois fois plus que ce qu'il annonçait en novembre. Le groupe a, lui aussi, invoqué le ralentissement de la consommation japonaise et les turbulences financières en Asie. Mitsubishi Motors a, à cette occasion, présenté un plan de restructuration important, qui doit lui permettre de dégager un résultat courant équilibré dès cette année et un résultat net *« correct »* pour l'année 2000.

Les limites juridiques à la libre révocation des dirigeants de société

Le limogeage demeure discrétionnaire mais il faut désormais y mettre les formes et ménager au révoqué l'espace de la discussion

LE STATUT JURIDIQUE du dirigeant de société (gérant, administrateur, président, directeur général, etc.) est à l'opposé de celui du salarié. Le premier dispose d'un pouvoir autonome, qu'il tient le plus souvent de l'élection par les associés, auxquels il rend compte, essentiellement lors des assemblées générales ; le second est choisi par son employeur en raison de ses compétences et travaille en subordonné.



EXPERTISE

Cette opposition dans la formation du lien se retrouve dans l'hypothèse de la rupture. En général, le salarié ne peut être congédié que si l'employeur peut apporter la preuve d'une faute. En revanche, la nature politique du lien entre le mandataire social et les associés justifie que la révocation de celui-ci puisse se faire d'une façon discrétionnaire : il suffit que les associés en expriment la volonté pour que le dirigeant perde son mandat.

Certes, le principe est altéré au bénéfice du gérant de SARL. L'article 55 de la loi du 24 juillet 1966 dispose que le gérant révoqué peut obtenir une indemnisation s'il démontre que les associés n'avaient pas de justes motifs pour le faire. Mais le mécanisme reste pur concernant les mandataires de la société anonyme, car cette structure sociétaire a conservé dans son fonctionnement l'idée fondamentale d'un capitalisme qui, par le vote des associés, peut faire sa loi.

Mais, récemment, et de façon problématique, la jurisprudence est venue limiter dans la société anonyme le pouvoir de révocation des dirigeants sociaux. L'arrêt rendu par la chambre commerciale de la Cour de cassation, le 24 février 1998, résume ainsi le principe prétorien élaboré au fil du temps : *« La révocation du directeur général d'une société anonyme peut intervenir à tout moment et n'est abusive que si elle est accompagnée de circonstances qui portent atteinte à la réputation ou à l'honneur du dirigeant révoqué ou si elle a été décidée brutalement sans respecter le principe de la contradiction. »*

En ce qui concerne l'atteinte à la réputation ou à l'honneur, il pourra s'agir d'humiliations diverses, par exemple le fait de faire changer les serrures pendant la nuit ou d'accuser injustement de turpitudes diverses le dirigeant révoqué. Se développera une casuistique pour apprécier les faits et leurs qualifications. Sur le principe, il est normal que la théorie de l'abus de droit trouve application puisque les associés engagent leur responsablilité en utilisant leur droit de manière à nuire à autrui.

DESPOTES ÉCLAIRÉS

La référence au principe de la contradiction peut paraître plus hasardeuse. En effet, la contradiction est le principe directeur des procès, selon lequel nul ne peut être condamné sans avoir été mis en mesure de présenter les arguments en sa faveur. En l'espèce, cela implique que le mandataire social doit avoir été prévenu de l'éventualité de sa révocation et qu'il ait eu le temps et les moyens de préparer sa défense.

Mais n'est-ce pas contredire le caractère discrétionnaire de la révocation ? Certains ont pu le soutenir. En outre, formuler une telle exigence consiste pour la jurisprudence à importer en droit des sociétés une règle de procédure. La société doit-elle être gouvernée comme un procès ? Les associés sont-ils soumis aux contraintes des juges ? Cette confusion de l'ordre de l'économique et de l'ordre du judiciaire a surpris. Mais c'est la reprise juridique d'une idée tenant davantage de la philosphie politique selon laquelle les décisions, mêmes souveraines, tirent leur légitimité des formes et garanties procédurales qui les ont précédées. De la sorte, les associés deviennent des sortes de despotes éclairés. Ainsi, le respect des droits de la défense renforce le pouvoir des associés de révoquer sans motif.

La révocation demeure discrétionnaire, mais il faut désormais y mettre les formes et ménager au mandataire révoqué l'espace de la discussion. Ainsi, ce mécanisme que l'on désignait fréquemment de « révocation *ad nutum* », c'est-à-dire opérée « par simple mouvement de tête », ne mérite plus cette appellation. Dès lors, on peut songer à étendre ces limites procédurales à d'autres branches du droit, puisque la jurisprudence commerciale les a formulées sans texte précis et par le seul visa des principes généraux. Ainsi, la révocation par le gouvernement des dirigeants des entreprises publiques pourrait à l'avenir se procéduraliser et offrir à ceux-ci de semblables garanties de la défense.

Marie-Anne Frison-Roche, professeur de droit à l'université Paris-Dauphine.

Citroën embourbé en Chine

L'usine dont le constructeur français possède 25 % était déficitaire en 1997

WUHAN (province du Hubei)
de notre envoyé spécial

Un vent glacé souffle sur la zone industrielle de Wuhan, non loin de la masse d'eau jaunâtre du Yangzi. Planté au cœur d'un décor de flaques et de boue, l'usine de Dongfeng Citroën Automobile Company (DCAC) a plutôt fière allure. Ateliers spacieux, machines flambant neuves, personnel appliqué : l'outil qui produit la ZX, ou Fukang en chinois (« prospérité » et « santé »), est performant. Nul ne le conteste, y compris les adversaires de ce projet, qui figure parmi les plus controversés des investissements français en Chine (7 milliards de francs et un engagement généreux de la Coface).

C'est qu'un vent réfrigérant souffle aussi sur les résultats de cette société mixte sino-française, qui associe le conglomérat chinois Dongfeng (70 % du capital), Citroën (25 %), la Société générale (4 %) et la BNP (1 %). Les comptes sont au rouge. En 1997, les pertes se sont chiffrées à 900 millions de renmimbi (650 millions de francs). Sur un chiffre d'affaires 1997 de 5 milliards de renmimbi (3,6 milliards de francs), la moitié seulement est rentrée dans les caisses de la société, les clients payant mal. Dans le contexte d'une demande plutôt atone, le début de l'année a été médiocre avec 500 voitures vendues en janvier et 1 700 en février, alors que les chaînes sont réglées pour une production de 4 000 véhicules par mois.

La raison officiellement avancée est l'« effet » Nouvel An chinois, période de vacances où la Chine entière vit au ralenti. L'accumulation des stocks (10 000 unités) n'en a pas moins incité les responsables de DCAC à réduire sensiblement le rythme de production.

Les difficultés financières de DCAC sont aujourd'hui telles que les rumeurs les plus catastrophistes ont circulé ces derniers mois sur l'avenir du projet, certains observateurs n'hésitant plus à évoquer l'éventualité d'un retrait pur et simple de Citroën. *« Inimaginable ! »*, s'insurge Daniel Duchesne, directeur adjoint de DCAC, qui réaffirme haut et fort la viabilité à terme de l'investissement. DCAC affiche toujours son objectif de sortir 50 000 véhicules en 1998 et assure que l'équilibre financier devrait être atteint l'année suivante.

En attendant, la société frappe à la porte des banques pour régler ses problèmes immédiats de trésorerie. D'âpres négociations ont eu lieu ces derniers jours pour que l'Etat français accepte d'accorder sa garantie à un crédit acheteur de 850 millions de francs contracté auprès de la Société générale et destiné à financer l'achat de pièces importées de France. L'affaire semble aujourd'hui évoluer favorablement, notamment depuis que la State Developement Bank, banque d'Etat chinoise, vient de débloquer à DCAC un crédit de 500 millions de renmimbi (360 millions de francs).

TROIS OBSTACLES

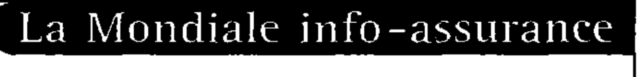
Si précieux soit-il, cet apport d'oxygène laisse toutefois intactes les difficultés structurelles auxquelles se heurte DCAC et, au-delà, nombre de projets sino-étrangers dans le secteur de l'automobile. Les obstacles sont de trois ordres. Le premier tient à la qualité du partenaire chinois. La société Dongfeng fait partie de ces mastodontes chinois surendettés dont les comptes sont si opaques que la partie française elle-même ne parvient guère à avoir d'informations. Depuis 1995, le chiffre d'affaires est inconnu. En outre, l'inexpérience de Dongfeng en matière de commercialisation s'est révélée telle que la société mixte a dû monter son propre réseau *ex nihilo*.

Le deuxième handicap est l'inexistence en Chine de dispositif de crédit à la consommation. L'objectif aujourd'hui affiché en haut lieu est plutôt d'encourager l'accession des particuliers à la propriété de logements. Résultat : ce sont les constructeurs eux-mêmes qui assument le rôle de banquiers en accumulant les effets clients.

Enfin, la troisième contrainte qui entrave une rapide montée en puissance est l'extrême morcellement du marché chinois. Chaque province ou chaque municipalité érige à coup de mesures discriminatoires ses chasses gardées. La ZX-Fukang est ainsi indésirable sur le marché du taxi de Shanghaï, bastion imprenable de Volkswagen et de son partenaire local. En sens inverse, le marché du taxi à Wuhan est monopolisé par la ZX-Fukang de DCAC. Une telle fragmentation interdit aux investisseurs d'atteindre les économies d'échelle initialement escomptées. Les choses bougent toutefois, puisque DCAC parvient à se désenclaver progressivement de Wuhan pour percer sur le marché des particuliers à Pékin (25 % des ventes en 1997). Mais la réalité, compliquée, chaotique et segmentée, du terrain est loin des études rationnelles concoctées à Paris.

Frédéric Bobin

Publicité



L'assurance vie reste-t-elle un placement intéressant ?

Seule l'assurance vie peut conjuguer une rentabilité satisfaisante, une liquidité certaine et une exonération de droits de succession. Trois caractéristiques idéales.

Une belle rentabilité

Les contrats d'assurance vie sécuritaires dits "contrats en francs" offrent une rémunération de l'ordre de 6%, supérieure aux rendements des meilleures obligations et dans un cadre totalement garanti : le taux versé une année ne peut pas être remis en question les années suivantes. C'est "l'effet de cliquet".

Pour ceux qui recherchent des performances plus importantes en acceptant, soit quelques risques, soit une durée de détention plus longue, les contrats multisupports offrent de larges possibilités : gestion directe pour tirer soi-même parti des marchés financiers, gestion pilotée par des spécialistes pour ceux qui ne souhaitent pas gérer eux-mêmes.

Une épargne souple

L'assurance vie permet aussi de disposer d'une épargne pour préparer sa retraite ou se protéger en cas de coup dur. On oublie trop souvent qu'en cas de licenciement ou d'invalidité, il est possible de récupérer la totalité de son épargne, y compris les intérêts, sans avoir à supporter une quelconque imposition.

Les contrats permettent, dans tous les autres cas, de retirer une partie ou la totalité de son épargne, soit de façon temporaire et sans imposition (sous la forme d'avances), soit de manière définitive, sous forme de retraits en bénéficiant d'une taxation adoucie.

Pas de droits de succession

Seul produit entièrement exonéré de droits de succession (avec cependant un plafond de 200.000 F pour les versements effectués après 70 ans), l'assurance vie est une véritable niche fiscale qui permet de transmettre un capital important à la personne de son choix.



LA MONDIALE
ASSURANCE VIE

Info-sociétaires 03 20 67 37 37 - 36 15 LA MONDIALE*

*1,29 F/mn

Le développement de la norme numérique DAB est freiné par son coût élevé

Le Digital Audio Broadcasting permet de donner au son radio une qualité équivalente à celle du disque compact. Sa mobilité sans pareille intéresse en premier lieu les utilisateurs d'autoradio, qui risquent cependant d'hésiter devant le prix de l'équipement

L'AVENIR du Digital Audio Broadcasting (DAB) se jouera dans les prochains mois. De l'avis de la plupart des spécialistes, le Mondial de l'automobile, qui doit se tenir à Paris en octobre, signera l'arrêt de mort ou assurera le lancement définitif de ce mode de diffusion de la radio numérique, qui équipera d'abord les autoradios. « *Nous sommes tout près de la grande échéance*, estime Roland Faure, fondateur et président du Club DAB. *Après les chercheurs et les industriels, c'est maintenant aux producteurs de nos radios de redoubler d'efforts et d'imagination pour fournir les programmes et les données qui donnent envie d'acheter.* »

Née en 1991, cette technologie a été mise au point dans le cadre du projet européen Eureka 147. Son atout essentiel est d'offrir aux auditeurs une qualité sonore proche de celle du disque compact et de lui permettre de rester sur la même fréquence lorsqu'il se déplace. Mais l'utilisation de cette technique de diffusion, particulièrement utile pour les automobilistes, suppose des équipements spécialisés. Pour la diffusion, de nouveaux émetteurs sont nécessaires et, pour l'instant, seul Paris en est doté *(lire ci-dessous)*. Pour la réception aussi, de nouveaux appareils sont nécessaires. Les uns et les autres coûtent cher. Les opérateurs qui souhaitent être diffusés de cette manière doivent ajouter entre 15 à 30 millions de francs supplémentaires à leurs dépenses actuelles.

Quant aux auditeurs, il est impossible pour eux de trouver actuellement des autoradios qui soient autre chose que des prototypes. « *Nous commercialiserons des récepteurs à partir de juillet et de septembre* », assure Philippe Lecoq, directeur des services DAB de Grundig, qui cependant refuse d'en indiquer le prix, mais il se situera probablement très au-dessus des 5 000 francs auxquels la rumeur le situe. De fait, cela limite les possibilités de développement rapide de ce marché, même si l'atout de cette technologie est d'offrir d'autres informations que le son : des « données associées », qui vont du titre d'une chanson jusqu'à l'identité de l'interprète, en passant par des informations de proximité comme la liste des hôtels ou des parkings d'une ville, la météo, etc.

Les opérateurs s'engagent sur ce terrain à petits pas. Hormis les radios du service public qui, depuis deux ans, ont reçu des subventions pour expérimenter le DAB, ils s'interrogent sur la rentabilité de ces services qu'il faut produire avant de les diffuser. « *Pour l'instant cela n'apporte ni auditeurs ni annonceurs supplémentaires, alors qu'il faut engager des investissements* », note Martin Brisac, directeur général d'Europe Développement International. Il a déjà lancé un pare-soleil qui permet au conducteur de repérer l'état de la circulation dans Paris. L'équipement par Peugeot de certains de ses véhicules en augmentera le prix de 2 000 francs.

A RTL, on observe le DAB avec intérêt mais circonspection. « *Nous sommes vigilants sur tous les moyens qui peuvent permettre la diffusion de nos produits ou de ses déclinaisons, mais, pour le DAB comme pour Internet, se pose la question de l'amortissement financier des produits que nous fabriquons pour eux* », explique Anne Coutard, directeur délégué.

UNE COURSE DE VITESSE

Certaines contraintes techniques ne sont pas faites pour enthousiasmer les opérateurs. Le DAB ne permet pas la diffusion solitaire. Contrairement à la FM, chacun ne dispose pas de sa propre fréquence. Les émetteurs diffusent des « blocs » de quatre, cinq, voire huit programmes, ce qui suppose une entente entre les opérateurs.

Selon ses partisans, le principal atout du DAB est la mobilité, contrairement aux autres modes de diffusion du numérique qui supposent d'être reliés à un fil ou à un décodeur. Du coup, certains rêvent d'applications plus larges. « *Ce moyen de diffusion d'informations numériques pourrait aussi servir pour la diffusion de données à destination des mobiles ou des micro-ordinateurs portables, qui, eux peuvent recevoir des flux d'informations, y compris pratiques* », note Philippe-Olivier Rousseau, conseiller au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).

Le DAB risque de se trouver pris dans une course de vitesse avec d'autres technologies, comme le DVB, dont la réception mobile est concevable, l'évolution du téléphone portable ou une simplification de la réception satellitaire. La société Bosch, par exemple, a déjà présenté un prototype de téléphone-radio numérique, et certains imaginent une miniaturisation des antennes satellites. « *Personne n'a de "visibilité" sur le marché. Et nul ne sait ce que sera la radio dans vingt ans et si, notamment, elle aura besoin d'être associée à d'autres informations* », note Eric Baptiste, président de l'association Vive la radio.

Françoise Chirot

A l'étranger, des projets encore expérimentaux

Les Allemands sont les plus avancés, mais ils ont été les plus volontaristes. Six projets pilotes, dotés d'importantes subventions, ont permis d'équiper des foyers, en fournissant 20 000 récepteurs au prix d'un autoradio FM à des usagers-tests. Un des plus ambitieux est celui de Bavière, où est justement installée la société Grundig. Les Britanniques et les Néerlandais ont aussi créé des plates-formes pour le DAB. *Entre 60 % et 90 %* de leur territoire sont desservis. En Grande-Bretagne, près de 200 programmes devraient être diffusés dans deux ans. L'Espagne et l'Italie ont commencé des expérimentations. Outre-Atlantique, les Etats-Unis refusent ce système de diffusion, mais le Canada s'en est équipé.

« On ne tue pas un marché qui n'existe pas encore »

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Sur les hauteurs de Toulouse, les installations de l'émetteur de Bonnoure sont prêtes. Les techniciens de Télédiffusion de France (TDF) ont « *anticipé* » les décisions du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Quels que soient les opérateurs que choisira l'organisme de régulation pour diffuser, dès le mois de juin, la radio numérique sur l'agglomération toulousaine, l'intendance suivra. Le DAB est déjà disponible sur Paris et sa banlieue. Il deviendra réalité à Toulouse, à l'occasion de la Coupe du monde de football, ainsi que dans trois autres villes : Lyon, Marseille et Nantes.

Une première démonstration en vraie grandeur a été organisée, vendredi 17 avril, dans la capitale de Midi-Pyrénées. Sur la place du Capitole, les curieux ont pu écouter la différence sur des bornes installées par TDF, ou à bord de quelques véhicules équipés d'autoradios *ad hoc*. Sud-Radio et Le Mouv' s'étaient prêtés à l'expérience. Outre leurs programmes en son numérique, il était possible de bénéficier, sur de petits écrans, de « *données associées* » : des résultats et des classements, en accompagnement des informations sportives de Sud-Radio ; les pochettes et les références des disques diffusés par la radio jeune de Radio-France.

Cette journée de rencontres sur la radio numérique a permis aux professionnels de faire le point sur l'état d'avancement de cette technologie « *en phase d'émergence après dix ans de travaux préparatoires* ». Le maillage du territoire se poursuivra après le Mondial : cinq autres villes, dont Bordeaux, seront équipées à la fin de l'année ; une quinzaine au total et les itinéraires autoroutiers d'ici à fin 1999. « *Il y aura alors 25 millions d'auditeurs potentiels* », a expliqué Marc Rennard, directeur général adjoint de TDF.

Selon une étude menée en 1997 par Ipsos dans six pays de l'Union européenne et rendue publique par TDF à Toulouse, 33 millions de personnes se déclarent « *très intéressées* » par le DAB et prêtes à investir entre 25 % et 40 % de plus pour une meilleure qualité de son et de réception. Peut-être devront-elles faire un effort supplémentaire, à entendre Paul Linden, de la société Robert Bosch : « *Notre récepteur DAB sera disponible chez nos revendeurs dès mai-juin, mais aux alentours de 8 000 francs.* » Selon lui, les dix-sept fabricants d'autoradios seraient sur les mêmes tarifs. « *On ne tue pas un marché qui n'existe pas*, explique M. Linden. *Le DAB n'est plus un problème technique, mais personne ne sait si les consommateurs trouveront les contenus et la couverture géographique qu'ils espèrent.* »

TDF propose aux diffuseurs encore hésitants de développer un partenariat pour « *les aider à faire une radio numérique* ». Il restera à convaincre les constructeurs automobiles de faciliter eux aussi l'introduction du DAB dans leurs nouveaux modèles. L'aide requise est technique – il faut que les écrans soient incorporables dans les tableaux de bord –, mais surtout tarifaire. Pour les premiers éléments de réponse, tout le monde s'est donné rendez-vous à Paris, cet automne, au Mondial de l'automobile.

Jean-Jacques Bozonnet



Une OPA sur « La Voix du Nord » reste possible

L'assemblée générale extraordinaire ne pourra se tenir avant début mai

LILLE
de notre correspondant

Le tribunal de commerce de Lille, statuant en référé, a repoussé, vendredi 17 avril, l'assemblée générale extraordinaire de la Voix du Nord Investissement (VNI) qui devait se réunir samedi 18 avril pour transformer cette société anonyme en société en commandite par actions (SCA). Selon la direction de VNI, cette tranformation est destinée à contrer l'OPA hostile orchestrée par Jacques Ménard, ex-directeur de la publicité du quotidien aujourd'hui retraité et actionnaire (*Le Monde* du 11 avril), dont les soutiens restent inconnus.

Le tribunal a constaté que le délai minimum de trente-cinq jours applicables à la convocation d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire n'a pas été respecté (*Le Monde* daté 19-20 avril). Une telle réunion ne pourra donc pas se tenir avant début mai.

SOLLICITATIONS MULTIPLES

Le tribunal a aussi jugé valable la candidature d'un actionnaire, un photocompositeur CGT, comme associé commandité de la future SCA. Il a aussi demandé que quatre résolutions de M. Ménard soient retenues. La première propose que le gérant soit révocable à la majorité des commanditaires sans que les commandités puissent s'y opposer ; la deuxième, que le gérant ne puisse voter sur sa propre révocation ; la troisième, que les dirigeants de la commandite ne puissent être membres du conseil de surveillance ou du directoire de la VNI ; enfin, la quatrième propose que la cession d'actions à des tiers non actionnaires dépende de l'autorisation du conseil de surveillance.

Une grande partie du personnel, actionnaire ou non, a le sentiment d'être pris en otage dans un conflit de pouvoir et de personnes. Les petits actionnaires qui avaient souscrit au rachat de l'entreprise par les salariés (RES) de 1989 ont le choix entre céder leurs actions au prix fort (40 000 francs au lieu de 7 500 francs actuellement) au groupe de Jacques Ménard, ou racheter, avec l'autorisation de Jean-Louis Prévost, président du directoire de *La Voix du Nord*, celles remises à la disposition du personnel par le Crédit agricole. Les sollicitations sont multiples, et pas toujours amicales.

En dépit de ces pressions, la tendance est à une neutralité qui n'a rien de rassurant pour les dirigeants actuels et futurs du quotidien, car elle traduit une véritable crise de confiance. Beaucoup pensent que l'hypothèse Bertelsmann a été suscitée par le « *clan Prévost* », afin de faire admettre le principe de la SCA destinée à résister à un prédateur étranger. « *Nous sommes prudents*, dit un responsable CGT. *Prévost est stoppé dans son ascension. En laissant faire, on le lâche : c'est notre façon de dire que le dialogue n'existe pas dans l'entreprise. Mais il faudra que Ménard se dévoile davantage, autant sur ses associés que sur l'indépendance des journalistes ou sur le statut du personnel.* » Le Syndicat national des journalistes (SNJ) a dénoncé par communiqué les « *méthodes d'intimidation* » employées, le peu de cas fait des salariés « *à l'heure où les crocodiles continuent à s'éventrer* », et stigmatise la « *politique relationnelle appliquée au quotidien* ». Après la décision du tribunal, il a demandé que les deux parties profitent du délai pour réfléchir.

Pierre Cherruau

Bruxelles force la concurrence entre les opérateurs du numérique

SANS CONCESSION, la Commission de Bruxelles régente la concurrence entre les opérateurs de télévision numérique en Europe. Si, en France et en Espagne, les consommateurs peuvent choisir entre plusieurs offres, le jeu n'est pas encore arrêté en Allemagne et en Pologne, où les actuels opérateurs veulent fusionner, tandis qu'en Italie la concurrence semble se faire jour.

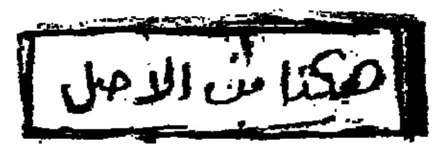
Sur le dossier allemand, Karel Van Miert, commissaire européen chargé de la concurrence, a enjoint de nouveau les groupes allemands CLT-UFA et Kirch de présenter une nouvelle proposition de plate-forme numérique commune en Allemagne. Dans le *Berliner Zeitung* du 18 avril, il indique : « *Il n'y a qu'une seule porte de sortie pour parvenir à une décision positive : ce serait de proposer une solution. Il reste peu de temps* ». La CLT-UFA juge « *faible* » sa marge de manœuvre, estimant que les autres solutions risquent de ne pas être « *viables économiquement.* »

Souhaitant éviter une concurrence trop coûteuse entre opérateurs en Pologne, Canal Plus et le groupe américain At Entertainement ont annoncé un accord pour le lancement d'un bouquet commun en septembre. Mais cette alliance doit encore recevoir l'aval de la Commission européenne.

LA RAI ÉCONDUIT CANAL PLUS

Enfin, le désaccord semble persister en Italie entre Canal Plus et la RAI, depuis que le groupe de télévision publique a signé un partenariat avec Telecom Italia pour créer un second bouquet numérique. Encouragé par le ministre de la culture italien, Walter Veltroni, Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, se déclare « *prêt à reprendre la discussion* » pour la constitution d'une plate-forme commune. Mais, en forme de non-recevoir, le président de la RAI, Roberto Zaccaria, affirme : « *Nous avons rencontré des problèmes avec la Commission européenne, qui a dit non à une plate-forme unique ; aussi, nous avons passé un accord avec Telecom Italia.* »

Nicole Vulser



AGENDA

MARDI 21 AVRIL

● **Japon** : indicateur avancé de la conjoncture pour février.
● **Royaume-Uni** : inflation en mars.
● **Allemagne** : balance commerciale du mois de février.
● **Microsoft** : audience devant la cour d'appel à Washington sur l'interdiction imposée par un tribunal à Microsoft d'imposer son logiciel de navigation dans Windows.

MERCREDI 22 AVRIL

● **France** : publication par l'Insee de l'indice de production industrielle pour février. Prévisions d'emploi de l'Agence pour l'emploi des cadres (APEC). Journée nationale d'action des salariés des grands magasins à l'appel de la CFDT, de la CGT et de FO contre la dénonciation des conventions collectives du secteur.
● **Royaume-Uni** : chômage du mois de mars.

JEUDI 23 AVRIL

● **GAN** : résultats de l'exercice 1997.

VENDREDI 24 AVRIL

● **Japon** : publication des mesures détaillées du plan de relance gouvernemental.
● **France** : publication par l'Insee de l'indice définitif des prix à la consommation pour mars. Statistiques de février des douanes sur les échanges extérieurs.
● **Royaume-Uni** : première estimation du PIB du 1er trimestre.
● **Allemagne** : prix à la production industrielle en Allemagne en mars.
● **Groupes japonais** : résultats annuels de Nomura Securities, Daiwa Securities et Nikko Securities pour l'exercice 1997-1998 (avril-mars).

SAMEDI 25 AVRIL

● **Cuba** : arrivée d'une délégation du Conseil national du patronat français (CNPF) composée de représentants de 34 entreprises, pour une visite exploratoire.

AFFAIRES

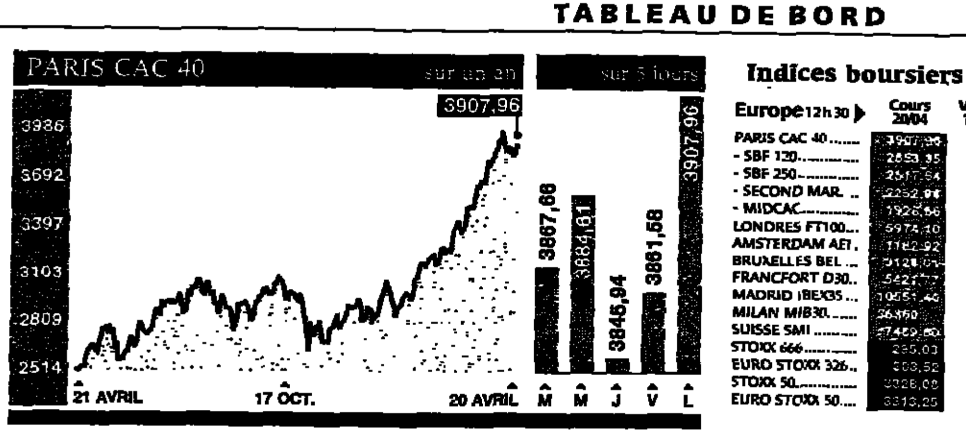
INDUSTRIE

● **AKZO NOBEL : le groupe chimique suédo-néerlandais** Akzo Nobel a déposé lundi 20 avril une offre de rachat sur la totalité des actions ordinaires de la firme britannique Courtaulds, dont le montant s'élève à 1,83 milliard de livres (18,6 milliards de francs).
● **LAURA ASHLEY : la marque britannique, au bord du dépôt de bilan**, sera renflouée par le groupe malaisien Malayan United Industries. Ce dernier, qui versera 43,7 millions de livres (près de 440 millions de francs), deviendra le premier actionnaire du groupe d'habillement avec 40 % de son capital.
● **BRITISH AIRWAYS : la compagnie britannique** va lancer son plus vaste plan de recrutement, qui prévoit 15 000 embauches sur trois ans, dont 7 000 dans les 12 mois à venir. Mais le groupe supprimera dans le même temps 3 000 emplois cette année, qui s'ajoutent à 2 000 autres supprimés depuis 1996.
● **CARREFOUR : le travail devait reprendre, lundi 20 avril,** au centre commercial Carrefour de Lormont, près de Bordeaux, après la conclusion d'un accord entre les salariés, en grève depuis le 27 mars, et la direction. L'accord, obtenu samedi, prévoit une augmentation de salaires de 2,5 %, la création d'un groupe de réflexion sur les conditions de travail et l'étalement de la retenue des jours de grève.

FINANCE

● **BANQUES CANADIENNES : la Canadian Imperial Bank of Commerce** et la Toronto-Dominion Bank, numéros deux et cinq au Canada, ont annoncé vendredi 17 avril leur projet de fusion, d'une valeur financière d'environ 47 milliards de dollars canadiens (près de 200 milliards de francs). La nouvelle entité constituera le dixième groupe financier d'Amérique du Nord, avec un effectif de 70 000 salariés.

* **Toutes les valeurs du CAC 40 sur le site Web « Le Monde ». *www.lemonde.fr***



Indices boursiers

Europe 12h30 ▸	Cours 20/04	Var. % 17/04	Var. % 31/12
PARIS CAC 40	3907,96	1,20	30,31
- SBF 120	2853,95	1,02	29,32
- SBF 250	2517,64	1,01	29,45
- SECOND MAR.	2252,91	0,29	25,02
- MIDCAC	1926,66	0,20	21,42
LONDRES FT100	5974,10	0,88	16,33
AMSTERDAM AEX	1162,92	1,82	29,47
BRUXELLES BEL	[illegible]	1,40	29,34
FRANCFORT D30	5421,77	2,90	27,58
MADRID IBEX35	10551,44	1,38	45,43
MILAN MIB30	26160	1,07	47,90
SUISSE SMI	7489,60	0,48	19,54
STOXX 666	295,03	0,88	...
EURO STOXX 326	303,52	1,41	...
STOXX 50	3028,00	1,01	...
EURO STOXX 50	3313,25	1,39	...

Monde ▸	Cours 17/04	Var. % veille	Var. % 31/12
NEW YORK DJ	9167,50	1	15,92
- SP 500	1122,72	1,31	15,69
- NASDAQ	1686,60	0,45	18,87
BUENOS-AIRES M.	[illegible]	1,84	0,63
JOHANNESBURG	...	—	...
MEXICO BOLSA	326,53	1,70	−2,39
SANTIAGO IPSA	[illegible]	−0,81	−12,03
SAO PAULO BOU.	12109	0,16	18,75
TORONTO FSE I.	7764,75	−0,50	15,90
ASIE 10h15	20/04	17/04	31/12
BANGKOK SET	[illegible]	0,09	21,79
HONGKONG H.	11151,63	1,37	4
SÉOUL	[illegible]	−0,82	19,06
SINGAPOUR ST.	[illegible]	0,10	−0,86
SYDNEY ALL O.	2872,50	0,17	9,78
TOKYO NIKKEI	15697,10	−0,04	2,87

Principaux écarts au règlement mensuel

Hausses ▸	Cours 17/04	Var. % 16/04	Var. % 31/12
GR.ZANNIER (L.	169,90	+6,14	+41,50
CAP GEMINI	750	+5,78	+56,67
VIA BANQUE	211,90	+5,68	+22,62
BULL#	73,90	+5,67	+16,56
ELF AQUITAINE	777	+4,15	+11
SEFIMEG CA	449	+3,69	+49,66
BIC	452,20	+3,45	+2,93
VALLOUREC	386	+3,40	+35,37
AIR LIQUIDE	1142	+2,88	+21,23
CS SIGNAUX(CS	292,90	+2,77	+56,63

Baisses ▸	Cours 17/04	Var. % 16/04	Var. % 31/12
CRED.FON.FRAN	145,30	−4,07	+57,76
USINOR	92,85	−3,88	+8,11
EUROPE 1	1520	−3,79	+15,23
CREDIT LYONNA.	[illegible]	−3,76	+107,66
B.N.P.	492	−3,52	+54,11
SIDEL	450,50	−3,05	+12,98
COLAS	1055	−3,03	+21,96
SODEXHO ALLIA.	1101	−2,56	+38,64
SOCIETE GENER.	1244	−2,43	+51,70
SGE	224,50	−2,39	+43,91

PARIS SBF 250 5 mois — 2517,64 — 2550, 2428, 2305, 2183, 2061, 1939 — 21 JANV. 4 MARS 20 AVRIL

NEW YORK Dow Jones 3 mois — 9167,50 — 9702, 9154, 8696, 8178, 7669, 7161, 6653, 6145 — 21 JANV. 4 MARS 17 AVRIL

LONDRES FT100 3 mois — 5974,10 — 6199, 5901, 5603, 5305, 5008, 4711, 4413, 4115 — 21 JANV. 4 MARS 20 AVRIL

FRANCFORT DAX 30 3 mois — 5421,77 — 5279, 4955, 4631, 4307, 3983, 3659, 3335 — 21 JANV. 4 MARS 20 AVRIL

TOKYO Nikkei 3 mois — 15697,10 — 18468, 16946, 15425, 13142, 11620 — 20 JANV. 4 MARS 20 AVRIL

LES PLACES BOURSIÈRES

PARIS

LUNDI 20 AVRIL, à 12 heures, la Bourse de Paris confirmait sa bonne orientation à l'ouverture. Soutenu par la stabilisation du dollar et par la vive progression de Francfort, l'indice CAC 40 gagnait 1,18 %, à 3 906,99 points. Les titres du holding CGIP et de sa maison mère Marine Wendel étaient suspendus après l'annonce par les deux sociétés d'un projet de rachat d'actions portant sur 5 % de leur capital. Pour la CGIP, l'opération se fera sous la forme d'une OPRA et coûtera près de 1 milliard de francs, précise un communiqué du groupe. De son côté, Marine-Wendel mettra sur la table 529 millions de francs pour racheter 5 % de son capital. Sur le marché, l'action Bouygues continuait d'être recherchée. Elle progresse de 4,5 %, à 1 005 francs en réaction à un possible renversement d'alliance. Dans son différend avec Vincent Bolloré, Bouygues bénéficierait de l'aide d'AXA.

LONDRES

LES VALEURS bancaires ont entraîné l'ensemble de la Bourse de Londres à la baisse, vendredi 17 avril. L'indice FT 100 a perdu 1,33 % à, 5 922,20 points. Les opérateurs estiment que le marché a récemment atteint son plafond et les craintes d'un relèvement des taux d'intérêt de la banque d'Angleterre conduisent à des prises de bénéfices.

NEW YORK

L'EUPHORIE était encore de mise, vendredi 17 avril, à la Bourse de New York. L'indice Dow Jones a terminé la semaine par un gain de 1 % à, 9 167,50 points. Les valeurs bancaires sont toujours bien orientées car les opérateurs spéculent sur les prochains mariages dans la finance américaine. La dernière rumeur fait état d'une fusion entre AIG et American Express. D'ailleurs, l'action de ce dernier a gagné 4 % à, 106,50 dollars.

TOKYO

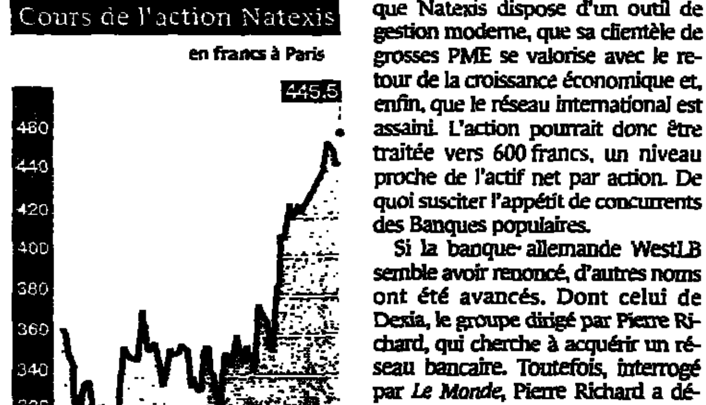
LA BOURSE DE TOKYO a terminé la séance du lundi 20 avril en très légère baisse. L'indice Nikkei des principales valeurs a perdu 6,70 points (0,04 %) pour s'inscrire à 15 697,10 points en clôture. Les opérateurs sont restés prudents en raison de la faiblesse persistante du yen face au dollar. Selon le quotidien économique *Nihon Keizai Shimbun*, les bénéfices nets des grandes entreprises japonaises ont reculé en moyenne de 24,5 % pour l'année fiscale échue le 31 mars par rapport à l'année précédente.

FRANCFORT

LA BOURSE ALLEMANDE a ouvert en forte hausse, lundi 20 avril. A 9 heures, l'indice DAX 30, sur le système électronique Xetra, gagnait 1,90 %, à 5 424,76 points, les opérateurs continuant à miser sur l'accélération de la croissance économique outre-Rhin.

Valeur du jour : spéculations de surenchère sur Natexis

LA FRONDE n'est pas encore ouverte, mais de nombreux intervenants contestent le prix de l'OPA lancée par les Banques populaires sur Natexis à 440 francs. Conséquence, certains analystes conseillent à leurs clients de conserver leurs titres jusqu'à la fin de l'offre, fixée au 15 mai. En Bourse, les spéculateurs entretiennent le doute. Depuis le lancement de l'offre, 9 % du capital de Natexis ont changé de mains à des cours supérieurs à 440 francs. Un observateur du monde bancaire, estime que les intervenants prennent position dans l'attente d'une éventuelle surenchère. Le risque est peu élevé puisque les Banques populaires ont indiqué que l'action Natexis continuerait d'être cotée après l'OPA. En revanche, l'espoir de gain pourrait être important. Car, selon un expert, les comptes de 1997 ont été amputés par d'importantes provisions.



En octobre, la Commission bancaire a obligé Natexis à passer une provision de 646 millions au titre des risques sur l'immobilier, sur Eurotunnel ou sur la filiale de capital-risque (qui mobilise un tiers des fonds propres du groupe). Et, à la fin de l'année, le groupe a couvert ses engagements en Asie à hauteur de 11 %, grâce à une autre provision de 550 millions. Cet expert estime que, sur les prochains exercices, Natexis pourrait aisément opérer des reprises de provisions pour près de 400 millions de francs (soit 27 francs par action). D'autant plus que Natexis dispose d'un outil de gestion moderne, que sa clientèle de grosses PME se valorise avec le retour de la croissance économique et, enfin, que le réseau international est assaini. L'action pourrait donc être traitée vers 600 francs, un niveau proche de l'actif net par action. De quoi susciter l'appétit de concurrents des Banques populaires.

Si la banque allemande WestLB semble avoir renoncé, d'autres noms ont été avancés. Dont celui de Dexia, le groupe dirigé par Pierre Richard, qui cherche à acquérir un réseau bancaire. Toutefois, interrogé par *Le Monde*, Pierre Richard a démenti tout intérêt. A défaut de contre-offre, les Banques populaires pourraient être contraintes de relever leur prix pour emporter l'adhésion des actionnaires. Même si elles sont déjà le premier actionnaire de Natexis avec 24,88 % du capital, les Banques populaires n'en doivent pas moins obtenir au moins 66 % du capital pour exercer le contrôle effectif. Car, l'article 38 des statuts de Natexis impose une limitation des droits de vote à 20 % pour tout actionnaire n'atteignant pas ce niveau. Interrogé par l'agence Reuters, Bernard Vacarie, directeur général de la Chambre syndicale des Banques populaires, se dit serein et n'envisage pas un relèvement de l'offre.

Enguérand Renault

Matières premières

En dollars ▸	Cours 17/04	Var. % veille
MÉTAUX (LONDRES)		$/TONNE
CUIVRE 3 MOIS	1646	−0,43
ALUMINIUM 3 MOIS	1448	−0,28
PLOMB 3 MOIS	581	0,17
ETAIN 3 MOIS	5590	−0,18
ZINC 3 MOIS	1113,5	−0,22
NICKEL 3 MOIS	5500	0,18
MÉTAUX (NEW YORK)		$/ONCE
ARGENT A TERME	[illegible]	−0,16
PLATINE A TERME	[illegible]	−18,40
GRAINES DENRÉES		$/BOISSEAU
BLÉ (CHICAGO)	302	−0,58
MAÏS (CHICAGO)	250	−0,20
SOJA GRAINE (CHG.)	541	−0,19
SOJA TOURTEAU (CHG.)	162,9	−0,31
SOFTS		$/TONNE
CACAO (NEW YORK)	1596	1,58
CAFÉ (LONDRES)	1999	−0,19
SUCRE BLANC (PARIS)	...	−0,81

Pétrole

En dollars ▸	Cours 17/04	Var. % veille
BRENT (LONDRES)	...	—
WTI (NEW YORK)	15,48	−0,13
LIGHT SWEET CRUDE	15,47	−1,53

Or

En francs ▸	Cours 17/04	Var % 16/04
OR FIN KILO BARRE	[illegible]	+0,08
OR FIN LINGOT	[illegible]	+0,25
ONCE D'OR LONDRES	...	—
PIÈCE FRANCE 20 F	344	—
PIÈCE SUISSE 20 F	345	+0,29
PIÈCE UNION LAT. 20 F	344	—
PIÈCE 20 DOLLARS US	2640	−5,71
PIÈCE 10 DOLLARS US	1360	−4,83
PIÈCE 50 PESOS MEX	2210	−0,87

MONNAIES

● **Dollar** : le billet vert était stable, lundi matin 20 avril, lors des premières transactions entre banques. Il s'échangeait à 6,06 francs et 1,8070 mark.
Face à la devise japonaise, la monnaie américaine restait très ferme, cotant 132,20 yens. Le directeur général du bureau des finances internationales au ministère nippon des finances (MOF) s'est dit lundi très préoccupé par la baisse du yen. Haruhiko Kuroda a déclaré que, compte tenu des résultats du commerce extérieur annoncés en début de journée, une baisse du yen n'était pas souhaitable car elle rendrait plus difficile une réduction de l'excédent commercial nippon.
« Nous aurons une action décisive sur les changes quand le besoin s'en fera sentir », a ajouté M. Kuroda, qui a observé que le marché des changes n'avait pas totalement compris le dernier communiqué publié par le groupe des sept pays les plus industrialisés (G7).

Cours de change

20/04 12h30 ▸	Cours DOLLAR	Cours ECU	Cours LIVRE	Cours FR.S.	Cours FLORIN	Cours YEN	Cours LIRE	Cours DM	Cours FRANC
FRANC	6,05	6,65	10,21	4,05	2,98	4,60	0,34	3,35	....
DM	1,81	1,98	3,05	1,21	0,89	0,14	0,99	....	0,30
LIRE	1789,18	1960,23	3000	1191,64	877,87	1352,42	....	988,56	294,90
YEN	132,28	144,93	221,80	88,12	64,81	....	7,39	73,08	21,81
FLORIN	2,04	2,23	3,42	1,36	....	1,54	0,11	1,13	0,34
FR. S.	1,50	1,64	2,52	....	0,74	1,14	0,08	0,83	0,25
LIVRE	0,60	0,65	....	0,40	0,29	0,45	0,03	0,33	0,10
ECU	0,91	....	1,53	0,61	0,45	0,69	0,51	0,50	0,15
DOLLAR	....	1,10	1,68	0,67	0,49	0,76	0,06	0,55	0,16

Taux d'intérêt (%)

Taux 17/04 ▸	Taux j.j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,30	3,47	4,90	5,41
ALLEMAGNE	3,25	3,54	4,85	5,39
GDE-BRETAG.	7,44	7,40	5,78	5,57
ITALIE	5,81	5,06	5,09	5,58
JAPON	0,47	0,48	1,82	—
ÉTATS-UNIS	5,40	5,05	5,57	5,85
SUISSE	0,50	1,32	3,06	4,04
PAYS-BAS	3,12	3,57	4,87	5,40

Matif

Cours 12h30 ▸	Volume 20/04	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
JUIN 98	16064	104,20	104,23
Pibor 3 mois			
JUIN 98	[illegible]	98,22	98,23

Marché des changes

Devises 17h35 ▸	Cours BDF 17/04	Achat 17/04	Vente 17/04
ALLEMAGNE (100)	335,24	322	346
AUTRICHE (100)	47,64	46,15	49,25
BELGIQUE (100)	16,24	15,68	16,78
CANADA	4,22	3,90	4,50
DANEMARK (100)	[illegible]	82	92
ESPAGNE (100)	[illegible]	3,64	4,24
ÉTATS-UNIS	6,04	5,75	6,35
FINLANDE (100)	[illegible]	104	115
GDE-BRETAGNE	[illegible]	9,78	10,63
GRÈCE (100)	[illegible]	1,75	2,25
IRLANDE	8,44	7,98	8,82
ITALIE (1000)	[illegible]	3,12	3,62
JAPON (100)	4,60	4,42	4,77
NORVÈGE (100)	[illegible]	76,50	84,50
PAYS-BAS (100)	297,68	—	—
PORTUGAL (100)	[illegible]	2,90	3,60
SUÈDE (100)	[illegible]	71	81
SUISSE (100)	[illegible]	390	414

TAUX

● **France** : le marché obligataire a ouvert en légère baisse, lundi 20 avril. Après quelques minutes de transactions, le contrat notionnel du Matif, qui mesure la performance des emprunts d'Etat, reculait de 3 centièmes pour s'établir à 104,20 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 4,92 %, soit 0,05 % au-dessus du rendement du titre allemand de même échéance. Dans son rapport mensuel, la Bundesbank a estimé qu'il n'y avait pas de problème d'inflation en Allemagne.
● **Etats-Unis** : les obligations américaines avaient terminé la séance du vendredi 17 avril sur une note irrégulière, dans un marché très peu actif, les opérateurs n'ayant pas tiré de conclusion des statistiques économiques publiées dans la journée. Le rendement de l'emprunt à 30 ans, qui constitue la référence outre-Atlantique, s'était inscrit à 5,87 % en clôture.

ÉCONOMIE

Nouvelle hausse de l'excédent commercial nippon

L'EXCÉDENT commercial japonais a progressé de 56,5 % en mars, par rapport à son niveau de mars 1997, pour atteindre 1 252,6 milliards de yens (58 milliards de francs), sous l'effet d'une nouvelle contraction des importations, a indiqué lundi 20 avril le ministère japonais des finances.
Le surplus nippon, qui enregistre sa douzième progression mensuelle consécutive, *« est clairement en train de changer de nature »*, relève Junji Ohta, économiste au Okasan Economic Research Institute. *« La croissance de l'excédent était jusqu'à récemment tirée par les exportations. Elle est désormais poussée par le déclin des importations »*, affirme M. Ohta, qui prévoit que cette tendance devrait rester en place jusqu'à la fin de l'été.

■ **EUROPE : le conseil des ministres de l'Union européenne** aura davantage de pouvoir sur le budget des Etats qui rejoindront l'euro que le gouvernement fédéral américain n'en a sur les budgets du Texas ou de la Californie ou que le gouvernement fédéral allemand n'en a sur celui de la Bavière, a affirmé vendredi 17 avril le gouverneur de la Banque de France Jean-Claude Trichet.
■ **L'euro est « un moyen de préserver le modèle social français »**, estime le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie Dominique Strauss-Kahn, dans une tribune libre publiée lundi 20 avril dans la presse quotidienne régionale.

■ **ITALIE : le gouvernement de Romano Prodi** a approuvé, vendredi 17 avril, le projet de budget pour 1999. Il se fixe pour objectif de réduire le déficit public de 13 500 milliards de lires (46,5 milliards de francs) sans hausse des impôts, afin de parvenir à un rapport entre déficit et produit intérieur brut de 2 % à la fin 1999 (contre 2,6 % cette année).
■ **Le gouvernement italien a** annoncé, vendredi 17 avril, la mise en place de nouvelles aides pour le secteur automobile à partir de 1999 ainsi qu'un programme destiné à favoriser le renouvellement du parc d'appareils électroménagers.

■ **ETATS-UNIS : la production industrielle a augmenté de** 0,2 % en mars par rapport à février, tandis que le taux d'utilisation des capacités industrielles reculait légèrement, à 82,2 % contre 82,3 %, a annoncé, vendredi 17 avril, la Réserve fédérale.
■ **Le déficit commercial** américain s'est creusé de 4,2 % en février, à 12,1 milliards de dollars, a annoncé, vendredi 17 avril, le département américain du Commerce.

■ **ALLEMAGNE : le ministère des finances** a démenti, vendredi 17 avril, un article paru dans le quotidien *Bild* selon lequel environ 4 milliards de marks (13,3 milliards de francs) de recettes fiscales manquaient au budget 1997 de l'Etat fédéral allemand.
■ **L'Etat fédéral (régions et communes non compris)** a réduit son déficit en mars grâce à une nette réduction de ses dépenses, écrit la Bundesbank dans son rapport d'avril.

■ **GRÈCE : le déficit de la balance des échanges courants** a atteint en 1997 le chiffre record de 4 % du PIB, en augmentation de 6,5 % par rapport à 1996.

NOMINATIONS

■ **EUROCOPTER : Jean-Pierre Barthélémy** a été nommé directeur des relations industrielles du constructeur aéronautique franco-allemand.
■ **FFSA : Jean-Pierre Ruault** est nommé conseiller du président de la Fédération française des sociétés d'assurances.
■ **GLOBECAST NORTH AMERICA : Robert Behar** devient PDG de la société, filiale de GlobeCast, chargée des services de radiodiffusion de France Télécom.

RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 20 AVRIL

Liquidation : 23 avril
Taux de report : 3,38
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS
+1,01 %
CAC 40 : 3900,65

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
B.N.P. (T.P)	1035	1025	-0,56	+5,67
Cr.Lyonnais(T.P.)	955	950	-0,52	+3,26
Renault (T.P.)	2439	2450	+0,45	+36,87
Rhone Poulenc(T.P)	2892	2950	+2	+29,38
Saint Gobain(T.P.)	1264	1290	+2,05	+0,78
Thomson S.A (T.P)	995	990	-0,50	+4,21
Accor	1552	1568	+1,03	+48,12
AGF	389,50	390	+0,12	+22,29
Air Liquide	1142	1147	+0,43	+21,76
Alcatel Alsthom	1142	1164	+1,92	+52,55
Altran Techno. #	979	982	+0,30	+113,47
Atos CA	1000	1008	+0,80	+29,89
Axa	724	736	+1,65	+58,04
Bail Investis	908	910	+0,22	+13,89
Bazar Hot. Ville	739	745	+0,81	+25
Bertrand Faure ■	490	482	-1,63	+12,64
BIC	452,20	454,20	+0,44	+3,39
BIS	596	605	+1,51	+23,91
B.N.P.	493	511	+3,65	+59,23
Bollore Techno.	1065	1070	+0,46	+41,90
Bongrain	2911	2935	+0,82	+15,55
Bouygues	962	1005	+4,46	+47,96
Bouygues Offs.	253,50	258,50	+1,97	+22,58
Bull#	73,90	76,50	+3,51	+20,66
Canal +	1066	1080	+1,31	-3,48
Cap Gemini	750	768	+2,40	+30,48
Carbone Lorraine	2461	2490	+1,17	+37,44
Carrefour	3504	3567	+1,79	+13,59
Casino Guichard	412,50	413	+0,12	+29,28
Casino Guich.ADP	292	291,20	-0,27	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	967	978	+1,13	+32,97
C.C.F.	480	492	+2,50	+19,27
Cegid (Ly)	935	921	-1,49	+58,24
Cerus Europ.Reun	41,90	42,45	+1,31	+25,06
CGIP	2946	—	—	+36,58
Chargeurs	403,90	391	-3,19	+8,67
Christian Dalloz	695	710	+2,15	+2,90
Christian Dior	732	755	+3,14	+22,36
Ciments Francais	304,40	306	+0,52	+32,76
Cipe France (Ly) #	199	[illegible]	+0,51	+4,82
Clarins	560	571	+1,96	+23,59
Club Mediterranee	593	597	+0,67	+42,86
Coflexip	795	827	+4,02	+24,36
Colas	1055	1049	-0,56	+20,27
Comptoir Entrep.	16,30	16	-1,84	[illegible]
Comptoirs Mod.	3205	3195	-0,31	[illegible]
CPR	486,50	492	+1,13	[illegible]
Cred.Fon.France	148,30	154	+3,84	[illegible]
Credit Lyonnais CI	650	634	-2,46	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	292,90	308	+5,15	[illegible]
Damart	3980	3998	+0,45	[illegible]
Danone	1400	1430	+2,14	[illegible]
Dassault-Aviation	1770	1775	+0,28	[illegible]
Dassault Electro	731	741	+1,36	[illegible]
Dassault Systemes	244,90	244,80	-0,04	[illegible]
De Dietrich	392,20	399	+1,73	[illegible]
Deveaux(Ly)#	853	870	+1,99	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	69	68,80	-0,28	[illegible]
Dexia France	744	753	+1,20	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	156	156	—	[illegible]
Dynaction	213,80	215	+0,56	[illegible]
Eaux (Gle des)	1080	1094	+1,29	[illegible]
Ecia	1799	1830	+1,72	[illegible]
Eiffage	414,80	422,80	+1,92	[illegible]
Elf Aquitaine	777	775	-0,25	[illegible]
Eramet	267	263	-1,49	[illegible]
Eridania Beghin	1221	1252	+2,53	[illegible]
Essilor Intl	2246	2200	-2,04	[illegible]
Essilor Intl.ADP	2019	1977	-2,08	[illegible]
Esso	583	598	+2,57	[illegible]
Eurafrance	3191	3214	+0,72	[illegible]
Euro Disney	10	9,85	-1,50	[illegible]
Europe 1	1520	1525	+0,32	[illegible]
Eurotunnel	5,65	5,85	+3,53	[illegible]
Fimalac SA	686	689	+0,43	[illegible]
Finextel	127	128	+0,78	[illegible]
Fives-Lille	423	[illegible]	—	[illegible]
France Telecom	332	[illegible]	+1,41	[illegible]
Fromageries Bel	4751	4740	-0,23	[illegible]
Galeries Lafayette	4790	4850	+1,25	[illegible]
GAN ex.dt sous.	189,90	189,60	-0,15	[illegible]
Gascogne (B)	559	562	+0,53	[illegible]
Gaumont #	430	440	+2,32	[illegible]
Gaz et Eaux	3113	3106	-0,22	[illegible]
Geophysique	805	812	+0,86	[illegible]
G.F.C.	645	635	-1,55	[illegible]
GrandVision	251,90	253	+0,43	[illegible]
Groupe Andre S.A.	711	718	+0,98	[illegible]
Groupe GTM	468	490	+4,70	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	189,90	192	+1,10	[illegible]
Guilbert	1077	1090	+1,20	[illegible]
Guyenne Gascogne	2005	2010	+0,24	[illegible]
Hachette Fili.Med.	1585	1625	+2,52	[illegible]
Havas	547	550	+0,54	[illegible]
Havas Advertising	1060	1055	-0,47	[illegible]
Imetal	779	780	+0,12	[illegible]
Immeubl.France	458,10	468,90	+2,35	[illegible]
Infogrames Enter.	250	254,50	+1,80	[illegible]
Ingenico	163,80	166	+1,34	[illegible]
Interbail	159	157	-1,25	[illegible]
Intertechnique	1655	1658	+0,18	[illegible]
ISIS	704	700	-0,56	[illegible]
Jean Lefebvre	425	425,30	+0,07	[illegible]
Klepierre	1074	[illegible]	—	[illegible]
Labinal	2190	2199	+0,41	[illegible]
Lafarge	518	[illegible]	-0,19	[illegible]
Lagardere	246,80	[illegible]	-1,53	[illegible]
Lapeyre	461	[illegible]	+0,21	[illegible]
Lebon	299	[illegible]	+0,33	[illegible]
Legrand	1553	[illegible]	-0,83	[illegible]
Legrand ADP	1010	[illegible]	-0,99	[illegible]
Legris Indust.	279	[illegible]	-1,75	[illegible]
Locindus	854	[illegible]	-1,05	[illegible]
L'Oreal	2919	[illegible]	+1,13	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1171	[illegible]	+1,53	[illegible]
Marine Wendel	1050	[illegible]	—	[illegible]
Metaleurop	69,70	[illegible]	-1	[illegible]
Metrologie Inter.	15,70	[illegible]	—	[illegible]
Michelin	372	[illegible]	+1,18	[illegible]
Moulinex #	165	[illegible]	+0,30	[illegible]
Natexis	445,50	[illegible]	-0,33	[illegible]
Nord-Est	134,20	[illegible]	+0,67	[illegible]
Nordon (Ny)	481	[illegible]	+0,41	[illegible]
NRJ #	1086	[illegible]	-0,82	[illegible]
Olipar	68,80	[illegible]	+1,59	[illegible]
Paribas	654	[illegible]	+0,15	[illegible]
Pathe	1236	[illegible]	-0,48	[illegible]
Pechiney	280	[illegible]	+0,53	[illegible]
Pernod-Ricard	409,10	[illegible]	+0,95	[illegible]
Peugeot	1020	[illegible]	+1,96	[illegible]
Pinault-Print.Red.	4238	[illegible]	+2,10	[illegible]
Plastic Omn.(Ly)	831	[illegible]	+1,08	[illegible]
Primagaz	500	[illegible]	—	[illegible]
Promodes	2992	[illegible]	+0,26	[illegible]
Publicis #	720	[illegible]	-1,66	[illegible]
Remy Cointreau	120,40	[illegible]	+1,32	[illegible]
Renault	277,50	[illegible]	+0,61	[illegible]
Rexel	2268	[illegible]	—	[illegible]
Rhone Poulenc A	290,10	[illegible]	-0,03	[illegible]
Rochette (La)	28,25	[illegible]	+2,65	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	7000	[illegible]	—	[illegible]
Sade (Ny)	240	[illegible]	+0,04	[illegible]
Sagem SA	3992	[illegible]	+0,20	[illegible]
Saint-Gobain	1005	[illegible]	+1,39	[illegible]
Salvepar (Ny)	549	[illegible]	+4,73	[illegible]
Sanofi	689	[illegible]	+0,87	[illegible]
Sat	2300	[illegible]	-0,43	[illegible]
Saupiquet (Ns)	515	[illegible]	+3,88	[illegible]
Schneider SA	460	[illegible]	-1,73	[illegible]
SCOR	395,80	[illegible]	+1,38	[illegible]
S.E.B.	927	[illegible]	-1,07	[illegible]
Sefimeg CA	449	[illegible]	+3,98	[illegible]
SEITA	268	[illegible]	-0,74	[illegible]
Selectibanque	73	[illegible]	-0,68	[illegible]
SFIM	1165	[illegible]	+0,85	[illegible]
SGE	224,50	[illegible]	—	[illegible]
Sidel	450,80	[illegible]	+0,17	[illegible]
Silic CA	990	[illegible]	+0,50	[illegible]
Simco	512	[illegible]	-1,36	[illegible]
S.I.T.A	1380	[illegible]	-1,08	[illegible]
Skis Rossignol	116	[illegible]	-1,20	[illegible]
Soc.Fonc.Lyonnai.#	973	[illegible]	-0,10	[illegible]
Societe Generale	1244	[illegible]	-0,40	[illegible]
Sodexho Alliance	1101	[illegible]	+1,72	[illegible]
Sogeparc (Fin)	440	[illegible]	-0,68	[illegible]
Sommer-Allibert	274	[illegible]	-0,36	[illegible]
Sophia	256,90	[illegible]	-0,54	[illegible]
Spir Communic. #	456	[illegible]	+0,10	[illegible]
Strafor Facom	534	[illegible]	+0,18	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	1025	[illegible]	+1,56	[illegible]
Synthelabo	965	[illegible]	—	[illegible]
Technip	745	[illegible]	+0,13	[illegible]
Thomson-CSF	235,90	[illegible]	+2,50	[illegible]
Total	711	[illegible]	-2,39	[illegible]
UIF	455	[illegible]	-0,21	[illegible]
UIS	219	[illegible]	—	[illegible]
Unibail	870	[illegible]	-0,57	[illegible]
Union Assur.Fdal	1075	[illegible]	-5,11	[illegible]
Usinor	93,95	[illegible]	+1,01	[illegible]
Valeo	569	[illegible]	-0,70	[illegible]
Vallourec	486	[illegible]	-2,36	[illegible]
Via Banque	211,90	[illegible]	-2,31	[illegible]
Worms & Cie	381	[illegible]	-0,18	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1445	[illegible]	—	[illegible]
Elf Gabon	1140	[illegible]	+0,35	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	% variation 31/12 (1)
ABN Amro Hol.#	156,20	[illegible]	+4,22	[illegible]
Adecco S.A.	2433	[illegible]	-0,55	[illegible]
Adidas-Salomon AG#	1059	[illegible]	+1,98	[illegible]
American Express	650	[illegible]	+1,38	[illegible]
Anglo American #	330	[illegible]	+4,84	[illegible]
Anglogold Ltd #	295,80	[illegible]	-0,10	[illegible]
Amgold #	276	[illegible]	+0,03	[illegible]
Arjo Wiggins App.	20	[illegible]	-0,50	[illegible]
A.T.T. #	403	[illegible]	+0,42	[illegible]
Banco Santander #	310,50	[illegible]	+2,89	[illegible]
Barrick Gold #	130,50	[illegible]	+0,07	[illegible]
B.A.S.F. #	269,80	[illegible]	+0,81	[illegible]
Bayer #	266,20	[illegible]	+3,68	[illegible]
Crown Cork ord.#	330	[illegible]	-0,90	[illegible]
Crown Cork PF CV#	290	[illegible]	-1,03	[illegible]
Daimler Benz #	628	[illegible]	+0,79	[illegible]
De Beers #	165,90	[illegible]	-0,42	[illegible]
Deutsche Bank #	501	[illegible]	+2,79	[illegible]
Diageo PLC reg.#	73,50	[illegible]	-0,13	[illegible]
Dresdner Bank	320	[illegible]	+4,68	[illegible]
Driefontein #	39,40	[illegible]	+0,63	[illegible]
Du Pont Nemours #	450	[illegible]	+3,95	[illegible]
Eastman Kodak #	431	[illegible]	—	[illegible]
East Rand #	1,50	[illegible]	—	[illegible]
Echo Bay Mines #	16,70	[illegible]	+2,99	[illegible]
Electrolux #	560	[illegible]	—	[illegible]
Ericsson #	327,10	[illegible]	+1,52	[illegible]
Ford Motor # ●	302,90	[illegible]	-0,29	[illegible]
Freegold #	33,15	[illegible]	-1,20	[illegible]
Gencor act.regr.	13,70	[illegible]	+0,36	[illegible]
General Elect. #	513	[illegible]	+3,70	[illegible]
General Motors #	424	[illegible]	-1,65	[illegible]
Gle Belgique #	925	[illegible]	+1,29	[illegible]
Harmony Gold #	26,80	27,55	+2,79	+98,20
Hitachi #	44,55	44,35	-0,44	+2,30
Hoechst #	231,40	233	+0,69	+9,64
I.B.M #	648	655	+1,08	+4,80
I.C.I # ■	112,60	112,20	-0,35	+20,64
Ito Yokado #	317	312,30	-1,48	+3,58
Kingfisher plc #	114,90	114,80	-0,08	+31,95
Matsushita #	101	100	-0,99	+14,02
Mc Donald's #	367,80	374	+1,68	+31,32
Merck and Co #	721	730	+1,24	+13,88
Mitsubishi Corp.#	46,30	47,30	+2,15	+5,11
Mobil Corporat.#	461	470,80	+2,12	+7
Morgan J.P. #	867	876	+1,03	+37,92
Nestle SA Nom. #	11420	11400	-0,17	+27,51
Nipp. MeatPacker #	80,70	—	—	-1,58
Nokia A	366,10	390	+6,52	+81,39
Norsk Hydro #	289,10	291,10	+0,69	-0,30
Petrofina #	2245	2290	+2	+4,56
Philip Morris #	242	240,80	-0,49	-10,58
Philips N.V #	451,10	456	+1,08	+23,61
Placer Dome Inc #	84	83	-1,19	+12,92
Procter Gamble #	508	514	+1,18	+6,86
Quilvest	356	356	—	+18,23
Randfontein #	14,70	14,90	+1,36	+73,25
Rio Tinto PLC # ■	85,90	85,90	—	+15,30
Royal Dutch #	338,50	346	+2,21	+6,39
Sega Enterprises	108	108,50	+0,46	-1,36
Schlumberger #	474,90	472,90	-0,42	-3,27
SGS Thomson Micro.	481,30	505	+4,92	+35,37
Shell Transport #	44,90	45,15	+0,55	+3,20
Siemens #	399	407	+2	+13,37
Sony Corp. #	524	521	-0,57	-3,15
Sumitomo Bank #	58,70	58,45	-0,42	-13,27
T.D.K #	483	485,10	+0,43	+9,80
Telefonica #	269,90	266,70	-1,18	+53,96
Toshiba #	26,90	26,35	-2,04	+8,21
Unilever act.Div.#	440,10	452,10	+2,72	+21,89
United Technol. #	582	581	-0,17	+32,04
Volkswagen A.G #	4924	4951	+0,54	+81,82
Volvo (act.B) #	200	209	+4,50	+28,22
Western Deep #	152,90	152	-0,58	+44,07
Yamanouchi #	140,50	140,80	+0,21	+11,74
Zambia Copper	12,25	12,10	-1,22	-5,83

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 20 AVRIL

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	105,70	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	—	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	121,15	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	121,52	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	102,88	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	114,45	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	106,53	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	—	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	116,87	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	103,50	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	106,63	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	118,40	[illegible]
Finansder 9%91-06#	126,80	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	112,76	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	105,70	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	—	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	100,97	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,97	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	104,34	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	—	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	—	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	111,16	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	100,02	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	—	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01 CA#	—	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	113,20	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,14	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	141,56	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	—	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	105,38	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	1060	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	51	50
Baccarat (Ny)	798	775
Bains C.Monaco ◆	775	775
Bque Transatlantl. ◆	250	250
B.N.P.Intercont.	1345	[illegible]
Bidermann Intl ●	110	110
B T P (la cie)	7,60	—
Centenaire Blanzy	550	[illegible]
Champex (Ny) ◆	19,20	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	680	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B)	3020	[illegible]
Generali Fce Assur	1520	1550
Continental Ass.Ly	604	[illegible]
Darblay ◆	500	500
Didot Bottin	848	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	2980	2980
Ent.Mag. Paris	1560	[illegible]
Fichet Bauche	49	48,50
Fidei	51,85	52
Finalens ◆	309	[illegible]
F.I.P.P.	235	235
Fonciere (Cie)	830	830
Foncina #	995	[illegible]
Francarep	324	321
From. Paul-Renard ◆	1051	1051
Gevelot ◆	1265	1265
G.T.I (Transport)	350	[illegible]
Immobail	217,90	[illegible]
Immobanque	725	720
Lucia ◆	76	76
Monoprix	420	[illegible]
Metal Deploye	396	395
Mors	8,55	8,50
Navigation (Nle)	135	140
Optorg	451	445,10
Paluel-Marmont ech ◆	520	520
Exa.Clairefont(Ny)	978	978
Parfinance	415	415
Paris Orleans	295	[illegible]
Promodes (CI)	2230	2195
PSB Industries Ly	600	600
Rougier #	415	[illegible]
Saga ◆	150,10	150,10
S.I.P.H. ◆	256	256
Sofragi ◆	5210	5210
Taittinger	4250	4210
Tour Eiffel	440	425
Vicat	568	564
Caves Roquefort ◆	1970	1970
Elyo ◆	320	320
Finaxa	600	585
Gaillard (M) ◆	1501	1501
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	1290
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	211	211
Gd Moul.Strasbourg	2061	2001
Hotel Lutetia	489	480
Hotels Deauville	849	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	321	320
Lloyd Continental	10990	11190
Maussiere Forest	57,20	[illegible]
Moncey Financiere	3161	3152
M.R.M. (Ly)	462,80	463
Pan-Dieu(Fin)(Ly) ◆	106,30	106,30

(Publicité)
RG EUROPE FUND N.V.
(actions européennes)
+46,97%
net en 1997*
*du 31/12/96 au 31/12/97
Source Micropal
APPEL GRATUIT
N°Vert 0 800 09 4000
BANQUE ROBECO
NOUS N'AVONS PAS FINI DE VOUS ÉTONNER

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 20 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	46	46
AFE #	860	868
Aigle #	482	487
Albert S.A (Ns)	234	234
Arkopharma#	405	407
Montaignes P.Gest. ◆	1905	1905
Assystem #	299	295
Bque Picardie (Li) ◆	940	940
Bque Tarneaud(B)#	411,10	415
Bque Vernes ◆	160,10	160,10
Beneteau CB#	590	595
B I M P	139,50	139,50
Boiron#(Ly)	431,50	422
Boisset (Ly) #	475	480
But S.A.	276	288
C.E.E #	78	80,85
Change Bourse (M)	233	[illegible]
CNIM CA#	238	[illegible]
Codetour #	395	[illegible]
Comp.Euro.Tele-CET	286,20	[illegible]
Conflandey #	325	[illegible]
C.A. Hte Normandie	350	350
C.A. Paris IDF	880	[illegible]
C.A.Ille & Vilaine	310	[illegible]
C.A.Loire Atl.Ns #	300	[illegible]
C.A.Pas de Calais	565	565
C.A.du Nord#(Li)	520	520
C.A. Oise CCI	335,50	[illegible]
C.A. Somme CCI	352	[illegible]
C.A.Toulouse (B)	433,80	[illegible]
Groupe J.C.Darmon	590	[illegible]
Devanlay S.A. ◆	722	722
Devernois (Ly)	579	[illegible]
Ducros Serv.Rapide ◆	42	[illegible]
Emin-Leydier (Ly)#	443	[illegible]
Europ.Extinc.(Ly)	484	[illegible]
Expand s.a.	1110	[illegible]
Factorem	744	[illegible]
Faiveley #	241	[illegible]
Finacor ◆	42,65	[illegible]
Fininfo	920	920
Assur.Bq.Populaire	690	[illegible]
Gautier France	339	[illegible]
Gel 2000	38	39,90
GEODIS #	454,90	[illegible]
GFI Industries #	1475	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	29	[illegible]
GLM S.A.	216,10	[illegible]
Gpe Guillin # Ly	271,10	[illegible]
Kindy #	170	[illegible]
Guerbet	278	[illegible]
Hermes Internat.1#	473	[illegible]
Hurel Dubois	897	[illegible]
ICBT Groupe #	236,90	[illegible]
I.C.C.#	165,60	[illegible]
ICOM Informatique	540	[illegible]
Idianova ◆	68	[illegible]
Int. Computer #	54,10	[illegible]
IPBM	65	[illegible]
M6-Metropole TV	832	[illegible]
Manitou #	880	[illegible]
Manutan	530	[illegible]
Marie Brizard #	729	[illegible]
Maxi-Livres/Profil#	36,10	[illegible]
Mecelec (Ly)	88	[illegible]
MGI Coutier #	322	[illegible]
Monneret Jouet Ly#	165,80	[illegible]
Naf-Naf #	102	[illegible]
Norbert Dentres.#	820	[illegible]
NSC Groupe Ny	952	[illegible]
Onet #	940	[illegible]
Paul Predault	136	[illegible]
P.C.W.	19	—
Petit Boy # ◆	90,20	[illegible]
Phyto-Lierac #	255	[illegible]
Pochet	801	[illegible]
Poujoulat Ets (Ns)	227	[illegible]
Radiall #	749	[illegible]
Robertet #	1350	[illegible]
Rouleau-Guichard	258	[illegible]
Securidev #	113,90	[illegible]
Smoby (Ly)#	611	[illegible]
Sofco (Ly) ◆	10,20	[illegible]
Softbus	368	[illegible]
Sopra #	1700	[illegible]
Steph.Kelian # ◆	68	[illegible]
Sylea	559	[illegible]
Teisseire-France	190	[illegible]
TF1	758	[illegible]
Thermador Hol. #	392,20	[illegible]
Trouvay Cauvin #	133,80	[illegible]
Unilog	1308	[illegible]
Union Fin.France	792	[illegible]
Viel et Cie #	179	[illegible]
Vilmorin et Cie #	556	[illegible]
Virbac	515	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 20 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	42	[illegible]
Belvedere	1008	[illegible]
BVRP	317	[illegible]
Coil	191,50	[illegible]
Electronique D2	107	[illegible]
FDM Pharma n.	145	[illegible]
Genset	590	[illegible]
Guyanor action B	9,80	[illegible]
High Co.	279	[illegible]
Infonie	93	[illegible]
Joliez-Regol	94,90	[illegible]
Mille Amis ◆	59	[illegible]
Naturex	95,30	[illegible]
Olitec	921	[illegible]
Picogiga	232	[illegible]
Proxidis	20	[illegible]
R21 Santé	516	[illegible]
Stelax	6,85	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
LUNDI 20 AVRIL

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	895	895
Générale Occidentale ◆	160	160
Sté lecteurs du Monde ◆	160	160
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

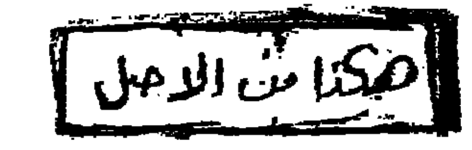
SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 17 avril

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	165,77	157,88
Agipi Actions (Axa)	152,50	145,24
BNP — 3615 BNP		
Natio Court Terme	14533	14533
Natio Epargne	2280,17	2257,59
Natio Oblig. M.T. C/D	893,27	884,43
Natio Ep. Croissance	4107,22	4026,69
Natio Ep. Patrimoine	169,86	166,53
Natio Epargne Retraite	200,98	197,04
Natio Epargne Trésor	11590,55	11567,42
Natio Euro Valeurs	1424,59	1396,66
Natio Euro Oblig.	1068,59	1058,01
Natio Euro Opport.	1515,38	1485,67
Natio Inter	1153,07	1130,46
Natio Opportunités	249,01	244,13
Natio Revenus	1132,01	1120,80
Natio Sécurité	11402,07	11402,07
Natio Valeurs	1747,69	1713,42
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	94663,57	94663,57
Oblig. tres caté.	291,34	287,03
CDC-GESTION (Groupe Caisse des Dépôts)		
Livret Bourse Inv. D PEA ◇	1084,75	1053,16
Nord Sud Dévelop. C ◇	2706,98	2701,58
Nord Sud Dévelop. D ◇	2424,67	2419,83
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C ◇	322,02	315,71
Patrimoine Retraite D ◇	312,27	306,15
Sicav Associations C ◇	2467,65	2467,65
CDC TRESOR — Minitel : 3616 CDC TRESOR (1,29 F/mn)		
Fonsicav C ◇	20137,23	20137,23
Mutual. dépôts Sicav C ◇	19748,67	19728,94
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)		
Écur. Act. Futur D PEA ◇	367,64	360,43
Écur. Capitalisation C ◇	269,74	269,74
Écur. Expansion C ◇	85152,88	85152,88
Écur. Geovaleurs C ◇	4467,71	4380,11
Écur. Investis. D PEA ◇	293,10	287,35
Écur. Monépremière ◇	11603,42	11603,42
Écur. Monétaire C ◇	13290,95	13290,95
Écur. Monétaire D ◇	12319,29	12319,29
Écur. Trésorerie C ◇	326,14	326,14
Écur. Trésorerie D ◇	305,80	305,80
Écur. Trimestriel D ◇	2107,62	2107,62
Eparcourt-Sicav D ◇	191,35	191,35
Géoptim C ◇	13695,70	13493,30
Géoptim D ◇	12580,05	12394,14
Horizon C ◇	2869,91	2813,64
Prévoyance Ecur. D ◇	106,01	106,01
Sensipremière C ◇	14267,24	14231,66
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C ◇	12470,69	12445,80
Écur. Sécuripremière C ◇	12306,92	12294,63
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM		
Amplia ◇	122431,72	122431,72
Atout Amérique	223,82	218,36
Atout Asie	87,59	85,45
Atout France Europe	1128,60	1080,06
Atout France Monde	275,33	268,61
Atout Futur C	1088,72	1062,17
Atout Futur D	1014,18	989,44
Coexis	2038,65	[illegible]
Dièze	2675,56	[illegible]
Elicash ◇	973050,03	[illegible]
Indicia ◆	2305,13	[illegible]
Indocam Convert. C ◆	15675,41	[illegible]
Indocam Convert. D ◆	14747,16	[illegible]
Indocam Europe Nouv. ◆	16269,74	[illegible]
Indocam Hor. Eur. C ◆	1242,73	[illegible]
Indocam Hor. Eur. D ◆	1242,73	[illegible]
Indocam Multi Oblig. ◆	1009,05	979,66
Indocam Orient C ◆	209,79	[illegible]
Indocam Orient D ◆	192,33	[illegible]
Indocam UniJapon ◆	919,34	877,65
Indocam Str. 5-7 C	1997,06	[illegible]
Indocam Str. 5-7 D	1428,68	[illegible]
Moné.J C ◇	12192,30	12192,30
Moné.J D ◇	11550,04	11550,04
Oblifutur C	581,42	[illegible]
Oblifutur D	535,87	[illegible]
Oraction	1626,58	1586,91
Revenu-Vert	1209,27	1189,06
Sévéa ◆	124,59	121,55
Synthésis	19718,19	[illegible]
Uni Associations ◇	120,39	120,39
Uni-Foncier	1822,46	[illegible]
Uni-Régions	2062,31	[illegible]
Univar C ◇	315,98	315,98
Univar D ◇	302,82	[illegible]
Univers-Obligations	266,85	[illegible]
Fonds communs de placements		
Indocam Dollar 3 m ◆	—	[illegible]
Indocam Val. Restr. ◆	—	[illegible]
Optalis Dynamiq. C ◆	121,28	[illegible]
Optalis Dynamiq. D ◆	121,28	[illegible]
Optalis Équilib. C ◆	116,43	[illegible]
Optalis Équilib. D ◆	116,43	[illegible]
Optalis Expansion C ◆	110,72	[illegible]
Optalis Expansion D ◆	110,72	[illegible]
Optalis Sérénité C ◆	108,99	[illegible]
Optalis Sérénité D ◆	108,99	[illegible]
Pacte Sol. Logem. ◆	514,24	[illegible]
Pacte Vert T. Monde ◆	543,16	[illegible]
CIC BANQUES		
Francic	200,89	[illegible]
Francic Pierre	176,12	[illegible]
Europe Régions	298,52	[illegible]
CIC PARIS		
Associc ◆	1097,69	[illegible]
Cicamonde	1940,60	[illegible]
Converticic	478,66	[illegible]
Ecocic ◆	2022,96	[illegible]
Mensuelcic ◆	10120,10	[illegible]
Oblicic Mondial	4199,27	[illegible]
Oblicic Régions	1242,17	[illegible]
Rentacic	167,22	[illegible]
CREDIT LYONNAIS		
Euro Solidarité	1412,24	[illegible]
Lion 20000 C	17494,07	[illegible]
Lion 20000 D	16367,24	[illegible]
Lion-Associations C	11340,46	[illegible]
Lion-Associations D	10747,36	10747,36
Lion Court Terme C	27037,87	27037,87
Lion Court Terme D	23820,65	23820,65
LionPlus C	1662,74	[illegible]
LionPlus D	1523,09	[illegible]
Lion Trésor	2493,82	[illegible]
Oblilion	2327,75	[illegible]
Sicav 5000	941,31	[illegible]
Slivafrance	1618,61	[illegible]
Slivam	673,97	[illegible]
Slivarente	265,61	[illegible]
Slivinter	984,84	[illegible]
Trilion	5150,63	[illegible]
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2683,61	[illegible]
CM Option Dynamique	171,32	[illegible]
CM Option Equilibre	301,50	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	195,68	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	949,05	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C.	199,97	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23421,37	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	2028,33	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1959,93	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1099,13	[illegible]
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	110,57	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	560,55	[illegible]
Saint-Honoré Capital	21149,68	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	732,45	[illegible]
St-Honoré Pacifique	630,66	[illegible]
St-Honoré Vie Santé	2259,66	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux ◇	1866,61	[illegible]
Stratégie Actions	1276,72	[illegible]
Stratégie Rendement	2119,64	[illegible]
[illegible] — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)		
Amplitude Amérique C ◇	140,06	[illegible]
Amplitude Europe C ◇	223,77	[illegible]
Amplitude Europe D ◇	220,02	[illegible]
Amplitude Monde C ◇	1237,88	[illegible]
Amplitude Monde D ◇	1157,55	[illegible]
Amplitude Pacifique C ◇	90,73	[illegible]
Elanciel D PEA ◇	250,50	[illegible]
Émergence Poste D PEA ◇	192,59	[illegible]
Géobilys C ◇	703,90	[illegible]
Géobilys D ◇	665,98	[illegible]
Kaleis Dynamisme C ◇	1306	[illegible]
Kaleis Équilibre C ◇	1187,74	[illegible]
Kaleis Sérénité C ◇	1112,92	[illegible]
Latitude C ◇	151,59	[illegible]
Latitude D ◇	134,60	[illegible]
Oblitys D ◇	653,62	[illegible]
Plénitude D PEA ◇	258,03	[illegible]
Poste Gestion C ◇	15219,36	[illegible]
Revenus Trimestr. D ◇	5297,57	[illegible]
Solstice D ◇	2372,38	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38808,15	[illegible]
Actimonétaire D	30746,18	[illegible]
Cadence 1 D	1064,71	[illegible]
Cadence 2 D	1065,79	[illegible]
Cadence 3 D	1055,25	[illegible]
Capimonétaire C	418,71	[illegible]
Capimonétaire D	377,80	[illegible]
Sogeoblig C/D	9686,88	[illegible]
Interoblig C	317,11	[illegible]
Intersélection France D	460,99	[illegible]
S.G. France opport. C	2730,64	[illegible]
S.G. France opport. D	2584,85	[illegible]
Sogenfrance C	2677,55	[illegible]
Sogenfrance D	2430,89	[illegible]
Sogépargne D	306,78	[illegible]
Soginter C	344,76	[illegible]
Sogenfrance Tempo D ◆	341,73	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.



هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

LE MONDE / MARDI 21 AVRIL 1998

SPORTS Cinquante jours avant le coup d'envoi de la Coupe du monde 1998, l'équipe de France va se roder, mercredi 22 avril, à Stockholm lors d'un match de préparation face à la Suède, qui n'a pas réussi à se qualifier pour la phase finale du Mondial. ● APRÈS la défaite (0-1) subie, le 25 mars, à Moscou contre la Russie lors de leur dernière rencontre, les Bleus sont dans l'obligation de renouer avec le succès pour se rassurer sur leurs possibilités. ● LE SÉLECTIONNEUR national, Aimé Jacquet, s'est privé volontairement de plusieurs titulaires pour relancer Christophe Dugarry (Marseille), Bernard Lama (West Ham), Bixente Lizarazu (Bayern Munich) et Patrick Vieira (Arsenal) en vue de la compétition. ● CE MATCH constitue la dernière occasion pour certains joueurs de convaincre le sélectionneur, qui communiquera, le 9 mai, la liste des vingt-deux footballeurs retenus pour la Coupe du monde.

Aimé Jacquet engage les Bleus sur la voie de l'audace

Dans l'entretien qu'il a accordé au « Monde », le sélectionneur national estime que l'équipe de France a une base défensive suffisamment solide pour produire un jeu fondé sur l'offensive. C'est, en principe, dans cet esprit que les Tricolores disputeront leur match amical contre la Suède

SANS se préoccuper des critiques dont il fut et demeure l'objet, Aimé Jacquet continue de tracer sa voie alors que le Mondial 1998 (10 juin-12 juillet) se profile. Après avoir prôné un jeu placé sous le signe de la rigueur, il s'explique sur le profil plus audacieux de l'équipe de France et précise les critères qui détermineront le choix des vingt-deux joueurs retenus pour la compétition.

« Après deux intéressantes prestations face à l'Espagne (1-0) et la Norvège (3-3) suivies d'une défaite (0-1) en Russie, comment appréhendez-vous le rendez-vous contre la Suède ?

– Après une année et demie d'essais, nous avions donné rendez-vous au public français à Paris et Marseille. L'un s'est très bien déroulé à Paris avec une victoire contre l'Espagne, dans ce beau Stade de France : l'équipe était la synthèse de toutes nos observations du Championnat d'Europe 1996 et des matches d'essai. Même si la deuxième rencontre, à Marseille, devant la Norvège, a été très plaisante à regarder, il y a eu, au niveau du score (3-3), une situation que nous n'aimons pas trop. Mais, dans l'esprit, il y avait la même teneur qu'à Paris. Maintenant, il nous reste deux matches qui devraient permettre à certains joueurs de s'exprimer, s'ils veulent avoir la chance d'être dans la liste des vingt-deux pour la Coupe du monde. En Russie, nous avons volontairement mis certains joueurs dans des conditions très difficiles pour sonder leurs possibilités. Contre la Suède, nous allons poursuivre dans ce sens.

– Il vous a beaucoup été reproché de privilégier un football trop défensif. Or vous semblez avoir opté depuis le début de l'année pour une animation plus offensive. Pourquoi ce changement ?

– Il fallait en avoir les moyens. On fait beaucoup de choses en paroles en France. Tout au long de ma carrière de joueur puis d'entraîneur, j'entendais dire du football français qu'il était très beau. Mais on ne gagnait jamais, sauf dans la période « platinienne », où il y avait un génie avec nous. Moi, je suis ici pour mettre en place. Nous devions avoir une fondation solide : c'est ce qui a été notre recherche durant le Championnat d'Europe des nations. Puis nous avons apporté pendant un an et demi des modifications par petites touches, pour que l'équipe ne soit pas déséquilibrée et perde cet acquis de l'Euro 1996. Nous sommes arrivés en janvier avec tous ces paramètres, que nous avons associés. Nous allons maintenant poursuivre avec cette idée-là.

– Le retour en forme de Bernard Lama, Christian Karembeu et d'autres grands absents du début de saison vous satisfait-il ?

– Ils sont une mémoire, un vécu, une expérience. Ce sont des gens qui nous sont indispensables pour une compétition de cette exigence.

– Où en est votre liste de vingt-deux ?

– Nous avons déjà opéré une première sélection. Il nous reste environ vingt-huit joueurs. Une quinzaine sont pratiquement assurés d'y être. Il reste sept places à prendre. Le choix sera très dur. Nous y pensons tous les jours.

– Comment suivez-vous les performances des joueurs que vous pressentez ?

– J'ai sept ou huit entraîneurs qui partent tous les week-ends suivre des matches. En règle général, mes adjoints se rendent sur les matches les plus sensibles. Les entraîneurs de la direction technique nationale se rendent sur des rencontres précises pour des observations précises. Je procède par recoupements : ce n'est jamais le même entraîneur qui suit le même joueur ou la même équipe. Chacun me rapporte ensuite ses observations. Si nous avons des soucis sur tel ou tel joueur, je me déplace spécialement. J'appelle également les entraîneurs des clubs pour leur demander leur avis.

– Utilisez-vous la vidéo ?

– La vidéo, on ne voit rien. On ne voit que le ballon. Ce qui m'intéresse, ce n'est pas le ballon, c'est ce que font les gens autour.

– Comment procédez-vous ensuite ?

– Chaque entraîneur me rédige un compte rendu de match concis, puis nous avons un entretien. Ensuite, je fais une synthèse de tout ça. *Tout est écrit, même s'il faut se* méfier : ce qui est écrit n'est qu'une photographie ponctuelle, une mémoire. J'ai mes fiches sur les joueurs et mes notes sur les matches. Le tout doit aujourd'hui approcher un bon mètre d'épaisseur. C'est classé : il y a les Espagnols, les Italiens, les Français, etc. Je les relis régulièrement.

– Y a-t-il des différends entre vous et vos collaborateurs ?

– Je donne la philosophie générale de l'équipe de France, ce que je veux qu'elle soit. Mais cela n'empêche pas les opinions sur la manière d'y parvenir. Les discussions sont parfois extrêmement dures. Il le faut. Cela m'aide à gommer la part d'affectif dans mes choix. Depuis quatre ans, j'ai forcément des préjugés sur certains joueurs. Il ne le faut pas. *Nous devons composer entre la* production de certains joueurs, qui nous interpelle, et la réalité de l'équipe de France. Nous nous posons sans cesse des questions : qu'est-ce qui nous manque ? *Qu'est-ce qu'on peut apporter ?* Comment peut-on se passer d'un tel ou d'un tel ? Les postes sont-ils bien doublés ?

– Comment supportez-vous les multiples reproches qui vous *ont été faits depuis la fin de l'Euro 96 ?*

– On ne vit jamais bien les critiques. J'admets volontiers qu'elles sont un facteur indispensable à la progression, à la remise *en cause. J'aime bien quand le* public réagit, quand les journalistes réagissent. Mais parfois les reproches sont tellement déplacés qu'ils me font sourire. Autrefois, cela me mettait en colère. *Aujourd'hui, j'ai dépassé ce cap.*

– Vous allez vous retirer après la Coupe du monde. Quelle image aimeriez-vous laisser ?

– J'aimerais que tout ce qu'on a fait reste une référence. On a avancé dans l'indifférence, dans la critique, on a avancé avec mesure, avec respect. Je voudrais que ce cheminement puisse donner des idées à tous ceux qui veulent réaliser de grandes choses. Si on pouvait aller jusqu'au bout après ce travail patient, ce serait une grande leçon d'humilité, de responsabilité et de professionnalisme.

– Vous arrive-t-il de rêver de brandir la Coupe du monde...

– Non, surtout pas. »

Propos recueillis par
Benoît Hopquin

Le dessinateur Lefred Thouron et les théories technico-tactiques d'« Aiméméé »

COMME tout amateur de football ayant l'habitude de refaire les matches, Lefred Thouron nourrit un grand regret : n'avoir pas eu son *« mot à dire »* lorsque Aimé Jacquet fut désigné sélectionneur de l'équipe de France, en 1994. Dépité, le dessinateur a décidé, depuis, de donner son point de vue de supporteur via une caricature hebdomadaire dans l'*Equipe Magazine*. Chaque fois que l'occasion se présente – et il s'arrange pour qu'elle se présente souvent –, il tacle le technicien avec humour.

Ainsi est né « Aimémé », personnage désormais établi, qui débite sans répit un sabir touffu dont il ressort qu'il est possible de gagner des matches sans marquer de but. A tout le moins paradoxal, le propos est rendu un plus obscur encore par la retranscription phonétique de l'accent forézien du natif de Sail-sous-Couzan (Loire). Des joueurs *« frais comme des gardeungs »* (gardons) et *« pleins de percussieung »* (percussion) entrant dans une *« phase de progressieung* (progression) *vers la montée en puissance »* : telle est la profession de foi de cet « Aimémé » qui porte le survêtement à rayures comme personne. Lefred Thouron exprime ainsi son ras-le-bol. *« Aimé Jacquet symbolise cette génération d'entraîneurs qui nous ennuient avec des discours interminables dans lesquels il n'est question que de gestion, de tactique, d'observation de l'adversaire,* se désole-t-il. *On a l'impression d'entendre parler des chefs d'entreprise. »* Pour préciser le trait, il a doté son « Aimémé » d'un acolyte en la personne de Jules, mascotte officielle des Bleus, transformée en marionnette bêtasse opinant du bec et ponctuant d'un énigmatique *« Yo Amao »* chacune des fumeuses explications du maître.

Lefred Thouron le reconnaît, au risque de paraître *« un peu ringard »* en dépit de ses trente-six ans : il est nostalgique d'une époque où le football paraissait plus spontané. *« Aujourd'hui, combien d'équipes sont capables de jouer avec leur stratégie propre, sans tenir compte de la façon dont évolue l'adversaire ? »,* demande-t-il. Les Coupes du monde 1974 et 1978 chères à son enfance sont de lointains souvenirs, l'engeance « technico-tactique » s'est désormais installée sur les cinq continents. Quant au *« beau jeu »*, pour reprendre un aveu péremptoire formulé par Aimé Jacquet lui-même, il est une *« utopie »*.

« Quel que soit le parcours des Bleus pendant la Coupe du monde, ils ont quand même gâché quatre ans de notre vie », estime le dessinateur, supporteur dans l'âme et footballeur du dimanche. Ancien attaquant dans les équipes de jeunes du FC Seichamps (Meurthe-et-Moselle) et de l'AS Nancy-Lorraine (un club dont l'équipe première devait être entraînée par Aimé Jacquet quelques années plus tard, le temps d'un bref aller-retour en première division), Lefred Thouron continue de taper dans le ballon, avec quelques copains, et la distraction pour seul dessein.

Frédéric Potet

★ **Les chroniques dessinées de l'*Equipe Magazine* ont été rassemblées dans *« Aimémé Jacquet, droit au but par la diagonale »*, 48 p., 35 F. A paraître le 6 mai.**

Jean Tigana a le « profil type » du successeur

Le président de la Ligue nationale de football (LNF), Noël Le Graët, a affirmé, vendredi 17 avril, que Jean Tigana, l'entraîneur de l'AS Monaco, avait le *« profil type »* pour succéder à Aimé Jacquet au poste de sélectionneur national après la Coupe du monde 1998. *« Rien n'a avancé ces derniers jours du fait que je n'ai pu rencontrer comme prévu mercredi Jean-Louis Campora et Jean Tigana »*, a-t-il indiqué, avant de préciser qu'on s'acheminait vers un *« contrat à court terme de deux ans* [NDLR : pour les éliminatoires de l'Euro 2000], *renouvelable pour l'horizon Mondial 2002 »*.

Sans préjuger des résultats de la *« mission exploratoire »* que Claude Simonet, le président de la Fédération française (FFF), a confiée à Noël Le Graët, on peut penser que le conseil fédéral du 22 mai entérinera le nom du prochain sélectionneur national, sachant que, selon le président de la LNF, *« on ne peut attendre le 13 juillet* [date de la finale de la Coupe du monde] *pour prendre une telle décision »*.

Les joueurs sélectionnés

● **Equipe de France.** Gardiens de but : Bernard Lama (West Ham), Lionel Charbonnier (Auxerre). Défenseurs : Laurent Blanc (Marseille), Martin Djetou (Monaco), Pierre Laigle (Sampdoria Gênes), Bixente Lizarazu (Bayern Munich), Lilian Thuram (Parme). Milieux de terrain : Alain Boghossian (Sampdoria Gênes), Didier Deschamps (Juventus Turin), Christian Karembeu (Real Madrid), Sabri Lamouchi (Auxerre), Patrick Vieira (Arsenal), Zinedine Zidane (Juventus Turin). Attaquants : Nicolas Anelka (Arsenal), Youri Djorkaeff (Inter Milan), Christophe Dugarry (Marseille), Robert Pires (Metz), David Trezeguet (Monaco).

● ***Equipe de Suède.*** Gardiens de but : Magnus Hedman (Coventry), Mathias Svensson (Halmstad). Défenseurs : Patrick Andersson (Mönchengladbach), Joachim Björklund (Glasgow Rangers), Pontus Kaamark (Leicester), Teddy Lukic (IFK Göteborg), Johan Mjaellby (AIK Stockholm), Roland Nilsson (Coventry). Milieux de terrain : Jesper Blomqvist (Parme), Henrik Larsson (Celtic Glasgow), Per Ljungberg (Halmstad), Hakan Mild (Real Sociedad), Stefan Schwarz (Fiorentina), Pär Zetterberg (Anderlecht). Attaquants : Andreas Andersson (Milan AC), Danile Andersson (Newcastle), Kenneth Andersson (Bologne), Jorgen Pettersson (Mönchengladbach).

Bernard Lama retrouve sa place dans les buts

QUATORZE mois après sa dernière sélection face aux Pays-Bas (2-1) en février 1997, Bernard Lama va retrouver, mercredi 22 avril, son poste dans les buts des *Bleus* pour le match de préparation face à la Suède à Stockholm. Le 25 mars, à Moscou, il était resté sur le banc des remplaçants du match Russie-France (1-0), au profit du fébrile Messin Lionel Letizi, titularisé en raison de la blessure de Fabien Barthez. Pour jouer les seconds rôles, le gardien de West Ham United avait été contraint à un voyage éclair qu'il avait peu goûté, tout en admettant qu'il s'agissait d'une étape obligée à un retour attendu en équipe nationale.

Aujourd'hui, il apprécie vraiment la décision du sélectionneur Aimé Jacquet. *« C'est une bonne chose pour moi et, sans vouloir être prétentieux, pour l'équipe de France,* déclare l'ancien joueur du Paris-Saint-Germain. *Mon retour va susciter des polémiques et contredire certains jugements qui se voulaient définitifs. »* Après son contrôle positif au cannabis, Bernard Lama a été mis à l'écart au PSG pendant le second semestre 1997, malgré les bourdes à répétition de son successeur, Christophe Revault. Le Guyanais a rejoint, juste avant Noël, le club londonien de West Ham, où il a dû patienter deux mois avant de démontrer son savoir-faire.

« J'ai vécu cette période d'inactivité avec sérénité, même s'il n'était pas évident de rester éloigné de l'équipe de France alors que se profilait la Coupe du monde, affirme Bernard Lama. *J'attendais depuis trop longtemps cet événement pour me résigner à y assister en spectateur. J'ai connu des moments difficiles, mais je n'ai jamais perdu la foi. Si j'avais été aligné plus tôt, West Ham aurait sans doute évité certaines défaites. »* Rassuré sur sa présence dans la liste des vingt-deux joueurs appelés à participer au Mondial 1998, il va pouvoir se consacrer désormais au prochain défi : regagner une place de titulaire conquise en son absence par le Monégasque Fabien Barthez.

« La concurrence fait partie de notre métier, assure Bernard Lama. *Le courant passe bien entre moi et Fabien. Nous cohabitons depuis quatre ans. Il n'y aura pas de problème. Je crains seulement les questions incessantes des journalistes. On recherche la polémique, ce qui est détestable, nul. A un moment donné, je vais refuser de répondre aux questions portant sur ce sujet. Je pense que le sélectionneur déterminera une hiérarchie avant le début du Mondial. S'il doit y avoir un déçu, ce sera plutôt moi, car j'ai trente-cinq ans alors que Fabien a son avenir devant lui, à vingt-six ans. Mais nous aurons besoin de tout le monde pour gagner nos matches. »*

Avant de mobiliser son énergie sur la Coupe du monde, Bernard Lama espère signer un contrat en faveur d'une nouvelle équipe, puisque son départ de West Ham, dans deux mois, semble quasiment acquis malgré l'insistance des dirigeants. Plusieurs clubs se sont déjà manifestés, dont le PSG, qui aimerait récupérer son ancien capitaine, trop prestement évincé. Son retour n'aurait finalement rien de très surprenant. L'Olympique de Marseille est également sur les rangs. Pour celui qui fut longtemps présenté comme un des meilleurs gardiens du monde, la rencontre Suède-France pourrait bien sonner l'heure de toutes les pénitences.

E. B.



TEMPSPORT

Bernard Lama, lors du premier match avec l'équipe de West Ham United, le 8 mars.

Privé de surf sur web

Le site Internet sur lequel Bernard Lama veut faire découvrir aux internautes *« les coulisses de la Coupe du monde »* se prépare des jours difficiles. Le sélectionneur national Aimé Jacquet vient de rappeler fermement que toutes les collaborations extérieures étaient *« interdites »* aux joueurs de l'équipe de France pendant la durée du Mondial 1998. *« Tout le monde est au courant. Les joueurs doivent se concentrer sur leur football »*, a-t-il précisé. La pratique du surf sur web est donc, momentanément, prohibée à qui porte le survêtement de l'équipe de France de football. Lors de la présentation du site, jeudi 16 avril, le gardien international de West Ham a expliqué que celui-ci était *« privé »* et qu'il n'avait signé aucun contrat d'exclusivité avec *Club-Internet (Hachette Multimédia)* qui l'héberge. Sur ce site (http :// www. club-internet. fr/lama) où l'on trouve sa biographie et un appel à célébrer l'abolition de l'esclavage, Lama devait proposer pendant la Coupe du monde soit une séquence vidéo ou un commentaire audio sur un fait de l'actualité, soit un texte relatant son humeur du jour.

2 nouveaux copieurs personnels Canon Chez Duriez

Sans entretien. Compact et léger. Tout papiers. Canon FC 200 avec alimentation feuille à feuille 2 690 F TTC, FC 220 avec alimentation automatique 50 feuilles 3 490 F TTC.

**Duriez, 3 rue La Boëtie Paris 8e
112 bd St-Germain Paris 6e**

HORS-COTE

Le championnat de France de football de D1

Metz-Nantes	3-2
Cannes-Lens	0-2
Monaco-Toulouse	0-1
Paris-SG-Bordeaux	0-1
Strasbourg-Le Havre	0-1
Auxerre-Marseille	2-1
Châteauroux-Lyon	2-3
Rennes-Guingamp	1-2
Bastia-Montpellier	2-1

CLASSEMENT

	Points	J	G	N	P	Diff.	Chgts	Séries
1 Lens	64	32	20	4	8	+21	=	GGGGG
2 Metz	62	32	18	8	6	+16	=	GGPGG
3 Marseille	55	32	16	7	9	+20	=	PGNNP
4 Monaco	53	32	16	5	11	+14	=	PPGNP
5 Bordeaux	53	32	14	11	7	+10	▲	GGGNG
6 Paris-SG	50	32	14	8	10	+10	▼	NPGNP
7 Lyon	50	32	15	5	12	+1	=	NGPNG
8 Auxerre	49	32	14	7	11	+10	=	GGPNG
9 Bastia	47	32	12	11	9	+8	=	PPGNG
10 Le Havre	40	32	9	13	10	+2	▲	NGPNG
11 Nantes	40	32	11	7	14	-5	▼	NPGNP
12 Montpellier	40	32	10	10	12	-7	▼	GPPGP
13 Toulouse	36	32	9	9	14	-18	▲	NPPNG
14 Strasbourg	33	32	8	9	15	-7	▼	PGGNP
15 Rennes	32	32	8	8	16	-13	=	NPGPP
16 Guingamp	32	32	8	8	16	-13	=	NPPPG
17 Cannes	28	32	7	7	18	-23	=	GPNPP
18 Châteauroux	28	32	7	7	18	-28	=	PNPNP

	Rouges	Jaunes
1 Metz	0	43
2 Marseille	0	52
3 Guingamp	0	64
16 Montpellier	5	64
17 Bordeaux	7	55
18 Bastia	6	71

1 Auxerre 53 buts • 2 Lens 49 buts • 3 Metz, Marseille, Bordeaux 46 buts

1 Bastia 25 buts • 2 Marseille 26 buts, Lens et Metz 28 buts

1 Guivarc'h (Auxerre) 21 buts • 2 Trezeguet (Monaco) 15 buts • 3 Laslandes (Bordeaux), Drobnjak (Lens), Ikpeba (Monaco) 13 buts

33ᵉ JOURNÉE : Samedi 25 avril : Lens-Bastia, Toulouse-Metz, Marseille-Strasbourg, Paris SG-Monaco, Bordeaux-Châteauroux, Lyon-Cannes, Montpellier-Auxerre, Nantes-Rennes, Guingamp-Le Havre.

Lens et Metz en Ligue des champions

La 32ᵉ journée du championnat de France de première division, disputée vendredi 17 et samedi 18 avril, a confirmé la mainmise du RC Lens et du FC Metz, qui ont dominé respectivement l'AS Cannes (2-0) et le FC Nantes (3-2). Au classement, les Nordistes conservent leurs deux points d'avance sur les Lorrains. Les deux équipes ont désormais l'assurance de disputer la saison prochaine la Ligue des champions, la plus prestigieuse des Coupes d'Europe. Après sa défaite (1-2) à Auxerre, l'Olympique de Marseille ne peut plus ambitionner plus que sa troisième place actuelle. La victoire (1-0) de Bordeaux sur le terrain du Paris - Saint-Germain permet aux Girondins de s'installer au cinquième rang et de prendre une option sérieuse sur une qualification pour la Coupe de l'UEFA.

Le duel des mal classés bretons a tourné à l'avantage de Guingamp, vainqueur (2-1) à Rennes. Si Toulouse a quasiment assuré son maintien en l'emportant (1-0) à Monaco, le RC Strasbourg, battu (0-1) par Le Havre, occupe une fragile quatorzième place avec une seule longueur d'avance sur Rennes et sur Guingamp. Cannes et Châteauroux n'ont plus que des chances infimes d'échapper à la deuxième division, que va quitter pour la première fois de son histoire le FC Lorient, assuré de son accession après son succès (1-0) devant Wasquehal.

DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME : la Kenyane Tegla Loroupe, 27 ans, victorieuse du marathon de Rotterdam,** dimanche 19 avril, a amélioré la meilleure performance mondiale de la distance en courant les 42,195 km en 2 h 20 min 47 s (contre 2 h 21 min 6 s par la Norvégienne Ingrid Christiansen, lors du Marathon de Londres le 21 avril 1985).

■ ***BASKET-BALL : Cholet (Pro A), large vainqueur de Limoges (82-70)* samedi 19 avril, affrontera Levallois (Pro B),** auteur d'un succès acquis dans les dernières secondes à Epinal (74-71), en finale de la Coupe de France, dimanche 3 mai, à Paris.

■ **CYCLISME : l'Italien Michele Bartoli (Asics) a gagné la course Liège-Bastogne-Liège,** la « doyenne » des classiques, quatrième manche de la Coupe du monde. Comme l'année passée, le Toscan, détaché à 15 km de l'arrivée, a dominé le numéro 1 mondial, le Français Laurent Jalabert, deuxième au terme des 265,5 km de course.

■ **FOOTBALL : les « Gunners » d'Arsenal** ont pris le commandement du championnat d'Angleterre en écrasant Wimbledon (5-0), samedi 18 avril, tandis que l'ancien leader Manchester United était tenu en échec, sur sa pelouse, par Newcastle (1-1).

■ **A quatre journées de la fin du championnat d'Espagne,** le FC Barcelone, victorieux de Saragosse (1-0), samedi 18 avril, est assuré du titre de champion pour la quinzième fois de son histoire. Après une large victoire (5-1) contre Oviedo, le Real Madrid reste deuxième.

■ ***La Juventus de Turin,** qui s'est difficilement imposée* (1-0) à Empoli, et l'Inter Milan, net vainqueur d'Udinese (2-0), sont restés sur leurs positions (un point d'écart) en tête du championnat d'Italie, lors de la 30ᵉ journée jouée dimanche 19 avril. La Lazio, battue (2-1) à Vicence, a perdu l'espoir de se mêler à la lutte pour le titre.

■ ***HANDBALL : Montpellier, victorieux du Paris SG (31-28),** dimanche* 19 avril, et Toulouse, auteur d'un match nul face à Massy (22-22), se sont qualifiés pour la finale de la Coupe de France qui se jouera dimanche 26 avril, à Paris.

■ **MOTOCYCLISME : Kawasaki a largement dominé les** 24 Heures du Mans en s'adjugeant, dimanche 19 avril, les deux premières places du podium. Menant la course de bout en bout, les motos vertes ont rapidement mis fin au suspense d'une course qui a vu le sacre de l'équipage des Français Bertrand Sebileau et Thierry Paillot et du Slovène Igor Jerman en 747 tours. L'équipe, composée de l'Italien Pier Girogio Bontempi, de l'Espagnol Gregorio Lavilla et du Français Jehan D'Orgeix, a pris la deuxième place (à un tour) après avoir mené pendant plus de dix-sept heures.

■ **L'Australien Michael Doohan (Honda de 500 cc), quadruple champion du monde,** a gagné, dimanche 19 avril, le Grand Prix de Malaisie, devant l'Italien Massimiliano Biaggi (Honda). En 250 cc, le Français Olivier Jacques s'est hissé sur la troisième marche du podium, derrière les Japonais Tohru Okawa (Honda) et Tetsuya Harada (Aprilia). En 125 cc, le Japonais Noburo Ueda (Honda) a fait oublier son échec du Grand Prix du Japon (abandon) en s'imposant devant l'Italien Mirko Giansanti (Honda).

■ **VOILE : les vingt-quatre concurrents de la quatrième transat AG2R Lorient-Saint Barthélemy** ont quitté la rade de Lorient, dimanche 19 avril, après que le départ a été donné par la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, accompagnée du ministre de la mer, Louis Le Pensec. Les premiers équipages devraient atteindre les Antilles françaises vers le 15 mai.

■ ***Les neuf voiliers disputant la Whitbread,** course autour du monde* en équipages avec escales, ont pris, dimanche 19 avril, le départ de la septième étape Fort Lauderdale (Floride)-Baltimore (Maryland), longue de 850 milles. Les concurrents sont attendus à Baltimore mercredi 22 avril.

■ **LOTO** : les tirages numéro 31 du Loto effectués samedi 18 avril ont donné les résultats suivants :

● premier tirage : 3, 9, 10, 14, 23, 43, numéro complémentaire 31. Les rapports sont pour six bons numéros de 1 822 815 F, pour cinq bons numéros et le complémentaire de 47 285 F, pour cinq bons numéros de 4 375 F, pour quatre bons numéros et le complémentaire de 206 F, pour quatre bons numéros de 103 F, pour trois bons numéros et le complémentaire de 24 F, pour trois bons numéros de 12 F.

● second tirage : 9, 10, 19, 26, 27, 36, numéro complémentaire 22. Les rapports sont pour six bons numéros de 15 515 190 F, pour cinq bons numéros et le complémentaire de 107 100 F, pour cinq bons numéros de 4 820 F, pour quatre bons numéros et le complémentaire de 236 F, pour quatre bons numéros de 118 F, pour trois bons numéros et le complémentaire de 24 F, pour trois bons numéros de 12 F.

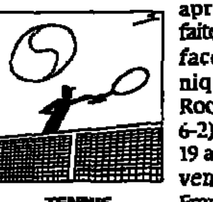
Les combats de la Coupe de la Fédération plaisent à Sarah Pitkowski

L'équipe conduite par Yannick Noah a éliminé la Belgique et affrontera la Suisse en demi-finales

Nathalie Tauziat et Alexandra Fusai ont qualifié la France pour les demi-finales de la Coupe de la Fédération en battant, à Gand, la paire belge Courtois-Callens (6-4, 6-0). Samedi, les deux équipes étaient à égalité après la victoire de Sandrine Testud sur Sabine Appelmans (6-3, 6-2) et celle de Dominique Van Roost sur Sarah Pitkowski (4-6, 6-4, 6-2). Dimanche, la numéro un belge a dominé Sandrine Testud (7-5, 7-6 [9-7]) et Sarah Pitkowski a battu Sabine Appelmans (4-6, 6-3, 6-1).

GAND
de notre envoyée spéciale

La veille, Sarah Pitkowski avait prévenu. *« Il faut que Sabine s'apprête à crever sur le court »*, avait-elle lancé, pétillante de bonne humeur après une défaite de justesse face à Dominique Van Roost (4-6, 6-4, 6-2). Dimanche 19 avril, effectivement, la Française a jeté toutes ses forces dans une formidable bagarre contre Sabine Appelmans pour égaliser à deux points partout (4-6, 6-3, 6-1). Percluse de crampes à la fin du deuxième set, la Belge a été totalement débordée par une joueuse survoltée. Ni Sabine ni Dominique n'ont pu jouer le double, la première étant épuisée et la deuxième souffrant d'une blessure à la hanche. *« Nous les avons tuées »*, rigole Sarah Pitkowski.


TENNIS

C'est que la jeune fille d'apparence timide n'a pas sa langue dans sa poche et a un sacré caractère. Sa philosophie, c'est la « gagne ». Le tennis, selon elle ? *« C'est un sport où il faut faire céder l'autre. »* Son discours enthousiaste est rythmé par un vocabulaire en forme de variation autour de l'empoignade. Elle parle de *« combat »*, de *« couteau entre les dents »*, d'*« énergie »*, un court est une *« arène »* ; aux changements de côté, elle a pour habitude de passer de la glace sur ses jambes *« pour qu'elles ne s'endorment pas »*. Elles ont intérêt à ne pas s'assoupir. Car, pour Sarah, aucune balle n'est perdue : *« L'adversaire ne donne jamais un point. »*

Si sa taille (1,59 m) et son minois d'enfant, parsemé de tâches de rousseur, peuvent la faire paraître fluette, il ne faut pas se laisser prendre. Mˡˡᵉ Pitkowski, vingt-deux ans et beaucoup de volonté, fait dans l'énergie. Son tennis n'a pas un coup maître, mais sa force est son jeu de jambes : *« A l'entraînement, je travaille sur dix frappes, car je sais qu'il faut que je tape dix fois avant de faire le point. » « Je suis une joueuse agressive*, ajoute-t-elle, *mais je suis souvent sur la défensive. Jouer devient un combat intérieur. »* Elle est petite, et alors ? *« Le tennis est un sport où il n'est pas nécessaire d'avoir un physique particulier. On peut se débrouiller en utilisant les qualités que l'on a. Marcelo Rios est devenu numéro un mondial alors qu'il est l'un des plus petits joueurs du circuit. »*

Notre héroïne s'est distinguée à l'Open de Paris, en février. Passée par les qualifications, elle s'est hissée en quarts de finale, où elle a obtenu deux balles de match contre Nathalie Tauziat avant de céder. Elle est aujourd'hui 44ᵉ joueuse mondiale. Sélectionnée à la faveur de l'absence coupable de Mary Pierce, elle a été jetée dans le bain des simples comme une grande. *« Avant de compter sur l'effet de surprise, je comptais d'abord sur la qualité de son jeu »*, explique Yannick Noah. Pendant la semaine de préparation, Sarah Pitkowski s'est surpassée aux entraînements : *« Je voulais montrer que je n'étais pas là par hasard. »*

La fameuse pression, elle ne l'a pas sentie. Juré ! *« J'étais contente d'être là. Il fallait que je fasse le boulot le mieux possible. »* Samedi 18 avril, en un match plein contre Dominique Van Roost, qu'elle finit par perdre au troisième set, Sarah Pitkowski a appris *« des tas de choses* [qu'elle] *n'arrive pas encore à analyser »*. Elle venait de découvrir Yannick Noah, capitaine survolté et généreux. *« Nous échangions nos sensations et nos émotions. Yannick me disait ce qu'il voyait ; moi, je parlais de ce que je ressentais. D'habitude, on est tout seul à faire son analyse. Là, nous avons le même objectif, alors il faut se mettre sur la même longueur d'onde. »*

« MERCI MARY ! »

Dimanche, Sarah Pitkowski avait digéré quelques informations. Aux changements de côté, elle a écouté et parlé : *« Cela faisait boule de feu, une énergie en plus qu'il fallait que je canalise. »* Il a aussi fallu conjuguer avec une foule qu'elle n'apprivoise pas : *« Le bruit m'use*, confie la débutante. *Le public donne tellement d'énergie que l'on ne sait pas quoi en faire. »* Sandrine Testud battue par Dominique Van Roost au terme d'une belle rencontre, elle s'est attelée à sa tâche : égaliser. Opiniâtre, elle s'est battue, sillonnant le court, soutenant l'échange, cognant de plus belle sur des balles lourdes ou asticotant son adversaire avec des coups variés. Déconcertée, Sabine Appelmans a couru avant que son organisme ne cède face à cette mini-tornade.

Troisièmes mondiales au classement du double, Nathalie Tauziat et Alexandra Fusai ficelaient promptement la victoire finale devant Laurence Courtois et Els Callens, toutes deux en manque de matches. Merci Sarah. Lundi 20 avril, elle a pris l'avion pour le tournoi de Budapest, où elle devait jouer mardi : *« J'aurai peut-être du mal à retrouver le côté égoïste du jeu sur le circuit, mais, à long terme, la Coupe de la Fédération va m'apporter beaucoup. »* Elle a compris que cette victoire ne lui appartenait pas, qu'elle est l'oeuvre d'une équipe : *« Je ne peux pas dire que c'est le plus belle de ma carrière, car je ne pense pas à moi, je pense à nous toutes. Ce qui est bien avec ce sport, c'est que l'on peut parfois être récompensé de ses efforts dès le lendemain. »*

Elle ne cesse de remercier le capitaine de lui avoir fait confiance. Elle s'exclame : *« Merci Mary ! »* Elle dit : *« Maintenant, je fais partie de l'équipe, j'ai prouvé que l'on pouvait compter sur moi. »* Elle reste prudente, elle connaît la valeur d'autres jeunes joueuses. *« Nous sommes nombreuses à vouloir jouer pour la France. Pour les demi-finales, cela va être la bagarre. »* Sur le court aussi, parce que dans sa demi-finale la France affrontera, les 25 et 26 mai, à Gstaad, la sélection suisse qui compte Martina Hingis, la numéro un mondiale. Ça tombe bien, Sarah Pitkowski adore ça, la bagarre !

Bénédicte Mathieu

Avec ou sans Mary Pierce, l'esprit demeure

GAND
de notre envoyée spéciale

Le champagne qui gicle, des mains qui se serrent, des sourires et des bises qui volent, l'équipe de France de Coupe de la Fédération s'habitue à la victoire. Depuis la nouvelle formule de cette compétition en 1995, les filles se sont au moins hissées en demi-finale et elles ont gagné le trophée en 1997. Leur victoire, dimanche 19 avril, sur la Belgique n'est pas un exploit, seulement une performance, ce qui n'est déjà pas si mal.

D'autant que l'équipe a dû se passer de Mary Pierce. Numéro un française et cinquième mondiale, celle-ci n'avait pas été sélectionnée par Yannick Noah. Le capitaine de l'équipe lui reproche de ne pas avoir inscrit la défense de la Coupe dans son programme de la saison. Il lui a donc signifié qu'elle ne serait pas retenue dans l'équipe de France en 1998.

Sans Mary Pierce, Sandrine Testud a très consciencieusement rempli son rôle de numéro un de l'équipe et Yannick Noah a, une nouvelle fois, fait preuve d'un grand sens tactique et de courage en engageant une bleue, Sarah Pitkowski, dans l'aventure française quand il aurait pu choisir la sécurité en désignant Nathalie Tauziat, forte de douze années d'expérience dans cette compétition. Portée par le défi, la jeune femme a prouvé que l'on pouvait compter sur elle. Opiniâtre et gaie, elle a fait preuve de bravoure devant Dominique Van Roost (elle s'est inclinée 4-6, 6-4, 6-2), samedi 18 avril, avant d'égaliser à deux points partout, le lendemain, en usant Sabine Appelmans au cours d'une rencontre marathon (4-6, 6-3, 6-1).

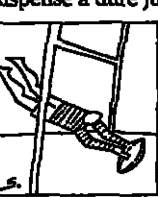
Oser. C'est sans doute la grande leçon de ce premier tour de Coupe de la Fédération. Yannick Noah n'ignore pas que le tennis féminin français jouit d'une très grande relève. A chaque absence d'une titulaire, il n'a pas manqué de sélectionner une néophyte. Anne-Gaëlle Sidot avait été appelée contre le Japon en 1997. Cette fois, l'absence de Mary Pierce a ouvert la porte à Sarah Pitkowski. *« Le problème de Mary est devenu une opportunité*, explique Yannick Noah. *Une opportunité réussie. Sans Mary, notre équipe a choisi de vivre. Notre force, c'est toujours cet esprit de groupe qui nous anime. »* L'équipe sans Mary Pierce ? *« C'est plus simple »*, dit Nathalie Tauziat. *« Avec ou sans elle, l'équipe se porte très bien*, lance Sandrine Testud. *Ici, personne n'a mal supporté son absence. »*

Sans Mary Pierce, les chances de battre la Suisse à Gstaad sont plus minces. Elle est la seule Française à avoir récemment battu Martina Hingis, la numéro un mondiale : *« C'est la Fed Cup et les filles peuvent se surpasser sur un match*, rappelle Yannick Noah. *L'objectif n'est pas de laisser filer les deux points en simple de Martina, l'objectif est de la battre. Pour cela, il faut garder notre esprit d'équipe. Nous sommes ensemble pour toute la saison et avec toutes celles qui mériteront une sélection. La priorité sera donnée à celles qui feront des efforts et consentiront des sacrifices pour jouer avec nous. »*

B. M.

Les rugbymen de Brive finissent mal la saison

IL NE RESTAIT que deux places à prendre pour les quarts de finale du championnat de France de rugby, dimanche 19 avril, mais si le suspense a duré jusqu'à la dernière minute à Castres, au Stadium de Toulouse le destin de Brive fut vite réglé. En perte de vitesse depuis leur défaite contre Bath en finale de Coupe d'Europe (18-19, le 31 janvier), les Brivistes n'avaient qu'une infime chance de se qualifier. Pour ce faire, il fallait non seulement que les hommes de Philippe Carbonneau battent Toulouse, mais qu'en même temps les Montferrandais perdent à Béziers. La mission était d'autant plus impossible que les Toulousains, pleins d'entrain, ont rapidement scellé le sort de leurs adversaires.


RUGBY

Dans un début de match tonitruant, les champions de France, éliminés de la Coupe d'Europe par Brive sur cette même pelouse au mois de décembre 1997, ont marqué trois essais fulgurants en neuf minutes pour mener d'emblée 17-0, puis 27-7 à la mi-temps, avant de finir sur un score sans appel de 40-21. Une belle revanche pour les Toulousains, et notamment leur demi de mêlée Jérôme Cazalbou, un des grands oubliés du XV de France cette saison. Tranchant, alerte, toujours juste dans la prise de décision, au pied ou à la main il a joué un rôle décisif dans quatre des cinq essais toulousains, ridiculisant son vis-à-vis Philippe Carbonneau.

Si, au vu de la qualité et de l'ampleur du jeu fourni, les Toulousains sont désormais candidats pour un cinquième titre consécutif, pour leurs adversaires brivistes le cauchemar continue. Finalistes du championnat de France en 1996, champions d'Europe en 1997, les Corréziens ont mal supporté, ou mal négocié, l'alternance Coupe d'Europe-championnat. Dimanche, ils ont subi physiquement tandis que leur organisation défensive se révélait défaillante, notamment sur les premiers essais de Franck Belot, Stephane Ougier et Xavier Garbajosa. *« Les Toulousains sont très conquérants, surtout en mêlée, et ils font faire des erreurs aux adversaires. C'est pour cela qu'ils vont souvent jusqu'au bout »*, tentait d'expliquer l'entraîneur Laurent Seigne.

C'ÉTAIT VAINCRE OU MOURIR

Définitivement écartés de la chasse au bouclier de Brennus, il ne reste plus aux Brivistes qu'une chance pour disputer la prochaine Coupe d'Europe : une victoire en Coupe de France. Mais, pour y arriver, ils doivent d'abord gagner le quart de finale qui, le 23 mai prochain, les opposera à Toulouse. Ils savent désormais ce qu'ils ont faire. *« Les premières minutes de jeu ont montré l'étendue de nos lacunes »*, a affirmé Laurent Seigne.

Autre européen malmené, la Section paloise. Brillants vainqueurs de Leicester en quarts de finale, les Palois s'étaient inclinés face à Bath en demi-finale en décembre. Dimanche, ils n'ont jamais retrouvé le jeu attrayant et efficace de leur début de saison, et face aux Castrais leur jeu collectif a fait défaut. A tel point que, même réduit à quatorze après l'expulsion de Léon Loppy (62ᵉ), Castres a réussi à tenir tête et, grâce à un exploit personnel de Thomas Castaignède, a même marqué un essai transformé pour conclure le score (20-12).

Si ce résultat marque la fin du parcours palois, il annonce l'épanouissement des Tarnais, un épanouissement tardif. *« Aujourd'hui, c'était vaincre ou mourir*, assurait Thomas Castaignède à la fin de la rencontre. *Depuis le début de la saison nous avons toujours été sur le point de franchir un palier. Maintenant, c'est fait. Mais ce n'est pas un aboutissement, ce n'est qu'un début. »*

Cette réflexion vaut également pour Montferrand. Vainqueurs de Béziers (32-7), les Auvergnats ont effacé les mauvais souvenirs de premiers mois de compétition qui les avaient vu « cravacher » à l'extérieur pour reprendre les points perdus d'entrée à La Rochelle et à Nice. *« On a couru après ces défaites toute la saison*, regrettait le capitaine, Jean-Marc Lhermet. *Mais nous ne devons notre succès qu'à nous-mêmes et face à Toulouse tout reste possible. »*

Ian Borthwick

■ Les quarts de finale (matchs aller les 25 et 26 avril, matchs retour les 2 et 3 mai) : Montferrand-Toulouse ; Bègles-Bordeaux-Stade Français ; Castres-Perpignan ; Narbonne-Colomiers.

BOURSE

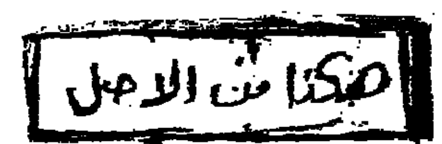
Gestion personnalisée de votre portefeuille

Les cours actualisés tous marchés
La valeur des SICAV

L'actualité 24h/24 (dépêches REUTER et AFP)
Communiqué des entreprises cotées en Bourse

2,23 F/mn

3615 LEMONDE



Chercheurs et pratiquants s'interrogent sur l'activité physique en l'an 2000

Après avoir contribué à structurer les sentiments nationaux, le sport est-il en passe de devenir, dans un contexte de mondialisation économique, le vecteur des multinationales ou le support des contre-cultures ?

SITUÉE à environ 500 mètres du Stade de France, la Bourse du travail de Saint-Denis a accueilli, dimanche 19 avril, un forum organisé par la Mission pour la célébration de l'an 2000 et parrainé par *Le Monde*, sur le thème du sport. A très exactement cinquante-deux jours du coup d'envoi de la Coupe du monde de football, et à un peu moins de mille jours du XXIe siècle, une vingtaine d'intervenants – anciens sportifs de haut niveau, économistes, historiens, sociologues... – ont confronté leurs points de vue sur ce qu'est le sport aujourd'hui, et sur ce qu'il sera demain.



Ancien secrétaire d'Etat à la jeunesse et au sport, Roger Bambuck a justement remarqué que *« l'inconvénient, quand on parle de sport, est qu'il y a derrière ce mot plusieurs concepts »*. La suite des discussions allait lui donner raison. Le sport est une notion fourre-tout que tout un chacun est en droit de s'approprier dès lors qu'il y a *« activité physique exercée dans le sens du jeu, de la lutte et de l'effort (...) »*, pour reprendre les premières lignes de la définition du dictionnaire.

Longtemps, certains l'ont pourtant réduit au sens le plus couramment usité par les athlètes de haut niveau au sortir des vestiaires : le fameux dépassement de ses propres limites. *« Il ne s'est jamais agi d'un dépassement, mais plutôt d'un déplacement »*, a tenu à nuancer Roger Bambuck, pour qui le sport, plus que jamais, demeure *« le premier pas vers la civilisation, parce qu'il répond à une codification précise et qu'il se déroule dans le cadre d'une simulation »*. Fascinante activité, au demeurant. Qu'on jette aux orties parce qu'elle cristallise autour d'elle tous les maux de l'humanité (violence, corruption, drogue...). Mais qu'on réclame parallèlement à cor et à cri pour l'éducation de nos jeunesses. Question : n'en demanderait-on pas trop au sport ? *« Dès qu'il y a des minots qui sniffent, hop on appelle le sport ; quand des jeunes se foutent sur la tronche, on appelle encore le sport ; et quand ils ne comprennent rien à la sémantique des langues, on continue d'appeler le sport ! »*, a caricaturé Daniel Herrero, entraîneur de rugby et barde à la fois.

« MODÈLES D'INTÉGRATION »

Autre mise en garde avec Azouz Begag. Evoquant ces *« modèles d'intégration »* que l'on présente en Zinedine Zidane, Abdelatif Benazzi ou encore Yannick Noah, l'écrivain originaire de la banlieue lyonnaise a lancé : *« En France, les Noirs, les Arabes et les Antillais ne sont légitimés que grâce au sport, c'est-à-dire grâce au muscle. Enlevez-les du sport et essayez d'en trouver "ailleurs". Y en a-t-il à l'Assemblée nationale ? Dans les conseils généraux et régionaux ? Au journal de 20 heures ? »*

Huit heures de débats auront à peine suffi à le démontrer : le sport échappe aux résumés. Mais le sport se dérobe plus difficilement encore à toute prospective. Un exemple : ces disciplines nouvellement apparues, dites « fun » ou encore « sauvages ». Devront-elles, pour être encore là demain, se couler dans le moule de l'établishment sportif, c'est-à-dire les réglementations des fédérations ? L'anthropologue argentin Eduardo Archetti a noté que le snowboard a décroché le label olympique, mais que le meilleur spécialiste du monde, qui est un Norvégien, n'a pas participé aux JO de Nagano, car il n'a pas voulu renoncer aux comportements liés à sa pratique tels que la consommation de cannabis.

A ce difficile exercice de savoir quel sport le XXIe siècle est en droit d'attendre, l'historien Pierre Lanfranchi et les économistes Jean-Jacques Gouguet et Didier Primault ont brillamment conclu la journée avec des points de vue opposés. *« L'arrêt Bosmann* (sur la libre circulation des sportifs en Europe) *va remettre en cause la logique économique du sport. Si l'on peut recruter sans aucune limite, les meilleurs joueurs de basket-ball, par exemple, seront bientôt tous en Grèce ou en Italie, là où les clubs sont les plus riches. Or, dans un pays comme la France, si un sport de haut niveau s'appauvrit, c'est aussi le sport de masse qui en pâtit. Ce dernier reçoit en effet de l'argent de l'élite, sous forme de redevance, ce qui lui permet de vivre. Gette péréquation existera-t-elle encore demain ? »*, se sont inquiétés les deux collaborateurs du Centre de droit et d'économie du sport de Limoges.

A cela Pierre Lanfranchi répondait : *« Je ne suis pas sûr que l'arrêt Bosmann soit un mal. Prenez le cas des meilleurs footballeurs français. Effectivement, ils jouent pratiquement tous à l'étranger. Mais le championnat de France de football qu'on dit affaibli n'a jamais attiré autant de spectateurs dans les stades et devant les écrans de télé. Quant à l'équipe de France, qui n'est pas si mauvaise que cela, que dirons-nous si elle gagne la Coupe du monde cette année ? »*

Frédéric Potet

Suspendu un an pour dopage, le judoka Djamel Bouras crie au scandale

Sa fédération a tranché après quatre mois de réflexion

La commission dopage de la Fédération française de judo (FFJDA) a rendu, dimanche 19 avril, à 0 h 40, son verdict dans l'« affaire » Bouras. Selon elle, le champion olypique 1996 (78 kg) a effectivement consommé de la nandrolone (stéroïde anabolisant). Elle l'a puni de deux ans de suspension dont un avec sursis.

CONTRÔLÉ positif à la nandrolone (un stéroïde anabolisant), le 2 octobre dernier, le judoka Djamel Bouras (vingt-six ans) s'est vu infliger une sanction de deux ans de suspension dont un avec sursis, dimanche 20 avril, au terme d'une réunion de plus de six heures de la commission dopage de la Fédération française de judo (FFJDA). Le champion olympique (78 kg) d'Atlanta, qui avait bénéficié d'un sursis à statuer de quatre mois pour prouver son innocence, n'a pas réussi à convaincre les cinq membres du jury.

« Djamel Bouras a été reconnu coupable des faits qui lui sont reprochés », a annoncé Grégoire Rincourt, ancien juduka de haut niveau devenu avocat et aujourd'hui président de la commission. *« Un an de sursis lui a été accordé car, jusqu'alors, il s'était agi d'un athlète exemplaire*, a-t-il ajouté. *Toute sanction doit être adaptée à la personnalité de l'individu. »* Le champion olympique a clamé son innocence avant de quitter la fédération, très éprouvé : *« Je suis vert, je suis dégoûté (...). Je suis innocent et je vais continuer à me battre jusqu'à la mort. Ces gens qui m'ont jugé n'en ont rien à faire, ils se soumettent à des trucs politiques, ils ne pensent qu'à l'argent et au pouvoir. Je ne sais même pas s'ils sont compétents. Je ne suis pas parano mais je m'appelle Djamel Bourras et ça tombe sur moi comme par hasard. »*

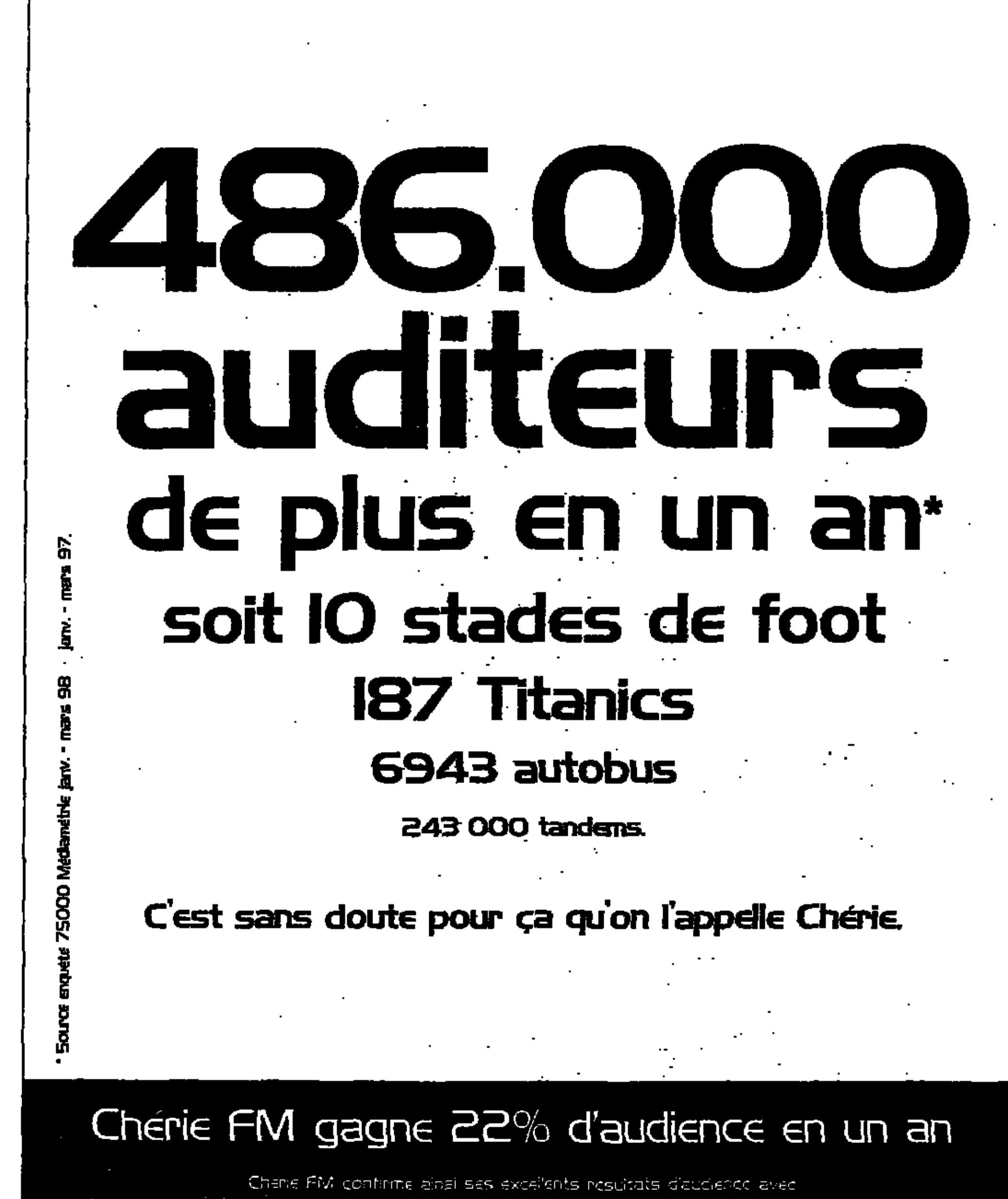
Le champion olympique a annoncé qu'il ferait appel de la décision. Il dispose de dix jours pour le faire et devra ensuite attendre trois mois pour qu'une nouvelle décision soit rendue. Me Patricia Moyersen, l'avocate du judoka, a évoqué les suites judiciaires qui seraient données à l'affaire, précisant que les doutes étaient trop nombreux pour s'en tenir à cette sanction : *« Ce dossier est truffé de doutes* (...). *La commission a jugé sans preuves. »*

> « Je suis vert, je suis dégoûté (...). Je suis innocent et je vais continuer à me battre jusqu'à la mort

Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, s'est félicitée de la décision de la commission dopage : *« Le mouvement sportif et la Fédération française de judo ont pris leurs responsabilités. » « Ce fut une décision certainement très difficile à prendre*, a expliqué le president de la FFJDA, Michel Vial. *Il y a eu des doutes puisqu'une partie du sursis a été accordé. Je pense que ce dossier en peut pas s'arrêter là. »*

Mais ni les vices de formes fondés sur des problèmes techniques ni l'hypothèse d'une production endogène de métabolites de nandrolone n'ont donc été jugés suffisamment convaincants pour absoudre le judoka. Dans un entretien au quotidien *Libération*, Christiane Ayotte, directrice du laboratoire de contrôle du dopage de Montréal (Canada), affirme que la nandrolone ne peut pas être secrétée naturellement par l'homme : *« Contrairement au dire des avocats, plusieurs études sérieuses ont infirmé l'hypothèse de production de nadrolone par le corps humain. »* Pour Claude-Louis Gallien, président de la commission nationale contre le dopage, Bourras a pu absorber un produit interdit *« contre son gré »* tout comme les autres sportifs incriminés depuis l'automne dernier.

Plusieurs dossiers de dopage à la nandrolone restent en cours dans le sport français. Les footballeurs Vincent Guérin (Paris-Saint-Germain) et Dominique Arribagé (Toulouse FC) ont été condamnés à dix-huit mois de suspension dont six mois fermes. Une tentative de médiation entre le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) et la Fédération de football est en cours actuellement et en attendant ils peuvent continuer à jouer. Un autre footballeur, Cyrille Pouget (Le Havre AC) bénéficie toujours d'un sursis à statuer. Le résultat de son examen génétique pour vérifier si les urines analysées étaient bien les siennes sera connu le mercredi 22 avril. La contre-expertise du champion de France de patinage artistique Thierry Cerez devait être rendue publique mardi 21 avril. Le handballeur Christophe Zuniga (Paris-Saint-Germain) dispose encore d'un sursis à statuer dans l'attente éventuelle de nouvelles données scientifiques. Rappelons que le footballeur Antoine Sibierski (AJ Auxerre) a été innocenté en appel compte tenu du faible taux de métabolites dans ses urines.



Antoine Rigaudeau, ambassadeur du basket-ball français au Final Four

BOLOGNE
de notre envoyé spécial

Olivier Saint-Jean, alias Tariq Abdul-Wahad, a perdu toutes ses illusions à Sacramento (Etats-Unis), Yann Bonato s'est ennuyé toute l'année à Pesaro (Italie) et Laurent Sciarra a manqué de temps de jeu à Trévise (Italie) : le basket-ball français, déjà malheureux dans ses frontières – tous ses représentants ont été rapidement éliminés des compétitions européennes –, n'a guère pu compter sur ses expatriés pour rehausser son image cette saison. Tous ont failli, sauf un, le plus doué et le plus sérieux de sa génération.

Antoine Rigaudeau, parti rejoindre une constellation de stars européennes au Virtus Bologne (Italie), a connu une année fastueuse dans la capitale de l'Emilie-Romagne. En dépit d'une blessure à la cuisse droite qui l'a éloigné des parquets pendant un mois, il devait couronner sa première saison italienne d'une participation au Final Four, la phase finale de l'Euroligue, organisé du mardi 21 avril au jeudi 23 avril à Barcelone (Espagne). *« Il est notre Platini »*, se félicitent les responsables du basket-ball français, satisfaits d'avoir trouvé en Antoine Rigaudeau, vingt-six ans, un ambassadeur de talent.

« Il a franchi un cap en réussissant à s'imposer en patron à l'étranger », admire Jim Bilba, son ancien coéquipier de Cholet et actuel capitaine de l'équipe de France. De la « French team » de l'Elan Béarnais de Pau-Orthez version 1996-97 à la « European team » du Virtus Bologne de 1998, Antoine Rigaudeau est l'homme des équipes atypiques. L'absence de joueurs américains lui réussit bien. A Bologne, cette capitale du basket-ball italien dont les deux équipes, Virtus et Fortitudo, se sont rencontrées en quart de finale de l'Euroligue, il est arrivé avec un salaire aussi élevé que sa réputation était incertaine.

« UN DÉCLIC S'EST PRODUIT »

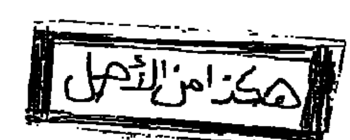
Elle tenait à quelques minutes miraculeuses, une brève période d'euphorie au cours de laquelle le futur Bolognais avait inscrit seize points d'affilée pour Pau, lors de la prolongation mémorable d'un match de coupe d'Europe entre le Virtus et l'Elan Béarnais. C'était en novembre 1995. Le public bolognais n'a pas oublié la douloureuse découverte, ni le président Cazzola, qui a tenu à s'attacher ses services aux dépens d'un autre grand club européen, le Panathinaïkos d'Athènes.

Avant d'endosser son nouveau rôle de VRP du basket-ball hexagonal, l'ancien meneur de jeu de l'Elan Béarnais de Pau-Orthez avait quitté le Béarn avec quelques doutes sur sa condition physique : une blessure au coude lente à guérir avait miné sa deuxième partie de saison et ses relations avec ses partenaires. C'est donc un joueur à court de compétition qui a rejoint le plus relevé des championnats européens. Mais même diminué, Antoine Rigaudeau a franchi les Alpes muni de cette détermination qui avait surpris ses entraîneurs de Cholet, le club où il fit ses débuts en Pro A à l'âge de seize ans.

Alors qu'il avait eu tout le temps de cerner les limites de l'esprit familial qui régit encore les clubs français, Antoine Rigaudeau a très vite pris la mesure des responsabilités qui l'attendaient en Italie. A peine arrivé, il a enrôlé un préparateur physique personnel et entamé une étonnante métamorphose. A raison de trois séances de musculation hebdomadaires, il s'est forgé un nouveau physique, sans rien perdre de sa rapidité. Sa carrure s'est nettement étoffée et il peut désormais davantage rivaliser avec les intérieurs lorsque cela « frotte » sous les panneaux.

En quelques mois, le discret Antoine Rigaudeau a laissé la place à un joueur au tempérament plus fougueux, plus gagneur encore. Il a su gagner le respect de ses partenaires les plus célèbres, à commencer le fantasque Yougoslave Danilevic. Le joueur s'est épanoui et l'homme s'est libéré. Il a gagné en spontanéité et en décontraction. *« Un déclic s'est produit »*, admet le Bolognais, qui aimerait que sa *success story* à l'italienne contamine le basket français.

Eric Collier



Enfin le retour du printemps

LES CONDITONS météorologiques *s'améliorent* enfin mardi de manière franche sur l'ensemble du pays : sous l'influence d'une hausse générale du baromètre, le temps est ensoleillé en toutes régions, surtout l'après-midi, et ce malgré la présence de quelques nuages. Le thermomètre effectue une remontée appréciable.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – *La journée* est agréable, avec du soleil, mais dont l'éclat est atténué par un voile nuageux. Dans le Finistère, les nuages prennent le dessus en fin d'après-midi, tandis que le vent de sud se renforce un peu. Il fera de 14 à 17 degrés.

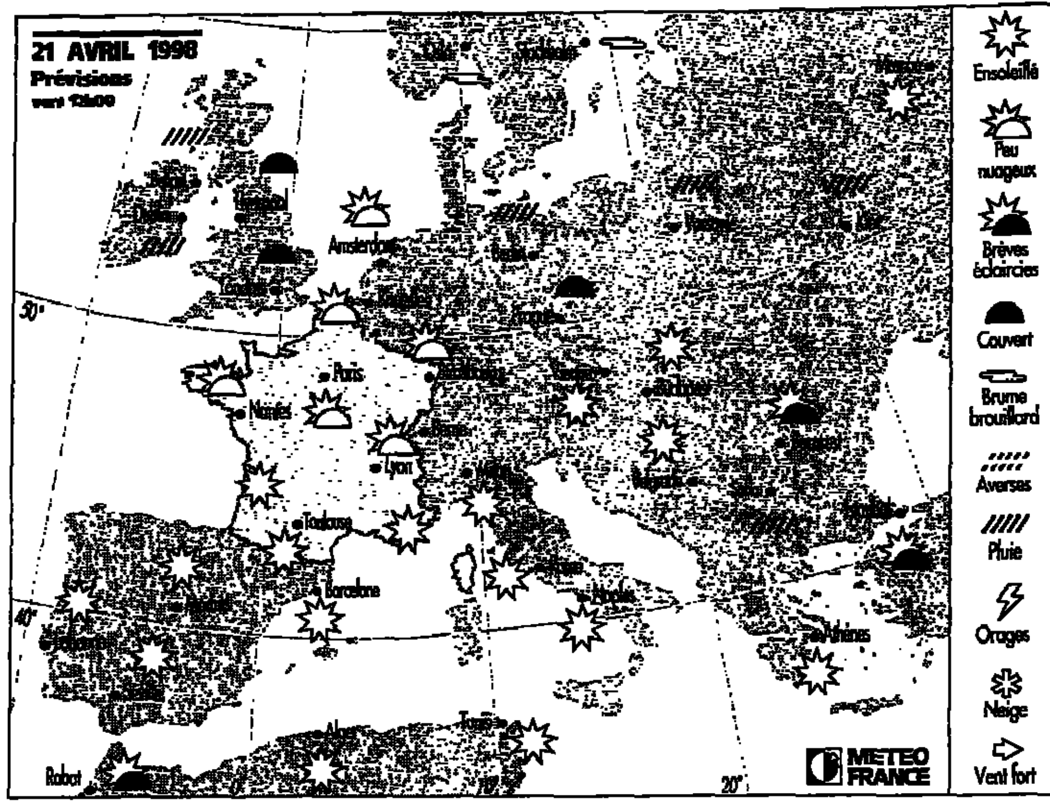
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – *Le soleil fait de belles* apparitions, malgré la présence d'un voile nuageux. Les nuages sont plus épais le matin dans le Nord, la Picardie et les Ardennes. Maximum : 14 à 17 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – En Bourgogne et Champagne, après la dissipation des brouillards, le soleil domine, malgré la présence d'un voile nuageux. Dans les autres régions, les éclaircies, timides le matin, deviennent larges à partir de la mi-journée. Températures atteignant 14 à 18 degrés du nord au sud.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – C'est une belle journée, une fois les quelques bancs de brouillard matinaux dissipés. Températures maximales s'étageant entre 17 et 23 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – Malgré la présence de nuages,on bénéficie déjà de quelques éclaircies le matin ; ces éclaircies deviennent partout belles dès la mi-journée. Températures en hausse, atteignant 17 à 21 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Le soleil est de la partie, malgré quelques nuages autour du golfe du Lion et sur les Alpes du Sud. Températures agréables, avec 17 à 21 degrés.



PRÉVISIONS POUR LE 21 AVRIL 1998
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	25/30 N	KIEV	7/12 P	VENISE	8/18 S	LE CAIRE	13/23 S
				POINTE-A-PIT.	25/31 N	LISBONNE	9/19 S	VIENNE	7/18 S	MARRAKECH	13/23 N
				ST-DENIS-RÉ.	22/27 C	LIVERPOOL	9/12 C	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	17/23 C
				EUROPE		LONDRES	7/13 C	BRASILIA	20/29 S	PRETORIA	12/25 S
				AMSTERDAM	8/14 S	LUXEMBOURG	4/13 P	BUENOS AIR.	14/21 N	RABAT	13/21 N
FRANCE métropole		NANCY	7/14 N	ATHENES	11/20 S	MADRID	11/22 S	CARACAS	26/30 P	TUNIS	15/22 S
AJACCIO	8/19 S	NANTES	4/16 N	BARCELONE	11/19 S	MILAN	6/19 S	CHICAGO	7/12 P	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	10/21 S	NICE	9/16 S	BELFAST	7/12 P	MOSCOU	3/10 S	LIMA	19/26 S	BANGKOK	27/34 P
BORDEAUX	6/23 S	PARIS	6/16 N	BELGRADE	8/19 S	MUNICH	6/11 P	LOS ANGELES	16/26 S	BOMBAY	25/34 S
BOURGES	4/18 S	PAU	6/21 S	BERLIN	7/13 P	NAPLES	11/19 S	MEXICO	17/26 S	DJAKARTA	27/31 N
BREST	7/14 N	PERPIGNAN	8/17 S	BERNE	3/12 N	OSLO	3/8 C	MONTRÉAL	4/11 S	DUBAI	27/39 N
CAEN	7/14 N	RENNES	5/16 N	BRUXELLES	6/14 N	PALMA DE M.	11/21 S	NEW YORK	9/14 S	HANOI	23/27 P
CHERBOURG	4/13 N	ST-ETIENNE	7/19 S	BUCAREST	7/15 N	PRAGUE	5/16 C	SAN FRANCS.	13/20 S	HONGKONG	24/27 P
CLERMONT-F.	6/19 S	STRASBOURG	7/14 N	BUDAPEST	7/15 S	ROME	9/18 S	SANTIAGO/CHI	8/18 S	JERUSALEM	13/20 N
DIJON	6/17 N	TOULOUSE	7/20 S	COPENHAGUE	6/12 P	SEVILLE	12/27 S	TORONTO	6/14 N	NEW DEHLI	23/38 N
GRENOBLE	7/22 S	TOURS	3/16 N	DUBLIN	8/12 P	SOFIA	5/17 P	WASHINGTON	8/18 C	PEKIN	19/27 S
LILLE	5/15 N	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	7/14 P	ST-PETERSB.	3/13 S	**AFRIQUE**		SEOUL	16/24 C
LIMOGES	6/17 S	CAYENNE	26/29 P	GENEVE	5/14 N	STOCKHOLM	3/11 C	ALGER	13/22 S	SINGAPOUR	28/32 N
LYON	8/21 S	FORT-DE-FR.	25/31 N	HELSINKI	3/12 C	TENERIFE	12/15 S	DAKAR	20/25 S	SYDNEY	18/24 N
MARSEILLE	8/18 S	NOUMEA	24/29 S	ISTANBUL	9/13 N	VARSOVIE	7/10 P	KINSHASA	22/33 C	TOKYO	16/25 N

Situation le 20 avril à 0 heure TU

Prévisions pour le 22 avril à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AVION.** Un DC-10 de la compagnie française Air Liberté avec 309 personnes à bord est sorti de la piste, dimanche 19 avril, apparemment sans dommage, alors qu'il se posait à l'aéroport d'Istanbul, en provenance de Paris. L'avion s'est arrêté dans un champ de terre dix mètres après la fin de la piste. L'accident aurait été provoqué par l'abondance des pluies. Le trafic de l'aéroport a été interrompu pendant que l'on désembourbait le DC-10.

■ **FRANCE.** Le groupe Radisson SAS Hotels Worldwide a signé un contrat de gestion pour l'hôtel Montfleury, à Cannes, qui, après rénovation, ouvrira ses portes avant janvier 2000 sous le nom de Radisson SAS Hotel Montfleury Cannes. Cet établissement de 181 chambres climatisées sera le troisième hôtel français du groupe. Renseignements au 0-800-91-60-60.

TECHNOLOGIE

Comment savoir avec qui on communique sur Internet ?

TUCSON (Arizona)
de notre envoyé spécial

La formule selon laquelle, sur la Toile, on ne sait pas si on communique avec un homme, une femme ou un chien ne fait plus sourire. L'anonymat est source d'incertitudes et de peurs. Il freine le développement de l'Internet. *« On ne peut pas avoir un marché libre quand on commerce dans le noir »*, estime Esther Dyson, organisatrice de la conférence PC Forum 98, qui a réuni fin mars à Tucson quelque six cents personnes pour débattre sur le thème « Identité, transparence et Internet ». Craig Barrett, futur président d'Intel, et Jim Barksdale, PDG de Netscape, ont ainsi tenté, avec des « cerveaux » du high-tech, de trouver comment y voir plus clair.

La conférence a confirmé, exemples à l'appui, que la croissance accélérée de l'Internet est due largement à ses qualités d'instrument de relation et de communication. *« C'est cette dimension incontrôlable qui le structure »*, estime Michel Bora du groupe Lagardère. Tom Evslin, président de ITXC, une des grosses entreprises de téléphonie par Internet, estime que c'est ce service qui va tout bouleverser. John Sidgmore, numéro deux de WorldCom, le nouveau géant des télécoms, a d'abord rappelé que les communications vocales augmentent au rythme de 8 % l'an alors que la transmission de données a explosé à 1 000 % l'an. « *En 2003,* estime-t-il, *la proportion de communications téléphoniques vocales sera insignifiante.* »

L'Internet sera alors confronté à la capacité de la bande passante, c'est-à-dire la quantité d'informations qui peut passer par un « tuyau » donné, câble, réseau téléphonique filaire, transmission par satellite... La solution proposée par Elastic Networks, une unité indépendante de Nortel, est l'une des plus impressionnantes présentées à Tucson : Etherloop développe une technologie susceptible de permettre des connexions à très grande vitesse (type ASDL) même pour ceux qui se déplacent. Aujourd'hui, les nomades branchés – dont le nombre croît encore plus vite que celui des cybernautes – sont bridés par le fait que les modems sont lents et que chaque ligne ISDN (type Numéris) a sa propre configuration. Etherloop fonctionne avec des fils de cuivre classiques et permet aux usagers de se brancher dans n'importe quelle prise reconnaissant cette technologie, dont la compagnie a d'ailleurs un plan de déploiement.

Autre niveau de la réflexion : les progrès techniques qui concourent au développement de la Toile sont *éclipsés pour l'heure par des phénomènes* de type social. ICQ, une entreprise d'Israël qui permet aux usagers de savoir quand leurs amis sont en ligne et, ainsi, de dialoguer, en direct avec eux, est passée en moins de dix-huit mois de zéro à dix millions d'usagers – *« dont fort peu en France »* –, a déclaré au *Monde* le docteur Joseph Vardi, l'un des responsables du projet. Ce genre de communauté n'est pas protégé et attire les vendeurs du monde entier. Car l'Internet, en ajustant l'offre publicitaire à chaque usager, permet d'espérer une efficacité redoutable. A condition bien sûr de savoir précisément à qui l'on a affaire, ce qu'un nombre croissant de logiciels savent déterminer. Le problème étant que les usagers ne savent pas toujours que les entreprises réunissent sur leur compte des informations et dans quel but.

Dans ce contexte, la prise de position de Nicholas Grouff, président de Firefly, un logiciel qui permet de prédire les goûts des usagers et de les réunir en communautés d'affinités, et qui vient d'être racheté par Microsoft, a été des plus surprenantes : *« Le gouvernement a un rôle à jouer pour encourager chaque entreprise à faire état publiquement de sa politique en matière de protection de la vie privée et que soient mis en place des mécanismes d'audit. »* Ces propos ont été entendus par le secrétaire du commerce, qui vient de déclarer, le 15 avril, qu'il donnait aux entreprises informatiques et aux associations intéressées jusqu'au 1er juillet pour montrer qu'elles sont capables de trouver toutes seules une solution satisfaisante.

Face aux perspectives d'intervention gouvernementale, de nombreux participants au forum de Tucson ont souhaité l'émergence d'un minimum d'auto-organisation. C'était particulièrement le cas de John Holland, inventeur des algo*rithmes génétiques*, connu pour ses contributions à la théorie du chaos et de l'auto-organisation. Plusieurs réunions en petit comité ont eu lieu pour essayer de donner un coup de pouce dans ce sens.

Enfin, la protection de l'« intimité » sur le Net a été évoquée. Sur ce point la vedette de la conférence a été Charles Palmer, un ingénieur responsable du Laboratoire d'analyse de la sécurité globale d'IBM qui a abordé à sa façon le problème des murs pare-feu (*firewall*) que les organisations dressent autour de leurs serveurs pour se protéger du chaos et du danger. Son équipe de « pirates *(hackers)* éthiques » passe son temps à essayer de pénétrer par la force (mais avec l'autorisation d'au moins un responsable) dans les sites des entreprises pour leur révéler leurs faiblesses. Pendant les trois jours qu'a duré la conférence, deux sociétés, dont les noms n'ont pas été révélés, se sont prêtées à une expérience de ce genre. Les gens d'IBM se sont contentés de laisser leur « signature » au coeur des dispositifs, de quoi causer un infarctus chez la personne qui la trouve !

Francis Pisani
pisani@lemonde.fr

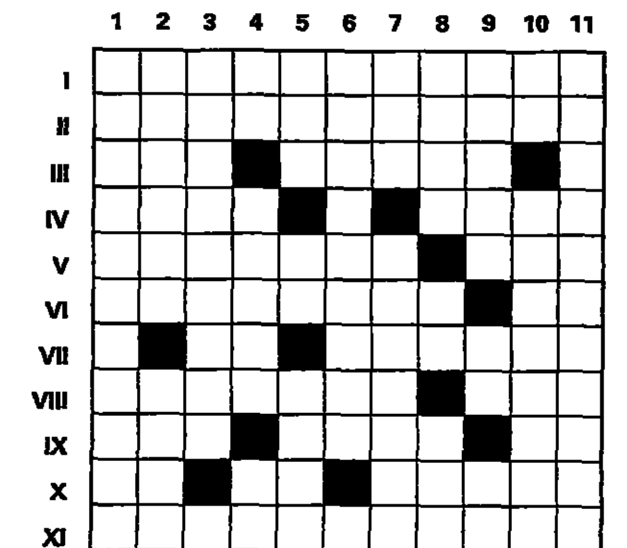
La première dame de l'informatique

Esther Dyson organise depuis 1977 un forum annuel au cours duquel, pour 4 000 dollars (environ 24 000 francs), les participants débattent ou présentent des développements de l'informatique. Elle se singularise par son approche intellectuelle des problèmes, ce qui lui permet souvent de percevoir les tendances au moment où elles émergent. Michel Bora, du groupe Lagardère, dit avoir découvert ici le « langage objet » et Internet, deux ans avant tout le monde. Il attribue cette surprenante capacité aux relations de Dyson avec la communauté scientifique au sein de laquelle elle est née. « La première dame de l'informatique » peut ainsi réunir un aréopage distingué autour d'un thème abstrait qui mènera à des discussions concrètes. Cette année : le rôle des marques dans le cyberespace, les « murs pare-feu », des communautés et de leurs frontières, de la nécessaire protection de la vie privée.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 98095

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Un temps pour le dépôt. – II. Vraiment trop élevé. – III. Problème de conscience quand il est intérieur. Rencontre amoureuse. – IV. Blé ou oseille. Une mer qui n'est qu'un grand lac. – V. Maintiennent le bâtiment. Décoration de toiture. – VI. Filent comme des étoiles. Le mercure. – VII. Bout d'idée. Bien ennuyé. – VIII. Avec son bec rouge, il ne fait que passer chez nous. Unité monétaire. – IX. Mauvaise humeur passée. Gros fumeur. Dans la gamme. – X. N'importe qui. Personnel. Passage jurassien. – XI. Protègent leurs poumons.

VERTICALEMENT

1. Faux et usage de faux. – 2. Difficile à croire. Arrose Florence et Pise. – 3. En a vraiment par-dessus la tête. – 4. Départ d'une grande série. Support d'opinion. A la pointe du canif. – 5. Transmis de père en fils. A moitié rond. Repris en mains. – 6. Occupèrent la bonne place. – 7. Porteurs d'informations. Dans sa catégorie, elle a la grosse tête. – 8. Fait partie de la famille. L'antimoine. Métal léger. – 9. Parlé dans l'Antiquité. Préposition. Dans les habitudes. – 10. Saint renversé. Comme une fièvre plutôt vache. – 11. N'apportent pas toujours les soins nécessaires.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 98094

HORIZONTALEMENT

I. Diététicien. – II. Insatiable. – III. Sot. Né. – IV. Scénarimage. – V. Ocre. Crédit. – VI. Lustrée. Ecu. – VII. Up. Tasse. Li. – VIII. Tenon. Uvéa. – IX. Ay. Lebrun. – X. Obsédés. Art. – XI. Nias. Attise.

VERTICALEMENT

1. Dissolution. – 2. Inoccupé. Bi. – 3. Esters. NASA. – 4. Ta. Nettoyés. – 5. Etna. Ran. – 6. Tierces. Léa. – 7. Ia. Ires. Est. – 8. CB. Me. Eub (bue). – 9. Iliade. Vrai. – 10. Ee. Gicleurs. – 11. Pétulante.

AFFAIRE DE LOGIQUE

PROBLÈME N° 66

Les nombres heureux

1998 est un nombre heureux : il existe en effet deux entiers strictement positifs de somme 1998 dont le produit est divisible par 1998.

Quels sont ces deux entiers ?

Plus délicat :
Quels sont les nombres malheureux ?

Elisabeth Busser
et Gilles Cohen
© POLE 1998

Solution du problème dans *Le Monde* du 28 avril.

Solution du problème n° 65 paru dans *Le Monde* du 14 avril

● **Il reste la balle numéro 16.**

Le premier tour ne laisse que les nombres pairs.

*Deuxième tour : après avoir en*levé la balle 39, on laisse la 40, on enlève la balle 2, la 6..., ne laissant que les multiples de 4.

Après la 38, on saute la 40, et on enlève la 4, la 12..., ne laissant que les multiples de 8 à l'issue du troisième tour.

Le quatrième tour laisse les multiples de 16, et enlève donc 40. 32 est alors enlevé, 16 laissé.

● Dans le cas de n balles au départ, le numéro x restant est obtenu en ôtant de n la plus grande puissance de 2 strictement plus petite que n (32 dans le cas de 40), *puis en multipliant par 2* (40 – 32 = 8, 8 × 2 = 16).

Ce résultat se démontre en utilisant l'écriture en base 2 des nombres restants après chaque tour en fonction de celle de n.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

Le Monde EN POCHE
Le Monde
LES RÉGIONS
39F
Chez votre libraire
Le Monde
MARABOUT

SPORTS
Athlétisme, Cyclisme
Football, Rugby, Tennis...
RÉSULTATS, RECORDS
et PALMARÈS
3615 LE MONDE

ETUDIANTS
TROUVEZ VOTRE STAGE
2,23 F/mn
3615 LEMONDE

هكذا من الاصل

LETTRES Prix Nobel de littérature en 1990 pour son œuvre *« ouverte sur des vastes horizons, empreinte de sensuelle intelligence et d'humanisme intègre »*, Octavio Paz, qui était né le 31 mars 1914 à Mexico, est mort dans cette même ville dimanche soir 19 avril. Il était l'un des grands poètes du siècle, mais aussi un écrivain multiple, essayiste, critique – il revendiquait plutôt le terme « journaliste ». ● ADVERSAIRE résolu des totalitarismes, Octavio Paz était toujours prêt à lutter contre l'expansion et la multiplicité des orthodoxies idéologiques qui, toutes, prétendent posséder la solution universelle, et finissent par instituer la terreur de l'Etat. ● IL DISAIT : *« La littérature moderne est et ne peut être que littérature critique. Critique du monde dans lequel nous vivons, critique de la littérature, critique de la critique. La critique du langage devient création d'un langage. »*

Octavio Paz est mort, sa poésie garde l'espoir de retenir l'éphémère

Le décès, dimanche 19 avril, du Prix Nobel de littérature 1990, a été annoncé par le président de la République mexicaine, Ernesto Zedillo. Le poète et essayiste, grande figure de la littérature mondiale, était âgé de quatre-vingt-quatre ans

AVEC la mort d'Octavio Paz, dans la nuit du dimanche 19 avril, se tait la voix de l'un des plus grands poètes de notre époque, toutes littératures confondues, et, en même temps, notre conscience des affaires du monde se trouve obscurcie : de l'histoire des religions à celle des philosophies, de l'économie à la linguistique, de la biologie à Dante, à Shakespeare et, somme toute, à la littérature universelle en son entier, ou presque. Paz, grâce aux vicissitudes de la vie, regardait l'Occident depuis l'Orient, l'Orient depuis les Amériques, les Etats-Unis depuis l'Amérique latine.

Claude Roy a observé à son sujet que ce grand poète était aussi un analyste de la marche du monde parmi les plus perspicaces : *« C'est comme si Nerval ou Höderlin écrivaient aussi des livres dignes de Tocqueville ou de Marx. »*

Etait-il Mexicain ? Comment en douter lorsqu'on lit *Le Labyrinthe de la solitude* (1950), fascinante interprétation de la civilisation mexicaine depuis la Conquête jusqu'à nos jours. Mais cosmopolite – qu'en serait-il de la littérature sud-américaine si l'on supprimait cette catégorie d'écrivains ? – comme son compatriote Alfonso Reyes, le Chilien Vicente Huidobro, Neruda et Borges, Mario de Andrade, Clarice Lispector, Carpentier, Asturias, Sabato, Lezama Lima, Cortazar, Fuentes, Vargas Llosa, Bioy Casares, Silvina Ocampo, Severo Sarduy... En outre, comme, seul, l'Œdipe de Buenos Aires, il est universel.

Poète et essayiste – de double ascendance, indienne et espagnole –, Octavio Paz est né le 31 mars 1914 au sein d'une famille très cultivée. Son grand-père était un écrivain *« indigéniste »* ; son père, un avocat militant pour la révolution aux côtés d'Emiliano Zapata. Sa première école fut la riche bibliothèque de son grand-père. Jeune, il vivait difficilement, comme journaliste, et en exerçant des métiers extravagants : il travaillait à la Banque du Mexique, à compter de vieux billets destinés à être brûlés : *« J'ai vu de grandes flammes dévorer des millions de « pesos » qui n'étaient plus que du vieux papier ; j'ai vu le caractère fantomatique de l'argent, l'autre face du régime capitaliste. »*


ALICIA D'AMICO

Octavio Paz en 1970.

Il collaborait au même moment à un journal populaire, de gauche, mais le pacte entre Hitler et Staline le déconcerta. Il s'éloigna de ses amis communistes et rompit avec eux après l'assassinat de Trotsky : *« C'est alors que je fis la connaissance de Victor Serge, de Benjamin Péret et d'autres écrivains révolutionnaires en exil en Mexique. Ces nouvelles amitiés (...) me révélèrent mes limites et mes lacunes. Ces nouveaux amis me découvrirent d'autre mondes – et en particulier ce qu'est la pensée critique. C'est à eux que je dois d'avoir appris que la passion doit être lucide »*, confie-t-il dans *Solo à deux voix*, ses entretiens avec l'écrivain espagnol Julian Rios.

Après un séjour aux Etats-Unis, grâce à une bourse de la Fondation Samuel Guggenheim, il entre, en 1945, dans la carrière diplomatique et se trouve nommé à Paris où il ne tardera pas, *via* Alejo Carpentier et Robert Desnos, à se lier d'amitié avec André Breton. Ce qui, forcément, impliquait son adhésion au surréalisme, auquel il demeurera fidèle – pas à sa déplorable esthétique, mais à cette idée selon laquelle le véritable écrivain est révolutionnaire en ce qu'il exprime, comme à son insu, des exigences tout autres que celles que la politique exprime : ces exigences latentes dans chaque homme, que l'écrivain, médium intermittent, arrive à déceler, les plaçant au premier plan, pour éclairer la voie que la politique lui propose.

On retrouvera Paz à Paris en 1959, de retour du Japon et de l'Inde où, des années plus tard, nommé ambassadeur à New Delhi, sa carrière de diplomate s'achèvera avec fracas, en 1968, lorsque son gouvernement fera massacrer les étudiants sur la place de Tlatelolco.

LA PART DES CHOSES

A ce moment-là, son œuvre est vaste : livres de poèmes, essais littéraires, essais politiques, alternent. Ces derniers seront souvent mal acceptés : c'est que Paz n'a nul besoin de recueillir les brisures de ces grands rêves qui, pour tant d'intellectuels devenus des professionnels du *mea culpa*, ont eu pour noms, successivement, Staline, Mao, Fidel Castro, etc. Comment accepter l'homme de lettres n'appartenant à aucun parti, dont les réflexions politiques essaient de susciter, plutôt qu'une opinion tranchée, une sorte de point de vue de tous les points de vue ?

Que s'est-il passé lorsque, en 1984, à propos du Nicaragua, il fait la part des choses et dit : *« Il est clair que les Etats-Unis aident les groupes armés ennemis du régime de Managua ; il est clair que l'Union soviétique et Cuba envoient des armes et des conseillers aux sandinistes ; il est clair aussi que les racines du conflit plongent dans le passé de l'Amérique centrale »* ? Eh bien ! il est tout simplement brûlé en effigie devant l'ambassade des Etats-Unis à Mexico, au cri de *« Reagan rapace, ton ami est Octavio Paz ! »* Qui s'est arrêté un instant sur cette proposition qu'il n'a cessé de répéter : *« Je crois que la pensée la plus radicale, la plus salutaire dans son pessimisme foncier, c'est le bouddhisme. L'humanité, pour son salut, devra, selon moi, éviter l'athéisme et le monothéisme. Le monothéisme, c'est l'Inquisition et le Goulag. L'athéisme, ce n'est pas la liberté. L'humanité, si elle veut se régénérer, échapper à la destruction, a besoin d'une longue cure de bouddhisme. »*

Adversaire des totalitarismes, Paz, qui préférait être appelé journaliste plutôt que critique, sautait sur l'événement, comme, plus tard, un Leonardo Sciascia, un Pier Paolo Pasolini ; toujours prêt à lutter contre l'expansion et la multiplicité des orthodoxies idéologiques qui, toutes, prétendent posséder la solution universelle, et finissent par instituer la terreur de l'Etat et fomenter sa contrepartie, celle des bandes fanatiques. Même dans ce chef-d'œuvre (métaphoriquement autobiographique peut-être ?) qu'il a consacré à *sor* Juana Inés de la Cruz (1651-1695), la religieuse-poète, le plus grand poète, de très loin, de son époque, et, par surcroît, figure emblématique de la culture mexicaine : versée aussi bien dans la littérature que dans la théologie, dans les mathématiques, la musique, l'astronomie... Hostile au comportement du clergé – *« Je n'aime pas les bruits de l'Inquisition »* – qui l'obligea à faire son autocritique, à renier son œuvre philosophique et littéraire édifiée face à l'orthodoxie féroce des prélats et des juges qui la dépossédèrent de ses biens et de ses instruments scientifiques et musicaux... *« Il suffit de remplacer le mot « théologique » par « idéologique » pour reconnaître dans l'intolérance dont la* sor *fut victime, les censures de notre temps »*, remarquait à propos de cet ouvrage l'écrivain cubain Severo Sarduy.

SI SOUVENT À PARIS

Rien, jamais, n'aura affaibli la passion humanitaire de ce poète gardien de la destinée du monde ; ni la gloire ni le prix Nobel qui lui fut décerné en 1990 pour son œuvre *« ouverte sur des vastes horizons, empreinte de sensuelle intelligence et d'humanisme intègre »*. Un honneur après bien d'autres, parmi lesquels le Prix international de poésie (1963) ; le prix Cervantès, la plus haute récompense dans le domaine espagnol (1981) ; le Prix de la Paix (1984) ; et, en France, le Grand Prix de l'Aigle d'or (1979), et le prix Tocqueville qui lui fut remis par François Mitterrand, à Valognes, en 1989.

Ceux qui, en France, le connaissaient lui savaient gré de revenir si souvent à Paris car, dans la banalité ambiante, il rappelait son interlocuteur à des choses essentielles, lequel, au reste, se sentait toujours en droit d'attendre l'inattendu. Il avait accompli son rêve d'avoir un pied-à-terre à Paris. Il regrettait que la conversation française fût de moins en moins littéraire et roulât de plus en plus sur la politique. En état d'alerte et de trouvaille, en état permanent de curiosité et d'émanation, interrogateur constant de la circonstance, de l'*« événement »*, et surpris par les appels soudains de la Muse, comme d'une maîtresse inopportune, qu'il vous présentait cependant – c'était le germe qui avait traversé son esprit d'un nouveau poème –, il était, osons la métaphore, comme une immense cloche de bronze d'où toute une variété de sons se répandait et sur laquelle, tout d'un coup, venait se poser ce frêle papillon, la poésie.

Le poète ?

Définit-on le poète comme un homme touché par l'inspiraton, dont on ne saurait dire d'où elle vient, et qui accorderait à l'élu le « don » sans qu'il ait rien fait pour le mériter ? Pour Octavio Paz, la poésie, c'est la perpétuelle tension du poète vers un absolu du langage, dans l'espoir d'apprivoiser la réalité, de retenir l'éphémère – ce qui fuit dès qu'on vient de le penser, du moment que l'on fait un pas – avec des mots que l'on n'attendait pas et soudain miraculeusement agencés, pris en charge par la cadence que l'artiste lui-même hésite à considérer comme le fruit de son patient travail. Car si le « sens » est à l'origine du poème, sa finalité est cette chose ailée et légère dont parlait Platon, grâce à laquelle, comme dit Octavio Paz, *« on écoute les images »*.

Cela dit, toute son œuvre correspond à ce que la modernité a de plus fort, de plus positif : l'importance capitale accordée à la critique dans le travail même de la création. Fervent de T. S. Eliot, il soutenait que la plus grande partie du labeur du poète, lorsqu'il compose son poème, est un labeur critique : *« Certains écrivains sont supérieurs aux autres* disait Eliot, *uniquement parce que leurs facultés critiques sont supérieures. »* A son instar, Octavio Paz ajoutait : *« La littérature moderne est et ne peut être que littérature critique. Critique du monde dans lequel nous vivons, critique de la littérature, critique de la critique. La critique du langage devient création d'un langage. »*

Intellectuelle, donc, sa poésie ? Dans la mesure où un poème est une sorte de fête de l'intellect ; une fête que, dans cette chambre d'échos qu'est le poète, célèbrent les sensations, les sentiments, les idées et leur ressouvenir. Il ne faut pas se tromper : la poésie d'Octavio Paz est, toujours, une affirmation de la présence de l'être, ici et maintenant ; elle n'est à ses yeux que la reconnaissance d'un certain bonheur : celui que les mots inventent pour nous dévoiler, un instant, les mystères qui nous hantent et apaiser nos chagrins. Et la preuve que la beauté est à chaque moment possible et toujours indispensable ; qu'elle n'est pas un phénomène purement humain dû au seul langage, mais qu'elle prolonge la matière, nous apprenant que ce que le cœur désire et l'âme appelle ne demeure pas dans l'invisible mais bel et bien dans le visible, dans ce que nous avons à la portée du regard, voire de la main.

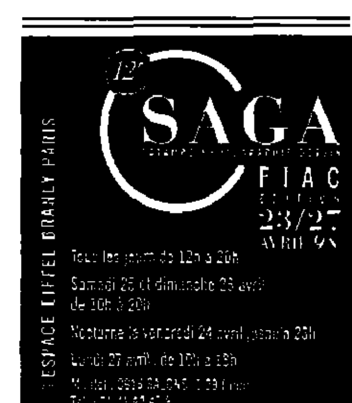
Octavio Paz est mort et le monde est plus pauvre. On songe à ce mot d'Henri Heine qu'il aimait, et qu'il nous a répété lors de notre dernière rencontre : *« Là où meurent les mots, commence la musique. »* Nous lui avons dit notre contentement qu'il entrât bientôt dans « la Pléiade ». Il répondit : *« Bon ! « la Pléiade », c'est mieux après la mort, ne croyez-vous pas ?... C'est par superstition que je dis cela. »* Et l'on s'est dit au revoir.

Hector Bianciotti

Bibliographie

● **Chez Gallimard.**
Pierre de soleil, poésie (« Du monde entier », 1962).
L'Arc et la lyre, essai (« Les Essais », 1965).
Liberté sur parole (édition bilingue), poésie (« Du monde entier », 1966).
Deux transparents : Marcel Duchamp et Lévi-Strauss, essai (« Les Essais », 1971).
Versant est (édition bilingue), poésie, 1960-1968 (« Du monde entier », 1971).
Conjonctions et disjonctions, essai (« Les Essais », 1972).
Courant alternatif, réflexions (« Les Essais », 1972).
Le Labyrinthe de la solitude, essai (« Les Essais », 1972).
Point de convergence, essai (« Les Essais », 1976).
Marcel Duchamp : l'apparence mise à nu, essai (« Les Essais », 1977).
Mise au net (édition bilingue), poésie (« Du monde entier », 1977).
D'un mot à l'autre (édition bilingue), poésie (« Du monde entier », 1980).
Rire et pénitence, essai (« Les Essais », 1983).
La Fleur saxifrage, essai (« Les Essais », 1984).
Une planète et quatre ou cinq mondes, réflexions sur l'histoire contemporaine (« Folio Essais », nº 20, 1985).
Sor Juana Inés de la Cruz ou les Pièges de la foi (« Bibliothèque des idées », 1987).
Le Feu de chaque jour (édition bilingue), poésie (« Du monde entier », 1986).
L'Arbre parle, poésie (« Du monde entier », 1990).
La Quête du présent, discours de Stockholm (hors série, édition bilingue, 1991).
L'Autre voix. Poésie et fin de siècle, poésie (« Arcades », 1992).
La Flamme double. Amour et érotisme (« Du monde entier », 1994).
Un au-delà érotique : le marquis de Sade (« Arcades », 1994).
Le Signe et le grimoire : essais sur l'art mexicain (« Art et artistes », 1995).
Itinéraire (« Arcades », 1996)
Avec Roubaud, Sanguineti et Tomlinson :
Renga, poème.
● **Chez d'autres éditeurs.**
Anthologie de la poésie mexicaine (Nagel).
La Fille de Rappaccini (Mercure de France, 1972).
Le Singe Grammairien (Skira, 1982).
Première instance, 1935-1945 (La Délirante, 1986).
Solo à deux mains. Entretiens avec Julian Rios (Ramsay/De Cortanze, 1992).
● **Traducteurs.**
Après Benjamin Péret, Octavio Paz a été traduit par Yésé Amory, Roger Caillois, Claude Estéban, Carmen Figueroa, Monique Fong-Wust, Jean-Clarence Lambert, Frédéric Magne, André Pieyre de Mandiargues, Jean-Claude Masson, Robert Marrast, Roger Munier et Jean-Marie Saint-Lu.
L'édition de l'œuvre d'Octavio Paz dans la « Bibliothèque de la Pléiade » (Gallimard) est en cours, sous la direction de Jean-Claude Masson.

Les trottoirs de Leïla
chorégraphie Karine Saporta
24, 25, 26 avril
Métro Créteil Préfecture
MAC
01 45 13 19 19 MAISON DES ARTS CRETEIL



Jacques Rebotier redonne leur sens aux mots

Cet « hétérodidacte », qui aime briser les cadres entre poésie, musique et théâtre, présente « Réponse à la question précédente »

QUEL ÂGE a-t-il lorsque sa professeur de piano, lasse de l'entendre balader les gammes, l'interrompt : « *Dis voir, Jacquot, tu ne veux pas être compositeur ?* » L'une des quarante-sept *Autobiographies* (classées par ordre de longueur décroissante) de Jacques Rebotier pourrait éclairer l'intuition fondatrice : « *A onze ans, je serai musicien pour ne pas avoir à parler une seule langue ; à douze ans écrivain pour penser dans les coins.* » Penseur (bilingue) en coins, c'est assez pour lui permettre d'être là où on ne l'attend pas. A dix-huit ans, il passe néanmoins par le Conservatoire de Paris, avant de s'interroger sur la manipulation des métaphores et du symbolisme à la Renaissance. L'action culturelle à Sarcelles l'occupe près de dix années, après quoi il est nommé inspecteur de la musique en Ile-de-France. Rien que de très normal : « *Dans inspecteur, il y a le même "spect" que dans spectacle.* »

Tout de même, cet « *hétérodidacte* » (comme il se désigne) démissionne après cinq ans d'exercice, crée sa compagnie (VoQue) – une structure de production musicale, poétique et théâtrale. Première réalisation : *Plages* (1988). Récitant : Michaël Lonsdale. Des paroles « *notées musicalement en allant aussi loin qu'on peut aller avec un comédien dans cette approche* ». Conséquent avec son art, avec ses textes, Jacques Rebotier décide alors de leur offrir sa voix. Il ne consommera pas ses mots sans les triturer en public. Sur les planches, le mangeur est aussi démangeur, gueuleur et dégueuleur. Il enregistre ses dérapages sous des titres francs et directs : *Sortir de ce corps*, ou *Le Cours de la langue*, ou *Sans les mains, sous les pieds, plus si affinités.* Même musique en musique : *Je te dis : rien*, ou *La musique adoucit les sons*, ou *La Voix du tube.*

DU RESSENTI

Jacques Rebotier ne veut rien de calculé, mais du ressenti, un cheminement semblable à celui des méandres qui « *forment le plus court chemin pour aller jusqu'à la mer* ». Ce qui le conduit dans un texte (un livret ?), c'est la chair des mots. « *Les mots qu'on utilise sont porteurs de sens, mais ces sens sont biaisés. Mettre ça en évidence et jouer avec, c'est redonner un sens. Quand on arrive à retourner les mots au point d'appeler plans sociaux des plans antisociaux, c'est bien que le langage est un enjeu.* »

Et le filage de ces mots vous embobine dans un interminable cordon de continuité sonore. Si, dans d'autres *Autobiographies*, Jacques Rebotier affirme être « *né au moment où je m'y attendais le moins* » ou « *né avant d'avoir compris* », c'est peut-être qu'il ne veut pas trop savoir où est accroché ce fil qui le retient « *entre la naissance et la mort* ». Ce cheminement intérieur ininterrompu, cet écoulement musical qui le fascine, « *sans cesse en tête, même quand on marche dans la rue, très embrouillé, qui parle tout le temps et se tait subitement ou parle d'autre chose dès qu'on l'écoute, sans offrir jamais de prise* ». Ce fil l'intrigue sufisamment pour qu'il en ait dévidé un bel écheveau personnel au Festival d'Avignon 1993, en parlant sans interruption en public « *du coucher au lever du soleil* ».


LA BELLE

Jacques Rebotier.

Le grand monologue de Réponse à la question précédente, dit « Litanie du poulailler », n'a pas une origine différente. Il s'est déroulé de lui-même, sans affectation précise, puis il a trouvé sa place dans une pièce dont l'objet, vu du cerveau, est le théâtre lui-même, son vocabulaire, ses non-dits et ses interdits : « *Le théâtre d'un théâtre, c'est racine de théâtre, qui est racine de jardin, de parterre, et de planches.* » Jacques Rebotier a trouvé le terrain propice pour replanter en musique ces racines baladeuses : « *Après, c'est une question de passion et de rencontre avec ce qui est un des derniers lieux d'artisanat, de gratuité, où l'on fabrique des exemplaires uniques. Ce serait un bien grand mot de parler de lieu de résistance, mais du départ à la fin, les rapports d'argent sont un peu mis entre parenthèses. En tout cas dans le théâtre public.* »

Pour lui, c'est le lieu par excellence où ne pas chercher la beauté. « *La beauté*, écrit-il, *se dérobe sous nos pas de chercheurs de beauté.* » Et la laideur est logée à même enseigne. Ce qui importe, c'est de faire éclater les cadres (par exemple entre musique, poésie et théâtre). Il ne salue pas Jarry, Varèse, Dubuffet et Pollock par hasard. « *Ce sont des gens que j'aime. Ils ont travaillé sur le désordre, sur l'hétéroclite, sur le geste, sur le corps. Ce sont des bousculants.* » Un participe qu'il trouverait vaniteux de revendiquer. Car Jacques Rebotier se méfie de la mission, du message, « *de l'illusion qui consiste à faire croire que les artistes sont des gens à part, éclairés, qui peuvent intervenir sur le monde. Individuellement, on ne peut pas bousculer les choses. Je suis en révolte quand je vois l'inégalité s'accroître avec la richesse. Mais ce n'est pas par l'art qu'on fait changer ce genre de situation* ».

Jean-Louis Perrier

★ ***Réponse à la question précédente*, texte et mise en scène de Jacques Rebotier. Avec Emmanuelle Zoll, Marie Pillet, Vincent Ozanon, Virginie Rochetti. Théâtre de la Bastille, 76, rue de la Roquette, Paris 11e. Mo : Bastille. Du mardi au samedi, à 21 heures ; dimanche, à 17 heures. Tél. : 01-43-57-42-14. Du 21 avril au 20 mai.**

L'Italien Renzo Piano, lauréat du prix d'architecture Pritzker

C'EST à l'Italien Renzo Piano que doit être décerné, lundi 20 avril, le Pritzker, la plus haute récompense internationale dans le domaine de l'architecture. Pour le jury, réuni à Los Angeles par la Fondation Hyatt, l'œuvre de Renzo Piano, soixante ans, est le reflet d'« *une remarquable synthèse* » entre art, architecture et ingénierie. Elle intègre les technologies les plus avancées aussi bien que l'héritage d'une Italie qui a vu naître Léonard de Vinci, Michel-Ange ou Brunelleschi. Les commentaires du jury sont particulièrement lyriques cette année. Le Pritzker, l'équivalent du Nobel, fête, il est vrai, ses vingt ans d'existence et d'honorabilité reconnue. Avec les 100 000 dollars (600 000 francs) qui l'accompagnent, il sera pour la première fois remis à son lauréat par le président américain Bill Clinton, à la Maison Blanche.

Un autre Italien, Aldo Rossi, avait déjà reçu cette récompense en 1990, qu'ont également obtenue Philip Johnson (1979), Ieoh Ming Pei (1982), Richard Meier (1984), Kenzo Tange (1987) ou Frank Gehry (1989). Depuis cette date, le caractère plutôt américano-centriste du Pritzker a fait place à une attention ouverte sur le Japon (Maki, Ando) ou l'Europe (Siza, Moneo, Fehn). Le seul Français a l'avoir obtenu est Chistian de Portzamparc, en 1994.

UN MAÎTRE DE LA DIVERSITÉ

Renzo Piano, pour être ingénieur, est l'un des architectes les plus célèbres en France, ayant été l'un des deux auteurs (avec Richard Rogers) du Centre Pompidou, en 1977. Il vit entre Paris et Gênes, où sont installées ses deux principales agences, quand il ne visite pas ses divers chantiers dans le monde ou ne navigue pas sur son voilier. Les œuvres du Renzo Piano Building Workshop (RPBW), un atelier qui réunit des partenaires remarquables, sont d'une extrême diversité, n'excluant que les maisons particulières. Parmi les plus importantes, par la taille, l'aéroport du Kansaï, au Japon, ou la Potsdamer Platz, à Berlin, qui doit être inaugurée à l'automne. Les plus lointains, le Centre culturel Jean-Marie-Djibaou, à Nouméa, qui sera ouvert dans quelques semaines, et une tour en construction à Sydney. Aux Etats-Unis, il étudie la réunion des musées Harvard, à Cambridge, quelques années après avoir livré la Menil Collection, à Houston.

La pluralité et l'originalité de son travail lui auront permis d'être l'architecte d'édifices aussi divers que, pour la seule Italie, le stade de Bari, la rénovation du port de Gênes, l'usine Fiat de Turin, l'église *Padre Pio à Foggia (en cours)*, l'auditorium de Rome. En Suisse : le Musée Beyeler. En France : la Cité internationale de Lyon, l'ensemble de logements de la rue de Meaux, à Paris, le Centre *Commercial de Paris-Bercy ou...* le Centre Pompidou, sur lequel il continue de jeter un œil.

Renzo Piano n'est ordinairement pas vraiment adulé par ceux de ses confrères qui se pensent avant tout comme des artistes ou des démiurges. Parce qu'il serait moins artiste ? Certainement pas, plusieurs de ses bâtiments ont des moments de force ou de grâce fulgurants. Parce qu'il aurait moins d'envergure ? *Au contraire*, il l'un des rares maîtres d'œuvre qui sachent porter les projets architecturaux ou urbains les plus vastes jusqu'à leur terme, sans semer de désolation ni avant, ni pendant, ni après. Il s'encombre en revanche de l'avis des hommes, s'inquiète des besoins des clients, de la ville et de la nature. Un mélange efficace de simplicité et de vive intelligence clairement perceptible dans le *Carnet de travail* qu'il vient de publier aux éditions du Seuil. Faut-il alors le taxer de génie ? Pour l'heure, laissons le vivre, travailler, naviguer. C'est ce qu'on peut souhaiter de mieux à la ville, à l'architecture et à l'œuvre future de Renzo Piano.

Frédéric Edelmann

Trente artistes aux champs à Ouchamps

BLOIS
de notre correspondant

Au village d'Ouchamps (Loir-et-Cher), des chasseurs de rennes ont laissé au flanc du vallon une décharge et un camping qui font le bonheur des *préhistoriens* : traces de pieux de tentes, éclats de silex, os de boucherie. Vers 1440, Charles d'Orléans venait s'y reposer au château de son frère, Dunois le Bâtard. A Ouchamps, six cent quarante-huit habitants au dernier recensement, il ne s'était rien passé de notable depuis, hors les limites du canton. *Jusqu'au printemps 1995 où, à l'initiative d'un jeune* adjoint au maire, naquit un petit salon d'art éclaté aux quatre coins du bourg. Ce mois d'avril, pour la quatrième fois, trente artistes ont envahi Ouchamps.

Dans la nef de la petite église en restauration les machines volantes de Jean-Luc Jouhannet *accueillent le pèlerin. Deux Suédois photographes* installés sur la Loire ont tendu d'épreuves les ogives : anges flous de Katarina Johnson, portraits mutilés et corps nu noyé de pénombre pour Christophe Laurentin. A 100 mètres, dans une maisonnette jetée dans la cour de la mairie, le sculpteur *métallier Gérard Beaucousin : jeux de rouille et de* ventres, icônes effacées en ronde-bosse.

A La Grande Hardoin qu'on gagne à travers champs, sur la terre battue et au torchis des murs, Sébastien Touret, expose idoles brisées de bronze, silhouette sur papier que la lumière avale ; Bruno Salaün, *femmes à la craie grasse aux sexes de* charbon, aux seins éclaboussés, abricot, myrtille, pastèque. Xavier Pougnon, dessinateur de BD, portraitiste cruel a accroché ses planches et sa page d'accueil Internet (http : //perso. wanadoo. fr/xavier. pougnon/) aux grillages de l'antique salle des fêtes.

Au moulin Picton l'inquiétant Michel Raffestin tresse des sexes de géantes (de licols, de cornes, de lanières) ; Guy Roussineau, horloger des déchetteries, a mis à l'étalage ses machines de Tinguely miniatures électriques. Pour les atteindre, une fois enjambée la cataracte du bief, il faut passer sous les fourches du diable forgées par Pierre-Félix Lorthios, beatnik *quinquagénaire dont* les bronzes grimaçants atteignent parfois la cruauté panique de Daumier sculpteur ; contourner « les nacelles du prince Igor », cratères et geysers, colonnades de toile maculée disposées en triangle par Danielle Marchal, décoratrice de théâtre.

SANS GALERIES NI MARCHANDS, NI BIENNALES

D'honnêtes aquarelles de Sologne, quelques bluettes et fadaises, un peu de kitsch balisent le parcours. Les artistes ne s'en offusquent pas. Ce mélange des genres leur vaut aussi la visite d'un *public non averti. Artistes sans galeries ni* marchands, ni biennales, qui pourtant vivent, plus mal que bien, de leurs productions avec un bonheur visible et gourmand, ils passeront neuf jours au village d'Ouchamps : de la grange à l'école et du four au moulin, à l'écoute et à la rencontre de leurs *hôtes.*

Dans l'église fondée au XIe siècle, dont un contrefort porte des remplois de sarcophages, les restaurateurs des bâtiments de France ont amassé et bâché de toile transparente bancs, stalles et confessionnaux. Pourtant, nul artiste invité ne s'est avisé qu'il *aurait pu signer cette accumulation et cet emballage.*

Jacques Bugier

★ **« Salon des artistes », les 24, 25 et 26 avril, de 14 heures à 18 heures. Ouchamps est à 16 km au sud de Blois (direction Montrichard).**

CONCERTS

CENTRE CULTUREL CALOUSTE GULBENKIAN
51, avenue d'Iéna 75116 Paris
JEUDI 23 AVRIL - 20 H 45
p.e. Valmalete
GWYNETH WENTINK
harpe
J. L. Dussek, G. Fauré
A. Caplet, F. Godefroid,
C. Debussy, C. Salzedo

CHATELET
THEATRE MUSICAL DE PARIS
VENDREDI 24 AVRIL 12H45
Dmitri Bashkirov, piano
Gustav Rivinius, violoncelle
Vilmos Szabadi, violon
MOZART, CHOSTAKOVITCH
LUNDI 27 AVRIL 12H45
Dmitri Bashkirov, piano
BACH, BEETHOVEN
LOCATION 01 40 28 28 40

théâtre des champs-élysées
ORCHESTRE DE CHAMBRE DE COLOGNE
HELMUT MÜLLER-BRÜHL, direction
MOZART
CPE BACH - QUANTZ
Divertimento en re KV 334
Concerts pour flûte en sol Wq 169
PATRICK GALLOIS, flûte
lundi 27 avril 1998, 20h30
INFO & LOCATION 01 49 52 50 50



Harnoncourt
Chamber Orchestra of Europe
Thomas Zehetmair, violon
Schubert, Mendelssohn, Haydn
23 et 29 avril < 20h
Porte de Pantin
144 84 44 84

JEAN-MARIE FOURNIER PRODUCTIONS
GAVEAU
Mercredi 29 avril à 20h30
POLYPHONIA
Ensemble Orchestral de Charleville-Mézières
Direction
Dan MERCUREANU
Solistes
Philippe LARGUÈZE, piano
Philippe COCU, trompette
Franz Schubert
Johannes Brahms
Hubert de Luze
Georges Enesco
Rés. 01 49 53 05 07 / 08

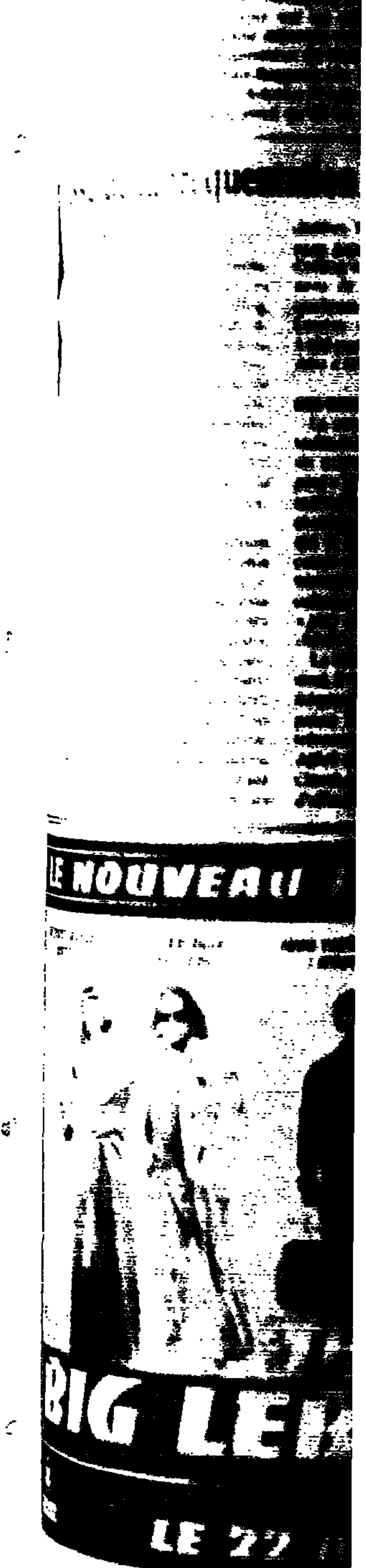

ORCHESTRE DE PARIS
Salle Pleyel - 20 h
Mercredi 29, jeudi 30 avril
Kurt Sanderling
direction
Tedi Papavrami
violon
MOZART - BRUCKNER
80 à 290 F - Tél 01 45 61 65 89
Tarif jeunes : 50 F



Mardi 5 mai - 20h30
Schumann - Janacek
Bartok - Schubert
PLEYEL : 01.45.61.53.00

Auditorium du Louvre
Les concerts de la saison 1998-99 sont sur le Web
http://www.louvre.fr

Choeur de Radio France
Mercredi 22 avril, 20h - Eglise Saint-Sulpice
Franck, Fauré, Poulenc, Vierne
Sophie-Véronique Choplin & Daniel Roth, orgue
François Polgar, direction
Location 01 42 30 15 16
Radio France



Le Printemps de Bourges entre organisation militaire et leçon de démocratie

Le public de la vingt-deuxième édition du festival a cherché l'authenticité, la chaleur humaine

Le vingt-deuxième Printemps de Bourges s'est terminé, dimanche 19 avril, par un concert du groupe de rap marseillais IAM. Débuté mercredi 15 avril, le festival a rassemblé, durant cinq jours, toutes les formes de musique devant un public moins nombreux que les années précédentes, en raison notamment d'une exècrable météo. Les concerts de rap, de techno et de blues ont eu le plus de succès.

BOURGES
de notre envoyée spéciale

Pardessus gris passe-partout, barbiche, cravate et chemise blanche, Harold, « le vigile intérimaire », est venu au Printemps de Bourges de son propre chef. Muni d'un téléphone portable en plastique, d'un faux casque de walkman, et sans jamais se départir d'un air de gravité affecté, le jeune comédien a réussi à tromper tous les chargés de sécurité. Harold a pu ainsi visiter les coulisses du plus grand des festivals de musique populaire français, qui s'est clos, dimanche 19 avril, avec un concert de IAM. Il n'a pas perdu une miette de ces cinq jours de chahut, signant même des autographes, tenant conversation avec les petits resquilleurs à l'entrée du concert des Poetic Lover, ou baladant un ersatz de détecteur de métaux dans le sillage de la ministre de la culture, Catherine Trautmann, en visite samedi 18 avril.

Peut-être pour cause de météo redoutable, les déambulations ministérielles furent-elles moins marquées de rencontres impromptues (le jongleur punk, le baba éleveur de boa, le chanteur maudit, le rocker sans salle, figures tutélaires des allées du festival) que celles, en 1997, de son prédécesseur, Philippe Douste-Blazy, talonné dans la descente de la Maison de la culture par Lionel Jospin et Jack Lang, venus commenter au Printemps de Bourges l'imminente dissolution de l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, le statut des musiques populaires est à l'étude – la commission de réflexion sur les « musiques actuelles » créée par Mme Trautmann devrait rendre ses conclusions en juin. Le Printemps de Bourges a pris, comme chaque année, la température de la France à l'écoute en concentrant dans sa programmation des genres aussi divers que la chanson classique (Julien Clerc), le rap, la techno, le rock ou le reggae, avec cette fois un clin d'œil au répertoire classique (trois jeunes pianistes français).

Que veut le peuple ? Cinq jours de concerts de toute taille et qualité livrent quelques éléments de réponse. D'abord la fête : les temps, entre chômage et montée de l'extrême droite xénophobe, ne sont pas au beau fixe et, au-delà de l'envie de se distraire, la jeunesse, celle des banlieues et celle des centres-villes, a besoin de bouger, de passer ses nerfs. De danser librement du hip-hop dans un concert mené par les rapeurs marseillais IAM. De se laisser aller dans les simplicités de Louise Attaque, ou encore de s'éclater sur les airs de fanfare tsigane déjantée concoctés par le compositeur de musique de films Goran Bregovic (*Le Temps des Gitans*, *Arizona Dream*...). Le public veut aussi qu'on lui parle en évitant la langue de bois. Steel Pulse, Linton Kwesi Johnson, Lee « Scratch » Perry, des incontournables du reggae ou du dub, auront rassemblé au Stadium (un chapiteau de 6 500 places) presqu'autant que deux locomotives françaises, Julien Clerc et Véronique Sanson, unis dans un même concert.

> Calme dans les salles, le climat des concerts de rap se corse à l'entrée, où l'étincelle peut allumer des incendies

Compay Segundo, Cubain octogénaire en complet blanc et panama, en chantant avec une sincérité hors du commun des standards de la *trova* et du *son*, a chauffé le Pavillon (3 600 places). L'authenticité, la chaleur humaine président aussi aux prestations des bluesmen, Greg Brown, dûment chapeauté façon Midwest et flanqué d'un guitariste cow-boy, Bo Ramsay. La (petite) salle (la Soute, 500 places) adore.

Depuis 1977, le Printemps de Bourges arrive en avril comme un frisson nerveux, fait à la fois d'organisation militaire et de leçons de démocratie. En 1997, le rap fut roi. Le Printemps 1998 l'a absorbé. Les envies de tout casser n'ont pas baissé, au contraire. Calme dans les salles, le climat des concerts se corse à l'entrée, où l'étincelle peut allumer des incendies. Vigiles du festival et policiers ont, au cours de ces cinq jours, su éviter le plus souvent la castagne. IAM, à l'issue d'un concert calme, en a remercié le public : le rap ne peut pas être synonyme de violence, ni la techno d'ecstasy, ni la chanson française de mièvrerie.

Bourges démonte les mécanismes sectaires, ne ghettoïse aucun genre. La vingt-deuxième édition du Printemps, privée de locomotives notamment anglo-saxonnes, fut un grand fatras. Qu'il va falloir organiser et penser politiquement avant l'ouverture de la vingt-troisième, en avril 1999. Comme le disait Emmanuel Baron, responsable de la salle lilloise l'Aéronef, endettée et pionnière, à Michel Sapin, président du conseil régional Centre, élu sans les voix du Front national, *« le tout, dans nos salles, n'est pas de programmer les meilleurs DJ du moment en faisant des entrées à 160 balles, c'est d'y mélanger le public rap qui descend des quartiers durs et des amateurs de techno pour 30 F »*.

Véronique Mortaigne

La baisse de la fréquentation fragilise une trésorerie « qui n'est pas saine »

BOURGES
de notre envoyé spécial

« Il y a vingt-deux ans, j'avais créé une association qui s'appelait Ecoute s'il pleut. » Par ces mots, et avec un sourire fataliste, Daniel Colling, patron du Printemps de Bourges, a dressé, dimanche 19 mars, le bilan de la vingt-deuxième édition, marquée par un temps épouvantable. La pluie serait donc le principal responsable de la médiocre fréquentation : 71 000 billets délivrés contre 88 000 en 1997 et un taux de remplissage des salles de 80 %, en chute de 5 %. *« Avec ce temps de chien, nombre de spectateurs qui achètent au dernier moment, notamment pour la techno, le reggae et le rap, ont renoncé »*, explique Daniel Colling.

C'est pour l'immense chapiteau du Stadium (6 500 places annoncées, mais un potentiel plus large) que *« les résultats ont été les plus décevants »*. Or le Printemps « financier » se joue dans ce lieu assez sinistre qui couvre le tiers des entrées globales. Le concert de Claude Nougaro, du 16 avril, fut catastrophique, avec 3 400 personnes. Le trio Marc Lavoine, Véronique Samson, Julien Clerc a été moyen (6 000 personnes), tout comme Steel Pulse (5 900), et la nuit techno (7 000, alors que 9 000 au moins étaient attendues). Il a manqué à Bourges, cette année, un ou deux monstres sacrés – Daniel Colling citant Texas et Ben Harper – pour faire grimper les chiffres. Nombre de spectacles ont fait le plein, mais dans des salles bien plus modestes. Daniel Colling regrette de ne pas avoir pu changer les lieux de spectacles, au dernier moment, pour quelques artistes, notamment Faudel, mais aussi Louise Attaque, qui a enthousiasmé les 3 600 personnes du Pavillon, *« mais qui aurait pu faire 6 000 entrées »*.

DES ÉCONOMIES SUR LE PERSONNEL

La concentration du même nombre de spectacles (soixante-dix-huit) en cinq jours au lieu de six auparavant a aussi intensifié l'effet *« zapping »* (dix spectacles étaient visibles au même moment, vendredi 17 avril) et a pu désorienter et créer des frustrations. A propos de chanteurs qui se contentent de faire étape à Bourges, au cœur d'une tournée, et s'appuyant sur le triomphe de Goran Bregovic à la Maison de la culture, Daniel Colling souhaiterait programmer *« plus de créations. Mais elles sont difficiles et chères »*.

La billetterie couvrant 40 % du budget du festival, il reste à cerner les effets de cette baisse de fréquentation. *« Je m'attends à un petit déficit »*, pense Daniel Colling. Il viendra fragiliser une trésorerie qui, déjà, *« n'était pas saine, avec un déficit de 2 millions de francs »*, explique François Clavel, le directeur financier. Des économies ont d'ailleurs été faites cette année : personnel en moins, suppression d'une scène gratuite (coût, 250 000 francs), abandon d'un projet de chapiteau pour la musique hip-hop. Quant à la réduction d'une journée de festival, elle n'aura pas généré d'économies aussi importantes que prévu.

De plus, la présence des sponsors – secteur où le Printemps est pionnier – était timide en raison, entre autres, de la Coupe du monde de football, qui vampirise les budgets de communication. Le mécénat est tombé de 4,8 à 4,1 millions de francs. Coca-Cola et le Crédit agricole ont réduit leur aide *« de façon significative »*, explique Charles Robillard, responsable du secteur. Nestlé est parti, Bouygues Telecom est arrivé, rejoignant le Club des entreprises du Cher et la région Centre.

Peut-on envisager une remise en cause d'un festival en partie subventionné par les pouvoirs publics (7,5 millions de francs sur les 23 millions de budget) ? *« Non, tant que nous jouerons notre rôle culturel. Douze spectacles étaient d'anciennes découvertes du Printemps »*, répond Daniel Colling. Mais *« nous n'échapperons pas à une gestion encore plus draconienne »*, précise François Clavel, en vue d'une édition 1999 qui restera *« généraliste dans les musiques actuelles »*. Elle est prévue du 13 au 18 avril, soit le retour à un festival de six jours.

Michel Guerrin



SORTIR

PARIS

Journal de bois
Venus des arts plastiques et de l'architecture, Jean-Pierre Larroche et Pascale Hanrot créent des spectacles de théâtre singuliers. Leurs personnages tiennent de Chagall, leurs objets évoquent les machines de la Renaissance et les sculptures contemporaines. Après *Achille immobile à grands pas*, ils inventent un bûcheron qui sait lire entre les lignes du bois. Sur un livret de Manuela Morgaine, ce spectacle est présenté avec le Théâtre de la Marionnette à Paris.
Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris 14e. RER B Cité Universitaire. Du lundi au samedi, à 20 h 30 ; jeudi, à 19 h 30 ; dimanche, à 17 h 30. Relâche le mercredi. Jusqu'au 17 mai. Tél. : 01-43-13-50-50. De 55 F à 110 F.

La revue « Danser » fête ses quinze ans
En 1983, le mensuel *Danser* voyait le jour. Jean-Claude Diénis était l'artisan de la formule. Les articles apportaient un ton nouveau et des regards croisés. C'est cette ouverture aux artistes, aux idées, que la Cinémathèque et Patrick Bensard, son directeur, entend saluer. Quinze rédacteurs de la revue ont sélectionné un extrait de leur film préféré.
Cinémathèque Grands Boulevards, 42, boulevard de Bonne Nouvelle, Paris 10e. Mº Bonne Nouvelle. Le 20, à 20 h 30. Tél. : 01-56-26-01-01.

Fanfare Ciorcalia
Révélation du dernier Womex à Marseille (Salon professionnel des musiques du monde), cette fanfare tzigane de Roumanie est encore plus débridée, réjouissante et virtuose que sa consœur de Macédoine, le Koçani Orchestar, venu jouer récemment à Paris. On ira sans hésiter participer à ses joyeuses embardées (CD *Radio Pascani*/Piranha-Scalen).
Le Divan du monde, 75, rue des Martyrs, Paris 9e. Le 20, à 19 h 30. Tél. : 01-44-92-77-66. 70 F.

CLERMONT-FERRAND

Entre rire et tourment
La Comédie de Clermont-Ferrand présente son premier spectacle, *Un Cabaret...*, d'après Le Chat noir de Montmartre, avec Dominique Michel et Jean-Philippe Vidal qui seront accompagnés pour l'occasion par trois musiciens. Ces soirées sont organisées par le directeur de la nouvelle scène nationale, Jean-Pierre Jourdain. Cabaret des origines, Le Chat noir a surgi après le massacre de la Commune. Dans un Montmartre ensanglanté et un Paris en état de choc, les esprits épris de liberté et d'impertinence se sont retrouvés au Chat noir pour lutter, avec poèmes et chansons, contre le conformisme. L'idée de ce cabaret doit tout au recueil des poèmes amassés par André Velter et publié aux éditions Gallimard sous le titre *Les Poètes du Chat noir*.
Maison du Peuple, Place de la liberté, 63000 Clermont-Ferrand. Du 21 avril au 16 mai. Tél. : 04-73-29-08-14. 30 F et 50 F.

RENNES

Croisade sans croix
Le corps est au centre de cette pièce. Otage de la pensée, des sentiments, de la mémoire, des événements politiques et de toutes les tensions existentielles, émotionnelles qui s'y rapportent, le corps n'a de cesse ici de renvoyer dans l'instant et radicalement son cortège de signaux à la fois opaques et lumineux, minuscules et extrêmes jusqu'à la cassure... C'est cette tension-là que veut représenter Jean-Paul Wenzel en montant *Croisade sans croix*, une pièce adaptée par Arlette Namand, d'après le troisième roman de la trilogie sur le libre arbitre, d'Arthur Koestler.
Théâtre national de Bretagne, 1, rue Saint-Hélier, 35 Rennes. Du 21 au 25 avril, à 20 heures ; le 22, à 19 heures. Tél. : 02-99-31-12-31. 130 F.

(Publicité)

Théâtre des Quartiers d'Ivry
notoire / argument du menteur
Guerre au 3ème étage
Pavel Kohout / Thierry Bedard
21 avril - 17 mai - 01 46 72 37 43 - M° Mairie d'Ivry

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Bhaji, une balade à Blackpool
de Gurinder Chadha (Grande-Bretagne, 1 h 40).
Comme elle respire
de Pierre Salvadori (France, 1 h 40).
Le Dîner de cons
de Francis Veber (France, 1 h 20).
Kissed (**)
de Lynne Stopkewich (Canada, 1 h 18).
Le Lion à barbe blanche
dessin animé d'Andreï Khrjanovski (Russie, 30 mn).
US Marshals
de Stuart Baird (Etats-Unis, 2 h 10).
Vampires (*)
de John Carpenter (Etats-Unis, 1 h 42).
(**) Film interdit aux moins de 16 ans.
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

VERNISSAGES

Hanoï des avant-gardes
Galerie Pangram, 38, rue Sedaine, Paris 11e. Mº Bréguet-Sabin. Tél. : 01-48-06-32-62. Fermé dimanche. Du 20 avril au 4 mai. Entrée libre.
Peter Knapp : images réfléchies
Mairie, 2, place Mendès-France, 95 Saint-Ouen-L'Aumône. Tél. : 01-34-21-25-70. Du 20 avril au 10 juin. Entrée libre.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Paolo Fresu Quartet
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris 1er. Mº Châtelet. Le 20, à 22 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 80 F.
Luis Rego
La Pépinière Opéra, 7, rue Louis-le-Grand, Paris 2e. Mº Opéra. Le 20, à 21 heures. Tél. : 01-42-61-44-16. 100 F.
Kid Loco
Café de la danse, 5, passage Louis-Philippe, Paris 11e. Mº Bastille. Le 20, à 19 h 30. Tél. : 01-47-00-57-59. 100 F.
Cuarteto Cedron
Sentier des Halles, 50, rue d'Aboukir, Paris 2e. Mº Sentier. Le 20, à 20 heures. Tél. : 01-42-36-37-27. 90 F.

RÉSERVATIONS

Noces de Bambou
de Jean-Christophe Bailly et Gilberte Tsaï, mise en scène de Gilberte Tsaï.
Grand Théâtre de la Ferme-du-Buisson, allée de la Ferme, 77 Noisiel. Du 24 au 30 avril. Tél. : 01-64-62-77-77. De 75 F à 125 F.
Rachid Taha
La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Le 25 avril à 20 heures. Tél. : 01-49-25-89-99. 143 F.

DERNIERS JOURS

26 avril :
Le Yémen, au pays de la reine de Saba
Institut du monde arabe, niveaux 1 et 2, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris 5e. Mº Jussieu. Tél. : 01-40-51-38-38. De 10 heures à 19 heures. Nocturne jeudi jusqu'à 21 heures. 45 F.
Les gens déraisonnables sont en voie de disparition
de Peter Handke, mise en scène de Christophe Perton.
Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, Paris 20e. Mº Gambetta. Le mardi, à 19 heures ; du mercredi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-62-52-52. De 110 F à 160 F.
Le Triomphe de l'amour
de Marivaux, mise en scène de Roger Planchon.
Théâtre national de l'Odéon, 1, place Paul-Claudel, Paris 6e. Mº Odéon. Du mardi au samedi, à 20 heures ; le dimanche, à 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 30 F à 170 F.

L'étrange croisade du président guatémaltèque contre « Cronica »

Les journalistes de l'hebdomadaire, fleuron de la presse indépendante, s'étonnent du combat « obsessionnel » que leur livre Alvaro Arzu. Ce dernier « a pris la tête d'une campagne » pour le boycottage publicitaire de la revue, affirme le procureur des droits de l'homme, Julio Arango

QUELLE MOUCHE a donc piqué le président Alvaro Arzu ? se demandent, unanimes, les éditorialistes de la presse guatémaltèque, qui se perdent en conjectures sur les origines de la phobie du pouvoir à l'égard de l'hebdomadaire le plus influent du pays, *Cronica*. *« Le chef de l'Etat cherche à nous asphyxier économiquement en menant contre nous un boycottage publicitaire, cette forme de censure indirecte qui équivaut à une condamnation à mort, parce qu'il ne supporte pas la moindre critique »*, expliquent les journalistes de *Cronica* dans une série d'articles qui dénoncent *« la stratégie destructrice et antidémocratique »* d'un président porté aux nues par la communauté internationale pour avoir signé la paix avec la guérilla, en décembre 1996.

La polémique entre le pouvoir et *Cronica* est devenue une véritable affaire d'Etat à la suite de la résolution émise le 31 mars par le procureur des droits de l'homme, Julio Arango. L'ombudsman a, en effet, confirmé la validité des accusations portées par la revue contre le gouvernement. *« Nous disposons d'éléments suffisants*, a expliqué M. Arango, *pour affirmer que le président Arzu a pris la tête d'une campagne visant à convaincre les annonceurs de ne pas acheter d'espace publicitaire auprès de* Cronica. *Cette politique a pour objectif de détruire cette revue, mais aussi de freiner la transition démocratique. »*

Outre les témoignages de plusieurs directeurs de journaux, l'ombudsman cite une circulaire interne de la présidence qui interdit explicitement à tous les fonctionnaires d'accorder des entretiens *« à la presse écrite, et plus particulièrement à* Cronica *et au quotidien* El Periodico *»*. Cette interdiction s'étend à la publication d'informations d'intérêt public et même aux... notices nécrologiques payées par le gouvernement.

Dans sa dernière livraison, datée du 17 avril, *Cronica* publie un entretien avec le procureur des droits de l'homme, qui juge très sévèrement l'action du président Arzu et lui reproche d'avoir saisi la Cour suprême de justice pour faire annuler sa résolution. *« J'ai prononcé un verdict moral dénonçant la violation de la liberté d'expression et de pensée, qui est la base de toutes les libertés*, explique-t-il. *Ma décision ne peut en aucun cas être contestée en appel, car cela reviendrait à remettre en question la fonction de l'ombudsman, qui est une institution indépendante et démocratique. Ce serait un coup d'Etat. »*

« DE NOUVEAUX LECTEURS »

Que reproche donc le chef de l'Etat à cette revue de qualité, qui est lue par plus de 50 000 personnes et a pris la tête de tous les combats contre les abus de pouvoir depuis sa création, il y a dix ans ? *« Personne, pas même nous, ne sait ce qui irrite Alvaro Arzu au point de vouloir nous détruire*, écrit *Cronica. Nous l'avons félicité à de nombreuses reprises, notamment lorsqu'il a procédé à d'importants changements à la tête de l'armée et pour la manière dont il a conduit le processus de paix en 1996. »*

Les critiques sont venues plus tard, avec l'accroissement spectaculaire de la criminalité et le ralentissement économique. *« Incapable de reconnaître ses erreurs, hypersensible à la critique*, ajoute *Cronica, Arzu s'est retourné contre la presse, qu'il accuse de donner une image négative de son gouvernement. »* Il est vrai que l'hebdomadaire, mais aussi les plus importants quotidiens du pays, en particulier *El Periodico, Prensa Libre* et *Siglo Veintiuno*, n'ont pas été tendres à l'égard du président, à qui ils reprochent son *« arrogance »* et son *« autoritarisme »*. L'ensemble de la presse écrite l'accuse de vouloir diriger le pays comme s'il s'agissait d'une entreprise privée. *« Nos différends ne sont pas idéologiques, c'est une obsession personnelle »*, soutient *Cronica*, qui défend des points de vue tout aussi conservateurs que le chef de l'Etat mais soupçonne sa formation, le Parti pour l'avancement national (PAN), de chercher à se perpétuer au pouvoir en s'alliant avec l'ancienne guérilla.

Au début du mois, l'équipe de *Cronica* avait annoncé qu'elle suspendrait sa publication fin avril si les pressions du gouvernement se maintenaient. *« Ce n'est pas une question d'argent – nos finances sont très saines – mais plutôt une affaire de dignité et une manière de protester énergiquement contre un abus de pouvoir »*, avait-elle expliqué. Le verdict de l'ombudsman et la solidarité exprimée par de nombreux secteurs de la société guatémaltèque semblent avoir inversé le rapport de forces. *« L'hostilité d'Arzu nous a permis de gagner des milliers de nouveaux lecteurs*, ironise l'éditorialiste de *Cronica*. *Merci, Monsieur le président ! »*

Bertrand de la Grange

DANS LA PRESSE

EUROPE 1
Alain Duhamel

■ Un an après la dissolution manquée, Jacques Chirac a su préserver un rôle, mais il n'a pas pu rassembler ses troupes. (...) Son électorat lui en voulait. Il s'engageait dans une cohabitation longue, donc délicate. Douze mois plus tard, il a su conserver un espace politique. C'est évident en matière institutionnelle, registre sur lequel il a su se montrer à la fois patient et pugnace. (...) C'est vrai sur le plan international et notamment européen : là, il a réaffirmé sa primauté (...). Enfin, c'est vrai sur le plan politique : là, il a su prendre les positions les plus claires vis-à-vis du FN et harceler hebdomadairement le gouvernement de Lionel Jospin (...). En revanche, le général a perdu son armée (...). S'il a pu préserver une autorité personnelle relative, il ne contrôle plus l'opposition parlementaire.

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc

■ Assiste-t-on à la poursuite de la décomposition de la droite ou au début de sa refondation ? C'est la question que soulèvent – un an après l'annonce de la dissolution – les initiatives apparemment divergentes de Charles Millon et d'Alain Madelin. En proclamant à Lyon la naissance d'un nouveau mouvement dont le nom sera tout simplement La Droite, et qui aura pour ambition de rassembler toutes ses tendances, apparemment sans exclusive, le président rebelle de la région Rhône-Alpes franchit un nouveau pas vers une stratégie d'ouverture à l'égard du FN.
En tirant de son côté les conclusions de la mort de l'UDF – mort impliquée par l'initiative de François Bayrou – Alain Madelin propose un autre type de démarche : la prise totale d'indépendance des libéraux et la recherche ultérieurement, à l'échelle de l'opposition tout entière, d'une structure de coordination entre le pilier libéral, le pilier centriste et le pilier RPR, devenus ouvertement concurrents.

LE FIGARO
Georges Suffert

■ Est-il temps de conduire la droite au cimetière ? Déchirée, impuissante, souvent ridicule, elle étonne ces temps-ci les Français.(...) Mais le suicide méthodique d'organisations représentant une bonne moitié des électeurs constitue une grande première. (...) Et Charles Millon, dira-t-on ? Son attitude a commencé par étonner : son entêtement a intéressé : le voilà en train de créer un nouveau parti : La Droite. On n'y croit guère. Mais on se garde de le condamner. La marmite de cette pauvre droite est en train de bouillir : on ne sait quel sera le goût de cette soupe. Le pire n'est pas toujours sûr.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ Pour se sauver, la droite doit être résolument... de droite. L'impératif posé par Charles Millon est, depuis un certain temps, le cri de ralliement de tout ce que l'opposition républicaine compte de stratèges. L'ennui, avec cette exaltation tautologique – qu'on retrouve en face : le sociologue Pierre Bourdieu demande une *« gauche de gauche »* –, c'est qu'elle appelle immédiatement définition. Qu'est-ce, au fond, qu'une « droite de droite » ? Tenter de répondre à la question, c'est plonger directement dans l'abîme des contradictions où se débattent lamentablement les responsables de l'UDF et du RPR.

www.hsx.com

Une Bourse fictive, pour acheter et revendre des films et des acteurs d'Hollywood

SEUL UN EX-ACTEUR devenu courtier à Wall Street pouvait inventer Hollywood Stock Exchange (HSX), site proposant aux internautes de jouer à la Bourse dans une version hollywoodienne inédite : les actions *(stocks)* sont des films, et les obligations *(bonds)* des stars. HSX ressemble à s'y méprendre à un vrai site financier, avec des tableaux statistiques, des courbes et des cotations défilant en temps réel.

Au départ, il suffit de s'inscrire pour recevoir en cadeau un pécule de 2 millions de dollars (environ 12 millions de francs). Puis le jeu consiste à miser sur un film dès sa phase de développement, ou sur une vedette qui émerge, afin d'acheter à bas prix et de revendre cher.

C'est ainsi qu'un bibliothécaire du Midwest a fait fructifier son portefeuille à hauteur de 50 millions de dollars, soit 25 fois son « investissement » de départ. Sans doute a-t-il acheté du *Titanic* bien avant sa sortie, à l'époque où l'avenir du film faisait ricaner et que son action ne valait rien !



Godzilla s'échange à 100 dollars, en hausse de 300 % depuis sa mise sur le marché, alors que *Apt Pupil* (le prochain film de Bryan Singer) clôture à 5,20, après une rude dégringolade. L'obligation Leonardo DiCaprio vaut 2 939 dollars, mais avec un rendement de seulement 3,41 %, tandis qu'Ashley Judd, encore peu connue, est à 1,078, mais promet 12,99 % de rendement. HSX compte aujourd'hui plus de 80 000 adhérents, et peut traiter cent millions de transactions par jour : *« Hollywood est la monnaie d'échange du monde entier »*, explique Max Keiser, l'ancien acteur qui a fondé le site. *« Internet permet à notre imagination d'inventer sa propre monnaie d'échange. Les gens viennent sur le site en réaction au déluge qu'ils subissent ailleurs. C'est leur Hollywood, qu'ils peuvent posséder, au lieu de le consommer. »*

De fait, HSX est devenu bien plus qu'un jeu, en s'imposant comme un vaste panel de consommateurs : les choix et les anticipations des *traders* constituent une mine d'informations sur les réactions du public, et une indication sur les tendances du marché, alors que le film coté n'est encore qu'un projet.

Tous les grands studios ont passé des contrats avec HSX, qui leur fournit des chiffres détaillés sur les préférences et les réactions des joueurs, classés par catégories. Le site sert aussi d'école aux apprentis-courtiers, qui jouent avec les dollars virtuels de Hollywood avant de se lancer à Wall Street. Pour sa part, HSX, qui emploie seulement douze personnes, va devenir une affaire rentable : Max Keizer prévoit que l'équilibre financier sera atteint fin 1998.

Claudine Mulard

SUR LA TOILE

QUESTIONS A TONY BLAIR

■ Les internautes peuvent envoyer, *par courrier électronique*, des questions au premier ministre britannique, Tony Blair, qui s'est engagé à répondre à certaines d'entre elles le 29 avril, lors d'une émission de télévision en direct. A l'occasion de l'inauguration du nouveau site Web officiel du premier ministre, *M. Blair a rappelé qu'il était « essentiel que les hommes politiques restent en contact avec le peuple qui les a élus »*. Par ailleurs, il a déclaré qu'en matière de révolution de l'information la Grande-Bretagne *« devait ouvrir la voie en Europe »*. – *(AFP.)*
www.number-10.gov.uk

LES JEUNES NOIRS ET LE WEB

■ Selon une étude publiée, aux Etats-Unis, par le magazine *Science*, les étudiants noirs américains utilisent Internet beaucoup moins que leurs condisciples blancs, quels que soient le niveau de revenus des familles dont ils sont issus et la facilité d'accès à un ordinateur. Selon Donna Hoffman, professeur à l'université Vanderbilt (Nashville, Tennessee) et coauteur de l'étude, les facteurs déterminants sont d'ordre culturel. – *(AP.)*

Le Monde
SUR INTERNET
http://www.lemonde.fr.

Le journal du jour dès 17 heures
En accès gratuit, l'intégralité de la « une », une présentation de chaque rubrique et les titres de tous les articles. Le journal complet est vendu 5 F.

Les dossiers
En accès gratuit, des dossiers thématiques d'actualité : images d'Algérie, Mondial 98, procès Papon, etc.

Nos forums
Un lieu de débats ouvert à tous

Les services
Toutes les offres d'emplois de 19 journaux, sélection d'expositions, de livres...

Le multimédia
Les pages multimédias et leurs archives depuis *18 mois.*

APPEL A L'ABONNEMENT Le Monde

3 mois 562F au lieu de 585F*

Liberté j'écris ton histoire

Avec *Le Monde*, abonnez-vous aux grands événements

Récits, témoignages, souvenirs...
30 ans après, ils racontent leur mai 1968, dans les colonnes du *Monde*.
Après cette grande période rétrospective, rendez-vous en juin, en direct de la Coupe du monde de football.

Oui, *je souhaite m'abonner au* **Monde** pour la durée suivante :
☐ **1 AN - 1980 F** au lieu de 2340F* ☐ **3 MOIS - 562 F** au lieu de 585 F*
* Prix de vente au numéro - (Tarif en France métropolitaine uniquement)
Je joins mon règlement, soit : .... F 801 MO 006
☐ par chèque bancaire ou postal à l'ordre du *Monde*
☐ par carte bancaire N° ....
Date de validité .... Signature :
☐ M. ☐ Mme Nom : ....
Prénom : ....
Adresse : ....
.... Code postal : ....
Localité : .... Pays : ....

TARIFS HORS FRANCE

	Belgique Pays-Bas Luxembourg Suisse	Autres pays de l'Union européenne	USA - CANADA
1 AN	2190F	2960F	- Le Monde - (USPS-0009729) is published daily for $ 892 per year - Le Monde - 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS, of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03
3 mois	598F	790F	

Offre valable jusqu'au 31/12/98.

Pour tout autre renseignement concernant : le portage à domicile, la suspension de votre abonnement pendant les vacances, un changement d'adresse, le paiement par prélèvement automatique mensuel, les tarifs d'abonnement pour les autres pays étrangers :
téléphonez au 01-42-17-32-90 de 8 h 30 à 18 heures du lundi au vendredi
Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à :
LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

L'ordonnance du docteur Mégret

par Alain Rollat

GARE à la camisole de force ! De passage au « Grand jury RTL-*Le Monde* », diffusé sur LCI, dimanche 19 avril, le délégué général du Front national, Bruno Mégret, l'a promise à tous ceux des électeurs qui ne se font pas des valeurs républicaines la même idée que Charles Baur, Jacques Blanc ou Charles Millon. Son diagnostic est sans appel : *« Ce sont des névrosés, des malades du ciboulot, des fous ! »* En bon pédagogue, il a donné un gage de sa propre santé mentale en se livrant à une comparaison édifiante pour prier ses patients de ne pas perdre leur temps à faire un tri parmi les étrangers le jour où le Front national renverra les immigrés chez eux afin de libérer la France *« submergée »*. Voyous et honnêtes gens devront être traités en bloc : *« Lorsqu'en 40 nos parents se sont battus contre l'invasion allemande, ils ne se sont pas préoccupés de savoir si les tankistes allemands étaient de bons pères de famille... »* C'est ce qu'on appelle un raisonnement de char d'assaut.

En revanche, le docteur Mégret n'a pas précisé quel traitement sera réservé à Karl Zéro et à l'équipe du « Vrai journal » de Canal Plus qu'il a accusés d'avoir diffusé, ce même dimanche, *« une émission abjecte »* représentant à ses yeux *« une honte pour le monde médiatique »*. Sans doute une cure de choc. M. Mégret a d'ailleurs sommé le président de la Compagnie générale des eaux, propriétaire de la chaîne cryptée, *« de faire attention à ce que font ses journalistes »*, autrement dit de faire le ménage. Comme il n'en a pas dit davantage, on ne sait pas ce qui lui a semblé le plus *« abject »* dans les cinq excellents reportages qui constituaient cette émission spéciale.

Peut-être s'agissait-il des confidences faites par Pierrette, l'ex-épouse de Jean-Marie Le Pen, sortie de son silence pour parler de son ancien mari en termes choisis : *« Son plus gros défaut, c'est la violence (...) Oui, il est vraiment raciste, il l'a toujours été. Mes filles ont été élevées dans le racisme et l'antisémitisme. Il leur interdisait même formellement de regarder* Holocauste *à la télé... »* A moins que M. Mégret n'ait été choqué par le repentir de l'ancien conseiller diplomatique de son président, Charles de Chambrun, ancien maire de Saint-Gilles, attestant à l'écran le penchant du milliardaire Le Pen pour les banquiers véreux. La séquence très documentée diffusée à ce sujet par « Le vrai journal » illustrait, en effet, une forme d'abjection plus subtile : quand M. Le Pen dit que *« le règne insolent de l'argent, dans la société moderne, est un élément dissolvant des moralités »*, de l'avis même de sa première femme, il parle en orfèvre.

صكنا من الاصل

LUNDI 20 AVRIL

FILMS DE LA SOIRÉE

20.05 Stargate ■ ■
Roland Emmerich (Etats-Unis, 1995, 135 min). TSR

20.10 Prêt-à-porter ■ ■
Robert Altman (Etats-Unis, 1994, 135 min). RTBF 1

20.30 Le Grand Saut ■ ■
Joel et Ethan Coen (Etats-Unis, 1993, 110 min). Ciné Cinémas

20.30 La Révolution française : Les Années Lumière ■ ■
Robert Enrico (Europe, 1988, 170 min). Cinéstar 1

20.50 La Conquête de l'Ouest ■ ■
John Ford, Henry Hathaway et George Marshall (EU, 1962, 155 min). France 3

21.00 Ginger et Fred ■ ■ ■
Federico Fellini (France - Italie, 1986, 125 min). Cinéstar 2

22.10 Une étrange affaire ■ ■
Pierre Granier-Deferre (France, 1981, 100 min). Festival

22.20 Les Sept Mercenaires ■ ■
John Sturges (Etats-Unis, 1960, v.o., 125 min). Ciné Cinémas

22.20 Taxi Driver ■ ■ ■
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1976, 110 min). Canal Jimmy

22.35 Beetlejuice ■ ■
T. Burton (EU, 1988, 95 min). RTL 9

22.40 Pulp Fiction ■ ■
Δ Quentin Tarantino (Etats-Unis, 1994, 160 min). M 6

22.40 Nous nous sommes tant aimés ■ ■ ■
Ettore Scola (Italie, 1976, v.o., 125 min). Paris Première

23.00 La Porte du diable ■ ■
Anthony Mann (Etats-Unis, 1950, N., 85 min). Histoire

23.05 La Prédiction ■ ■
Eldar Riazanov (France - Russie, 1993, 110 min). Cinéstar 2

23.15 Le deuil sied à Electre ■ ■
Dudley Nichols (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 120 min). Cinétoile

23.20 La Révolution française : Les Années terribles ■ ■
Richard Heffron (Europe, 1988, 155 min). Cinéstar 1

23.40 L'Attaque de la malle-poste ■ ■
Henry Hathaway (Etats-Unis, 1951, N., 85 min). Ciné Cinéfil

0.15 La Fiancée de Frankenstein ■ ■
James Whale (Etats-Unis, 1935, N., v.o., 70 min). Arte

0.25 La Petite Apocalypse ■ ■
C. Costa-Gavras (France - Pologne, 1993, 110 min). Ciné Cinémas

1.05 La Garçonnière ■ ■
Billy Wilder (Etats-Unis, 1960, N., v.o., 125 min). Ciné Cinéfil

1.50 Généalogies d'un crime ■ ■
Raoul Ruiz (France, 1997, 110 min). Canal +

1.55 Last Seduction ■ ■
John Dahl (Etats-Unis, 1993, 110 min). Cinéstar 1

3.40 Level Five ■ ■
Chris Marker (France, 1997, 105 min). Canal +

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

19.10 et 23.10 Le Rendez-vous. Ruth Elkrief reçoit Laurent Fabius. LCI

MAGAZINES

19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Michèle Laroque, Albert Dupontel, Marcelo Rios. Canal +
20.00 Envoyé spécial. Sardou d'un bout à l'autre. Les sentinelles de l'espace. P-s : La course pour la vie. TV 5
20.00 La France et ses religions. Histoire
20.00 20h Paris Première. Paris Première
22.25 Droit de cité. Invité : Claude Allègre. TF 1
22.50 ▶ D'un monde à l'autre. Vies d'esclaves en France. France 2
0.40 Le Cercle des arts. Federico Garcia Lorca. France 2

DOCUMENTAIRES

18.00 Les Indiens d'Amérique racontés par eux-mêmes. Le Sud-Ouest : La croyance et le rêve. Histoire
19.00 Les Kennedy : Destin tragique d'une dynastie. [2/3]. Histoire
19.45 Alfred Kinsey, père de la sexualité moderne ? Planète
20.00 L'Or couleur sang. Les chercheurs d'or de Mindanao. Arte
20.35 Le Front de l'Est. [3/4]. La marche sur Berlin. Planète
20.55 Crillon : le palace des palaces. Téva
21.30 Les Gardiens du temple. Téva
22.40 Vittorio Mussolini. Le cinéma fasciste. Odyssée
23.45 Les Enfants de la mafia. Odyssée
0.00 La Case de l'Oncle Doc. Les Patrouilles de l'extrême. France 3
1.20 Jazz 6. A Great Day in Harlem. M 6

SPORTS EN DIRECT

18.00 Marathon. Marathon de Boston. Eurosport

MUSIQUE

19.25 Grigory Sokholov. Madrid 1998. Muzzik
21.00 La Flûte enchantée. Mise en scène. John Cox. Dir. Bernard Haitink. Muzzik
22.30 NTM. Concert. Canal +
23.10 Sonny Rollins. Montréal 82. Muzzik
0.10 Paul Simon. New York 1997. Canal Jimmy
0.10 Alfredo Kraus et Renato Bruson à Lugano. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.55 Telle mère, telle fille. Elisabeth Rappeneau. TF 1
21.00 Jeanne d'Arc. Pierre Badel [2/3]. Histoire
22.25 Devenir adulte. Davide Ferrario (v.o.). Arte
0.50 Kindred, le clan des maudits. Peter Medak. 13e Rue

SÉRIES

20.55 La Clef des champs. [2/6]. France 2
21.00 Drôle de chance. Passe ton chemin. Série Club
21.30 New York Police Blues. Tueur à gages. Canal Jimmy
21.45 Le Prisonnier. A, B et C (v.o.). Série Club
22.20 Millennium. Apocalypse 19, verset 19. TSR
23.10 New York Police Blues. L'honneur peut attendre. TSR
0.00 New York Undercover. La vengeance. 13e Rue

NOTRE CHOIX

● 22.20 Canal Jimmy
Taxi Driver
Un ancien combattant de la guerre du Vietnam, chauffeur de taxi à New York, cherche dans la violence une solution à la décadence de la ville et de la société. Un terrifiant spectacle urbain, un univers de démence et de fascisme larvé. Performance de Robert DeNiro. Ce film a valu à Martin Scorsese la Palme d'or au Festival de Cannes 1976. – *J. S.*

22.25 Arte
Devenir adulte
(Tutti giú per terra)
Réalisée par l'Italien Davide Ferrario, une chronique drôle, intelligente et grinçante sur les désarrois existentiels d'un étudiant en philosophie de vingt-deux ans sans travail et sans argent ; idéaliste paresseux essentiellement préoccupé par les femmes. Pour cette fiction (diffusée en v.o. sous-titrée par Arte), le réalisateur a reçu le Prix du meilleur film décerné par la presse internationale au Festival du cinéma de Locarno, et l'acteur principal, Valerio Mastandrea, le Prix spécial du jury.

● 22.40 Paris Première
Nous nous sommes tant aimés
De 1945 aux années 70, les destins de trois amis qui furent compagnons dans la Résistance. La chronique, empreinte de nostalgie, d'une génération qui a perdu ses illusions. Ettore Scola raconte l'Italie, les compromis de la vie, les retrouvailles dérisoires, et retrace, en même temps, l'évolution du cinéma italien depuis le néo-réalisme. Chez lui, la lucidité et le pessimisme n'excluent pas la tendresse. Que c'est beau ! – *J. S.*

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Le Bigdil.
19.50 Ushuaïa découverte.
19.52 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, l'image du jour.
20.45 Coupe du monde 1998.
20.50 Météo.
20.55 Telle mère, telle fille. Téléfilm. Elisabeth Rappeneau.
22.25 Droit de cité. Invité : Claude Allègre.
23.35 Culture.
0.05 CD Tubes.
0.10 et 1.10, 2.20 TF1 nuit.

FRANCE 2

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal, Le Monde de la Coupe.
20.40 A cheval.
20.55 La Clef des champs. [2/6].
22.50 ▶ D'un monde à l'autre. Vies d'esclaves en France.
0.25 Journal, Météo.
0.40 Le Cercle des arts. Federico Garcia Lorca.

FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 La Conquête de l'Ouest ■ ■ Film. John Ford, Henry Hathaway et George Marshall.
23.25 Météo, Soir 3.
0.00 La Case de l'Oncle Doc. Les Patrouilles de l'extrême.
0.55 Musique graffiti. Johannes Brahms.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Pas si vite. Hegel.
20.35 Un air de famille ■ Film. Cédric Klapisch.
22.20 Flash infos.
22.30 NTM.
0.10 Le Journal de Luca ■ Film. Giacomo Battiato.
1.50 Généalogies d'un crime ■ ■ Film. Raoul Ruiz.
3.40 Level Five ■ ■ Film. Chris Marker.

ARTE

19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Polices municipales : l'exception française.
20.00 Reportage. L'Or couleur sang.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Alouette, je te plumerai ■ Film. Pierre Zucca.
22.15 Kinorama.
22.25 Devenir adulte. Téléfilm. Davide Ferrario (v.o.).
23.55 Court-circuit. Tango russe.
0.15 La Fiancée de Frankenstein ■ ■ Film. James Whale (v.o.).
1.25 Corpus Christi. [12/12].

M 6

19.00 Loïs et Clark.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages infos, Les Produits stars.
20.50 Staying Alive. Film. Sylvester Stallone.
22.40 Pulp Fiction ■ ■ Film. Δ Quentin Tarantino.
1.20 Jazz 6. A Great Day in Harlem.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Jacques Michaut-Paterno (*Le Bouton de Pouchkine, de Serena Vitale*).
21.00 Le Grand Débat. En collaboration avec le journal *Le Monde*. [1/2] L'exception culturelle française est-elle menacée ?
22.10 Fiction. *Fugue*, de Daniele del Giudice.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Georges Didi Huberman (*Phasmes*).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert. Œuvres de Marais, Charpentier.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Davies, Morin.
23.07 Le Bel aujourd'hui.

RADIO-CLASSIQUE

20.40 Les Soirées. Alain et la musique. Œuvres de Beethoven, Haydn, Mozart, Bellini.
22.25 Les Soirées... (suite). Œuvres Wagner, R. Schumann, Franck.

MARDI 21 AVRIL

FILMS DU JOUR

14.10 La Prédiction ■ ■
Eldar Riazanov (France - Russie, 1993, 105 min). Cinéstar 2

14.25 Voyage au pays de la peur ■ ■
Norman Foster (Etats-Unis, 1942, N., 75 min). Ciné Cinéfil

15.40 L'Attaque de la malle-poste ■ ■
Henry Hathaway (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil

16.35 Un mauvais fils ■ ■
Claude Sautet (France, 1980, 115 min). Festival

17.00 La Porte du diable ■ ■
Anthony Mann (Etats-Unis, 1950, N., 120 min). Histoire

17.05 Maria le passeur ■ ■
Frank Wysbar (Allemagne, 1936, N., v.o., 80 min). Ciné Cinéfil

17.55 On a volé la Joconde ■ ■
Michel Deville (France - Italie, 1966, 95 min). Cinétoile

18.25 La Garçonnière ■ ■ ■
Billy Wilder (Etats-Unis, 1960, N., 125 min). Ciné Cinéfil

19.05 Sans un cri ■ ■
Jeanne Labrune (France - Belgique, 1991, 85 min). Ciné Cinémas

20.55 Le Livre de la jungle ■ ■
Zoltan Korda (Grande-Bretagne, 1942, 110 min). M 6

21.00 Tilaï ■ ■
Idrissa Ouedraogo (Burkina-Faso, 1990, 80 min). Cinéstar 2

22.05 Mad Dog and Glory ■ ■
John McNaughton (Etats-Unis, 1992, v.o., 95 min). Ciné Cinémas

23.00 Les Copains d'abord ■ ■
Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1983, v.o., 100 min). Cinétoile

23.20 Horizons perdus ■ ■
Frank Capra (Etats-Unis, 1937, N., v.o., 135 min). Arte

23.40 Ça tourne à Manhattan ■ ■
Tom DiCillo (Etats-Unis, 1995, 90 min). Ciné Cinémas

0.40 Trois frères ■ ■ ■
Francesco Rosi (France - Italie, 1980, 110 min). Cinétoile

1.05 Une si jolie petite plage ■ ■
Yves Allégret (France, 1948, N., 90 min). RTL 9

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

15.00 Défis. Le grand marché. TV 5
18.00 Stars en stock. Shelley Winters. Doris Day. Paris Première
19.00 Envoyé spécial, les années 90. SOS Terre. Massacre à la tronçonneuse. Les mules. Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Paris Première
19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Virginie Ledoyen, Matthieu Demy, Jacques Bonnafé, O Ducastel, J. Martineau, Michel Peissel. Canal +
20.00 Temps présent. Rescapés du coma. TV 5
20.00 20h Paris Première. Paris Première
21.00 Enjeux - Le Point. L'enfer au Venezuela. Abonnés aux inondations. Elever un enfant handicapé. TV 5
21.00 Le Gai Savoir. Paris Première
21.20 Les Années belges. La frontière des langues. RTBF 1
22.00 La France et ses religions. Les Juifs de France. Avec Josette Alia, Philippe Haddad, Pierre Birnbaum, Shmuel Trigano. Histoire
22.35 Bouillon de culture. Politique et philosophie : A la recherche du bonheur. Invités : Daniel Cohn-Bendit. TV 5
23.00 De l'actualité à l'Histoire. L'exclusion en France, l'AMI. Histoire
23.10 Conviviale poursuite. La musique world. Invités : Zap Mama, Jean-Louis Marechal, Tome Deux, Jean-Claude Servais. RTBF 1
23.30 Science 3. Virtuel Everest. France 3
0.35 Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : MC Solaar. France 2

DOCUMENTAIRES

17.35 Déchiffreurs en temps de guerre. Odyssée
18.00 Les hieleros, mineurs de glace. La Cinquième
18.15 Derniers voyages. [3/3]. Les deux morts de Joseph Staline. Planète
18.30 Les Fantômes de Madagascar. La Cinquième
18.30 Les Grands Compositeurs. [1/12]. Tchaïkovski. Odyssée
19.00 Rachmaninov, Masterclass par Jorge Bolet. [1/5]. Muzzik
19.00 Himalaya. [3/4]. Le Népal. Odyssée
19.15 Les Nouveaux Explorateurs. Expédition au fond de l'océan. Planète
19.55 Terre brûlée. [2/6]. Les Panzer. Odyssée
20.00 Les Indiens d'Amérique racontés par eux-mêmes. Le Sud-Ouest : La croyance et le rêve. Histoire
20.10 Les Ailes expérimentales. [2/13]. Le mur brisé. Planète
20.35 L'Ouest américain. [4/8]. Le temps des déchirures. Planète
20.45 La Vie en face. Al-Qantara ou vacances d'exil. Arte
20.45 Un chant d'amour pour les baleines. Odyssée
20.50 Claude François... Ces années-là. France 3
21.00 Les Kennedy : Destin tragique d'une dynastie. [3/3]. Nous sommes tous mortels. Histoire
21.25 James Dean, une carrière foudroyée. Canal Jimmy
21.50 En quête de temps. Arte
22.00 Alfred Kinsey, père de la sexualité moderne ? Planète
22.00 Sao Tomé et Principe. La plus petite République démocratique d'Afrique. Odyssée
22.20 Lignes de vie. Arte
22.55 Le Front de l'Est. [3/4]. La marche sur Berlin. Planète
23.45 Pour l'amour de l'Inde. TSR
23.50 Nomades du Pacifique. [4/5]. D'un horizon à l'autre. Planète

SPORTS EN DIRECT

18.25 Basket-ball. Euroligue. Final Four messieurs. Partizan Belgrade - Kinder Bologne. A Barcelone. Eurosport
21.00 Boxe. Combat en dix reprises. Poids super-moyens. Raymond Joval (PB) - José Ignacio Barruetabena (Esp.). A Madrid. Eurosport

DANSE

17.40 William Forsythe, danseur et chorégraphe. From a Classical Position. Blue Yellow. Mezzo

MUSIQUE

18.00 Lionel Hampton and His Orchestra. Muzzik
18.30 Mezzo junior. Max et les maximonstres. Higglety Pigglety Pop. Mezzo
21.00 Repères : Nicolas Economou. Chopin. Mezzo
21.00 Alicia de Larrocha et Nicholas Carthy. Muzzik
22.30 Roméo et Juliette, de Berlioz. Mezzo
23.35 Jazz 625. Marquee Club 1964. Muzzik
0.15 Grand Piano. Oscar Peterson, Michel Legrand, Claude Bolling. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Le Causse d'Aspignac. Rémy Burkel. Festival
22.00 La Corde au cou. Marcel Moussy [1/2]. Festival
22.13 Kindred, le clan des maudits. Peter Medak. 13e Rue
22.45 Un suspect désigné. O Lamont Johnson. M 6
23.50 Les Insoumis. Gerard Marx. Canal +

SÉRIES

17.15 Docteur Quinn, femme médecin. Washita. Série Club
17.35 Magnum. La coupable. RTBF 1
17.45 Super Jaimie. Quand l'amour s'en mêle. 13e Rue
17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2
18.35 Chicago Hospital : La Vie à tout prix. Chant de douleur. RTL 9
18.35 L'homme qui valait trois milliards. Seuls les plus forts survivent. 13e Rue
19.00 Bonanza. Le mur du silence. Série Club
19.20 Fais-moi peur. L'histoire du dragon noir. Canal J
19.25 Deux flics à Miami. Les guerres. 13e Rue
20.13 New York Undercover. L'ange exterminateur. L'heure a sonné. 13e Rue
20.55 Ally McBeal. The Dirty Joke (v.o.). Téva
21.30 Twin Peaks. Ep. 28. Série Club
22.40 The Lazarus Man. Le chat sauvage. Canal Jimmy
22.45 Perry Mason. Le Mauvais Esprit. TF 1
23.30 Star Trek, la nouvelle génération. Souvenez-vous de moi ! (v.o.). Canal Jimmy
0.00 Galactica. Voyage dans le temps. 13e Rue

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques.

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
Le nom qui suit le genre de l'émission (film, téléfilm, etc.) est celui du réalisateur.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 21.45 Arte
« Thema » :
XXI – « Le Futur au présent ».

Vivre plus, vieillir mieux

L'AVENIR nous réserve-t-il des jours meilleurs ? Manipulation génétique, recherche biologique, progrès informatique seront-ils une bénédiction pour le troisième millénaire ? Dans le cadre du cycle « Le Futur au présent », Arte met brillamment la technologie du XXIe siècle sur la sellette et propose, six mardis consécutifs, de dresser l'état des lieux d'un défi scientifique aussi fascinant qu'inquiétant. Cette soirée intitulée « On ne veut plus vieillir ! » constitue le premier volet de ce programme fabuleux.

On vit de plus en plus longtemps. Mais à quel prix ? Une foule de problèmes, d'inconforts et d'indignités – la liste est longue – sont souvent les passages obligés de la vieillesse. Quand on sait que notre horloge biologique semble programmée pour nous mener à cent vingt ans, nous implorons scientifiques et médecins de nous permettre de vieillir mieux et, dans un souci de perfection, de mourir en bonne santé. *« S'il faut prolonger la vie, que l'on invente d'abord les moyens de la rendre supportable »*, souligne une centenaire dans *En quête de temps*. Ce documentaire signé Jean-Bernard Andro fait le point sur les recherches en la matière et, profitant de l'occasion, se débarrasse des clichés surannés liés au troisième âge. Pour la gérontologue Françoise Forette, il faut *« détruire le mythe de la sénilité »* : la vieillesse n'est pas synonyme de troubles mentaux. Seules, les maladies graves sont responsables de la diminution de nos capacités fonctionnelles et intellectuelles. Tout aussi passionnant et d'une exceptionnelle clarté, *Lignes de vie*, de Peter Friedman et Jean-François Brunet, poursuit l'entreprise commencée en perçant les secrets du vieillissement humain et en tissant les liens entre le temps et la matière biologique. Un régal absolu.

Karine Nakache

★ Prochaines « Thema » : Digital Spirit (28 avril) ; Millenium Blues : histoires de fin de siècle (5 mai) ; 2 B or not 3 D : l'insoutenable virtualité de l'être (12 mai) ; Aventures biologiques (19 mai), et Voyage au centre de l'atome (26 mai).

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.40 Arabesque.
15.35 Côte Ouest.
16.30 Sunset Beach.
17.20 CD Tubes.
17.25 Sydney Police.
18.20 Touché, gagné !
19.00 Le Bigdil.
19.50 Ushuaïa découverte.
19.52 Le Journal de l'air.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Timecop. Film. O Peter Hyams.
22.45 Perry Mason. Le Mauvais Esprit.
0.30 Le Prix du serment. Téléfilm. O Stuart Margolin [2/3].

FRANCE 2

14.55 L'As des privés.
15.50 Tiercé.
16.05 La Chance aux chansons. [2/3] Paris - Tunis.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Sauvés par le gong.
17.50 Hartley, cœurs à vif.
18.45 Qui est qui ?
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 C'est l'heure.
19.50 Au nom du sport.
19.55 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.
20.40 A cheval.
21.00 J'ai épousé une extraterrestre. Film. Richard Benjamin.
22.55 Un livre, des livres.
23.00 Enfants de Coluche.
0.20 Journal, Météo.
0.35 Les Grands Entretiens du Cercle. Invité : MC Solaar.

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.30 ▶ Vivre avec... Les réalités du sida à la veille du 3e sidaction.
14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Le Jardin des bêtes.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.01 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Claude François... Ces années-là.
23.00 Météo, Soir 3.
23.30 Science 3. Virtuel Everest.
0.30 Magazine olympique.
0.55 Rencontres à XV.
1.25 Musique graffiti.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 13.35
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Abyss ■ ■ Film. James Cameron.
16.20 Cascadeurs du feu.
17.05 Fred ■ Film. O Pierre Jolivet.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 Best of Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Pinocchio. Film. Steve Barron.
22.05 Flash infos.
22.15 Dangereuse alliance. Film. Δ Andrew Fleming (v.o.).
23.50 Les Insoumis. Téléfilm. Gérard Marx.

LA CINQUIÈME/ARTE

13.15 Le Journal de la santé.
13.30 D'ici et d'ailleurs. La Cité interdite.
14.30 La Cinquième rencontre... Sciences et santé. 14.35 La Qualité de l'air. 15.25 Entretien avec Pierre Radanne.
16.00 Fête des bébés.
16.30 Modes de vie, modes d'emploi.
17.00 Cellulo.
17.30 100 % question.
18.00 Les hieleros, mineurs de glace.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Au nom de la loi.
19.30 7 1/2. Génétique : la nouvelle arme de la police. L'adoption en Europe : En France, les adoptifs tardifs de la DASS.
20.00 Archimède.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 La Vie en face. Al-Qantara ou vacances d'exil.
21.45 Soirée thématique. XX1 - Le futur au présent : On ne veut plus vieillir !
21.50 En quête de temps.
22.20 Lignes de vie.
23.20 Horizons perdus ■ ■ Film. Frank Capra (v.o.).
1.35 Music Planet : Lou Reed & John Cale.

M 6

13.05 Madame est servie.
13.35 Au secours, maman est invisible ! Téléfilm. Fred Olen Ray.
15.10 Code 003.
16.10 Boulevard des clips.
17.30 E = M6.
18.00 Agence Acapulco.
19.00 Loïs et Clark.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Décrochages info, E = M6 junior.
20.55 Le Livre de la jungle ■ ■ Film. Zoltan Korda.
22.45 Un suspect désigné. Téléfilm. O Lamont Johnson.
0.30 Capital. Ils ont choisi l'Amérique. Main basse sur Halloween. Un passeport pour New York. Le mirage de Silicon Valley.

RADIO

FRANCE-CULTURE

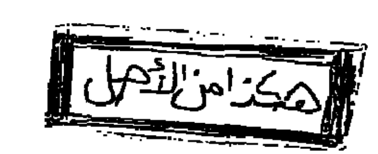
20.00 ▶ Les Chemins de la musique. L'opéra buffa italien [2/5].
20.30 Agora. Pascal Commère (*La Vache*).
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres. En direct de Nancy. A l'occasion des Galaxiales.
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Sylviane Agacinski (*Politique des sexes*).
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Concert. Œuvres de Elgar, Grieg, Wolf, Britten.
21.00 Concert. Œuvres de Reger, Schoenberg, Pesson, R. Strauss, Gottwald, Britten.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Veldhuis, Vercken.
23.07 Le Dialogue des muses.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Œuvres de Vivaldi, Bach.
22.35 Les Soirées... (suite). Œuvres de Mahler.



Le Monde
MARDI 21 AVRIL 1998

Jacquerie

par Pierre Georges

LA GUERRE du chou-fleur est finie. Provisoirement ? Et celle de l'artichaut, alors ? Ou de la laitue ? Ou de la fraise ? Ou de l'abricot gelé sur l'arbre ? Ou de tout ce que l'on voudra qui devrait pousser et ne pousse pas, se vendre et ne se vend pas.

Fruits et légumes, plaies, bosses et lamentations. Tout de même, ils n'y sont pas allés de main morte, les producteurs de choux-fleurs du Finistère, en manifestant de façon quasi insurrectionnelle, avant le week-end pascal. A prix cassés, voies de chemin de fer saccagées, des dizaines de millions de francs de dégâts. Primeurs contre TGV, collision symbolique du temps. L'Etat paiera pour le chou-fleur et pour l'argent du chou-fleur. L'Etat paiera comme coupable présumé de tout et de rien. De la surproduction, de la mévente et même des changements d'habitudes alimentaires de la population.

Les Français n'aiment plus le chou-fleur comme d'antan ? L'Etat paiera ! Gouverner, c'est prévoir. Et notamment prévoir d'indemniser. C'est vite, vite désamorcer l'incendie par la négociation et la compensation, administrer un calmant, une aide, pour ramener le calme dans les campagnes. Non pas que cela apporte à terme la moindre solution au problème posé. Car aucune clause de l'accord passé au ministère de l'agriculture ne garantira jamais le retour massif dudit chou-fleur dans les assiettes familiales. Sauf à en ordonner la consommation par décret, avec contrôle des menus et inspection des cabas.

Mais c'est ainsi. Depuis toujours, les « producteurs en colère », vieux pléonasme national, ont la capacité de faire reculer l'Etat. Ils font, en quelque sorte, partie du patrimoine génétique du gouvernant français, instruit d'instinct à la filière ruralité de l'ENA sur les choses qui se font et sur celles qui ne se font pas en matière d'autorité publique. On peut rayer d'un trait de plume et sans bleu à l'âme des pans entiers d'industrie surproductrice ou non compétitive. On ne touche pas, d'instinct, ou alors avec mille précautions, aux filières agricoles, si mal en point soient-elles.

La France gouvernante a en mémoire de la terre à ses souliers. Elle tolère des débordements qu'elle réprimerait ailleurs avec la plus extrême sévérité. Elle fait ainsi la part de la ruralité, comme du feu. Elle tient au rang des calamités agricoles inévitables ces coups d'une colère paysanne pour lesquels elle dispose d'un terme venu du fonds du vocabulaire national : la jacquerie.

Le printemps ayant été ce qu'il est, pourri et gélif, il est probable que la révolte du chou-fleur en annonce d'autres. Probable aussi que M. Le Pensec n'en a pas fini de courir, en bon pompier agricole et viticole, d'une jacquerie à la suivante. Les producteurs en colère, faute de pouvoir maudire le ciel, maudissent et somment le pouvoir.

Ils font ainsi leur révolte plutôt que leur révolution. Par exemple ces légumiers du nord de la Bretagne. Leur situation n'est guère enviable. Et ils ne sont pas les seuls responsables de leur propre malheur. On les a incités à faire du chou-fleur. On les y a aidés, à coups de prêts et de subventions. On a privilégié la filière tout chou-fleur. Ce fut pendant vingt ans la voie radieuse. Cela est devenu, passablement, une impasse commerciale. Il faut les aider à en sortir par des aides plutôt qu'à y mal survivre à coups d'indemnités. Cultiver, aussi, c'est prévoir.

L'usage de cannabis en Belgique ne fera plus l'objet de sanction pénale

Une législation à mi-chemin entre celle de la France et celle des Pays-Bas

BRUXELLES
de notre correspondant

L'usage, la détention et la culture du cannabis pour un usage privé ne devraient plus, à partir du lundi 20 avril, être sanctionnés en Belgique par une condamnation pénale. C'est le sens d'une nouvelle circulaire du ministère de la justice, adressée à tous les parquets du royaume, après avoir été approuvée, vendredi 17 avril, par le collège des procureurs généraux.

Sans disparaître du code pénal belge, le délit de consommation et de détention de cannabis ne doit désormais faire l'objet que *« de la plus basse des priorités judiciaires »*. En clair, cela signifie que les procès-verbaux dressés dans ce cadre seront, dans la plupart des cas, classés sans suite par les parquets. Les juges devront cependant apprécier si les personnes ainsi repérées sont susceptibles de bénéficier de mesures d'assistance thérapeutique ou sociale.

La Belgique choisit ainsi une « méthode douce » pour faire évoluer la pratique judiciaire en matière de répression de la consommation des drogues dites « douces ». Une démarche gouvernementale consistant à dépénaliser légalement l'usage de ces substances n'aurait guère eu de chances d'aboutir : « dépénalisateurs » et « prohibitionnistes » se retrouvent dans tous les partis de la majorité de centre-gauche et le gouvernement de Jean-Luc Dehaene ne souhaite pas que cette question interfère dans le débat électoral du printemps prochain.

Cette méthode est d'ailleurs bien dans la tradition du pays : on se souvient que la peine de mort a subsisté dans le droit belge plusieurs décennies après être tombée en désuétude, faute d'être prononcée ou appliquée.

La nouvelle circulaire prend aussi acte de la réalité : le consommateur de cannabis de Bruxelles, Anvers ou Liège peut très facilement s'approvisionner tout près de chez lui, aux Pays-Bas, où la commercialisation de ce produit est quasi légale. L'absence de tout contrôle douanier entre les deux pays, effectif avant même la mise en œuvre de l'accord de Schengen, simplifie les choses. Comme le remarque le quotidien *Le Soir*, la Belgique a ainsi mis sa législation sur la drogue en accord avec une évidence géographique : elle se situe à mi-chemin entre la France, répressive, et les Pays-Bas, laxistes.

En raison de son différend avec les Pays-Bas – et en dépit des accords de Schengen –, la France maintient toujours ses contrôles aux frontières avec les pays du Benelux. Paris accuse régulièrement la législation néerlandaise de permettre le trafic de drogue. Le maintien, à la frontière franco-belge, de contrôles policiers et douaniers reste un sujet de friction régulier entre Paris et Bruxelles.

Luc Rosenzweig

Les parents d'un enfant noyé dans une flaque portent plainte

LES PARENTS d'un petit garçon de 25 mois, mort noyé sur un ancien chantier, lundi 13 avril à Stotzheim (Bas-Rhin), ont porté plainte auprès de la gendarmerie *« contre l'Etat et contre toute personne responsable »*. Le petit Guy, qui avait échappé à leur vigilance, a été retrouvé mort dans une flaque d'eau d'environ 2 mètres de diamètre et 40 centimètres de profondeur.

La famille de l'enfant, des gens du voyage sédentarisés de la communauté des Yéniches, avait été relogée dans des baraques sur cet ancien chantier, en février 1997, après la destruction de leur maison située sur le tracé d'une voie rapide au pied des Vosges.

Le porte-parole d'ATD Quart Monde, Vincent Bidault, a expliqué que *« la famille n'a jamais obtenu de logement décent. Aucune mesure de protection n'a été prise pour protéger l'endroit, qui est dangereux. Les parents ressentent la mort de leur fils, Guy, comme le paroxysme de leur exclusion »*. Le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, présidé par Xavier Emmanuelli, a estimé pour sa part que le décès de l'enfant est dû *« au rejet de l'autre et à la peur »*.

La secrétaire générale du Haut Comité, Michèle Aucouturier, devait assister lundi 20 avril aux obsèques de l'enfant afin de témoigner *« de sa conviction que le droit au logement et le droit à exister peuvent toujours être mis en œuvre dans une société dont ce sont les valeurs et qui en a les moyens »*. Le secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson, devait être également présent.

Des cadavres d'enfants ont été utilisés pour des tests de sécurité automobile

LE *SUNDAY TIMES* du dimanche 19 avril a exhumé une ancienne polémique en affirmant que Renault a utilisé par deux fois, dans les années 80, des cadavres d'enfants dans des tests, afin de mettre au point des sièges de sécurité « dos à la route ». Un porte-parole de Renault Grande-Bretagne, cité par le quotidien britannique, a précisé que ces expériences ont été conduites *« pour le compte du ministère français de la santé »*. Elles ont permis, explique-t-il, de *« comprendre ce qui arrive dans nos voitures durant les accidents et (...) de construire de meilleurs mannequins-enfants pour les crash-tests »*. Le docteur Claude Tarrière, ancien directeur du service d'accidentologie de Renault, aujourd'hui en retraite, a donné au *Sunday Times* des précisions sur l'origine des corps utilisés : l'un des enfants était mort dans un accident, l'autre victime d'un meurtre.

Ces propos ont été confirmés au *Monde* par le professeur Claude Got, actuellement chargé de mission au ministère de la santé, et qui dirigeait, à l'époque des faits, l'Institut de recherches orthopédiques. Ces tests se sont déroulés sous la houlette de l'université René-Descartes-Paris V. Renault, mais aussi PSA Peugeot-Citroën, étaient partenaires de ce programme de recherches, au travers de leur structure commune, le Laboratoire d'accidentologie et de biomécanique (LAB).

> « La première source de renseignements reste, hélas, les accidents réels »

« Nous avons fait deux expérimentations avec des enfants, pas plus, explique le professeur Got. *Elles nous ont apporté des enseignements précieux, car les mannequins anthropomorphiques étaient trop rigides pour refléter la réalité. »* Le médecin assume complètement, sur le plan de l'éthique, l'utilisation de corps humains dans des simulations d'accidents, dès lors que *« les résultats sont immédiatement mis à la disposition de la communauté scientifique mondiale »*.

Cette pratique, largement établie dans le monde entier, permet de détecter les lésions éventuelles causées par un accident et qui sont difficiles à simuler avec des mannequins, encore aujourd'hui. *« La France possède la plus grande expérience au monde en matière d'expérimentations humaines en accidentologie,* affirme le professeur Got. *En vingt-huit ans, nous avons testé quatre cents cadavres, dont deux enfants. Mais la première source de renseignements reste, hélas, les accidents réels. »*

Pascal Galinier

Dix-huit blessés dans un avion entre Paris et New York

DIX-HUIT PERSONNES ont été blessées, dont deux – une Française et un Américain – sérieusement, lors du vol 037 Paris-New York de la compagnie Tower Air, samedi 18 avril. Trois quarts d'heure avant l'atterrissage, le Boeing 747, qui transportait 402 personnes, a traversé une zone de fortes turbulences au dessus de la Nouvelle-Angleterre. Soudain, l'avion est tombé dans un « trou d'air » (phénomène provoqué par la forte différence de température entre des masses d'air), perdant une centaine de mètres en une fraction de seconde. L'équipage avait recommandé aux passagers de boucler leur ceinture de sécurité. Ceux qui ne l'avaient pas fait, ainsi que quelques personnes dont la ceinture a cassé, ont été projetés contre le plafond de l'appareil. D'autres ont été blessés par la chute d'objets placés dans les compartiments à bagages. La plupart des victimes se trouvaient à l'arrière de la carlingue. Des passagers se sont plaints de la lenteur des secours à l'atterrissage, en regrettant que celui-ci n'ait pas eu lieu à Boston ou Montréal.

DÉPÊCHES

■ **ÉDUCATION : la Fédération de l'enseignement privé (FEP-CFDT) confirme sa première place** chez les 120 000 enseignants des établissements privés sous contrat. A la suite des élections du 13 mars pour le renouvellement des représentants aux commissions consultatives départementales et académiques, la FEP-CFDT obtient 35,8 % dans le premier degré (contre 32,2 % en 1996), devançant le SNEC-CFTC (33,1 %) et le SPELC-autonome (30,8 %). Dans le second degré, la FEP remporte 42,5 % des suffrages, le SNEC-CFTC 31,9 % et le SPELC 24,8 %. Seule organisation du privé à réclamer pour les personnels un statut de droit public, la FEP-CFDT *« attend maintenant du gouvernement (...) qu'il engage rapidement des négociations »*.

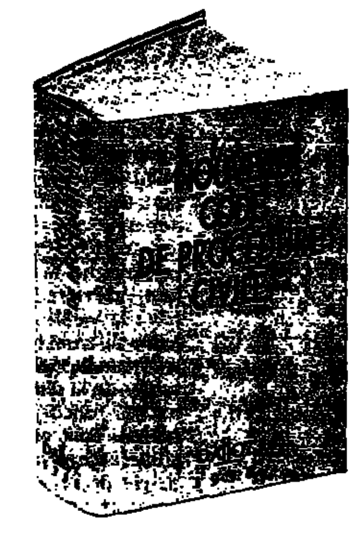
■ **TRANSPORTS : les jeunes pourront bénéficier** *« dans les prochains mois »* d'un tarif particulier dans les transports en commun d'Ile-de-France, a annoncé, dimanche 19 avril, le ministère des transports. Jean-Claude Gayssot souhaite que soit développée *« une tarification spécifique pour les jeunes, à l'instar des chèques-mobilité dont bénéficient 240 000 chômeurs en Ile-de-France »*. Le ministère a précisé que les modalités de ce dispositif n'avaient pas encore été arrêtées.

■ **ACCIDENT : deux ouvriers sont morts asphyxiés** par du monoxyde de carbone, samedi 18 avril, dans l'usine de la société ferromanganèse Paris-Outreau, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais). Agés de 45 et 35 ans, ils ont été retrouvés dans un dispositif d'épuration des gaz provenant d'un haut-fourneau. Un troisième ouvrier, qui souhaitait leur porter secours, a également été intoxiqué. La direction ne s'expliquait pas, dimanche, la présence des deux ouvriers dans l'électrofiltre, comme celle du monoxyde de carbone. Le parquet de Boulogne-sur-Mer a ouvert une enquête.

■ **IMMIGRATION : deux Algériens qui avaient avalé des lames de rasoir pour empêcher leur éloignement du territoire français** ont été expulsés, samedi 18 avril, de Marseille vers l'Algérie, à bord du *Tipasa*, bateau de la compagnie nationale algérienne (ENTMV). Des manifestants avaient tenté d'empêcher cette mesure en bloquant le TGV qui les conduisait de Paris vers Marseille, puis sur le port. L'un d'entre eux, âgé de 34 ans et père d'un enfant français, a été condamné à plusieurs reprises dans des affaires de stupéfiants. Le second, âgé de 22 ans, est frappé d'une interdiction du territoire.

Tirage du *Monde* daté dimanche 19-lundi 20 avril : 571 234 exemplaires 1-

Le rouge gagnant



Cette nouvelle édition intègre notamment la loi renforçant la protection des personnes surendettées et les décrets relatifs à la simplification et à la déconcentration des décisions administratives. La structure du NCPC a été modifiée en profondeur et les annotations de jurisprudence encore enrichies.

DALLOZ

LES CAHIERS DE SCIENCE & VIE
1000 ANS DE SCIENCES
Une encyclopédie en 12 numéros à collectionner.
2e tableau :
La Renaissance
Nouveaux mondes, nouvelles sciences et un foisonnement d'innovations.
EN VENTE EN KIOSQUE

هكذا من الاصل

CONJONCTURE
Retour forcé au pragmatisme de l'économie nippone
page IV

IDÉES
Repenser la fiscalité de l'environnement
page V

Le Monde
ECONOMIE
ENJEUX ET STRATÉGIES
MARDI 21 AVRIL 1998

ENQUÊTE
L'économie colombienne performante
page VI

ANNONCES
IMMOBILIÈRES
pages VII et VIII

Tony Blair, an II

DOSSIER

▼ Royaume-Uni
Après un an passé au pouvoir, le premier ministre britannique n'est pas loin d'avoir accompli un sans-faute

Il y aura un an le 1er mai, les travaillistes gagnaient les élections outre-Manche avec une majorité de 179 sièges. Pour permettre à son parti de revenir au pouvoir après dix-huit ans d'opposition, Tony Blair s'était engagé à ne pas remettre en cause les acquis positifs de l'ère conservatrice, mais à en corriger les défauts. Est-il en passe de réussir ? Au bout d'une année de gouvernement, la réponse est forcément sujette à caution. Mais la tonalité générale ne fait pas de doute : Tony Blair n'est pas loin d'avoir accompli un sans-faute. Tout en lançant des réformes importantes, il a réussi pour l'instant à ne fâcher personne, même si son côté prêchi-prêcha commence à agacer, en Angleterre et chez ses partenaires étrangers.

Les plus lucides des « blairistes » savent pourtant que le succès du jeune premier ministre de Sa Très Gracieuse Majesté – il fêtera ses quarante-cinq ans le 6 mai et il vient de conclure un accord sur l'Ulster qui devrait mettre un terme à trente ans de guerre civile en Irlande du Nord – tient pour une bonne part à un mélange de chance et d'habileté qui ne saurait durer éternellement. Sa chance : hériter d'une situation économique très favorable ; son habileté : mener une politique de communication qui, jusqu'ici, n'a guère été prise en défaut. Restent deux questions de fond : les réformes entreprises peuvent-elles résoudre les problèmes structurels de l'économie britannique ? Et préfigurent-elles, comme le proclament les « blairistes », les solutions d'avenir pour un continent confronté aux défis du chômage et de l'adaptation des systèmes sociaux ? A l'aube de l'an II du gouvernement de Tony Blair, l'économie britannique se porte en apparence très bien. La croissance a approché les 3,5 % en 1997, le chômage est descendu sous la barre des 5 %, son niveau le plus bas depuis 1980, les finances publiques sont saines, avec un déficit ramené à 1,8 % du PIB (soit 6 points d'amélioration en quatre ans) et une dette publique équivalant à 53 % du PIB. En somme, les fameux critères de Maastricht qui ont tant fait peiner les économies continentales ont été remplis par Londres sans nuire à la croissance ou à l'emploi. Mais sans que la Grande-Bretagne décide, pour autant, de rallier l'euro...

Les conservateurs de John Major ont laissé à leurs successeurs une économie en plein boom mais donnant des signes de surchauffe – c'est-à-dire d'inflation latente. Les experts estiment que les caractéristiques du marché du travail britannique (pénurie de travailleurs qualifiés), rendent toute croissance supérieure à 2,2 % inflationniste quand le chômage descend en dessous de 6 ou 7 %.

Les possibilités de « refroidissement » sont alors de trois ordres : peser sur les revenus en alourdissant les impôts et/ou en réduisant les dépenses publiques ; relever les taux d'intérêt ; laisser s'apprécier la monnaie. C'est ce qui s'est produit depuis l'arrivée des travaillistes au pouvoir, sans qu'ils puissent en revendiquer complètement la responsabilité.

Le dernier budget Major (1997-1998) était l'un des plus restrictifs depuis vingt ans, et Gordon Brown, le nouveau chancelier de l'Echiquier, s'était engagé à en respecter les grands équilibres : les débuts du blairisme ont donc été marqués par un tour de vis budgétaire d'environ 2 % du PIB !

En ce qui concerne la politique monétaire, le premier geste des travaillistes, dès le 6 mai 1997, a été d'octroyer à la Banque d'Angleterre un degré d'indépendance qu'elle n'avait encore jamais connu : cette mesure applaudie par la City a eu l'avantage, outre d'améliorer l'« eurocompatibilité » des institutions britanniques, de dégager la responsabilité du gouvernement quand les taux d'intérêt à court terme ont été relevés (maintenus exagérément bas par le gouvernement sortant, ils ont dû être portés à 7,25 % en cinq étapes depuis mai 1997).

Troisième facteur de « refroidissement », la monnaie : la livre ne cesse de s'apprécier depuis des mois, car le niveau élevé des taux d'intérêt et la crise asiatique ont fait de Londres une place refuge pour les capitaux internationaux.

Sophie Gherardi

Lire la suite page II

CHRONIQUE

par Serge Marti

Les remèdes du bon docteur Strauss-Kahn

Quand la situation est jugée grave, certains aiment donner de la voix pour marquer la solennité du propos. D'autres préfèrent tremper la plume dans l'en crier en espérant que le message aura une durée de vie moins éphémère. C'est le cas de Dominique Strauss-Kahn qui, pour l'occasion, s'est transformé ces derniers jours en *columnist* – boulimique – de la presse anglo-saxonne. Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie a d'abord confié dans une chronique à l'*International Herald Tribune* les réflexions que lui inspire la crise asiatique et les réponses à apporter aux défis lancés par une économie aussi bouleversée que mondialisée. Le lendemain, le *Financial Times* publiait une contribution du même, consacrée à l'équilibre à trouver entre le principe de souveraineté nationale et les indispensables règles de conduite que nécessite « *une bonne intégration dans l'économie mondiale* ».

Le calendrier était bien choisi. A Washington où se tenait la traditionnelle « assemblée de printemps » du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, le climat était étonnamment schizophrène. D'un côté, les perspectives de croissance – pour 1999 – étaient au beau fixe pour la quasi-totalité des principaux pays ou régions (seuls l'Asie de l'Est et le Japon méritaient un carton jaune) ; de l'autre, la crise qui avait éclaté en juillet 1997 avec le décrochage du bath thaïlandais pour se propager ensuite à l'ensemble de la zone, avait ébranlé le système monétaire international beaucoup plus rudement qu'on ne voulait bien le dire.

indice 1995 = 100

180 – 160 – 140 – 120 – 100 – 80 – 60 – 40 – 20

HONGKONG
INDONÉSIE
CORÉE DU SUD
THAÏLANDE

1996 – 1997 – 1998

Source : Financial Times

Indices boursiers asiatiques

Un scénario qui rappelait étrangement la situation d'octobre 1994 lorsque le FMI avait sablé le champagne, lors de son assemblée annuelle de Madrid, pour fêter l'excellente santé de l'économie mondiale. Avant d'être contraint de se précipiter, en compagnie du Trésor américain, au secours du peso mexicain qui menaçait d'emporter dans son effondrement d'abord l'Amérique latine, ensuite les autres pays émergents.

« *Nous venons de connaître la première crise financière du XXIe siècle* », annonçait alors Michel Camdessus, le directeur général du FMI. Sa boule de cristal, parfois un peu opaque, ne lui a pas permis d'anticiper le deuxième cataclysme qui, deux ans après, allait contraindre les « dragons » asiatiques à tendre, eux aussi, la sébile aux institutions de Bretton Woods. « Un choc, ça va, trois chocs, bonjour les dégâts ! », semblent dire, cette fois, les financiers planétaires en parodiant un slogan désormais célèbre. Tirant les leçons de la crise asiatique qui, au passage, lui ont valu quelques critiques acerbes, M. Camdessus a admis qu'elles « *avaient mis en relief, de façon marquante, les faiblesses du système : sa vulnérabilité, la rapidité de contagion et la passivité des mesures d'alerte* ». Avant de préconiser, ni plus ni moins, que la rénovation, de fond en comble, « *de l'architecture du système monétaire et financier international* ». Vaste entreprise de réforme – qui figurait déjà à l'ordre du jour de la réunion d'octobre 1994 avant d'être discrètement enfouie dans un tiroir – dont le FMI tient à être le maître d'œuvre, s'est empressé d'ajouter le directeur général de l'institution à l'adresse de ceux qui voyaient dans la Banque des règlements internationaux de Bâle, spécialisée dans l'élaboration des « *règles prudentielles* » appliquées au système bancaire, un possible challenger pour l'institution de Washington.

Pour Dominique Strauss-Kahn, cette réforme du système financier international est effectivement l'une des priorités. Les autres impératifs, tels qu'ils sont définis dans ses récents écrits, sont la gestion de l'ajustement international à venir et la nécessité de résister à la tentation du protectionnisme. Au-delà de ces grands principes, le ministre propose un certain nombre de dispositions dont certaines mériteraient d'être examinées.

Ainsi, lorsqu'un pays souhaite lancer un emprunt sur le marché international des capitaux, il devrait d'abord fournir un certain nombre d'informations économiques et financières dont le FMI devrait pouvoir contrôler le bien-fondé, estime le ministre. De même, il lui apparaît nécessaire de renforcer la qualité de la surveillance exercée sur les secteurs financiers, du côté des prêteurs comme des emprunteurs, et de s'efforcer de trouver un consensus pour limiter le recours aux afflux de capitaux à court terme (générateurs de spéculation et d'instabilité géographique) de la part des pays qui bénéficient encore de taux de change fixes ou quasi fixes. D'autres recommandations, telles la lutte contre les paradis fiscaux ou le renforcement de la surveillance multilatérale, en revanche, tiennent davantage du poncif, à force d'être rabâchées au rythme des assemblées annuelles du FMI et des réunions du G7. Mais, au total, Dominique Strauss-Kahn n'aura pas perdu son temps en prenant la plume. Il ne lui reste plus qu'à adresser une copie de son texte à Michel Camdessus. Gageons que c'est déjà fait.

FICHE PRATIQUE du 21.04.1998

Cette fiche hebdomadaire est rédigée par les spécialistes du mensuel immobilier **Immoneuf.**

■ Assurance dommages-ouvrage : dix ans de garantie

Pendant dix ans à compter de la réception, l'assurance dommages-ouvrage protège l'acquéreur contre les désordres graves affectant son logement. Attention : elle est obligatoire.

Obligatoire depuis le 4 janvier 1978, l'assurance dommages-ouvrage pèse sur le maître d'ouvrage, c'est-à-dire sur la personne pour laquelle le logement est réalisé. Elle couvre pendant dix ans tous les dégâts compromettant la solidité du logement ou le rendant impropre à sa destination, à savoir l'habitation. Elle s'applique également aux dommages qui affectent les éléments d'équipement dès lors qu'ils sont indissociables du corps du bâtiment. Son point de départ : la réception du logement.

Cette assurance a pour principal objectif de permettre au propriétaire de financer rapidement la réparation des désordres. L'assureur paye les réparations et se retourne ensuite contre le constructeur pour se faire rembourser.

En vente en l'état futur d'achèvement (Véfa ou vente sur plan), c'est toujours le promoteur qui souscrit l'assurance dommages-ouvrage. En maison individuelle, c'est l'acquéreur. Mais en pratique, le constructeur la contracte pour le compte de son client. Le coût de cette protection (3 à 5 % de la construction) est intégré au prix de vente.

■ Mise en œuvre

La déclaration de sinistre doit toujours être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Elle doit obligatoirement comporter un certain nombre de mentions : la date d'apparition des dommages, leur description, le numéro de contrat, la date de réception, le nom du propriétaire, l'adresse, etc. Si le document n'est pas conforme aux exigences de forme, l'assureur dispose de dix jours à compter de la réception pour en faire part au déclarant.

Si l'assureur évalue le coût des réparations à moins de 12 000 F TTC ou s'il estime que la mise en jeu de la garantie est manifestement injustifiée, il n'est pas tenu de recourir à une expertise. Il doit le faire savoir dans les quinze jours à l'assuré. Ce dernier a toutefois la possibilité de contester. Il peut également exiger la désignation d'un expert. Si les dommages sont supérieurs à ces 12 000 F, l'assureur dispose d'un délai maximal de soixante jours à compter de la réception de la déclaration pour faire expertiser les dommages, communiquer le rapport préliminaire, et dire s'il accepte de couvrir les désordres. Un refus doit être dûment motivé. En cas d'acceptation, il dispose d'un délai de trente jours pour présenter une offre d'indemnité. Ce délai peut être porté à cent trente-cinq jours en cas de difficultés exceptionnelles. L'indemnité doit être réglée dans les quinze jours suivant l'acceptation de l'offre par l'assureur. En cas de refus, la seule solution est de saisir le tribunal de grande instance. Enfin, si l'assureur ne répond pas dans les délais ou ne respecte pas la procédure, l'assuré est en droit d'engager les dépenses nécessaires à la réparation des dommages.

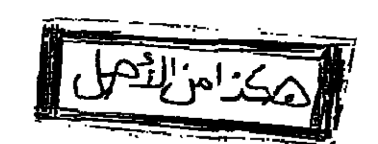
N. G.

Pour d'autres conseils, consultez **IMMONEUF**, *le mensuel de l'immobilier en vente 20 F chez votre marchand de journaux.*

IMMO NEUF

Plus de 300 pages de conseils et d'adresses





Les gourous de la London School of... Blairism

LONDRES
de notre correspondant à la City

« La politique en France reste trop polarisée entre gauche et droite pour permettre un débat intellectuel sortant des sentiers battus comme c'est le cas aujourd'hui en Grande-Bretagne. » Dans son petit bureau aux meubles vieillots suintant la paix studieuse et universitaire, Anthony Giddens est tout sourire, même s'il n'aime pas trop l'image suspendue à son cou de gourou du « blairisme ». *La London School of Economics (LSE),* insiste son *directeur, lui-même* passé par le moule de ce prestigieux établissement londonien, ce sont avant tout des personnages légendaires et des découvertes qui ont changé la face de l'Angleterre, de l'Europe, voire du monde : le socialiste William Beveridge, architecte dans les années 30 de la sécurité sociale moderne protectrice des classes populaires ainsi que les économistes libéraux Friedrich von Hayek et Alan Walters

▼ Aujourd'hui, cette institution devient l'usine à idées du « centrisme radical »

dans les années 70 qui ont ouvert la voie au thatchérisme. Aujourd'hui, la LSE *connaît sa troisième révolution comme usine à idées du « centrisme radical »* cher à l'hôte de Downing Street.

Beyond Left and Right : The Future of Radical Politics (1) : Tony Blair ne perd aucune occasion de faire savoir que cet essai publié en 1994 par Anthony Giddens, alors professeur de sociologie à l'université de Cambridge, a fortement influencé son programme économico-social de futur premier ministre. Partant du constat que la gauche traditionnelle avait été *marginalisée* par le succès du nouveau conservatisme libéral-populiste, il avait imaginé de nouveaux paramètres pour une future équipe dirigeante de gauche, compte tenu de l'écroulement de l'ancien ordre moral et social, de la disparition de la notion de souveraineté nationale et de la mondialisation de l'économie. La « troisième voie » avait vu le jour, autour de la réforme de l'Etat-providence *(Welfare State)*, grâce à un nouvel équilibre entre *risques et sécurité, une politique* volontariste de retour au travail des chômeurs et de lutte contre l'exclusion, une réforme en profondeur du système de santé et de retraite mêlant l'Etat et le secteur privé.

CLASSE MOYENNE DÉSTABILISÉE

« L'égalité, ce n'est pas seulement l'égalité des chances, c'est aussi un problème structurel. Combattre les inégalités via *la déréglementation du marché du travail, comme le préconise la droite, n'est pas suffisant. La structure même du capitalisme planétaire exacerbe les différences. Au sommet, il y a les riches protégés par le secteur privé : assurances, logement, gardes de sécurité ; et, au bas de l'échelle, les mères célibataires, les immigrés, les retraités, les handicapés. Quant à la classe moyenne, elle est déstabilisée par les hauts et les bas de la conjoncture économique et la montée de la petite délinquance liée aux conditions socio-économiques des plus défavorisés »*, explique Anthony Giddens. On comprend comment Blair, le juriste de formation qui s'est senti toujours mal à l'aise avec l'intelligentsia, même celle qui est d'accord avec sa stratégie, se soit laissé captiver par cet auteur prolifique – pas moins d'une quinzaine d'ouvrages publiés – qui est aussi un entrepreneur comblé possédant sa propre maison d'édition, roulant en Porsche, et comptant parmi ses amis l'un des plus célèbres anciens de la LSE, le spéculateur George Soros.

Sous l'influence de Giddens, on ne compte plus les universitaires proches du New Labour qui ont élu domicile à Houghton Street. Stephen Nitchell, l'un des économistes les plus respectés, et John Gray, spécialiste de la pensée européenne, sont venus d'Oxford tandis que l'historienne de Yale, Linda Colley, experte des problèmes de dévolution des pouvoirs aux régions a retraversé l'Atlantique. Giddens a également recruté le sociologue allemand Ulrich Beck, le cinéaste David Puttnam et une kyrielle de professeurs américains de réputation internationale proches de l'administration Clinton, comme Oliver Hart, Kenneth Sepsle ou Richard Sennett.

UNE RÉVOLUTION, PAS UN MODÈLE

Les effectifs du département chargé de l'exclusion sociale ont été considérablement renforcés. Au total, on estime qu'une vingtaine de conseillers du gouvernement travailliste sont associés d'une manière ou d'une autre à la LSE. Certes, il existe d'autres pôles de réflexion de gauche mais l'influence de Demos, fondé par Geoff Mulgan, attaché à la *Policy unit* de Downing Street, de Charter 88 (réforme des institutions) ou de l'Institute for Public Policy Research (social) reste limitée à un cercle restreint.

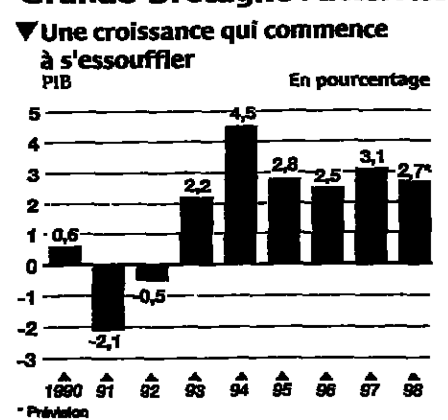
Alors, une véritable révolution, le blairisme ? Sans nul doute. S'agit-il pour autant d'un modèle intellectuel dominant à Londres ? Prudent, Anthony Giddens se borne à critiquer Tony Blair à propos de ce qu'il appelle la montée du *« fondamentalisme moral »* que le chef du gouvernement, à l'entendre, aurait encouragé en prônant le retour aux valeurs familiales. *Lui se veut plus mesuré : « Je défends le concept de cosmopolitisme moral,* explique-t-il, *vous pouvez accepter des valeurs à titre personnel mais il ne faut pas les imposer aux autres. »*

Marc Roche

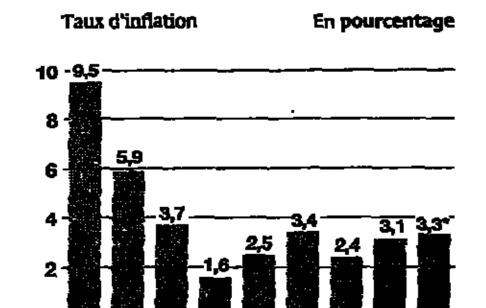
(1) Policy Press, 65, Bridge Street, Cambridge.

Grande-Bretagne : atterrissage en douceur ou risque de récession ?

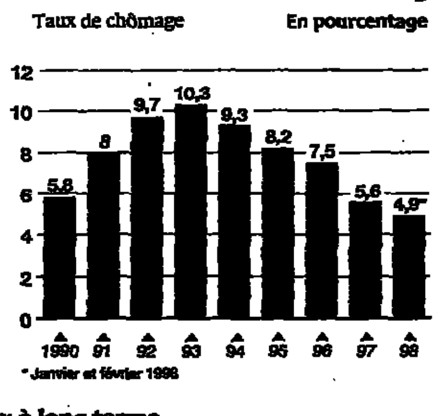
▼ **Une croissance qui commence à s'essouffler**



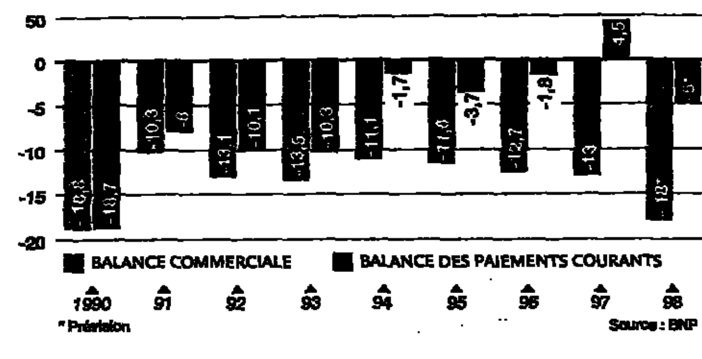
▼ **Un début d'inflation à contenir**



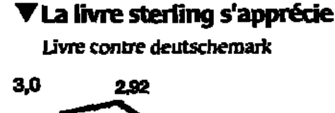
▼ **Une évolution favorable du chômage**

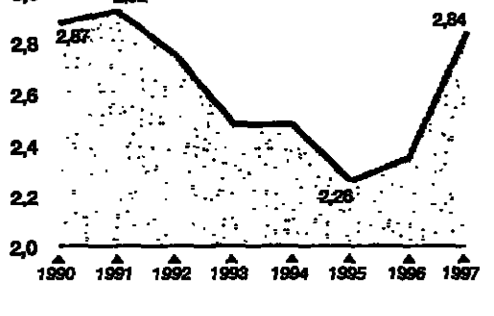


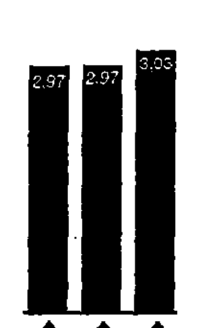
▼ **Une balance commerciale qui se dégrade mais un afflux considérable de capitaux extérieurs**



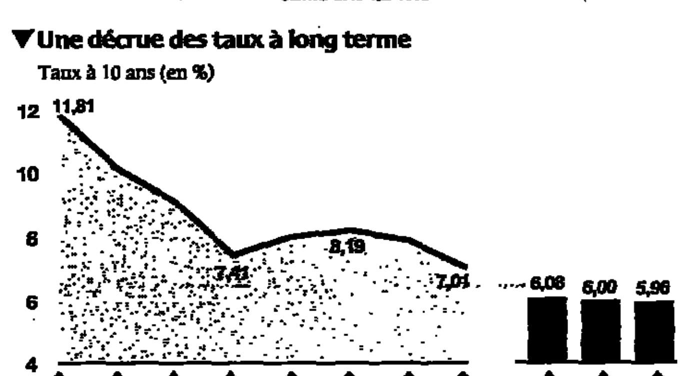
▼ **La livre sterling s'apprécie**





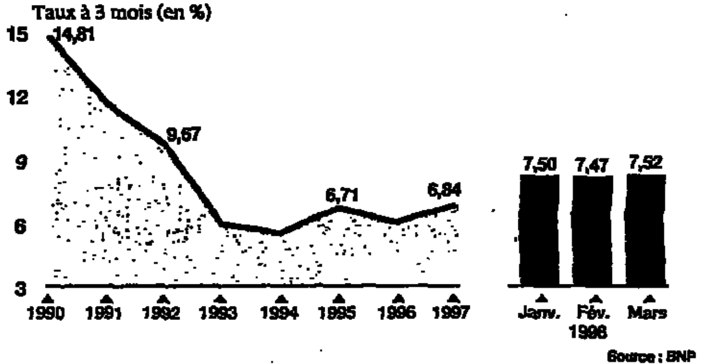


▼ **Une décrue des taux à long terme**



▼ **La Banque d'Angleterre nouvellement indépendante a relevé ses taux d'intérêt à court terme**





Tony Blair, an II

Suite de la page I

Désormais surévalué d'au moins 15 %, le sterling pénalise lourdement les exportations de produits industriels : c'est le secteur manufacturier qui est menacé de récession alors que la surchauffe concerne avant tout celui des services. *« Il y a deux économies en Grande-Bretagne »*, s'inquiète Ruth Rea, chef de l'une des fédérations patronales, l'Institute of Directors, qui regroupe 40 000 entreprises. *« Les services vont bien, mais l'industrie souffre. La dernière fois que la livre a atteint un niveau aussi élevé, au début des années 80, nous avons perdu 10 % de notre base industrielle. »* La question des prochains mois est de savoir si l'économie risque de tomber en récession ou si elle va simplement ralentir son rythme d'expansion, un *soft landing* qu'espère ardemment l'équipe au pouvoir, explique-t-elle.

La croissance économique, les nombreuses créations d'emplois, les hausses de salaires ont largement facilité la tâche de Tony Blair, tant il est vrai que les réformes passent mieux dans ce genre de contexte. Il est vrai aussi que le Parti travailliste, dont la rénovation a commencé dès 1985, avait eu tout le temps de préparer son retour au pouvoir. La stratégie, le calendrier et le marketing des mesures ont été mûrement réfléchis dans les *think tanks* (cercles de réflexion) du New Labour, puis mis en œuvre par une équipe gouvernementale qui paraît exceptionnellement soudée – surtout comparée au cabinet Major.

Le projet central de Tony Blair est à la fois simple et ambitieux : réintégrer le maximum de Britanniques dans l'univers du travail, dont un cinquième des ménages sont de fait exclus. Baptisée d'un de ces slogans dont les experts en communication du New Labour ont le secret, l'opération *Welfare to work* (passer de l'assistance au travail) est présentée comme une déclaration de guerre à la pauvreté et à l'ignorance, dans le plus pur style messianique. Dans son introduction au Livre vert sur la reconstruction du Welfare State, présenté fin mars au Parlement, Tony Blair écrit : *« La réforme nous redonne une véritable cause nationale, elle nous ouvre une perspective plus large qui fera de notre pays le modèle de la nation développée du XXIe siècle : avec une gestion saine et stable de l'économie, le dynamisme et l'esprit d'entreprise, un niveau d'éducation et de créativité sans égal dans le monde, et un Etat-providence fait pour encourager les projets et la réussite. »*

L'une des premières mesures du cabinet travailliste, pendant l'été 1997, a été de lever une taxe exceptionnelle sur les profits des monopoles privatisés, d'un montant de 5 milliards de livres (plus de 50 milliards de francs) afin de financer la politique sociale. Mais la carotte ne va pas sans le bâton : les adultes aptes au travail qui refuseront un emploi ou une formation seront privés de l'aide sociale. Ce côté punitif soulève parfois de vives protestations comme lorsque, en décembre 1997, il s'est agi de supprimer les allocations versées aux mères célibataires figurant dans cette catégorie.

Briser le *« piège de la pauvreté »*, c'est aussi revoir une fiscalité qui pénalise ceux qui passent des minima sociaux à l'emploi. D'autres mesures prévoient un crédit d'impôt plus généreux pour les familles, des subventions pour la garde des enfants, dans un pays qui n'offre pratiquement rien dans ce domaine et condamne ainsi au chômage beaucoup de jeunes mères isolées. Le gouvernement promet de l'argent pour le Welfare, mais toujours par l'intermédiaire du travail. Même si des voix s'élèvent à gauche et à droite contre un discours volontiers sécuritaire et culpabilisant pour les pauvres – sommés de prendre en charge leur propre réintégration –, la démarche morale de lutte contre l'exclusion semble assez bien reçue par une opinion encore sous le charme. L'habillage à la fois moderne et humaniste de la politique du Labour est fait pour séduire les classes moyennes, lesquelles n'ont pour l'instant pas obtenu grand-chose, sinon des engagements à venir en faveur de l'éducation et de la santé définies comme parties intégrantes du progrès social.

Le raisonnement économique sous-jacent à la politique blairiste est peut-être plus difficile à saisir. La Grande-Bretagne a joué presque exclusivement, depuis une vingtaine d'années, le jeu de la déréglementation. La compétitivité à la mode thatchérienne était fondée sur la flexibilité du marché du travail et une fiscalité avantageuse pour l'entreprise. Mais des éléments importants de la compétitivité moderne – bonnes infrastructures de transport et de communication, productivité et qualification de la main-d'œuvre – ont été négligés. C'est pourquoi la croissance des activités financières ou de pointe provoque très vite des tensions inflationnistes, les professionnels, en nombre insuffisant, exigeant des hausses de salaires. Pour soutenir durablement tant les activités traditionnelles que l'économie de création – cette *« Cool Britannia »*, comme dit un autre slogan blairiste, qui recouvre les industries culturelles, les médias, la mode, le design – il est devenu indispensable de remonter le niveau général d'éducation. *« Nous travaillons pour le long terme »*, explique Helen Liddel, secrétaire d'Etat à l'économie auprès de Gordon Brown. *« Toute notre politique vise à la stabilité, pour échapper à la malédiction de l'économie britannique de l'après-guerre, une succession de phases de croissance forte et de récessions brutales. »*

> « Toute notre politique vise à échapper à la malédiction de l'économie britannique de l'après-guerre, une succession de phases de croissance forte et de récessions brutales »

En attendant, il arrivera un moment où les électeurs feront leurs comptes. Lors de sa campagne, Tony Blair avait donné des assurances aux entreprises et d'autres aux salariés. Force est de constater qu'il a été plus pressé de satisfaire les premières que les seconds. Dès le mois de juillet 1997, Gordon Brown a annoncé une baisse de deux points du taux de l'impôt sur les sociétés, suivie d'une nouvelle baisse d'un point dans le budget 1998. Tandis que les dépenses publiques restent soumises à un contrôle sévère, les mesures fiscales annoncées pour les deux à trois ans à venir correspondent à un alourdissement de la pression de 2 à 3 % du PIB, *via* des suppressions d'exemptions et des impôts indirects. Si la fiscalité sur l'épargne est infléchie dans un sens favorable aux revenus modestes, avec la création d'un compte d'épargne individuel (ISA) défiscalisé, les contribuables aisés n'ont pas à se plaindre : les droits de succession restent inchangés et les revenus du capital seront légèrement moins taxés. Seul symbole « antiriches », le doublement du droit de timbre sur les ventes de maisons de plus de 2,5 millions de francs.

Côté salariés, les choses sont allées moins vite, à part la signature surtout symbolique de la Charte sociale européenne. Le salaire minimum promis lors de la campagne n'est toujours pas là. Une « Commission des bas salaires » travaille depuis neuf mois et doit remettre en mai son rapport. Les syndicats souhaitent un SMIC autour de 4,5 livres (45 francs) de l'heure (soit la moitié du salaire médian), les patrons aux alentours de 3 livres. Dans le premier cas, 5 millions de salariés seraient concernés, dans le second seulement 1,5 million, surtout des femmes travaillant à mi-temps. Les pronostics tendent actuellement plutôt vers le bas de la fourchette. Une autre question épineuse est celle de la reconnaissance des syndicats : pour ne pas froisser les patrons, le gouvernement hésite à imposer une procédure de vote dans l'entreprise qui permette leur réintroduction à la majorité simple. Si grogne il y a, en somme, elle est plutôt du côté de la vieille base travailliste. Récemment, le cabinet a fait un geste pour amadouer cette partie de son électorat, avec un projet visant à réserver à la filière charbon entre le quart et le tiers de la production des compagnies d'électricité qu'il contrôle encore : ni très économique, ni très écologique, cette mesure « de gauche » prolongerait l'emploi des 10 000 mineurs de fond qui restent en Grande-Bretagne.

Tony Blair, pour l'instant, a bien joué. Concentré sur l'essentiel, parlant des valeurs et laissant à ses ministres les détails et les chiffres, il a su se débarrasser provisoirement du problème qui avait miné ses prédécesseurs : l'Europe. En déclarant dès octobre que la Grande-Bretagne ne rejoindrait pas l'euro avant 2002, le gouvernement a gagné en tranquillité pour sa préparation, tant macro que micro-économique. Londres compte garder son avantage sur les places financières continentales en mettant sur pied un nouveau système de supervision, *« le plus moderne du monde »*, affirme Helen Liddel. Comme dans toutes les autres réformes entreprises par le New Labour, la méthode employée est celle de la concertation. Si concurrence et confrontation étaient les maîtres-mots de la gestion thatchérienne, dialogue et transparence sont ceux du blairisme. Quelque chose dans l'atmosphère du pays en a été subtilement changé. En bien.

Est-ce la raison pour laquelle Tony Blair fascine à ce point les Européens du continent ? Face à ce néo-travaillisme libéral, Lionel Jospin en France et Gerhard Schröder en Allemagne, candidat à la succession de Helmut Kohl, ont peut-être quelques réticences. Mais ils sont bien obligés de composer avec le « modèle » blairiste que « Tony » est même venu exposer à l'Assemblée nationale. L'Histoire s'écrit parfois à quatre mains : au début des années 80, Margaret Thatcher et Ronald Reagan ont, chacun à leur façon, symbolisé la « révolution conservatrice » qui allait faire quantité d'émules dans le monde. Aujourd'hui, c'est Bill Clinton et Tony Blair qui, à leur tour, donnent le ton avec un *« réformisme social »* qui séduit autant qu'il dérange.

Sophie Gherardi

PARIS INTERNATIONAL GOLF CLUB
Golf privé. Parcours dessiné par Jack Nicklaus à 25 minutes de Paris.
Lieu de séminaire, restauration de qualité piscine couverte, tennis, encadrement des enfants.
GREENFEES SOUS CERTAINES CONDITIONS FORMULES SANS DROITS D'ENTRÉE.
P.I.G.C. - Tél. : 01-34-69-90-00 - Fax : 01-34-69-97-15
18, route du Golf - 95560 BAILLET-EN-FRANCE

Willem Buiter, membre du comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre

« Je ne voudrais pas échanger notre statut contre celui d'une autre banque centrale »

LONDRES
de notre correspondant

« Comment évaluez-vous l'indépendance plus limitée de la Banque d'Angleterre par rapport à ses homologues étrangères ?

– Il est vrai que notre tâche n'est pas de fixer nos objectifs, qui sont déterminés chaque année par le chancelier de l'Echiquier, à savoir un taux d'inflation de 2,5 % par an. Mais nous avons une indépendance opérationnelle. Nous fixons les taux d'intérêt et utilisons les instruments en notre possession pour atteindre nos objectifs. Les banques centrales européennes ont la même mission. Aux Etats-Unis, l'Employment Act fixe deux objectifs à la Réserve fédérale : stabilité des prix et plein emploi. Ce dernier ne fait pas partie de la mission qui nous est impartie. Mais nous ne pouvons atteindre nos objectifs en matière d'inflation si nous ne soutenons pas la politique économique du gouvernement dont l'emploi et la croissance sont des priorités. Nous avons les mêmes préoccupations, mais nos objectifs sont différents.

» Nous sommes conscients des conséquences sur l'économie et l'emploi de notre politique monétaire. D'un point de vue strictement technique, nous ne pouvons prévoir l'inflation sans avoir des idées sur l'évolution de la production, de l'emploi ou des taux de change. Par ailleurs, nous jouissons d'une indépendance plus grande (que les autres banques centrales) car nous ne recevons ni instructions ni pressions de qui que ce soit. En France, la tradition d'ingérence gouvernementale n'est pas morte. Je ne voudrais pas échanger notre statut contre un autre. Notre gestion est ouverte, responsable, transparente. Il est regrettable que les autres banques centrales continuent d'entretenir une mystique d'opacité. Ce n'est pas bon, cela mine la légitimité du processus de construction monétaire européen. Celui-ci ne pourra survivre longtemps sans cette légitimité.

– Quel est le rôle du chancelier de l'Echiquier ?

– Il demeure le maître de la politique macro-économique. Il conserve les instruments de politique budgétaire et définit les objectifs en matière d'inflation. Il n'intervient pas dans nos décisions. Un observateur du Trésor siège à nos réunions, sans droit de vote. Il transmet nos vues et nos préoccupations au chancelier et nous informe sur la manière dont il voit les choses. Par exemple, peu avant la publication du dernier budget, nous avons reçu un *briefing* informel sur ses aspects macroéconomiques afin de nous aider à formuler une politique compatible avec ses objectifs fiscaux. Il existe par ailleurs une clause de sauvegarde permettant, en cas de crise, au chancelier de reprendre le pouvoir de fixer les taux d'intérêts. Notez que la Banque centrale européenne (BCE) ne dispose pas d'une telle clause. Mais c'est une clause purement formelle. Et il est normal, dans une démocratie, que le pouvoir politique puisse décider in extremis.

– Le Royaume-Uni peut-il pâtir de sa décision de ne pas rejoindre l'Union économique et monétaire ?

– Je suis personnellement en faveur d'une entrée dans l'UEM, pour des raisons plus politiques qu'économiques. Il peut être avantageux d'être membre d'une zone de stabilité économique couvrant la plupart du continent. Mais le Royaume-Uni ne restera en dehors que pendant quelques années. Une exclusion permanente nuirait à son économie, elle la marginaliserait. Sa présence dans le premier groupe aurait apporté une contribution utile et saine dans la gestion de la BCE. La tradition d'ouverture que nous avons instauré aurait été un contrepoids salutaire à l'approche de la BCE, *empreinte de mystère*, alors qu'il s'agit d'un travail technique qui doit se faire sous l'œil indépendant du Parlement, de l'opinion et de la presse.

» Il est évident qu'aucun objectif de convergence avec l'UEM ne nous a été fixé. Du moins jusqu'à ce que le gouvernement nous demande de changer de politique. Le comportement de la livre par rapport au mark allemand et à l'euro entre néanmoins en ligne de compte quand nous prenons nos décisions.

– Pensez-vous que la Grande-Bretagne devra rejoindre le système monétaire européen (SME) en préalable à son entrée dans l'UEM ?

– Cela dépend de la définition que vous donnez du SME. Mais, aussi longtemps que nous conservons la même politique, il sera sage de ne pas accepter la moindre contrainte extérieure sur nos taux de change. Il n'est d'autre part pas nécessaire pour le Royaume-Uni de passer par un SME pour rejoindre l'UEM, il s'agit avant tout d'une décision politique. Les onze pays de la première vague ont déjà joué avec les critères de Maastricht. Le critère de taux de change – qui prévoit que l'on ait été membre depuis deux ans du SME avant d'être accepté dans l'UEM – n'a pas été appliqué à la Finlande et à l'Italie par la Commission européenne et les banques centrales. Il n'y a aucune raison pour qu'il n'en soit pas de même pour la Grande-Bretagne.

– Ces deux derniers mois, vous avez été mis en minorité sur une hausse des taux d'intérêt. Pensez-vous qu'une nouvelle hausse peut s'avérer nécessaire ?

– C'est probable. L'économie britannique a connu ces dernières années une croissance rapide. Celle-ci a atteint son sommet et commence à décliner. Nous prévoyons que cette baisse sera modérée – la croissance se situera en-dessous de 2,25 % – et que la croissance repartira en 1999. Les principaux pays du continent commencent seulement à sortir d'une période de faible croissance. C'est pourquoi je m'attends à une hausse de leurs taux d'intérêt dans les 12 à 24 mois à venir alors qu'ils devraient baisser chez nous en raison de notre plus faible croissance.

» Mais tout ne peut pas s'expliquer par les cycles économiques. Il faut aussi tenir compte d'une importante prime à la livre sterling. La Grande-Bretagne est un asile sûr pour ceux qui ont peur d'un euro faible. Au fur et à mesure que ces craintes s'estomperont, nous assisterons à un réajustement de la livre par rapport aux autres monnaies. On m'a accusé d'être un faucon face aux colombes, qui sont opposées à une hausse des taux d'intérêts. Je ne suis pas un ornithologue mais un économiste. N'oubliez-pas que nous parlons d'une hausse d'un quart de point. Il n'existe entre membres du Comité que des nuances tactiques, de méthode car nous sommes d'accord sur les objectifs. »

Propos recueillis
par Patrice de Beer

Un « New Deal » pour les jeunes de Sheffield

SHEFFIELD
de notre envoyée spéciale

LES gens de Sheffield vivent avec bonhomie la nouvelle gloire de leur ville. Oui, oui, *The Full Monty*, le plus grand succès de l'histoire récente du cinéma britannique, a bien été tourné chez eux. Les alignements de logements ouvriers à flanc de colline, les aciéries désaffectées, la rivière Don dans laquelle plonge la voiture du héros, tout existe bien à Sheffield. « *Les visiteurs sont parfois déçus : le bureau de l'emploi qu'on voit dans le film est bien le même extérieurement, mais l'intérieur est différent* », explique Anita Collier, qui travaille à l'Employment Service. Capitale historique de la coutellerie anglaise, Sheffield n'a pensé et vécu, pendant plus de deux siècles, que pour le charbon et l'acier. Puis sont venus le déclin, les fermetures d'usines et de mines, le chômage : la triste litanie des années 80 et du début des années 90. A entendre les gens, tout ça, c'est du passé. La capitale du Sud-Yorkshire se présente aujourd'hui comme une cité « vibrante », tournée vers l'avenir : ici un important complexe multisport pour l'entraînement des athlètes de haut niveau ; là le chantier du futur Centre national de la pop-music, curieuse bâtisse en forme de chapeau de doge, censée faire accourir 400 000 visiteurs par an.

Pour Joe, chauffeur de taxi d'une trentaine d'années, bras tatoués jusqu'au coude et boucle à l'oreille, *The Full Monty* contracte l'histoire de deux générations : son père, comme dans le film, a perdu son travail à l'usine sidérurgique – plus tard, il s'est recasé dans l'industrie électrique : « *Moi, j'ai compris la leçon. Jamais je ne laisserai un patron décider de mon sort. Je travaille en indépendant. Si j'ai besoin de plus d'argent, je fais plus d'heures. Si un jour le taxi ne rapporte plus assez, je ferai autre chose. J'ai pris ma vie en main.* » Dans son esprit, l'insécurité c'est le salariat. Un tel discours n'est pas rare dans l'Angleterre d'aujourd'hui, où neuf millions d'actifs sont travailleurs indépendants.

Sheffield, entre ses restes d'industrie lourde et ses nouvelles activités, connaît une situation de l'emploi encore difficile malgré la croissance. Le taux de chômage y est de 7,1 %, en baisse ces deux dernières années, mais toujours supérieur de deux points à la

▼ Après n'avoir vécu que pour le charbon et l'acier pendant deux siècles, la capitale du Sud-Yorkshire se présente comme une cité « vibrante »

moyenne nationale. La moitié des chômeurs, soit environ 3 500 personnes, sont sans emploi depuis six mois ou plus. C'est peut-être la raison pour laquelle la ville a été choisie, avec une douzaine d'autres, pour expérimenter quelques mois à l'avance le « New Deal », le programme pilote lancé par le gouvernement au niveau national le 6 avril, à grand renfort de publicité. Cette « nouvelle donne », expression empruntée sans vergogne à l'Amérique de Franklin Roosevelt, est l'un des principaux éléments du programme social des travaillistes de Tony Blair. Il s'agit d'arracher à l'inactivité tous les jeunes de 18 à 25 ans chômeurs depuis au moins six mois. Ils se verront offrir quatre options : d'abord un emploi, pour lequel l'employeur recevra pendant six mois une subvention de 60 livres (600 francs) par semaine plus une dotation de 750 livres pour assurer la formation ; ensuite une formation qualifiante d'une durée de dix mois ; enfin, et ce sont les 3e et 4e options, un travail soit dans le secteur de l'économie sociale, soit dans celui de l'environnement, rémunéré au niveau du revenu minimum, plus une prime. Comme aiment à le répéter les ministres « blairistes » qui ont participé à l'élaboration de ce programme, « *il n'y a pas de cinquième option* ». En clair, les jeunes chômeurs qui refuseraient le « New Deal » ne toucheraient plus le revenu minimum de 38 livres (380 francs) par semaine.

« *Nous ne mettons pas l'accent sur l'aspect sanction*, assure Margaret Russell, *responsable du programme pour la région de Sheffield. Nous voulons leur offrir une chance de démarrer dans la vie.* » Cette petite femme énergique travaille depuis septembre à la mise au point du « New Deal » localement. En dehors de l'habillage phraséologique – les « éclaireurs » *(pathfinders)* qui guident les « clients » ou « new dealers » par la « porte d'entrée » *(gateway)* vers un avenir meilleur – en quoi ce programme d'emplois pour les jeunes se distingue-t-il des précédents ? Par exemple du YTS (Youth Training Scheme) des conservateurs, lui aussi fondé sur une subvention à l'emploi des jeunes peu qualifiés ?

Les différences, au moins sur le papier, sont sensibles. D'abord, l'enveloppe financière est très importante : 3,5 milliards de livres, soit plus de 35 milliards de francs, financés par la taxe exceptionnelle prélevée par les travaillistes sur une trentaine d'anciens monopoles publics privatisés (compagnies d'électricité, d'eau, de gaz). La subvention – 60 livres (600 francs) par semaine pour un plein-temps, 40 livres (400 francs) pour un temps partiel – est nettement plus élevée que dans le YTS, mais surtout la préparation, le suivi, le contenu en formation et le contrôle des entreprises semblent mieux assurés. Elaboré par les « blairistes » lorsqu'ils étaient encore dans l'opposition, sur l'hypothèse de 240 000 jeunes chômeurs, le programme n'a plus aujourd'hui que 110 000 « clients » potentiels : à la faveur du boom, les autres ont trouvé du travail.

« MENTOR »

C'est tout un partenariat qui a été mis en place à Sheffield, avec les associations, les entreprises, les services publics, les universités et même les Eglises, pour définir les modalités du « New Deal ». Des entretiens approfondis et des bilans de compétence permettent d'orienter le « client » vers une voie qui lui corresponde. En outre un « mentor » extérieur à l'institution, souvent lui-même ancien chômeur, lui explique le monde du travail : comment s'habiller, comment pointer, comment s'adresser aux gens, etc. Pour les cas « lourds », jeunes sans-abri ou traînant un passé de délinquant ou de drogué, des efforts particuliers sont mis en œuvre. Mais qu'est-ce qui peut bien pousser un employeur « normal » à embaucher un jeune drogué ? « *Un sens du devoir social* », n'hésite pas à répondre Margaret Russell. La district manager ne tombe pourtant pas dans la naïveté : elle sait que des entreprises pourraient être tentées de mettre à la porte au bout de six mois leurs stagiaires « New Deal » pour en reprendre d'autres et toucher à nouveau la subvention. « *J'ai prévenu que, dans ce cas, elles seraient barrées des services de l'emploi et ne pourraient plus recruter par notre intermédiaire.* »

Michael et Damien, 20 ans et 22 ans respectivement, sont parmi la quarantaine de jeunes qui ont trouvé un emploi dans le cadre du « New Deal ». Deux cas très différents, pourtant. Michael a été sélectionné sur ses aptitudes de dessinateur par un gros cabinet d'architectes qui lui fait suivre une formation préuniversitaire, il paraît lancé. Damien, un garçon timide resté six ans sans travail après être sorti sans rien de l'école, n'en revient pas d'avoir pour la première fois une paye à la fin de la semaine : 140 livres (1 400 francs) par mois plus les primes. Il a été recruté par Cooper and Turner, une PME qui fabrique des vis et des boulons. Au bout de trois jours de travail, il a annoncé à Wendy Hall, la directrice des ressources humaines, qu'il ne pourrait pas venir le lendemain. « *Il a fini par m'avouer qu'il n'avait pas un penny pour prendre le bus. Je lui ai prêté 10 livres* », explique-t-elle. Damien « *aime tout* » dans son nouveau travail, veut tout essayer, tout apprendre. Grâce au système de validation des savoirs (NVQ ou National Vocational Qualification), il quittera Cooper and Turner avec une formation industrielle reconnue. Car Wendy Hall ne cache pas son inquiétude pour la suite : depuis quelques semaines, l'entreprise perd l'une après l'autre toutes ses commandes, à cause de la hausse du sterling. « *A Noël, toutes nos perspectives étaient roses, nous avons embauché sept "new dealers" pour faire une demi-équipe supplémentaire, mais maintenant...* ».

Le grand risque pour le « New Deal » est là : un retournement de conjoncture qui tarirait la source d'emplois non subventionnés quand les jeunes commenceront à sortir du programme, d'ici six à dix mois. A Sheffield, comme à Londres, les autorités affectent la tranquillité : l'effort accompli auprès des jeunes paiera à long terme. L'idée n'était pas de créer des emplois, mais de l'employabilité...

Sophie Gherardi

UNE POLITIQUE EN SLOGANS

Questions-réponses

1 Qu'est-ce que le « New Labour » ?

C'est le nom donné par Tony Blair au Parti travailliste rénové qu'il dirige depuis le 21 juillet 1994. Son orientation centriste a été symbolisée par la modification de la clause 4 des statuts du Labour Party, qui prévoyaient, jusqu'en avril 1996, la *nationalisation des moyens de production*. En acceptant ouvertement l'héritage de Margaret Thatcher en matière de gestion économique – favoriser la libre entreprise, le libre-échange, la flexibilité du marché du travail – et en axant son discours sur la réforme sociale, Tony Blair a conduit son parti à une victoire électorale sans appel, le 1er mai 1997.

Le Labour Party a vu le nombre de ses adhérents augmenter de 40 % depuis 1994. Il dépasse actuellement les 405 000 membres. Une récente étude révèle que les nouveaux adhérents sont en moyenne plus jeunes, plus souvent ouvriers ou employés, et ont un revenu et un niveau d'éducation moins élevé que les militants travaillistes traditionnels. Ce qui confirme que le discours centriste de Tony Blair passe bien auprès des couches populaires.

2 Pourquoi « One Nation » ?

Ce slogan, emprunté à un groupe de conservateurs de l'après-guerre, met l'accent sur la lutte contre ce qu'on appellerait en France la « *fracture sociale* ». Depuis vingt ans, les inégalités se sont creusées en Grande-Bretagne encore plus qu'ailleurs. Les divisions de classes y restent plus visibles et plus insurmontables que dans les autres pays occidentaux, et un tiers des enfants grandissent dans la pauvreté.

Contrairement à une idée répandue, les gouvernements conservateurs n'ont pas démantelé l'Etat-providence, mais ils n'ont rien fait pour le rendre plus efficace et plus juste. Distribuer de l'argent (sous forme, par exemple, de pensions d'invalidité, qui ont fini par représenter près du quart des transferts sociaux de manière à dégonfler les statistiques du chômage) ne suffit pas. La philosophie du gouvernement Blair est d'améliorer l'égalité des chances, notamment par un effort en faveur de l'éducation.

3 Qu'est-ce que le « Welfare to work » ?

Littéralement, l'expression signifie « passer de l'assistance au travail ». Les travaillistes s'efforcent, depuis leur arrivée au pouvoir, d'inciter les gens à trouver un emploi :

1e En insistant sur l'éthique du travail ;

2e En assortissant les prestations sociales d'une contrepartie qui est de travailler ou de se former ;

3e En tâchant d'éliminer les situations où les gens ont plus intérêt à rester chez eux en touchant des allocations qu'à *trouver un emploi* (d'où le développement des aides à la garde d'enfants pour les mères qui travaillent, et les suppléments de revenus accordés aux familles via les employeurs).

Il y a actuellement 1,5 million de familles monoparentales, et, dans deux tiers des cas, le parent isolé (femmes essentiellement) est au chômage. Pour le gouvernement, il est légitime de la part de la gauche de conditionner le versement des prestations sociales au fait de travailler, car vivre des allocations, c'est rester dans la pauvreté. Et la pauvreté est l'ennemi principal.

4 Qu'est-ce que le « New Deal » ?

La formule est empruntée à l'Amérique des années 30, quand le président démocrate Franklin D. Roosevelt lança des grands travaux et des aides sociales pour venir en aide aux chômeurs victimes de la crise de 1929. Dans sa version britannique contemporaine, *le « New Deal » est un plan* doté de plus de 35 milliards de francs sur cinq ans et visant à donner à tous les jeunes chômeurs âgés de dix-huit à vingt-cinq ans soit un emploi (dans le secteur privé ou associatif), soit une formation. La subvention versée aux employeurs représente environ la moitié du coût d'un emploi peu qualifié, pendant six mois. Le refus de participer est sanctionné par la perte du revenu minimum qui, en Grande-Bretagne, est versé même aux moins de vingt-cinq ans. Le risque est de toucher très vite un noyau dur de jeunes difficilement employables, soit parce qu'ils sont analphabètes, soit parce qu'ils sont profondément désocialisés (délinquance, drogue, alcool...), et qu'il est problématique de laisser sans filet de sécurité.

5 En quoi consiste le « Fairness at work » ?

Sans vouloir revenir sur les lois antisyndicales des années 80 ou redonner au Trade Union Congress (TUC) le même pouvoir qu'autrefois, le cabinet travailliste a tout de même fait repartir le balancier dans un sens plus favorable aux salariés. En signant la charte sociale européenne rejetée par son prédécesseur John Major, en introduisant la directive européenne sur le temps de travail, en promettant d'instaurer pour la première fois un salaire minimum national, Tony Blair a donné quelques gages à la gauche. Mais promouvoir « l'équité au travail » (« Fairness at work ») suppose aussi d'autoriser à nouveau la représentation syndicale dans les entreprises. Des votes à bulletin secret vont être organisés pour savoir si une majorité de salariés souhaitent être représentés par des syndicats, mais une querelle s'est élevée entre ceux-ci et le patronat : faut-il plus de 50 % des personnes habilitées à voter ou seulement 50 % de celles qui prennent part au vote pour valider la décision ? Grand embarras du gouvernement, qui ne veut pas s'aliéner les milieux patronaux. Un autre conflit avec les syndicats risque de s'ouvrir quand il s'agira, dans les semaines qui viennent, de choisir le niveau du salaire minimum.

6 Qu'est-ce que la « Troisième Voie » ?

La première réforme économique du gouvernement Blair aura été l'autonomie accordée à la Banque d'Angleterre, désormais autorisée à fixer elle-même les taux d'intérêt pour respecter les objectifs d'inflation déterminés par le gouvernement. Peu après, une taxe a été levée sur les bénéfices exceptionnels des services publics privatisés (ou *Windfall Tax*) – d'un montant d'environ 5 milliards de livres – afin de financer le retour au travail des jeunes chômeurs.

Un des principaux objectifs du Labour nouveau – avec l'éducation et la formation professionnelle – est de remettre les chômeurs au travail grâce au programme « Welfare to Work ».

Enfin, le système de retraites sera réformé, et une retraite complémentaire, sans doute obligatoire, mise en place. Tony Blair a donné à tout ce dispositif le nom de « Troisième *Voie* », située entre l'ultralibéralisme et l'étatisme qui prévaut sur le continent.

Bibliographie

● **La Nouvelle Grande-Bretagne, pour une société de partenaires,** par Tony Blair (Editions de l'Aube, 1997, 224 p., 120 F).
● **Le Modèle anglo-saxon en question,** de Richard Farnetti et Ibrahim Warde (Economica, 1997, 112 p., 49 F).
● **Le Royaume-Uni – Economie et Société,** de Paul Vaiss (Marabout-Le Monde Poche, 1996, 211 p., 39 F).
● **Etudes économiques de l'OCDE : Royaume-Uni** (OCDE, 1996, 180 p., 110 F).
● **Le Royaume-Uni, de Margaret Thatcher à Tony Blair,** de Martine Azuelos (La Documentation française, 1997, 44 p., 60 F).

LES INDICATEURS DE L'ÉCONOMIE INTERNATIONALE (données nationales, OCDE, cvs)

	Etats-Unis	Japon	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni	Canada
Production industrielle (en %)	février	février	février	janvier	février	février	novembre
Dernier mois connu	0,0	-3,9	-0,7	-1,1	1,3	0,1	-0,5
Sur 12 mois	5,5	-3,6	6,1	9,7	2,8	0,1	3,6
Taux de chômage (en %)	mars	février	février	février	janvier	février	mars
Dernier mois connu	4,7	3,6	11,5	12,1	12,2	4,9	8,5
Un an avant	5,2	3,4	11,2	12,5	12,4	6,2	9,3
Indice des prix (en %)	mars	février	mars	mars	mars	février	février
Dernier mois connu	0,1	-0,1	-0,2	0,2	0	0,5	0,1
Sur 12 mois	1,1	1,9	1,1	0,8	1,7	2,6	1,0
Solde commercial (en milliards)	janvier	février	janvier	janvier	décembre	janvier	janvier
Dernier mois connu (monnaies nationales)	-17,6	1 161,9	8,5	16,5	2 497,4	-1,1	1,7
Cumul sur 12 mois (monnaies nationales)	-182,1	11 124,8	124,4	181,3	51 903,9	-13,3	22,2
Cumul sur 12 mois (en dollars)	-182,1	91,1	71	30,7	30,6	-21,8	16
Croissance du PIB (en %)	97.T4	97.T4	97.T4	97.T4	97.T4	97.T4	97.T4
Dernier trimestre connu (rythme annuel)	3,7	-0,7	1,1	3,1	0,7	1,3	3,0
Sur 12 mois	3,7	-0,2	2,3	3,2	2,8	2,8	4,2
Solde des paiements courants (en % du PIB) 1997 (estimations OCDE)	-2,1	2,3	0	2,8	3,6	0,3	-2,0
Déficit public (en % du PIB)							
1998 (prévisions OCDE)	0,4	-3,5	-2,3	-3,0	-2,6	-0,8	1,8
1997 (estimations OCDE)	0	-3,1	-2,6	[illegible]	-2,7	-1,9	0,9
Dette publique en % du PIB 1997 (estimations OCDE)	61,5	86,7	61,3	57,7	121,6	53,8	96,7

LA DEMANDE ALLEMANDE SE RÉVEILLE

Pour le deuxième mois consécutif, les commandes en provenance du marché intérieur allemand croissent plus vite que les commandes d'origine étrangère. Il s'agit d'un renversement de tendance qui traduit la reprise de la demande domestique, puisque la demande de produits de consommation courante s'élève de 3,8 %. Mais le phénomène traduit aussi les premiers effets de la crise asiatique, si l'on en croit le recul de 1,4 % des commandes étrangères d'un mois sur l'autre.

En février, les commandes totales ont progressé de 0,1 % après un bond de 3,3 % en janvier. Cette consolidation résulte d'un mouvement contradictoire entre un recul de 0,7 % de la demande adressée à l'ancienne partie occidentale de l'Allemagne et d'une accélération des commandes pour les Länder orientaux.

Direction des études économiques de la BNP

▼ **Allemagne : les commandes de biens industriels**
en pourcentage

19, 14, 9, 4, -1, -6, -11, -16
ÉTRANGER — TOTAL — DOMESTIQUE
1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998
Source : BNP



À RETENIR EN FRANCE

PIB (en milliards de francs courants)	SMIC horaire (en francs)	Population active	Nombre de chômeurs
7 873	39,43	25 582 000	3 026 400

Retour forcé au pragmatisme de l'économie nippone

▼ Japon
Le pouvoir s'est enfermé seul dans le piège de la rigueur

La crise traversée par le Japon – dont l'activité devrait, au mieux, stagner en 1998, selon les prévisions du FMI – est sans équivalent par sa dramaturgie. La richesse accumulée a contenu jusqu'alors les symptômes – chômage et pauvreté – banalisés dans les économies occidentales. On est loin de l'euphorie spéculative des années 80, mais sans connaître les chocs brutaux des voisins asiatiques.

Pourtant, en 1998, la crise se banalise avec des questions plus urgentes, des marges de manœuvre restreintes et des dissonances inhabituelles sur la scène publique. Le président de Sony, Norio Ohga, s'est signalé pour avoir annoncé le « bord du gouffre », tranchant avec la connivence de mise entre pouvoirs politique et industriel. Le nouveau gouverneur de la Banque du Japon, Masaru Hayami, a surpris en appelant à une inflexion de la politique économique. Après des atermoiements, le premier ministre Ryutaro Hashimoto a finalement placé en sommeil la rigueur budgétaire pourtant érigée en dogme. Il était prévisible que l'assainissement des finances publiques creuserait la récession et que Hashimoto devrait l'admettre avant même la nouvelle année fiscale amorcée le 1er avril. De fait, le 27 mars, le principe d'un plan de relance a été officialisé *in extremis* pour stimuler le Nikkei avant la clôture des bilans bancaires.

Durant des semaines, le débat a porté sur les modalités de la relance : soutien aux travaux publics ou baisse de la fiscalité ? Finalement le plan de 16 000 milliards de yens (800 milliards de francs) combinera ces deux ingrédients, dont 4 000 milliards de yens pour le volet fiscal.

Les « paquets » précédents avaient souvent été établis en trompe-l'œil avec des crédits simplement réaffectés ou certains, à la charge des collectivités locales, qui n'ont jamais été engagés. Le gouvernement a toutefois pris l'engagement d'irriguer ce plan avec de « l'eau pure », à hauteur d'au moins 10 000 milliards de yens (500 milliards de francs).

Cette version du printemps repose largement sur le soutien aux travaux publics, recette déjà largement utilisée dans les plans antérieurs et qui laisse sceptique. Le pays est parsemé d'infrastructures lourdes dont la rentabilité sociale est douteuse et dont la capacité d'entraînement sur l'ensemble de l'économie n'a pas été manifeste. Ces investissements répondent à la nécessité d'alimenter le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) nippon : le devenir de ce secteur de 6 millions de salariés, pesant 18 % du PIB, ne laisse pas insensible le gouvernement à l'approche des élections sénatoriales de l'été. Cette politique tient de l'artifice comptable : l'Etat peut émettre des « titres de construction » qui n'alourdissent pas directement les déficits. Le plan comportera également des dépenses d'infrastructure de communication et alimentera des budgets de recherche scientifique.

Si l'outil fiscal n'a pas été usé jusqu'à la corde, sa capacité à dynamiser la consommation des ménages est douteuse. Un plancher historique a été atteint avec 68 % du revenu disponible consommé en janvier. A un tel niveau, l'épargne de précaution ne procède pas d'une perte de confiance passagère, mais dévoile des inquiétudes « structurelles » portant sur la fragilité du secteur financier, la situation de l'emploi, l'avenir des retraites, les turbulences dans la zone asiatique. Une baisse des impôts décidée après que le gouvernement eut martelé sa foi dans le recul immédiat des déficits ne clarifie pas l'horizon. Koichi Kato, secrétaire général du Parti libéral démocrate, vient d'ailleurs de réaffirmer son opposition au changement de cap fiscal.

Gageons que les agents économiques répondront mollement aux incitations fiscales à consommer, après avoir réagi exagérément à la hausse de la TVA de 1997. Le scénario le plus plausible est que, instruits par une demi-douzaine de grands plans de relance depuis 1992 (82 000 milliards de yens, soit 4 000 milliards de francs), les Japonais considéreront ce cadeau comme un nouvel à-coup et anticiperont des efforts collectifs à venir.

Les instituts de conjoncture non gouvernementaux formulent des prévisions comprises entre – 0,5 % et 0,8 % pour la croissance de 1998 et annoncent une baisse des prix à la consommation. Le Nikko Research Center entrevoit même une variation négative du PIB nominal en 1998 pour la première fois depuis la dépression de 1929. Les prévisions sont à considérer avec circonspection : celles de 1997 ont surestimé la croissance de 2 % à 3 % ! La différence entre une mer calme et un avis de tempête.

Ce plan pose un réel problème de méthode de politique économique. En inscrivant dans la loi un programme d'assainissement budgétaire (objectif d'un déficit de 3 % du PIB en 2003) le gouvernement Hashimoto a abandonné la tradition de pragmatisme économique. Relancer revient à admettre une erreur de méthode ou, pour le moins, de calendrier. Il a en fait manqué une « clause de flexibilité » dans le dispositif du gouvernement nippon, à savoir une possibilité de déroger à l'objectif pour 2003 en raison de circonstances exceptionnelles. Clause que le premier ministre devrait proposer au Parlement au printemps. Dans le cas japonais, le gouvernement s'est enfermé seul dans le piège d'une rigueur inflexible. D'où ce plan annoncé tardivement, sous la pression, conditions peu propices à son efficacité.

Reste que le Japon, contrairement à la Corée, a largement autofinancé ses maladresses économiques, tout en contribuant au financement des déficits américains. Même si Moody's a émis quelques ombres de doute sur la qualité de la signature nippone, les Japonais ont la capacité de rester quelque temps encore au bord du gouffre.

Patrice Geoffron
Professeur à l'université Paris-XIII

▼ **Plans de relance japonais de 1992 à 1998**
en milliers de milliards de yens

20, 15, 10, 5, 0
août 1992, avril 93, sept. 93, février 94, avril 95, sept. 95, mars 98
TRAVAUX PUBLICS — SOUTIEN DES PME — FISCALITÉ — PROJETS LOCAUX — AUTRES — À DÉFINIR
Source : d'après le Nihon Keizai Shimbun

Le miracle ghanéen en panne d'électricité

▼ Afrique occidentale
Une pénurie d'énergie paralyse l'économie du pays

Deux mois de sécheresse ont suffi à figer le « miracle ghanéen ». La baisse des eaux en amont du barrage d'Akosombo et l'explosion d'une des deux turbines de l'unique centrale thermique du pays ont provoqué, depuis le début de l'année, une terrible pénurie d'électricité qui sera lourde de conséquences pour l'économie de ce pays d'Afrique occidentale, dont la croissance en 1998 sera proche de zéro.

On a longtemps déversé sur le Ghana tous les poncifs du nouvel ordre économique international : bon élève des institutions de Bretton Woods, pays qui a su tourner le dos aux illusions tiers-mondistes de ses fondateurs, régime déterminé à créer un environnement favorable aux investissements privés. Or la genèse de la crise électrique et son traitement par le gouvernement ghanéen montrent d'abord ce que ces éloges avaient d'excessif. Par ailleurs, le choc qu'a dû encaisser à cette occasion l'économie ghanéenne en a révélé les faiblesses structurelles sur lesquelles le président Rawlings et son gouvernement d'une part, et les partenaires internationaux du Ghana d'autre part, préféraient jusqu'ici fermer les yeux. La pénurie d'électricité, qui a débuté en janvier par des coupures inopinées, a d'abord provoqué d'incalculables dommages à l'industrie et aux services. Des équipements ont été endommagés par l'interruption sans préavis de la production, de nombreux industriels n'ont pu honorer leurs contrats. Aujourd'hui, l'électricité n'est distribuée aux entreprises ou particuliers ghanéens que par tranches de douze heures, suivies d'une coupure de vingt-quatre heures.

Il existe toute une classe d'artisans, qui tiennent des petites boutiques de reprographie, des laboratoires photo, des cordonneries ou des ateliers mécaniques équipés de machines fonctionnant à l'électricité, que cette pénurie condamne, au mieux, à vivoter. Les privilégiés doivent désormais compter avec une énergie beaucoup plus coûteuse. Il faut dire que le prix de l'électricité au Ghana était et reste dérisoire, par rapport aux tarifs pratiqués dans la région. L'électricité est produite et distribuée par des compagnies d'Etat qui ont été contraintes à une politique de bas tarifs. Les dirigeants de la Volta River Authority s'inquiétaient de voir leurs marges stagner, empêchant ainsi tout investissement productif, alors que la consommation croissait de 15 % par an. Lorsque le gouvernement a accédé à leurs demandes, il était trop tard. Ce n'est que cette année que les tarifs augmenteront de 100 % dans le cadre d'un programme qui devrait les voir tripler d'ici à l'an 2000.

Le gouvernement ghanéen avait retiré, en 1995, un projet d'introduction de la TVA qui avait provoqué d'importantes manifestations de rue. Il est vrai que, dans un pays où le PIB par habitant s'élève à 420 dollars par an, où le salaire minimal journalier est à peine supérieur à un dollar, la moindre pression sur les revenus est perçue comme insupportable par la majorité de la population. Pourtant, les bons taux de croissance enregistrés en 1995 et 1996 avaient provoqué, outre la hausse de la consommation d'énergie, une épidémie de fièvre acheteuse.

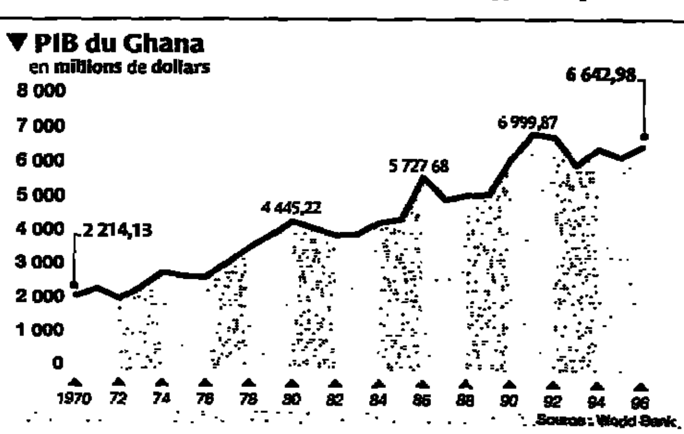
Pour l'instant, le gouvernement ghanéen reste décidé à augmenter la pression fiscale. L'objectif qu'il s'était fixé en 1997 – dégager un excédent budgétaire grâce à un effort accru de perception des impôts – n'a pas été atteint. Cette année devrait voir une nouvelle tentative d'introduction de la TVA, qui attirera peut-être moins l'attention, tant la crise énergétique est devenue une obsession quotidienne pour les Ghanéens. Cette nouvelle taxe suffira-t-elle à sortir le pays de ses tracas budgétaires, et donc à débloquer les investissements en infrastructures et en équipements sociaux ? Rien n'est moins sûr.

Comme le faisait récemment remarquer le Cepa (Center for policy analysis), un *think tank* (laboratoire d'idées) d'économistes ghanéens indépendants, la hausse des crédits bancaires au secteur privé, constatée en 1997, n'est en rien due à un boom des investissements productifs, mais aux crédits-relais que les entreprises ont dû contracter afin de pallier les insuffisances de l'Etat-client, qui règle toujours aussi mal et lentement ses factures. Ces faiblesses sont encore aggravées par la mauvaise tenue du cedi, la monnaie nationale, qui ne cesse de se déprécier face au dollar (– 19,4 % au premier semestre de 1997) et par une inflation qui reste proche des 30 % annuels. Ce sont ces facteurs, avant même le début de la crise énergétique, qui expliquent que le Fonds monétaire international ait estimé la croissance pour 1997 à environ 3 %, alors que le gouvernement et ses bailleurs de fonds tablaient sur 5,5 %. Dernière avanie, la chute du cours de l'or sur les marchés mondiaux a largement contribué au déficit commercial, tout en dissuadant certains investisseurs d'ouvrir de nouvelles mines au Ghana (et dans le reste de l'Afrique de l'Ouest).

Face à cette combinaison de malchance et d'erreurs politiques, les Ghanéens sont partagés entre deux attitudes. Un économiste résigné soupire : « *Maintenant que toutes les entreprises fonctionnent avec des générateurs, il ne manque plus qu'une hausse des cours du pétrole.* » Alors que le directeur d'une usine agroalimentaire se dit convaincu que « *l'économie ghanéenne sortira revigorée et plus compétitive de cette crise* ».

Thomas Sotinel

▼ **PIB du Ghana**
en millions de dollars



Spécial Le Monde euro

A la veille du Conseil européen qui va sélectionner les pays membres de la zone euro, *Le Monde* consacre un cahier spécial à cet événement historique pour tout savoir sur l'euro et son environnement

Ce cahier spécial remplace Le Monde Economie de lundi

Cahier spécial euro avec *Le Monde* du lundi 27 daté mardi 28 avril

Repenser la fiscalité de l'environnement

par Guillaume Sainteny

La récente annonce par le gouvernement d'une réforme de la fiscalité de l'environnement dans le projet de loi de finances pour 1999 oblige à rappeler quelques idées simples. Tout d'abord, l'utilisation de la fiscalité apparaît clairement efficace dès qu'il est question d'environnement. Ainsi la taxe suédoise sur le soufre mise en œuvre en 1991 a permis une baisse de 40 % au-delà des normes légales de la teneur en soufre des combustibles à base de pétrole. De même, les taxes sur le CO_2 instituées en Norvège en 1991 ont permis de réduire les émissions de carbone des installations fixes de combustion de l'ordre de 21 % par an. Aux Etats-Unis, différentes études montrent que l'instauration de redevances pour sacs-poubelle pour la collecte des ordures ménagères a conduit à réduire notablement le volume de déchets (et, par voie de conséquence, le coût de leur traitement). D'une manière générale, les systèmes de redevances et de taxes environnementales ont donc bien une incidence sur les niveaux d'émission.

D'un point de vue industriel, les données disponibles indiquent que la fiscalité permet de réduire le coût des travaux de mise en conformité quand les normes antipollution se durcissent. Mais, outre cet argument financier, la fiscalité introduit une dimension psychologique : elle fait participer les entreprises à la lutte contre les pollutions. Il apparaît ainsi que l'arme fiscale entraîne aussi une réduction plus rapide des émissions polluantes que les normes réglementaires (parfois fixées à moyen et long terme) ne l'auraient permis seules. Aux Etats-Unis, pour lutter contre les CFC, l'utilisation de divers instruments économiques dont une taxe sur les produits chimiques nocifs pour l'ozone a permis non seulement un coût moindre pour les entreprises mais aussi un coût administratif de gestion inférieur et une flexibilité très utile étant donné la diversité des situations. La taxe aurait même entraîné un certain accroissement de la productivité dans les entreprises concernées (rationalisation de la production entre différentes installations de fabrication en fonction du mode d'approvisionnement le moins onéreux). De plus, c'est la taxe qui, en instituant un « signal prix » semble avoir permis une utilisation des CFC inférieure au plafond de consommation fixé par les allocations de CFC autorisées entre 1990 et 1993 et une diminution des trois quarts, deux ans avant l'échéance obligatoire de 1996.

L'utilisation d'instruments fiscaux en matière d'environnement pose la question des fins. Quel est le but recherché ? Accroître les ressources publiques ou diminuer les atteintes à l'environnement ? Dans le premier cas, il faut des taux bas et des assiettes larges (pour qu'un maximum de redevables contribuent et pour que le coût ne soit pas dissuasif). Dans le second cas, il faut des assiettes étroites, très précisément définies, et des taux élevés (pour que le coût soit dissuasif). Ces deux logiques sont incompatibles. Un faible taux engendrera des rentrées fiscales importantes mais guère de réduction de la pollution : il vaudra mieux s'acquitter d'une taxe faible qu'entreprendre des investissements coûteux. Dans le second cas, le but visé est l'extinction de toute perception puisqu'il s'agit d'inciter à un changement de comportement. Une taxe ciblée qui engendrerait des rentrées importantes signifierait que les redevables préfèrent payer plutôt que de diminuer leur pollution. Il est donc illusoire, voire pervers, d'attendre de ce dernier type d'écofiscalité des ressources publiques à redistribuer, fût-ce au profit de l'environnement.

Taxer une population polluante est d'autant moins simple que les pouvoirs publics sont souvent tentés d'atteindre les deux objectifs en même temps. Soit parce qu'ils ne perçoivent pas la contradiction, soit parce qu'ils misent sur la bonne volonté des contribuables plus enclins à consentir un effort lorsque les nouveaux impôts sont affectés à l'environnement.

C'est ce dilemme que peinent à résoudre les pouvoirs publics concernant la fiscalité du gazole. Faut-il relever la fiscalité sur ce produit pour en diminuer les effets polluants ou pour accroître les recettes fiscales ? Dans le second cas, la solution réside, à l'évidence, dans l'augmentation de la fiscalité du gazole. Si l'on recherche un effet antipollution, la solution réside dans la suppression de l'« avantage prix » dont bénéficie le gazole. Laquelle peut s'obtenir de deux façons : le relèvement de la fiscalité sur le gazole ou la diminution de la fiscalité sur l'essence (ou un mélange des deux). En effet, si le but est un but de santé publique, l'important n'est pas le bas prix du gazole mais le différentiel de prix entre essence et gazole. Et dans ce cas, la diminution de la fiscalité sur l'essence est aussi légitime que son augmentation sur le gazole.

> La réforme, si réforme il y a, doit s'effectuer à prélèvement fiscal constant, notamment par transfert d'assiette

Mais si cette solution peut être envisagée par le ministère de l'environnement, elle est difficilement acceptable par Bercy, qui y voit surtout une perte de recettes fiscales. Ainsi, en septembre 1997, Bercy, raisonnait en manque à gagner pour l'Etat. La sous-taxation du gazole occasionnait une perte de recettes évaluée entre 20 et 40 milliards de francs.

La force du raisonnement financier explique aussi la faiblesse des avantages fiscaux dont bénéficie le GPL, carburant pourtant nettement moins polluant que l'essence. L'exonération de TIPP depuis le 1er janvier 1996 a permis d'augmenter de 20 000 à 80 000 le nombre de véhicules équipés, mais ces chiffres demeurent insuffisants. Si l'augmentation des ventes d'automobiles GPL est souhaitable en termes de santé, elle ne l'est guère pour les finances publiques, puisque l'augmentation substantielle de ventes de véhicules GPL détaxés entraînerait une perte de recettes fiscales directes (moindre imposition) et indirectes (via la diminution corrélative des rentrées des taxes sur l'essence) qui pourrait être considérable.

Les taxes environnementales doivent donc être introduites à des fins incitatives. Or l'inconvénient de la plupart des taxes environnementales existantes en France tient à leur taux trop faible. Ce sont des « taxes fiscales », génératrices de recettes et non des taxes qui incitent à tuer la pollution à la source. Ainsi en est-il des ressources fiscales gérées par l'Ademe ou des redevances de bassin affectées à la dépollution. Le projet d'écotaxe engendre le même dilemme. Fixée à un taux bas et assise sur une assiette large, l'énergie, cette taxe engendrerait, certes, des recettes considérables. Mais son taux est si faible qu'elle aurait un effet négligeable sur la production de CO_2. Si le but est de diminuer la production de CO_2, la taxe doit être assise sur les seules émissions de CO_2 (en évitant d'imposer les énergies non productrices de CO_2) et être fixée à un taux beaucoup plus élevé.

Une réforme fiscale motivée par des préoccupations d'environnement devrait peut-être obéir aux quelques principes clairs suivants :

– tout d'abord, les « dépenses fiscales » en faveur d'activités polluantes devraient être revues. Via exonérations et abattements, les pouvoirs publics acceptent des manques à gagner sur des activités qui ont l'inconvénient d'avoir une action néfaste sur l'environnement. Pour les raisons précitées, une activité polluante ne doit pas forcément être surtaxée mais ne doit en aucun cas être sous-taxée. Ces « dépenses fiscales » devraient être revues et leur logique inversée (« dépenses fiscales » pour les activités favorables à l'environnement) ;

– mieux vaut une « fiscalité incitative », c'est-à-dire des taxes à taux dissuasifs, assises sur des assiettes étroites et bien identifiées (activités polluantes...) qui incitent à la diminution des pollutions à la source plutôt que des taxes à vocation fiscale destinées à accroître les recettes publiques en vue d'une redistribution (après prélèvement pour frais de gestion administrative) sur des actions de lutte contre la pollution ;

– la fiscalité incitative ne peut se contenter de taxer, même de manière élevée, les polluants/pollueurs. Elle doit aussi avantager, via une taxation réduite ou une « dépense fiscale », les écotechnologies et les comportements favorables à l'environnement. Outre un gain psychologique, une telle écofiscalité permet de favoriser les investissements dans ces secteurs et donc de renforcer le tissu français des éco-industries. En outre, elle va dans le sens des souhaits actuels du ministère de l'économie et des finances d'une fiscalité privilégiant l'innovation et le risque par rapport à la rente ;

– une fiscalité de l'environnement doit aussi s'efforcer de rétablir la vérité des coûts. Dans la pratique, et dans le contexte actuel d'une économie de marché, c'est en partie parce que les biens collectifs, les effets externes et le patrimoine naturel ne sont pas évalués de manière adéquate que les coûts d'utilisation de l'environnement ne sont pas pleinement pris en compte dans les processus de prise de décision économiques privés. Les instruments économiques et fiscaux peuvent donc corriger les prix en internalisant les coûts écologiques, actuellement considérés comme externes par les mécanismes de marché.

La réforme, si réforme il y a, doit s'effectuer à prélèvement fiscal constant (notamment par transfert d'assiette). Cela est d'autant plus délicat que dans l'esprit d'une « bonne écofiscalité », les « taxes (ou les avantages fiscaux) incitatives » doivent être clairement privilégiées par rapport aux « taxes fiscales ». Si elle évite ces écueils, et d'autres, la fiscalité peut devenir un levier important et efficace tant pour une mise en œuvre plus rapide et moins coûteuse des politiques publiques environnementales que pour le développement du secteur des éco-industries, voire pour la modernisation de l'appareil productif français.

Guillaume Sainteny est maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris.

Chômage et technologie, un débat tronqué

par Jean-Louis Caccomo

Il y a, en France, un insupportable paradoxe à voir, d'un côté, l'Etat financer les emplois-jeunes en prétextant l'urgence à inventer de « nouveaux métiers » et, de l'autre côté, pérenniser un système de recherche qui organise la fuite des jeunes chercheurs à l'étranger au regard de leurs perspectives réduites de carrière. La fuite des « cerveaux » pèse sur nos capacités de croissance futures : dans le contexte d'une économie ouverte soumise à une dure compétition technologique, elle constitue une perte réelle dans la mesure où les chercheurs développeront leurs innovations dans le pays qui saura le mieux accueillir les talents. Le chômage structurel qui se développe en France provient de la négation de la dimension technologique dans les débats publics alors que l'on s'enferme dans une opposition stérile entre les partisans d'une politique de relance et les défenseurs d'une orthodoxie budgétaire. La relance se fera dans le vide si l'offre nationale n'est pas adaptée à la demande mondiale et l'austérité ne résoudra en rien les problèmes de rentabilité de nos entreprises si ces dernières continuent de fonctionner avec des équipements obsolètes.

On rétorquera que la fuite des cerveaux ne concerne que quelques milliers de jeunes hautement diplômés. C'est oublier qu'en matière d'innovation le qualitatif l'emporte sur le quantitatif. L'informatique a basculé dans l'ère industrielle et grand public à la suite de l'avènement du circuit intégré, innovation due à Jack Kilby pour Texas Instrument. Alors qu'un Français sur trois en thèse dans une université américaine envisage de développer des projets de recherche aux Etats-Unis et que quatre cents scientifiques français s'installent chaque année dans ce même pays, il suffit de perdre un autre Jack Kilby pour être exclu définitivement du secteur des technologies de l'information. Quand on sait le rôle crucial de ce secteur dans la dynamique de croissance et de création d'emplois outre-Atlantique, il faut comprendre que les gisements de nouveaux métiers sont à trouver dans la recherche plus que dans la fonctionnarisation de services de proximité.

A force de rater cette dimension technologique, les gouvernements ont laissé s'installer un chômage structurel. Est-il raisonnable d'invoquer une crise économique pour qualifier une période qui dure depuis bientôt vingt-cinq ans ? C'est se fermer les yeux que d'user d'un terme impropre pour mieux refuser d'en accepter les implications : nous sommes depuis longtemps entrés dans une régulation économique fondée sur l'établissement d'un nouveau système technologique. On continue pourtant à diagnostiquer la situation économique avec les outils d'hier. Pour les uns, une crise de l'offre conduit à préconiser une cure d'austérité ; pour les autres, une crise de la demande amène à défendre une relance de la consommation.

L'analyse keynésienne traditionnelle qui inspire le programme économique de l'équipe au pouvoir, est bâtie sous deux hypothèses essentielles :

a) la France est une économie fermée ;

b) le contexte technologique est donné. L'excédent persistant de notre balance commerciale nous autorise à penser que toute relance de la demande interne devrait profiter à l'économie française, comme si nous étions dans une économie fermée. Certes, notre faible croissance limite nos besoins en produits importés, énergie et biens d'équipement mais suggère une explication moins optimiste de nos performances commerciales : ce ne sont pas nos exportations qui sont dynamiques mais nos importations qui sont faibles.

Par contre, on oublie un peu trop rapidement la seconde hypothèse alors que nous vivons depuis deux décennies une période de transformations profondes des soubassements technologiques de l'ensemble des activités économiques (1). Ce que nous nommons crise est qualifié par certains économistes de changement de système technologique.

Si tel est le cas, deux questions de fond se posent : que produire et comment produire ? Car un système technologique se met en place sur la base de diffusion de nouveaux produits et de nouveaux procédés de production. Relancer la machine économique en ignorant ce contexte, c'est la relancer dans le vide !

Il ne suffit pas d'invoquer là encore la fatalité d'un changement technique qui « tombe du ciel » et dévore les emplois. La technologie n'est pas en soi destructrice de travail mais c'est bien le retard technologique qui nous fait perdre des emplois et nous contraint à répartir la pénurie : nous avons vu disparaître un grand nombre d'activités traditionnelles – textile, sidérurgie, chantiers navals, chimie lourde – condamnées par l'évolution technologique sans être en mesure de susciter le renouvellement du tissu industriel sur la base des technologies et des produits adaptés.

Jean-Luis Caccomo est maître de conférences à l'université de Perpignan.

(1) Freeman C. (1992) *The Economics of Hope : Essays on Technical Change, Economic Growth and the Environment.* London and New York : Pinter. Foray D., Freeman C. (eds) (1992) Technologie et richesse des nations, Economica, Paris.

LIVRES

La genèse du libéralisme

par Yves Mamou

LA FORTUNE DU COLBERTISME
de Philippe Minard.
Fayard, 505 p., 160 F.

Qui l'eût-cru ? Le colbertisme avec ce qu'il suppose d'interventionnisme d'Etat est une idée reçue. Philippe Minard, normalien et chercheur, nous démontre dans *La Fortune du colbertisme* (Fayard) que, en France, le discours contre l'omnipotence d'Etat non seulement ne date pas d'hier – il remonte au XVIIe siècle –, mais qu'il est aussi vieux que son alter ego, le discours sur la libre entreprise. Pis – ou plus intéressant, on ne sait –, ce conflit suranné entre libéralisme et dirigisme s'articule à trois siècles de distance dans les mêmes termes qu'aujourd'hui.

Pour ramener à la lumière les origines du colbertisme, l'auteur a trouvé bon de dérouler l'histoire de la première administration économique de France, *« le corps des inspecteurs des manufactures créé par Colbert en 1669... Ces inspecteurs ont en charge le contrôle de la principale activité manufacturière de l'époque, le textile. Mois après mois, ils comptent et contrôlent les pièces d'étoffe, répriment les entorses aux règlements de fabrication, visitent les fabriques, rédigent des rapports sur la situation manufacturière et commerciale, décrivent les techniques en usage et suggèrent des améliorations, fruits de leur réflexion ou même de leur invention. Ils sont en somme les yeux et la main du gouvernement dans les provinces »*.

A travers leurs rapports patiemment dépouillés, c'est à une double plongée en histoire profonde à laquelle l'auteur nous convie. La première nous fait toucher du doigt l'état industriel de la manufacture textile au XVIIe et au XVIIIe siècle. La seconde nous fait sentir de manière quasi palpable l'idéologie productiviste et pédagogique d'un corps de fonctionnaires zélés et qui n'hésitent pas à pousser leurs contrôles jusque dans les chaumières les plus reculées. Et le spectacle est fascinant.

Il y a tout d'abord l'inventaire *« des différences et des particularismes régionaux »*. Les inspecteurs sautent d'une région à l'autre et sont tous frappés de l'inégal degré de développement qui règne déjà en France à cette époque. Mais ces cavaliers toujours sur les routes ne sont pas seulement des observateurs, ils sont les représentants de l'Etat chargés de protéger *« la balance du commerce »*. En dignes mercantilistes, ils sont en effet convaincus que la somme de richesses étant fixée une fois pour toutes, il appartient à chaque Etat de s'en accaparer la part la plus grande. Leur travail consiste donc à plier l'industrie et les industriels au respect des normes qui protégeront les parts de marché à l'export et l'industrie nationale contre les importations de draperies anglaises ou de soieries italiennes.

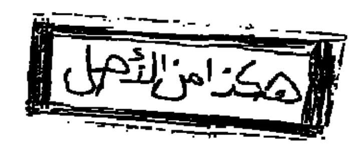
Vu par ce corps d'inspecteurs, le fossé qui sépare l'Etat de l'industrie se résume au conflit entre le long terme et le court terme. L'Etat a le souci de bâtir un appareil industriel qui enrichit le pays et assure sa puissance internationale. L'industriel est accusé de ne rechercher que le profit immédiat. Rien d'étonnant donc si l'action des fonctionnaires est d'abord une lutte contre la fraude : *« Leurs rapports sont remplis de remarques amères et forment comme un interminable catalogue des malfaçons : les laines sont mal nettoyées ; la filature est irrégulière et les fils cassent ; on tisse des pièces trop longues et qui sont difficiles à fouler ; les étoffes sont « creuses » parce que le tisserand a voulu économiser le fil ; on trompe l'acheteur en étirant les pièces sur des rames pour les faire paraître plus grandes, les couleurs fragiles du « petit teint » sont vendues pour solide « bon teint ». La litanie des abus dresse le tableau angoissé d'une montée impétueuse de la fraude. »*

Mais le fonctionnaire d'Etat est aussi volontiers pédagogue. *« L'inspecteur tance, admoneste, rappelle à l'ordre et met en garde. »* Il se comporte en véritable *« instituteur de la fabrique »*. Il est le tuteur autour duquel l'arbre industriel doit déployer ses ramures. Mais cette conception de l'Etat à la fois gardien et berger ne reste pas figée. De la création du corps des inspecteurs en 1669 à la fin de l'Ancien Régime, l'état d'esprit des inspecteurs évolue lentement. A partir du XVIIIe siècle, la contradiction devient de plus en plus vive entre un corps d'individus formellement dépositaires d'une doctrine de contrôle et de répression et des courants d'idées libéraux qui prêchent le laisser-faire au nom d'une meilleure efficacité économique. Turgot lui-même souligne les effets pervers d'une réglementation trop lourde qui engendre la fraude plutôt qu'elle ne la combat. Il est vrai également que les industriels de l'époque, sans parler des marchands, ne se sont jamais privés de critiquer ces fonctionnaires *« non instruits qui promènent si rarement dans les ateliers leur inutilité trop engraissée des sueurs des fabricants »*. Pour beaucoup, les inspecteurs ne font pas leur travail et, quand ils le font, c'est encore pire.

En réalité, ce conflit idéologique si moderne se produit en déconnection complète avec des structures de fabrication et de commercialisation qui ne cadrent en rien avec un marché idéal où l'offre et la demande se rencontreraient et s'équilibreraient. Les circuits au XVIIe et au XVIIIe siècle sont compliqués, cloisonnés, parfois irrationnels, et les possibilités de fraude ne permettent pas toujours à la concurrence d'exercer ses effets correctifs. Néanmoins, la grogne générale et l'influence des idées libérales aboutiront à la suppression du corps des inspecteurs en 1791. Une décision qui ne réglait rien puisque le vrai problème était la *« faible institutionnalisation des relations sociales »*. En réalité, le « colbertisme » n'a pas surgi du contrôle de l'Etat, mais de la suppression à la Révolution de l'ensemble des instances organisatrices de l'économie. Les corporations, les regroupements professionnels de toute nature ont été interdits. En faisant disparaître ces éléments d'autorégulation, la société économique n'est pas devenue plus libre, elle est devenue plus dépendante encore de l'administration, qui a pu édicter plus librement encore règles et décrets.

PARUTION

● **LES GRANDS PATRONS,**
de Christine Ockrent et Jean-Pierre Séréni
Quinze patrons se penchent sur l'avenir de la France et leur unanimité est impressionnante. Qu'ils soient polytechniciens et énarques comme Philippe Lagayette (ancien directeur général de la Caisse des dépôts et consignations) et Jean-Marie Messier (CGE) ou bien sans peau d'âne prestigieuse comme Philippe Bourguignon (Club Méditerranée) et François Pinault (Pinault-Printemps-Redoute), ils pensent que les Français et leurs gouvernants n'ont pas pris la mesure des bouleversements économiques qu'implique le triomphe du libéralisme. Ils attendent de l'euro qu'il balaie l'exception française et sa torpeur dangereuse. Ils espèrent des fonds de pension dignes de ce nom pour préserver un capitalisme national. Pourtant, de Jean-Louis Beffa (Saint-Gobain) à Ernest-Antoine Seillière (CGIP et patron du CNPF), ces libéraux restent bien français : ils redoutent les excès anglo-saxons et rechignent, à deux exceptions près, à divulguer le montant de leur salaire ! (Plon, 340 p., 125 F.)



L'économie colombienne performante

▼ La croissance est positive et se présente sous un jour plutôt favorable. La stabilité des indicateurs macroéconomiques attire les entreprises étrangères

BOGOTA
de notre correspondante

En dépit des turbulences politiques, de la guerre interminable à laquelle se livrent la guérilla, les groupes paramilitaires et l'armée, ou encore malgré les problèmes liés au trafic de drogue, l'économie colombienne reste stable et la croissance est, depuis de nombreuses années, positive. Après une perte de vitesse en 1995 et 1996, celle-ci affiche même une reprise fin 1997 à 3,2 %, et le gouvernement prévoit 4,5 % en 1998. Les investisseurs étrangers ne s'y trompent pas. Depuis 1992 et le début de l'ouverture économique, leurs investissements ont augmenté de façon exponentielle. Ces investissements qui représentaient à peine 1,1 % du PIB en 1991 atteignent aujourd'hui 5,5 % du PIB (1997).

La stabilité des indicateurs macroéconomiques n'est pas l'un des moindres facteurs favorables qui attirent les entreprises étrangères. La croissance colombienne est positive, sans discontinuer depuis les années 30. L'inflation (17,7 % en 1997) reste aujourd'hui relativement élevée par rapport aux pays voisins. Mais ce taux est en diminution constante depuis 1990 – date de son maximum (32 %) – et il n'a jamais connu, comme au Brésil ou en Argentine, des chiffres astronomiques. Enfin, la Colombie a la réputation de bien respecter ses engagements internationaux, car elle a toujours assuré le paiement de sa dette.

Les dirigeants économiques, confrontés sans répit aux turbulences, semblent s'être finalement habitués aux situations de crise et prennent leurs décisions indépendamment des acteurs politiques. Ainsi en fut-il de la présidence d'Ernesto Samper, confronté au scandale du financement de sa campagne par l'argent de la drogue. Cristallisant tous les mécontentements et pressé de démissionner par Washington et par une grande partie de la classe dirigeante, il s'est accroché au pouvoir en faisant fi de la plupart de ses promesses.

Pour marquer leur opposition au président, les Américains ont, en 1995 et 1996, retiré à la Colombie le « certificat de bonne conduite » qu'ils délivrent aux pays producteurs de drogue qui luttent efficacement contre le trafic, entraînant automatiquement un veto américain aux crédits demandés par la Colombie auprès des banques et faisant planer la menace de sanctions économiques plus graves. Selon une étude de la chambre de commerce colombo-américaine, la « non-certification » aurait entraîné plus de 800 millions de dollars (près de 5 milliards de francs) de pertes en investissements, infrastructures ou relations commerciales pour la Colombie. Le 1er mars, la Colombie a finalement reçu un certificat « conditionnel » qui éloigne toutes menaces de sanctions pour 1998.

L'insécurité et le manque d'infrastructures restent les principaux freins aux investissements étrangers et au développement de l'économie. Les coûts liés à l'insécurité font souvent hésiter les multinationales entre Caracas (Venezuela) et Bogota.

Les 40 millions de Colombiens sont répartis sur un territoire grand comme deux fois et demie la France, et en font le troisième pays le plus peuplé d'Amérique latine. Ses sous-sols, souvent peu exploités, renferment des trésors : pétrole (3e exportateur du continent), gaz, charbon, émeraudes (premier exportateur mondial) ou or (6e exportateur mondial). Outre le café, on y cultive aussi des roses, des oeillets et des orchidées qui font du pays le 2e exportateur de fleurs du monde.

« C'est incroyable, remarque un industriel français, *la Colombie n'a pas rééchelonné sa dette depuis cinquante ans, mais en termes d'infrastructures elle est plus en retard que la Sierra Leone ! »* A tel point qu'acheminer de la marchandise d'une ville à une autre peut poser de graves problèmes. Par route, les camions sont à la merci du mauvais état de la chaussée, des détournements ou des attaques. En revanche, les chefs d'entreprises étrangers se félicitent de la qualité de la main-d'oeuvre et du bon niveau de formation des cadres colombiens.

Les pétroliers restent les plus exposés à la violence. La guérilla fait sauter régulièrement les oléoducs. La British Petroleum a décidé de réduire son personnel en Colombie et de le rapatrier au Venezuela. Les réserves pétrolières colombiennes (environ 3 000 millions de barils), qui n'ont commencé à être réellement exploitées qu'à partir de 1991, date de découverte de l'important gisement de Cusiana, sont loin d'atteindre celles du Venezuela voisin. Mais l'exploration continue, et l'or noir a déjà devancé le café dans les exportations du pays. Pour retenir les sociétés multinationales, le gouvernement met en place de nouvelles conditions de partenariat, plus favorables aux entreprises étrangères. Le ministre des mines a aussi annoncé que le pétrole pourrait désormais être exploité en mer.

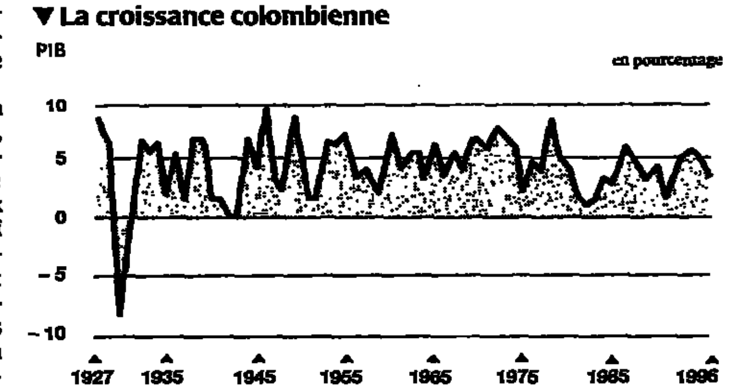
Pourtant, les opportunités se multiplient, le déficit en infrastructures représentant une opportunité pour les capitaux étrangers. Les investissements directs (36 milliards de francs en 1997) interviennent dans la banque avec l'entrée des banques espagnoles Bilbao Vizcaya et Santander, le ciment avec l'arrivée de la plus grande cimenterie d'Amérique latine Cemex de Mexico ou le secteur hydroélectrique, en passe d'être totalement privatisé. Pour 1998, l'électricité et les télécommunications sont en première ligne. L'Europe est devenue le premier investisseur avant les Etats-Unis. Les Français demeurent bien présents : Total a investi 6 milliards de francs en trois ans ; la Lyonnaise des eaux, qui a déjà dépensé 840 millions de francs, compte investir, au total et en quinze ans, 6 milliards. Saint-Gobain, Renault et Rhône-Poulenc sont implantés depuis longtemps. Carrefour compte ouvrir deux hypermarchés par an. Le groupe hôtelier Accor installe ses bureaux régionaux à Bogota. Deux hôtels Sofitel ont été ouverts à Carthagène et à Bogota depuis trois ans ; un troisième sera construit à Santa-Marta, sur la côte caraïbe, tandis que d'autres projets sont à l'étude à Cali et Medellin.

La part du trafic de drogue dans l'économie n'est pas facile à évaluer. Le démantèlement des grands cartels de la drogue – Pablo Escobar a été tué par l'armée en décembre 1993, et les principaux chefs du cartel de Cali ont été presque tous arrêtés entre 1995 et début 1998 – devrait avoir entraîné une diminution du trafic. Certains signes ne trompent pas : le dollar acheté au marché noir a la même valeur aujourd'hui que dans les banques, ce qui n'était pas le cas au temps de fort trafic. Le secteur de la construction, qui recycle l'argent « sale », a connu une grave crise. La ville de Cali, longtemps bénéficiaire des investissements spectaculaires du cartel de Cali, a connu ces dernières années une récession impressionnante et enregistre le plus fort taux de chômage du pays. Surtout, les signes extérieurs de richesse des « narcos » se sont faits moins tapageurs du fait de la répression dont ils ont fait l'objet. L'étude publiée en 1995 par l'organisme de recherche Fedesarollo montre que l'argent de la drogue représentait alors entre 3 % et 4 % du PIB.

Par ailleurs, la Colombie, dont le marché boursier est très peu développé, a jusque-là été épargnée par la crise asiatique comme elle l'avait été par la crise mexicaine. L'économie colombienne, forte de son indépendance, se présente donc en 1998 sous un jour plutôt favorable. Le déficit fiscal qui se creuse représente le véritable point noir et inquiète les responsables politiques. Les échéances politiques – un nouveau président de la République sera élu le 21 juin – entraînent certes quelques incertitudes, mais elles créent un regain d'optimisme auprès des décideurs, qui espèrent toujours que le pire est derrière eux.

Anne Proenza

▼ La croissance colombienne



Le fabuleux commerce des émeraudes

BOGOTA
de notre correspondante

Bogota, capitale des émeraudes ? C'est en tout cas ce qu'affirment les experts en pierres précieuses du monde entier qui se sont récemment réunis dans la capitale colombienne pour le « premier congrès mondial de l'émeraude ». Le gouvernement colombien n'a jamais caché le but de l'opération : il s'agit pour lui de redorer l'image de l'émeraude colombienne et de réglementer le marché. Car la Colombie est le premier exportateur d'émeraudes du monde : selon les autorités, 60 % de la production mondiale est colombienne.

Les représentants des institutions internationales de pierres précieuses, les marchands, les gemmologues sont venus, intrigués par la proposition des Colombiens de créer dans quelques mois la première Bourse mondiale d'émeraudes à l'intérieur d'une zone franche, à Bogota ou dans les environs de la capitale, à l'image des Bourses de diamants qui existent à Anvers, Tel Aviv, New York et Bombay. Les Israéliens représentés par Eli Izhakoff, président de la Fédération mondiale des Bourses de diamants, ont encouragé le projet et déjà proposé leur savoir-faire.

Tous les spécialistes s'interrogent sur l'avenir de la pierre verte, qui a, disent-ils, perdu la confiance du marché. Ainsi le « *traitement* » des pierres a-t-il été au centre de toutes les discussions. Depuis des millénaires, les pierres précieuses de couleur, notamment les émeraudes qui naissent dans l'eau et sont poreuses, sont traitées à l'huile. Ce traitement à l'huile rend la pierre plus brillante, nettoie les dépôts d'abrasifs et peut cacher quelques impuretés. Au fil des ans, les méthodes ont évolué jusqu'à l'utilisation de résines synthétiques. Mais certaines pierres se sont détériorées après avoir été vendues en bijouterie, car ces résines ont « polymérisé ».

William Boyajian, le président du Gemmological Institute of America (GIA) a donc affirmé qu'il fallait homogénéiser et garantir leur traitement afin de « *redonner leur crédibilité aux émeraudes* ». L'enjeu est important car la demande aussi bien que les prix ont commencé à baisser. Le GIA travaille, comme d'autres laboratoires, à rechercher le meilleur traitement des pierres de couleur. En attendant, les experts recommandent de manière unanime d'utiliser comme unique traitement l'huile de cèdre naturelle.

L'idée d'une Bourse mondiale d'émeraudes, qui permettrait de mieux surveiller ce qui se vend sur le marché, a donc été d'autant plus appréciée. Le GIA a aussi annoncé qu'une étude « *profonde* » de 200 émeraudes étaient en cours afin d'établir des critères d'identification qui faciliteraient le commerce. Car contrairement au diamant, l'émeraude est une pierre difficile à évaluer. Dans les couloirs du Congrès, de nombreuses émeraudes, brutes ou taillées, étaient exposées. Les experts, qui voient en trois dimensions, discutaient de la couleur, de la luminosité et de la pureté de chaque spécimen. *« L'émeraude est la pierre précieuse dont la gamme de valeurs est la plus étendue. Pour la même dimension, une pierre peut valoir de 1 franc à 100 000 francs »*, confiait un grand marchand de pierre parisien. *« Il est possible aujourd'hui d'établir une carte d'identité des émeraudes, avec leur pedigree et leur origine »*, affirme cependant Alain Cheilletz du CNRS, qui vient de publier avec Gaston Giuliani une étude sur la formation des émeraudes. Pour les marchands, le prix reste très subjectif. Dans leur arithmétique, deux carats de deux pierres différentes valent rarement la même chose.

BRILLER, RÊVER ET COÛTER CHER

Les principaux gisements d'émeraudes du monde se trouvent en Colombie mais aussi en Zambie, à Madagascar, en Russie, en Afghanistan et au Brésil. Tout le monde s'accorde à dire que les émeraudes colombiennes sont parmi les plus belles. La couleur vert profond avec des reflets bleutés des pierres de Muzo, une des principales mines colombiennes, est réputée dans le monde entier.

Ces pierres qui brillent, qui font rêver et qui coûtent cher ont, dans tous les pays et de tous temps, généré des liens ambigus avec les pouvoirs politiques et provoqué des troubles divers. L'exploitation du saphir, à Madagascar, a entraîné une énorme déforestation ; au Laos, ce sont des enfants qui descendent dans les mines ; à Kinshasa, les mines de diamants de Mobutu étaient tristement célèbres et au Cambodge, les fameux saphirs et rubis de Pailin ont longtemps été contrôlés par les Khmers rouges.

En Colombie, la guerre pour le contrôle des mines d'émeraude s'est terminée en 1990. Elle a duré six ans et fait plus de 3 000 morts. Le milieu professionnel a plutôt mauvaise réputation. Ainsi les relations entre les cartels de la drogue et les exploitants des mines ont-elles souvent été évoquées. Comble du paradoxe, au deuxième jour du congrès de Bogota, la justice colombienne a arrêté spectaculairement Victor Carranza, le « *tsar des émeraudes* » colombien, qui contrôle les principales mines du pays après avoir gagné la guerre de 1990. Il est accusé d'avoir créé des groupes paramilitaires. Son arrestation est-elle une coïncidence ? Marque-t-elle le début d'une nouvelle guerre ou est-ce simplement un signe de l'assainissement du milieu ? Autant de questions sans réponse à ce jour.

En Colombie, la modernisation de cette industrie a en tout cas commencé par l'exploitation des mines. Les plus grandes ne sont plus explorées à ciel ouvert, mais en galerie et avec des machines. Les milliers de personnes – parfois plus de cinquante mille pour une seule mine – qui cherchaient en dehors de la concession les rejets de pierres précieuses et tentaient leur chance, dans des conditions souvent dignes du Far West, ont été chassées. Dans la petite mine de Chivor, des Canadiens ont investi 17 millions de dollars (1 milliard de francs) et fait venir des machines sophistiquées. Ailleurs, de nouveaux gisements ont été découverts. Tandis que selon les géologues, tout reste encore à faire en Colombie car, à ce jour, seules ont été exploitées les mines qui avaient déjà été découvertes par les Indiens à l'époque précolombienne.

A. Pr.

LA MÉCANIQUE DE L'ÉCONOMIE

Où est cachée la monnaie ?

« Trop de monnaie crée de l'inflation ; pas assez déprime l'activité. » La monnaie serait ainsi à l'origine des prix et de la croissance, donc des deux caractéristiques les plus importantes de l'économie. Evidemment, il est très utile de savoir s'il y a trop ou trop peu de monnaie. Pour cela, il faut commencer par la mesurer. C'est alors que, comme par malchance, apparaissent de curieuses énigmes.

Puisque la monnaie est l'instrument des paiements, il peut suffire de mesurer ce qui sert à payer. Donc de comptabiliser la valeur globale des pièces et billets, mais aussi celle des dépôts bancaires associés aux chèques et aux cartes de paiement. On définit ce faisant un agrégat monétaire, M1, appelé agrégat étroit.

Mais que mesure-t-on en fait ? Des encaisses. Elles servent à payer mais peuvent aussi être conservées. Voire thésaurisées, comme les dépôts qui dorment ou les billets roulés dans des chaussettes. Mais des encaisses conservées sont des réserves de pouvoir d'achat, donc par définition de l'épargne ! Elles ont le même usage que des livrets ou même des actions ; ce n'est pas là le rôle de la monnaie.

Cet emploi des billets et dépôts est-il marginal ? C'est douteux. M1 s'élève à près de 1 800 milliards de francs, davantage que tous les comptes sur livrets (1 700 milliards), deux fois plus que les sicav monétaires. Ce n'est pas négligeable, mais pas surprenant. Par exemple, les dépôts sont d'autant plus utilisés comme épargne qu'il est coûteux de les transférer. Si, pour virer 100 F d'un compte courant à un livret, il faut aller au guichet, faire la queue et remplir un formulaire, on attendra d'en avoir un peu plus ! Ces 100 F en attente resteront bien dans M1 en tant qu'épargne. Bien sûr, s'il suffit de téléphoner ou de pianoter sur un clavier, l'opération pourra être plus prompte.

D'autres facteurs interviennent, et notamment l'inflation : si elle est faible, le pouvoir d'achat du dépôt à vue sera moins vite entamé et le ménage moins enclin à le transférer rapidement sur un produit d'épargne rémunéré. Et si les taux d'intérêt à court terme sont bas, ce qui devrait aller de pair avec une faible inflation, les raisons d'attendre sont accrues (au passage, on voit ainsi que moins d'inflation fait grossir l'agrégat monétaire). Le principe de séparer ce qui est destiné à payer de ce qui est utilisé comme réserve est-il pertinent ? L'épargne elle-même servira, tôt ou tard, à payer !

Donc, puisque l'énigme reste entière, faisons-nous une raison : il est difficile de séparer la monnaie de l'épargne. Mais soyons aussi pragmatiques : à défaut de savoir exactement ce qu'ils mesurent, les agrégats permettent-ils au moins, comme s'il s'agissait de monnaie, de renseigner sur l'activité et les prix ? Pas vraiment : les innovations technologiques en matière de paiements et de virements parasitent particulièrement M1. Celui-ci peut ralentir simplement parce que les banques sont plus efficaces ou que leurs clients recourent davantage au Minitel. Cela a vite conduit les banques centrales à « *élargir* » les agrégats, en y ajoutant ce qui est aisément convertible en moyen de paiement.

Il existe désormais des chaînes de magasins qui échangent rapidement votre bicyclette contre des billets de banque. La valeur monétaire d'une bicyclette n'est donc guère plus difficile à connaître que celle d'une sicav.

On s'est réfugié, une fois encore, dans un pragmatisme prudent. Ne sont intégrés dans l'agrégat monétaire que des placements *financiers à court terme*, et donc censés être destinés à entrer rapidement dans M1 : les livrets, les sicav monétaires et des produits bancaires comme les comptes à terme. On définit ainsi l'agrégat monétaire large, le fameux M3.

Une fois repoussés les doutes que l'on peut nourrir sur le caractère supposé court ou long des placements – pragmatisme toujours – M3 apporte-t-il quelque indication sur l'activité ou l'inflation ?

Pas vraiment : si on superpose la croissance des agrégats et celle du PIB nominal (qui cumule l'activité et l'inflation), rien de bien clair n'apparaît. Certes, M1 a tendance à croître moins vite, et il s'agit sans doute là de la trace des innovations technologiques. Qu'il se redresse en fin de période est à rapprocher de la désinflation et de la baisse des taux. M3 est encore plus perturbé, et il s'agit encore d'innovations liées à la loi bancaire de 1986 puisque l'apparition des sicav monétaires a rendu les arbitrages plus sensibles aux taux. Ainsi, en fin de période, la baisse des taux et le durcissement de la fiscalité des plus-values ont déplacé les sommes investies dans les sicav vers d'autres produits, et a dégonflé M3.

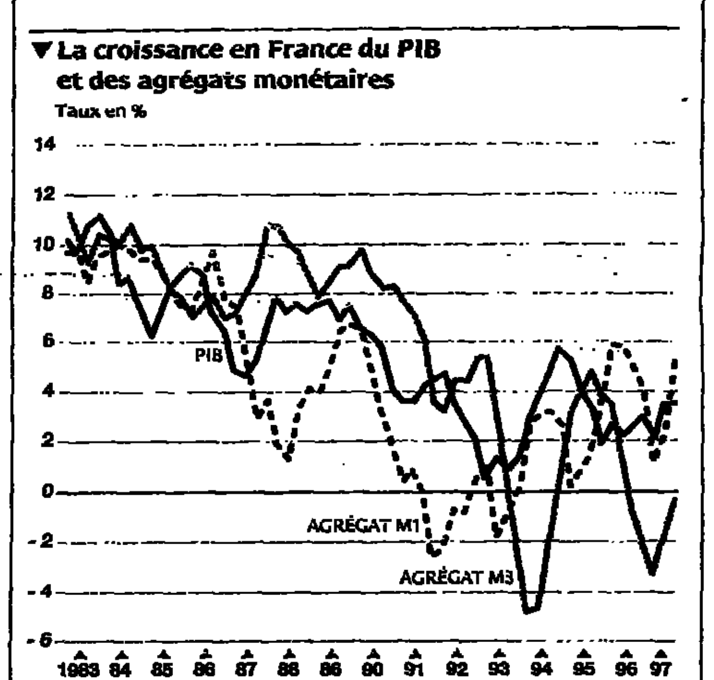
Finalement, ces agrégats apparaissent soumis à tant de facteurs qu'il n'est pas étonnant qu'ils n'aient plus guère de liens avec le PIB. Ils représentent plutôt une partie de l'épargne financière, mais ne correspondent pas à l'idée qu'on peut avoir de la monnaie (ce qui sert à payer).

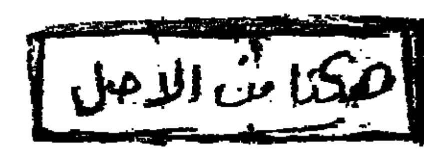
Des cohortes de statisticiens ont bien tourné le problème dans tous les sens, composant différemment les agrégats, pondérant leurs composantes avec des taux de rémunération, variant les indicateurs d'activité, décalant les périodes. Le verdict fut sans appel : le contenu en information qu'ils fournissent est voisin de zéro.

A tel point que plusieurs banques centrales ont renoncé à faire des agrégats un objectif de politique monétaire. Mais pas toutes : la Banque de France continue à s'y référer, et surtout la Bundesbank, avec son fameux M3. Il y a donc fort à parier que la future Banque centrale européenne fera de même.

Direction des études économiques et financières du Crédit lyonnais

▼ La croissance en France du PIB et des agrégats monétaires





REPRODUCTION INTERDITE

IMMOBILIER

FICHE PRATIQUE DES NOTAIRES

CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS — PARIS NOTAIRES services

LE CERTIFICAT D'URBANISME

Le langage courant regroupe sous un même vocable de « certificat d'urbanisme » deux documents très différents :

■ La note de renseignements d'urbanisme

Délivrée par la mairie lors de la mutation d'un immeuble, elle permet d'apprécier les projets d'urbanisme ou règles particulières susceptibles d'intéresser ou de grever l'immeuble (P.O.S., servitudes d'urbanisme, alignement, carrières, droits de péremption...).

Ce certificat est valable aussi longtemps que les règles mentionnées dans son contenu ne changent pas. Il s'agit par conséquent d'une simple information.

■ Le certificat d'urbanisme proprement dit

Délivré lui aussi par la mairie ou par les services de l'Equipement (sur délégation du maire), il peut avoir trois objets différents :

• le certificat de l'article L 410 du Code de l'Urbanisme et de la Construction permet de connaître avec précision les possibilités d'implantation d'un bâtiment sur un terrain ;

• le certificat de l'article L 111-5 du même Code doit être demandé préalablement à tout détachement de terrain d'un ensemble immobilier supportant déjà des constructions. Ce certificat permet à l'administration de calculer la surface hors oeuvre (SHON) résiduelle qu'il sera permis de construire sur la parcelle objet du détachement ;

• le certificat de l'article R 315-54 permet, quant à lui, à l'Administration, de contrôler que dans les dix années précédentes, d'autres détachements ne sont pas intervenus en vue d'édifier des bâtiments. Si tel était le cas et que le nombre des détachements soit supérieur à 2, il pourrait y avoir "lotissement" lequel obéit à des règles complexes et nécessite des autorisations particulières.

De tous ces documents, seuls les certificats d'urbanisme engagent l'Administration. Ces certificats sont valables une année et sont renouvelables.

Un retrait pour erreur administrative étant par ailleurs possible, mieux vaut avoir un permis de construire devenu définitif avant d'engager des travaux.

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01.44.82.24.00

Ventes

FONDS DE COMMERCE

95. Presse 15 000 personnes autour. C.A. 4 635 000 F. Px : 2 400 00 F. 01-45-08-00-16

APPARTEMENTS

PARIS 1er

Mº PYRAMIDES
Pierre de t. studio 34 m²
4e asc., refait, calme
740 000 F
GERER, Mme Michaut : 06-07-74-89-62 - 01-42-65-03-03

PARIS 2e

BOURSE
Gd studio idéal pied-à-terre, séjour, cuisine, bains
4e étage - 735 000 F
E. Besnard 06-08-97-43-45

PARIS 5e

ESTRAPADE 2 P. 48 m²
2e asc. Belles prestations
LITTRÉ 01-45-44-44-45

VUE SUR PANTHÉON
3-4 p. 83 m², 5e-6e asc., parf. état. Littré 01-45-44-44-45

PARIS 6e

LITTRÉ s/JARD., bel imm.
Studio tout équipé, 2e asc.
LITTRÉ 01-45-44-44-45

ST-SULPICE, bel imm.
6 p. 164 m², 2e asc.
4 300 000 F
balc. Littré 01-45-44-44-45

PARIS 7e

BAC VARENNE, p. de t., étage noble 5-6 p. 184 m², belle allure, soleil, serv.
01-43-35-18-36

SÈVRES-BABYLONE 65 m² + jard. ds imm. classé
Prestations luxueuses
PARIEL 01-46-22-22-56

PARIS 8e

Imm. pierre de t. 3 P.
60 m², 2e ét. asc., cheminées, moulures. 1 300 000 F
GERER 01-42-65-03-03
Mme Michaut 06-07-74-89-62

PARIS 9e

VUE DÉGAGÉE
3-4 p. 106 m² 1er ét., dble expos.
Excell. etat. 1 400 000 F
X'IMMO 01-40-25-07-05

PARIS 10e

PRÈS PL. F.-LISZT
5 p. classique, charme, calme, 104 m², excell. état.
Prix : 2 100 000 F
X'IMMO 01-40-25-07-05

Pour passer une annonce immobilière
Tél. : 01-42-17-39-80
FAX : 01-42-17-21-36

PARIS 11e

12, PLACE DE LA BASTILLE
La cour Damoye, voie privée, charme, calme.
Rénovation de qualité
Du studio au 5 pièces
01-43-14-67-52

PARIS 12e

Daumesnil, maison s/3 nivx
Gd liv., s. à m., 5 chbres
s-sol
2 terr. t.b.é. 01-43-35-18-36

PARIS 14e

Proche Montsouris, stand. 1993
Séj., 3 ch., cuis., 2 bs, 90 m² balc., calme, sol., park.
01-43-35-18-36

ARAGO; imm. 90, gd stand.
2 p. s/jard., 3e bien orienté, 33 m², balc., park. à saisir.
01-43-35-18-36

P. Montparnasse, 1er ét., imm. 1989, 2 p. 50 m², poss. park.
920 000 F - 01-47-89-53-13
06-09-51-34-46

PARIS 15e

Pasteur, réc. dem. ét., 3 p. tt cft, 69 m², balcs vue sompt. T. Eiffel, park. 01-43-35-18-36

Mº BIR-HAKEIM
(Le St-Saëns), studio 25 m²
8e asc., cave, park.
570 000 F. GERER,
Mme Michaut : 06-07-74-89-62
01-42-65-03-03

PARIS 19e

VUE SUR TOUT PARIS
Maison 173 m² + terrasse 36 m². Littré 01-45-44-44-45

92 HAUTS-DE-SEINE

BOULOGNE
Mº Pont-de-Sèvres
(Le Trident), 3 p. 9e ét. asc., vue Seine, cave, park.
1 080 000 F
GERER 01-42-65-03-03
Mme Michaut 06-07-74-89-62

95 VAL-D'OISE

OSNY, F5 DUPLEX
Très bonnes prestations
2 parkings centre ville
100 m² + terr. 1 200 000
Tél. : 06-80-27-11-19

IMMEUBLES

AUGUSTE-THOUARD
Idéal invest. imm. 660 m²
Asc. 4,9 MF. 10 % de r.t.
Tél. : 01-47-59-23-93

ENCHÈRE NOTAIRE
ASNIÈRES, 89, rue du Bac
Immeuble 352 m² env.
(Parts sociales)
1 appt/4 loué 27 744 F/an
Mise à prix : 1 300 000 F
Visites 30-4 : 15 h à 17 h ; 27 avril : 10 h à 12 h
J. Lefeuvre 01-44-71-21-00

APPARTEMENTS MAISONS

PARIS

MAISON 150 M²
PYRÉNÉES GAMBETTA
Séj. 50 m² ouest, 3 chbres, combles 24 m² habitables
Petits jard. arborés privés
2 park. s.-sol + gde cave
Prix : 3 290 000 F NEUF
TÉL. : 01-47-23-51-39

LUXEMB. MAISON
130 m² sur cour arborée
3 chbres. Parfait état
5 500 MF. T. : 01-45-49-16-03

Paris Rég. parisienne

HERBLAY (95)
20 km Paris, 22' St-Lazare, quart. résid., 5' à pied gare – Part. vend maison anc., bcp de charme, gd séjour dble, 2 gdes chbres, tt conf., ss-sol tot., s/500 m² terr. env. – Plus une petite maison, s. à m., 1 chbre, tt conf., ss-sol, combl. aménageables. Idéal pour 1 ou 2 familles
Poss. séparer
Px 1 300 000 F en 1 lot
Tél. : 01-34-50-69-72
9 h-12 h et soir apr. 21 h
Ou répond. 01-34-50-70-22

FRANCONVILLE RÉSIDENTIEL TER 223 m². Ttes commodités 10' 115 m² à ét. av. séj. cathédrale + chem., 2 bs, 2 WC, cuis. équip. Part. état. Px : 1,242 MF
01-53-89-34-29/01-43-72-04-76

ROCHEFORT-EN-YVELINES
(30' de Paris, A10)
Mais. anc. 200 m² au cœur du vil. Salon 50 m²
3 chbres + atelier d'artiste
Cuis. campagnarde, jard. ens.
Etat impeccable, tt conf.
Equitation, golf (proche forêt)
Prix : 1 850 000 F
Tél. : 01-47-45-26-43

Province

Proche calme parc 4 ha
Villa 715 m², 2 pisc., 9 s. de bs, asc. toit terr., vue 360 degrés, poss. construire 18 appt 5,9 MF. T. : 04-9

STE-GENEVIÈVE (43)
120 km Paris
3 800 m² arborés.
Ferme rénovée, bord d'eau 160 m² habit. R.-de-ch. : séj. 54 m² + chem., cuis. (poutres, chem.), bains, WC, chbre, remise. 1er ét. : 3 chbres, dche, WC.
Px : 1 MF
Tél. : 01-46-64-46-92
Tél. : 02-38-92-50-68

ENCHÈRE NOTAIRE
Cannes, « villa Kazbeck » 18, av. du Roi-Albert-Ier dans imm. historique.
2 p. 60 m² env. Rez-de-jardin, terrasse sur parc paysager (parts sociales)
Mise à prix : 315 000 F
Consignation : 63 000 F
Visites : 27, 28 et 29-4 de 16 h à 18 h.
J. Lefeuvre - 01-44-71-21-00

LE TOUQUET. Forêt. Pour résid. princ. Villa 240 m² env. 4 chbres. cuis. équip., gar. 2 voitures. Terrain 1 400 m² 2 MF. T. : 03-27-79-97-44

ENCHÈRE NOTAIRES
Ramatuelle (83)
Les Jardins du Pinet
Route de Tahiti. 1er ét.
Studio 37 m² + terrasse + 2 parkings. Loué.
Mise à prix : 500 000 F.
Possib. baisse à 375 000 F.
Visites 22 et 25-4 de 10 h à 12 h ; 24-4 de 14 h à 16 h.
Y. Crunelle, 01-45-61-55-70

Proximité forêt de Lyons
Mais. en parf. ét., 250 m² habit. sur terrain de 1 715 m²
R.-de-ch. : hall d'entrée, cuis., séj., salon, bur., chbre, office, s. de bs, WC.
1er ét. : 1 chbre, 1 dortoir divis., s. d'eau, WC. Grenier, cave, gar. Chauff. électr. Volets et portail électrif. programmables.
Px : 900 000 F
Agence générale immobilière
Tél. : 02-35-90-03-66

PAYS BASQUE
Saint-Jean-Pied-de-Port
Magnifique villa de style + petit pav. : 245 m² hab. 1 ha terr. arboré. Px : 1,05 MF
Tél. : 05-59-37-13-58

PROPRIÉTÉS

Province

MORBIHAN 56
Saint-Philibert
« Pont de Kerisper »
Vue s/rivière de Crac'h
Maison sur 2 nivx, 150 m² hab. env. sur terrain de 1 372 m²
1 477 000 F FAI. Ag. immob.
L'Amirauté 02-97-55-83-97

LANDES, 20' océan
45' Bordeaux, 1 km A10
Mais. de maître 1900, chauff. central. Sans travx. 350 m² hab. Dépend. 66 m² hab., ds parc arboré. 1 ha.
Px. : 1,5 MF
Tél. : 05-58-90-97-61 h.b.

ACHATS

APPARTEMENTS

Rech. URGENT 100 à 120 m² PARIS. Paiement comptant chez notaire. 01-48-73-48-07

L'IMMOBILIER INTERNATIONAL
Rech. villas, propriétés appts, châteaux pour sa clientèle acheteurs
Tél. : 05-62-22-94-60

LOCATIONS

PARIS

DEMANDES VIDES

FAMILLE FR. RÉSID. À BERLIN
désir retour sur Paris ou pte couronne. Location 5 p. non meublé, lib. au 1er-8-98, loyer 7 000 ou 8 000 FCC.
T. : 00493024721648 (rép.)
E-Mail : 100663,3376@Compuserve.com

OFFRES VIDES

CHAMPERRET, 2-3 p., 5e ét., asc., 75 m². 7 050 F c.c.
01-47-89-53-13 - 06-09-51-34-46

Face Buttes-Chaumont, 19e
4 p., cave, park. fermé. Sans vis-à-vis : 8 200 F hors charges
Tél. : 01-60-82-73-38

ETUDE LAFFITTE
01-40-45-76-11
LES JARDINS LECOURBE
179, R. LECOURBE
RÉSIDENCE NEUVE
2-3 et 4 p. TERRASSE
SUR PLACE
6 jrs/7, 10 h à 19 h

OPÉRA, 926 M²
Imm. indép. rénové, park.
Stand. : 01-42-60-56-15

OFFRES MEUBLÉES

Province

Nous proposons
Coupe Monde
98 loc. appt 2 ou 4 pers.
St-Etienne (Loire) (42), 3 h TGV
Paris-Marseille 1 h avion
Tél. : 04-77-41-59-59
04-77-53-38-70

ÉTRANGER

Venise, 100 m St-Marc, loue appt, sem., 4/6 pers. rénové, cft, calme, vue, charme, 80 M2, 2 salles d'eau, draps, femme de ménage.
5 950 F CC
Tél. : 04-93-84-84-72

OFFRE SPÉCIALE PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Toute annonce achetée Lundi 27 avril 1998 *(daté 28)* **donne droit à une annonce gratuite*.**

Renseignements :
▸ Votre agence de publicité
ou
▸ Le Monde Publicité

Tél. : 01.42.17.39.88

** Minimum 3 lignes même jour - même nombre de lignes*

AGENDA

AUTOMOBILE

Part. vend coupé FIAT 2,0 l. 16 S turbo 96 gris métal. int. cuir noir ABS, Air bag, clim. Antidémarrage, jantes alu.
Prix : 85 000 F.
Tél. : 06-11-56-15-23.

DIÉTÉTIQUE

CENTRE DU VERNET
MINCIR ET STABILISER
Méthode LAURAND testée et expérimentée sous contrôle médical.
Une méthode d'amincissement performante à Saint-Maur !
NATURELLE
SANS MEDICAMENT
NI COSMETIQUE
1er ENTRETIEN GRATUIT
SUR RENDEZ-VOUS
AU 01-42-83-20-15
LA VARENNE
22 *bis*, avenue de Chanzi (face à la clinique St-Hilaire).

ARTS

Marché de la création

Les artistes exposent leurs œuvres en plein air
Bld Edgar Quinet
au pied de la « Tour Montparnasse »
TOUS LES DIMANCHES
à partir de 10 h - jusqu'à la tombée de la nuit

VINS

Direct producteur
un vin à découvrir
MONTLOUIS S/LOIRE A.O.C.
vin blanc sec, demi-sec, moelleux ; méthode champenoise
plus millésimés dispon.
L. CHAPEAU,
15, rue des Aîtres-Husseau,
37270 Montlouis-sur-Loire.
Tél. : 02-47-50-80-64.

STAGES

OISE
L'anglais à Oxford — L'anglais à Cambridge
L'allemand à Heidelberg — L'anglais à Bristol
L'anglais aux USA

OISE est l'organisme de formation fondé à Oxford spécialisé dans les stages intensifs de langues. Selon l'école, les stages s'adressent aux adultes, étudiants, lycéens ou collégiens. Logement en famille, voyage et loisirs.

Informations et inscriptions en France :
Bordeaux: 05 57 92 34 12 • Lille: 03 20 40 22 38 • Lyon: 04 78 24 60 74
Paris: 01 44 19 66 66 • Rennes: 02 99 79 78 44 • Alsace: 03 88 45 38 00

Le Monde
3617 LMDOC

AUJOURD'HUI, LE 3617 LMDOC
(5,57 F/mn) vous offre de nouveaux services :

· UNE RECHERCHE D'ARTICLES PLUS FACILE À PARTIR DU TEXTE INTÉGRAL
et toujours le 08.36.29.04.56 pour visualiser le texte (9,21 F/mn).

· UNE REVUE DE PRESSE "SUR MESURE"

· LA RÉCEPTION DIRECTE D'ARTICLES SUR VOTRE E-MAIL,
en plus du courrier et du fax.

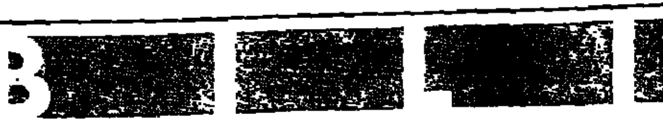
· DES TARIFS EN BAISSE :
15 F.H.T. au lieu de 35 F.H.T. la 1re page,
7 F.H.T. au lieu de 15 F.H.T. par page suivante.

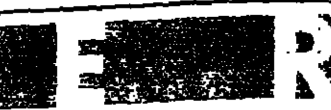


Le Monde

REPRODUCTION INTERDITE

IMMOBILIER





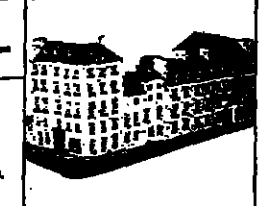
NEUF ET RÉSIDENTIEL

PARIS

2e arrondissement

"Montmartre-Jeûneurs"
158, rue Montmartre
46, rue des Jeûneurs, PARIS 2ème

Réalisation :
RIVP
Tél. 01 40 51 27 54
ou écrivez-nous :
4, Place Saint-Thomas d'Aquin,
75341 Paris Cedex 07



A l'angle de la rue Montmartre et de la rue des Jeûneurs (métro Bourse), la RIVP rénove un bel ensemble de bâtiments construits du 17e au 19e siècle. Logements de caractère, sur rue et sur belles cours pavées, disponibles du studio au 4 pièces.
Frais de notaire réduits et possibilité de réduction d'impôts en cas d'investissement locatif (amortissement *PERISSOL*).
Livraison prévue : début 1999.
Bureau de vente au 158, rue Montmartre : lundi et mercredi de 13h à 19h, *samedi de 10h à 13h. Renseignements et réservations :*
RIVP 01 40 51 27 54 ou 01 40 51 27 20

RIVP

11e arrondissement

11, rue René Villermé
75011 Paris

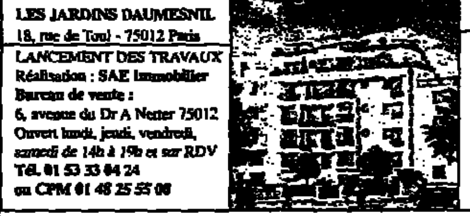
Réalisation :
RIVP
4, place Saint-Thomas d'Aquin
75341 Paris Cedex 07
Tél. 01 40 51 27 54
ou écrivez nous.



Dans un environnement calme et résidentiel, à deux pas des commerces et du métro *Père Lachaise. La RIVP réalise* un petit immeuble de standing comprenant 29 logements traversants Est-Ouest avec balcons et deux locaux d'activités. Les certifications du *label* QUALITEL et du label VIVRELEC sont en cours.
Prix moyen de 18 500 F le m2.
Les appartements vendus en l'état futur d'achèvement bénéficient de frais de notaire réduits et de la possibilité de faire jouer l'amortissement *Périssol (réductions d'impôts). Livraison 1er trimestre 1999*
Pour tous renseignements relatifs aux prestations et aux plans, appelez au 01 40 51 27 54 ou au 01 40 51 27 20

RIVP

12e arrondissement



LES JARDINS DAUMESNIL
18, rue de Toul - 75012 Paris
LANCEMENT DES TRAVAUX
Réalisation : SAE Immobilier
Bureau de vente :
6, avenue du Dr A Netter 75012
Ouvert lundi, jeudi, vendredi, *samedi de 14h à 19h et sur RDV*
Tél. 01 53 33 04 24
ou CPM 01 48 25 55 00

A 600 M DU BOIS DE VINCENNES,
VOTRE APPARTEMENT PLONGEANT SUR JARDINS...

Dans une rue calme découvrez une petite résidence, avec jardins intérieurs, composée de 29 appart., du studio au 5P duplex, répartis sur 2 petits immeubles. Emplacement excep. proche des métros Daumesnil et Bel-Air, de la Coulée Verte et près de tous commerce, à 500 du marché de Reuilly.
Prestations de qualité : balcons, terrasses, jardins privatifs, parquet dans séjours à partir du 3 pièces, caves et parkings en sous-sol.
Exemples de prix (hors parking) : 3 pièces 73,82 m² + terrasse 35m² : 1 630 000F ; 4 pièces 88,91 m² + balcon : 1 980 000F.
LIVRAISON 4ème TRIM. 98. - TÉL. 01 53 33 04 24 OU 01 48 25 55 00

SAE Immobilier

19e arrondissement

Les Allées Buissonnières
Parc des musiciens
rue Adolphe Mille - 75019 Paris
NOUVEAU PROGRAMME

Réalisation : SOFERIM
Commercialisation
ASTEAM CONSEIL
9, rue Vignon 75008 Paris
Tél. 01 47 42 13 12



A 200 m du métro Porte de Pantin

Face à 55 ha de Parc au Bord de l'eau, à l'orée de la Cité de la Musique, 2 immeubles de charme aux prestations luxueuses : parquet, chauffage gaz, terrasses et balcons. GAZ ET QUALITEL. Du studio au 6 pièces, 50 appartements de disponibles.
A partir de 17 500 F le m² hors parking
Amortissement Périssol
Bureau de vente sur place ouvert : lundi, jeudi, vendredi et dimanche de 14h à 19h et samedi de 10h à 13h et de 14h30 à 19h. Rue Adolphe Mille. 75019 Paris. Tél. 01 42 45 17 59.



RÉGION PARISIENNE

78 Carrière-sur-Seine

Résidence "La Vallière"
45/49, route de Chatou
78 Carrières-sur-Seine

Réalisation :
Groupe FRANIM
Tél. 01 47 20 48 09



LIVRAISON IMMÉDIATE, SUPERBES APPARTEMENTS du 2 P au 4 P, Maison de ville 5 pièces, à partir de 13 500F/m².

Construction traditionnelle - prestations de qualité exceptionnelle. Calme total dans un cadre de verdure en bord de Seine.
6 km de la Défense - Labels QUALITEL et PROMOTELEC PAS et prêt à taux 0%

APPARTEMENT MODÈLE sur place, du jeudi au lundi de 14h à 19h (autres jours sur rendez-vous)
Tél. 01 39 57 26 10

FRANIM

IMMO NEUF

Le mensuel qui vous aide à acheter dans le neuf. Chez votre marchand de journaux.

92 Asnières

Les Villas Sainte-Lucie

Réalisation et commercialisation
STIM BATIR
Ile-de-France *Résidentiel*,
Bouygues Immobilier,
92513 Boulogne-Billancourt cedex
01 55 38 23 00
Internet : http://www.stimbatir.fr

INVESTISSEZ EN MAISONS... 3 dernières maisons
Exceptionnel à Asnières

A deux pas du métro, au cœur d'un nouveau quartier, des maisons de 4 ou 5 pièces, avec double garage et jardin.
4 pièces à partir de 1 210 000 F.
Conseils sur les mesures fiscales liées à l'investissement locatif, amortissement "Périssol".

Pour renseignements et ventes : 01 55 38 23 79

STIM BATIR — BOUYGUES IMMOBILIER

92 Puteaux

Le Magellan
31/33, rue de Roque de Fillol
Puteaux

Commercialisation
SINVIM
11, rue Louis-Philippe
92523 Neuilly-sur-Seine Cedex
Du lundi au vendredi,
de 9h30 à 13h et de 14h à 18h
Tél. : 01 41 92 55 55

LANCEMENT

Dans un quartier tranquille, proche du centre ville, une résidence de 23 logements, du studio au 4 pièces, prolongée par d'agréables espaces verts. La plupart des appartements disposent de balcons, loggias ou terrasses.
Bureau de vente sur place ouvert tous les jours week end compris (sauf mardi, mercredi) de 11h à 13h et de 14h à 19h, lundi ouverture à 14h.
Tél. : 01 49 01 02 85.

SINVIM

PROVINCE

74 Haute Savoie

Produit rare
FORTE DEMANDE LOCATIVE

Réalisation et commercialisation
FOURNY S.A.
44 bis, rue Pasquier
75008 Paris
Tél. 01 42 93 03 36

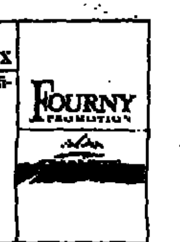


PERISSOL LE PLAISIR EN PLUS...
... entre MÉGÈVE et COMBLOUX

Pour se constituer un patrimoine familial à court terme, en bénéficiant de l'amortissement Périssol.

Un chalet individuel de 2 300 000 F
Payé 1 000 000 F*

Renseignements et vente : 01 42 93 03 36
* exemple : dont 500 000 F d'apport, taux marginal d'imposition 54%. (Conformément à la Loi du 12/04/96 et à la réglementation en vigueur).



à Paris, en plein cœur du VIIIe

L'Elysée St Honoré

LANCEMENT

18-20-22, rue de Penthièvre :
à 50 mètres de l'avenue Matignon, cet ensemble magnifique aux façades centenaires s'organise autour d'un vaste jardin. Luxueux appartements et duplex à vos mesures, du studio au 6 pièces.

Pour tout renseignement et vente, contacter directement :
N°Vert 0 800 08 10 12
Fax : +33(0) 1 55 21 07 22



114, rue Victor Hugo
92686 Levallois-Perret cedex

nous partageons vos exigences